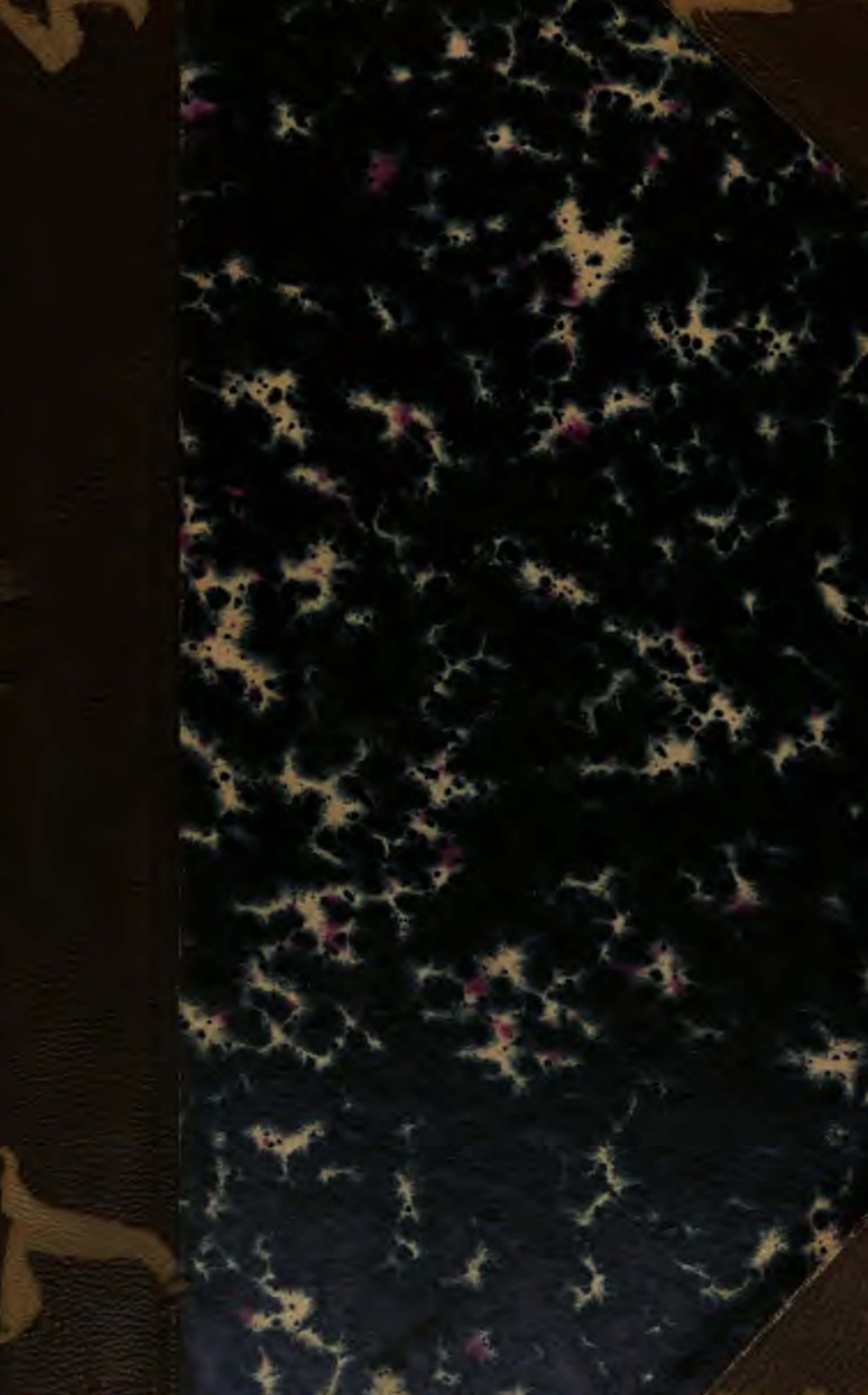



VE
RI
TAS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME SOIXANTE-DEUXIÈME

SEPTIÈME SÉRIE, TOME II

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SEPTIÈME SÉRIE

TOME DEUXIÈME



PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC III

Publication trimestrielle. Fascicule supplémentaire.

~~BULLETIN ET~~ MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SEPTIÈME SÉRIE

TOME DEUXIÈME

MÉMOIRES 1901



PARIS

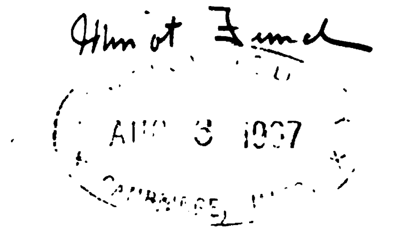
C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTE

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCCC III





DEUX TÊTES DE PLEUREURS

DU XVe SIÈCLE

AU MUSÉE DE DOUAI

Par M. C. Enlart, membre résidant.

Lu dans la séance du 3 décembre 1902.

Une des questions les plus intéressantes et les moins résolues de l'histoire de l'art français est celle de l'influence flamande au XIVe et au XVe siècle. On sait qu'un très grand nombre d'artistes flamands ont travaillé dans toute la France à ces époques; et l'on reconnaît à première vue le style puissamment vrai et un peu vulgaire qui a régné dans la plastique de la fin du XIVe à la fin du XVIe siècle. Reste à savoir quel rapport il existe, s'il en existe un, entre ce style, qui fut une mode universelle, et la nationalité flamande de la plupart des grands artistes de la même époque.

On peut espérer que des travaux aussi consciencieux que pénétrants donneront un jour la solution de ce problème, puisque M. R. Kœchlin, après avoir si bien fait ses preuves dans l'his-

toire de la sculpture troyenne, s'occupe en ce moment de l'art flamand et puisque M. Poinssot prépare au sujet des sculpteurs de Dijon un livre que j'ai quelques raisons de croire extrêmement intéressant.

En attendant que la lumière se fasse, il est une appellation que je voudrais voir supprimer, non pas seulement parce qu'elle est inexacte (l'appellation *gothique* l'est aussi, mais ne trompera personne), mais parce qu'elle peut induire en erreur. C'est le nom d'École bourguignonne donné par le regretté Courajod à l'atelier des sculpteurs qui travaillèrent à Dijon à la fin du XIVe et au XVe siècle.

On sait, en effet, que presque tous ces sculpteurs étaient étrangers à la Bourgogne : Jean de la Huerta était espagnol, presque tous les autres flamands; si leur style ne se distingue réellement de celui des autres provinces, il faudrait tout au moins dire École de Dijon comme on dit École de Fontainebleau; quel effet produirait le mot *École briarde* pour désigner cet atelier italien transplanté? — Il y a plus : le style de la sculpture a été original en Bourgogne au XIIe et au XIIIe siècle beaucoup plus qu'il ne l'est au XVe.

Dans quelle mesure la sculpture de la Chartreuse de Dijon se distingue-t-elle de celle qu'exécutait Le Moiturier à Saint-Antoine de Dauphiné ou de celle du tombeau de Jean de Berri, sculpté à Bourges par Jean de Cambraï? Et quand même Jean de Marville aurait eu un style à lui, puis-

qu'il a travaillé non seulement en Bourgogne, mais à Rouen et ailleurs, ce style ne doit pas s'appeler bourguignon, car il n'est ni localisé en Bourgogne ni originaire de cette province.

Pourquoi ne serait-il pas flamand, comme la majorité de ceux qui l'ont pratiqué? Les œuvres de Jean de Cambrai à Bourges ressemblent à celles des sculpteurs de Dijon, et il faudrait vérifier si la région qui fut leur patrie commune n'a pas connu le même style à la même époque.

Cette vérification est malaisée : nul pays n'a été plus ravagé que les Flandres et l'Artois par les guerres et les révolutions; l'humidité, le vent et les fortes gelées y concourent efficacement à la destruction des édifices et, lorsque la pierre s'y prête à la sculpture, elle est gélive; enfin, dans cette région où la vie moderne est active et pleine de préoccupations utilitaires et où les bons matériaux sont rares, les ruines ont toujours été rapidement démolies et leurs matériaux répartis entre les constructions nouvelles et les fours à chaux.

Il est pourtant bien rare qu'il ne subsiste aucun témoin des monuments disparus. Les collections lapidaires des villes françaises du nord, bien qu'elles ne contiennent pas tout ce qu'elles auraient pu facilement recueillir, et que certaines soient trop négligées, sont d'autant plus intéressantes que les monuments d'alentour ont été plus complètement ravagés. C'est dans ces collections

qu'il faut chercher ce qu'a été l'art gothique dans l'extrême nord de la France.

Au Musée de Douai sont exposés divers morceaux de sculpture d'un grand intérêt. Introduit par la grande obligeance du conservateur de ce beau dépôt dans les magasins du Musée, j'y ai trouvé des objets non moins intéressants que ceux des galeries ; c'étaient, recueillies dans la ville et ses environs, quantité de têtes de pierre des XVe et XVIe siècles provenant de compositions sculpturales aussi riches que les clôtures du chœur d'Amiens et tout à fait dans le même style. Celui qui écrira l'histoire de la sculpture du XVIe siècle en Picardie devra étudier ces morceaux et rendre compte de l'analogie. Je n'ai pas eu à insister auprès de M. le conservateur du Musée de Douai pour qu'il exposât cette série de sculptures : les visiteurs peuvent désormais les étudier. Parmi ces débris, deux têtes visiblement plus anciennes m'ont frappé au premier coup d'œil comme tout à fait différentes de leurs voisines et présentant une complète analogie avec celles des figurines de pleureurs des tombeaux de Bourges et de Dijon.

Le lecteur le constatera lui-même par les photographies ci-jointes et remarquera sans nul doute que la statuette du tombeau de Philippe le Hardi, dont le moulage porte au Trocadéro le n° 682, présente une frappante ressemblance avec une de nos têtes ; quant à l'autre, elle rappelle plutôt une

figure du tombeau de Jean Sans-Peur, n° 700 du même Musée. L'analogie serait plus frappante si le rebord largement proéminent du capuchon n'avait été brisé dans la figurine de Douai.

Le catalogue du Musée de Douai, tenu comme ils devraient l'être partout, nous apprend que les deux têtes, n[os] 2856 et 2857, sont entrées en 1877 comme don de M. Dujardin, domicilié à la Cense-à-Diales, marais des Six-Villes, près Lallaing; qu'elles y ont été recueillies par MM. Bréan et Delplanque et proviennent de l'ancienne abbaye d'Anchin.

Par malheur, les personnes mentionnées dans cette notice n'existent plus, mais ceux qui les ont connues sont d'accord pour certifier qu'elles n'ont rien affirmé à la légère et ont eu une bonne raison d'affirmer que les sculptures proviennent d'Anchin.

L'abbaye d'Anchin a reçu au XV[e] siècle tant de riches sépultures[1] qu'il est impossible de présumer à quel monument auraient pu appartenir les têtes.

On peut, en effet, citer pour cette période le tombeau d'un seigneur et d'une dame d'Escaillon, qui, par acte de 1388, désignèrent la place de leur sépulture dans le chœur; celles de divers membres de la même famille et de la famille de

1. Les mentions qui suivent sont empruntées à la belle *Monographie de l'abbaye d'Anchin*, par le D[r] Escallier. Douai, 1862, in-4°.

la Mothe inhumés dans les dernières années du XIVe siècle, puis la tombe de marbre de l'abbé Henri de Conflans, mort en 1414; celle de l'abbé Jean de Batterie, mort en 1438, et qui avait fait préparer son tombeau dans une somptueuse chapelle; celle de l'abbé Hugues de Lohes, mort en 1490; quant à celle de son prédécesseur, elle était en métal et doit être écartée de cette trop longue liste.

On peut aussi présumer que le monument n'était pas l'un des premiers cités : le style des deux têtes indique nettement le XVe siècle.

Le monument dont elles proviennent n'était donc pas antérieur aux monuments de Philippe le Hardi (1383 à 1412) et de Jean Sans-Peur (1443 à 1470), mais il était contemporain et remarquablement analogue; il démontre que les artistes flamands du XVe siècle travaillaient en Flandre même sur les mêmes modèles et dans le même style qu'à Dijon.

On a nié l'origine flamande du type des tombeaux de Dijon et de Bourges[1]. A mon avis, rien n'autorise à l'affirmer non plus qu'à le nier. On rencontre de ces tombeaux partout. On sait que le type des tombeaux de Dijon et de Bourges est le développement d'un thème connu en France au moins depuis le règne de Saint Louis, comme

1. A. Kleinclausz, *L'art funéraire en Bourgogne* (*Gazette des beaux-arts*, 3e pér., t. XXVI, p. 441, et XXVII, p. 399).

en témoignent deux tombeaux de ses enfants à Saint-Denis. Un faux sarcophage, sur le couvercle duquel le mort est étendu, s'orne d'arcatures qui encadrent des figurines représentant un cortège funèbre. Le sujet est tellement de circonstance qu'il n'y a guère lieu d'en chercher l'origine; il suffit que les artistes aient été assez habiles pour qu'ils aient songé à représenter des cérémonies funéraires sur les tombeaux; ainsi ont fait les Égyptiens, les Grecs, les Étrusques et nos ancêtres dès qu'ils ont su assez de dessin pour y parvenir. Le type du sarcophage à arcatures est un legs de l'antiquité romaine; à Dijon, les arcatures sont devenues des niches, et les figurines se détachent du fond; c'est là une manifestation d'un développement général qui s'affirme à la même époque dans la décoration des portails et des retables. Le type du tombeau à socle orné d'une suite d'arcatures ou de niches encadrant des figurines n'est pas localisé; on le trouve depuis le Danemark (Rœskilde, Soroe) jusqu'à l'île de Chypre (Famagouste); il existait en Flandre ou en Artois depuis le XIVe siècle au moins (abbaye de Ham, près Lillers). Des cérémonies funèbres sont figurées dès la fin du XIIe siècle à la cathédrale de Rouen, sur le tombeau de l'archevêque Maurille, et au XIIIe siècle à Arnac (Corrèze) sur celui de Géraud Poisson, étudié par le comte R. de Lasteyrie, ainsi que sur trois tombeaux de Perpignan publiés dans l'*Épigraphie roussillon-*

naise de Bonnefoy. Quant au développement et au traitement en haut relief de cette scène, on en trouve de remarquables exemples dès le XIIIe siècle en Espagne, à la cathédrale de Salamanque et dans le cloître de celle de Léon, sur des tombeaux d'évêques, dont l'arcade festonnée rappelle celle des trois portails de la cathédrale de Bourges, dérivés eux-mêmes d'un motif roman fréquent en Auvergne et en Limousin.

LE COFFRE DE MARIAGE

DES

BERTHOLON - BELLIÈVRE

1512

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DU BOIS SCULPTÉ DIT DE L'ÉCOLE LYONNAISE

Par M. J.-B. Giraud, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 19 novembre 1902.

Dans le courant de cette année 1902, les Musées de Lyon entraient en possession d'un grand coffre en noyer sculpté légué par M. Joseph Boy, de Lyon. — En dehors de sa riche ornementation, cet objet présente pour nos Musées un intérêt tout spécial tiré de ses armoiries accompagnées de leur date : 1512.

Sur chacun des deux panneaux extrêmes, suspendus au sommet de l'ornementation à candélabres, sont deux blasons : l'un, *de [gueules] à trois fasces d'[or]*, est de Bertholon ; l'autre, *d'[azur] à la fasce d'[argent] accompagnée de trois trèfles d'[or]*, est de Bellièvre.

Les Bertholon sont inscrits à l'échevinage lyon-

nais : Estienne Bertholon, conseiller de ville en 1529[1].

Les Bellièvre sont assez connus pour que nous nous dispensions de nous étendre sur leur généalogie, et sur les fonctions publiques remplies par cette famille, dont l'origine remonte à Huguenin Bellièvre, conseiller de ville en 1463[2]. Son arrière-petit-fils (ou petit-neveu), Barthélémy II Bellièvre, intendant du cardinal de Bourbon et conseiller de ville en 1496, 1500, 1506 et 1512[3], maria sa fille Andrée à Estienne Bertholon[4], marchand et l'un des fermiers de l'entrée des draps de soie[5].

Il n'est pas téméraire de supposer que ce coffre, exécuté en 1512, ainsi que l'indiquent les chiffres inscrits dans le cartel qui figure en haut du quatrième panneau, rappelle le mariage d'Andrée Bellièvre avec Étienne Bertholon, et que cette date concorde évidemment avec l'âge mûr que le jeune marié devait avoir lorsqu'il fut plus tard jugé digne des honneurs de l'échevinat, 1529.

1. *Inv. Arch. comm. de Lyon,* BB 370.

2. Taxé à vingt sous dans le Chartreau de la taille sur les foires de 1466, coté du Royaume. *Ibid.,* CC 200.

3. *Ibid.,* BB 369, 370.

4. *Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ancien gouvernement de Lyon,* par L. Morel de Voleine et H. de Charpin. Lyon, 1854, p. 160. — *Arch. comm.,* BB 370. — A. Vachez, *Les tombeaux de Saint-Pierre-le-Vieux,* ap. *Revue du Lyonnais,* année 1866, p. 462.

5. Vital de Valons, *Les origines des familles consulaires jusqu'en* 1790. Lyon, 1863.

Nous voici donc bien certainement en présence d'un bois sculpté de travail lyonnais de l'époque de Louis XII. Jusqu'à présent, nous n'en connaissions aucun présentant les mêmes éléments de certitude. Ceci éclaire d'un jour nouveau certains coffres et fragments trouvés dans la région et qui ont passé sous nos yeux depuis une trentaine d'années. A vrai dire, celui-ci est le plus riche et comme le prototype de l'école dans sa première manière, si l'expression n'est pas trop ambitieuse, car nous n'avons pas la prétention d'affirmer que des travaux semblables n'ont pas été exécutés au commencement du XVIe siècle dans d'autres régions. Le départ de l'évolution artistique de notre pays à cette époque est trop général, et son origine, qui leur est commune, ne permet pas aux productions de centres très divers de revêtir le caractère particulier et local, à la seule inspection duquel il sera si facile un peu plus tard de distinguer une armoire lyonnaise d'une armoire parisienne ou des bords de la Loire.

Première manière, avons-nous dit plus haut, parce que, pour faciliter un classement approximatif de nos bois lyonnais, nous croyons pouvoir les distinguer suivant le caractère de leur décoration qui, au commencement du XVIe siècle, est marqué par un reste de gothique disparaissant presque aussitôt au contact de l'art italien, puis ensuite qui s'en affranchit pour, en toute liberté, se développer en deux directions différentes évoluant côte à côte; la première a des points de

contact serrés avec cette manière riche et plutôt « ronflante » plus connue sous le vocable d'École de Bourgogne; la seconde, fort originale, beaucoup plus sage dans son ornementation et sobre dans ses profils, a fait son chemin dans le monde des collections et des musées, qui l'a baptisée École lyonnaise. Les représentants de l'une et de l'autre manière sont assez nombreux et assez intéressants pour que nous leur consacrions plus tard une étude spéciale; du reste, les beaux travaux de MM. Ed. Bonnaffé et Ém. Molinier[1] les ont déjà signalés à l'attention des archéologues.

Nous n'ignorons pas les critiques formulées par M. Ém. Molinier contre la généralisation trop étendue du système, d'une part, et les localisations trop étroites des objets, d'autre part, des bois sculptés en écoles régionales. Nous reconnaissons ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces critiques appuyées sur une forte érudition, et nous conviendrons volontiers avec lui qu'une partie des œuvres produites directement sous l'influence italienne échappe à des attributions locales basées uniquement sur des rapports ou des on dit manquant de précision scientifique. Ce n'est pas ici le lieu de discuter notre opinion en ce qui concerne

1. Edmond Bonnaffé, *Le meuble en France au XVIe siècle.* Paris, 1887. — Émile Molinier, *Histoire générale des meubles appliqués à l'industrie du Ve à la fin du XVIIIe siècle,* t. II. *Les meubles du Moyen âge et de la Renaissance.* Paris, s. d. — Voir aussi J.-B. G., *Recueil descriptif et raisonné des objets ayant figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon en* 1897. Lyon, 1898.

Têtes de pleureurs du xve siècle (Musée de Douai).

nos écoles provinciales; mais pour justifier dès à présent ce que cette expression d'École lyonnaise pourrait avoir de prétentieux, nous croyons devoir, au moins en ce qui concerne une partie des bois attribués à Lyon pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle, maintenir cette dénomination locale, dont nous nous proposons de démontrer plus tard le bien-fondé en nous appuyant sur un ensemble de monuments dont la provenance est indiscutable. Sans cela et sans les documents nouveaux, qui font l'objet de cette modeste étude, nous ne nous serions pas hasardé à employer une qualification aussi précise pour des monuments qui, dans cette première manière, manquent généralement d'un caractère très précis et distinct.

La première manière de l'École lyonnaise, dépourvue de signes très personnels, est beaucoup moins connue, et nous allons essayer de l'étudier en prenant pour point de départ le coffre Bertholon-Bellièvre.

Circonstance peu commune, il est porté sur une base ou tabouret. Divisé en six panneaux séparés par des pilastres, il est complètement couvert d'une riche ornementation dite à candélabres, variée sur chaque panneau ou pilastre; en haut relief pour les premiers, en relief très bas pour les seconds. Le pilastre central se distingue des autres en ce qu'il est exclusivement affecté à une figuration assez étendue des instruments de la Passion; il y en a vingt-deux, que nous allons essayer d'expliquer :

1. Le calice d'amertume.

2. Le calice est noué au milieu de sa tige d'une draperie qui peut figurer le subligaculum, ou le manteau d'écarlate, ou le suaire. Cette détermination, ainsi que quelques autres, est assez difficile à établir à cause de la petitesse des objets, de leur exécution parfois bien sommaire et de leur manque absolu d'échelle.

3. La lanterne de Malchus.

4. Le roseau. Entre ces deux objets est une tige végétale à développement symétrique qui peut-être aussi a trait à la Passion.

5. La couronne d'épine.

6. Les dés.

7 et 8. Le plateau et l'aiguière de Ponce Pilate.

9. Une petite draperie qui peut être le linge avec lequel Pilate essuya ses mains ou le mouchoir de sainte Véronique.

10 et 11. La colonne de la Flagellation et les liens.

12. Le fouet.

13. Une corde à laquelle sont attachés plusieurs objets semblables dont la forme est indécise.

14. Les deniers de Judas.

15. L'échelle.

16. La lance.

17. L'éponge au bout de la branche d'hysope.

18, 19 et 20. La croix, ses trois clous et son titre.

21. Les tenailles.

22. Un objet oblong à surface striée, à déter-

miner. Il n'a rien de commun avec le marteau ou maillet dont ce serait ici la place.

Au sommet du premier pilastre à gauche, l'artiste a disposé quatre objets dont le sens symbolique nous échappe : un vase à deux anses flanqué de deux petits quadrupèdes rampants, hermines? un objet rappelant le pelta des anciens et une croix. Est-ce une allégorie aux vertus nécessaires aux jeunes époux? En pareille matière nous préférons nous abstenir, et c'est ce que nous ferons aussi pour les quatre coupes pleines de petits disques ou petites boules dans lesquels d'aucuns ont voulu voir des pièces de monnaie, symbole de l'opulence des deux familles. Faut-il voir aussi une intention rappelant le chapelet dans le cordon courant sur la moulure supérieure de la base, formée de séries de dix grains sphériques séparés par une olive? Au surplus, la surabondance de figurations allégoriques, surtout dans un coffre de mariage, n'a rien pour surprendre, étant donnée la manie des emblèmes qui a sévi généralement pendant toute la Renaissance.

Au milieu de la base distincte est un enfant tirant à lui deux grosses guirlandes, se combinant chacune avec une longue lanière portant des inscriptions en majuscules gothiques (sauf un d). Sur celle de gauche se lit : IE · dVRE · IAI ·, et sur celle de droite : ESPÉRANCE.

Les côtés, munis de longues manettes de fer forgé, moulurées en balustre, sont plats. Les coins

sont renforcés par des équerres en fer découpé et ajouré de style gothique, posées sur une étoffe aujourd'hui incolore et dont on voit la forte toile. Les assemblages, exactement ajustés, sont en queue d'aronde.

Le meuble, d'une très belle patine foncée, est dans un excellent état de conservation; seul le couvercle est moderne. La serrure et son entrée manquent.

Le mot « huchier » n'est pas usité dans la région lyonnaise; ce sont les menuisiers qui font les coffres[1], mais il est évident qu'ici le rôle important est dévolu à l'imagier. Malheureusement aucun document, aucun indice ne nous ont permis de retrouver son nom, et si nous savons qu'un des imagiers les plus connus à cette époque est Jean de Saint-Priest[2], rien ne nous autorise à lui attribuer cette œuvre si intéressante de notre Renaissance lyonnaise à son aurore.

Lorsque, à la suite des expéditions de Charles VIII et de Louis XII, l'influence italienne se répandit sur la plus grande partie de la France et fit dévier à son profit notre art français, nous parûmes dans cette évolution momentanément oublieux des nobles traditions léguées par les

1. *Inv. Arch. comm.*, CC 10, 11, 41, 136. — 1453-55, « Payé 8 livres 5 sous à Robin, menuisier, pour les deux grands coffres (servant à mettre les archives) de Saint-Jaquême; — 9 livres 12 sous 6 deniers à Jean de Lonzelles, serrurier, pour les ferrures et serraillies desdits coffres. » *Ibid.*, CC 74.

2. *Ibid.*, CC 125, 126, 131, 132.



Coffre des Bertholon-Bellièvre (1512). Musée de Lyon.

maîtres qui firent jaillir de notre sol nos glorieuses cathédrales.

Cette influence devait se faire sentir à Lyon tout autant que dans le voisinage de la cour et des riches personnages toujours portés à suivre la mode mise en faveur par le souverain. Notre ville était à cette époque le siège d'un commerce très important alimenté d'abord par sa situation privilégiée sur la route d'Italie, et ensuite par ses quatre grandes foires annuelles qui avaient attiré dans ses murs un nombre considérable de riches marchands étrangers et surtout italiens. La période pendant laquelle cet envahissement du négoce transalpin grandit et atteignit son apogée paraît avoir coïncidé justement avec la première moitié du XVIe siècle[1].

Tout dans le coffre Bertholon-Bellièvre dénote une des manifestations encore initiales de la direction nouvelle. Il apparaît évidemment ici que si l'ordonnance générale et le parti pris décoratif accusent franchement une inspiration italienne, d'un autre côté l'interprétation ornementale et la facture parfois naïve se ressentent des traditions de notre XVe siècle. L'ensemble est touffu, un peu lourd; l'artiste n'est pas encore imprégné des courbes savantes et du galbe élégant du candélabre italien, et principalement dans les motifs

1. J.-B. G., *Documents sur l'importation des armes italiennes à Lyon à l'époque de la Renaissance*, p. 231 et suiv.

empruntés au règne végétal, on constate un dérivé direct de la flore gothique. Un des morceaux les plus curieux à cet égard est le petit bonhomme coiffé d'un motif feuillagé, dont la tête et les mains sortent d'un triple bourgeon. Quant aux deux banderoles de la base, elles sont franchement gothiques, ainsi que les ajours et découpures des ferronneries.

Cet art indécis et de transition fut de courte durée; les spécimens en sont peu nombreux; l'Italien envahisseur ne leur laissa pas le temps de multiplier, et pendant près d'un demi-siècle il régna en souverain jusque sur notre architecture. Le puits de la maison du chamarier d'Estaing rue Saint-Jean et les fragments qui nous restent de la chapelle des Lucquois à l'église de l'Observance en sont des témoignages. Nous y ajouterons une frise en noyer venant de la rue de l'Arbalète et représentant un combat de divinités marines. Ces trois sculptures ont été recueillies par nos Musées, et à leur provenance authentique nous regrettons de ne pouvoir joindre leur acte de naissance, les textes faisant défaut. D'autres pièces analogues en mobilier et boiseries peuvent dans une certaine mesure être aujourd'hui classées, grâce à l'artiste inconnu qui sculpta sur un coffre de mariage blasons et date devant perpétuer le souvenir d'une union, qui ne s'attendait pas à l'honneur de devenir, quatre siècles plus tard, un précieux document d'archéologie lyonnaise.

UN ÉMAIL

DE LA

CATHÉDRALE DE VLADIMIR (RUSSIE).

Par M. le baron de Baye, membre résidant.

Lu dans la séance du 5 mars 1902.

Il y aurait une bien curieuse étude à faire : celle des antiquités occidentales conservées en Russie. Je n'entends pas parler des objets apportés à des dates récentes par des collectionneurs, mais bien de ceux qui, conservés depuis longtemps en Russie, ont un intérêt historique.

Nous sommes portés, non sans motifs, à considérer la Russie, antérieurement au règne de Pierre le Grand, comme une nation quasi-asiatique, imprégnée d'un caractère purement oriental, par la période trois fois séculaire du joug des Mongols.

Je ne viens pas nier l'influence orientale dans les arts chez une puissance semi-européenne, semi-asiatique. J'estime, néanmoins, que les apports occidentaux ont été peut-être plus importants qu'on ne le pense généralement.

Ces prémisses étant posées, je présenterai à leur appui une intéressante pièce d'émaillerie conservée dans le trésor de la cathédrale de la ville de Vladimir. Je l'ai vue une première fois en 1890, lors du Congrès archéologique de Moscou, et une seconde fois en 1900, dans la sacristie où



ÉMAIL DE LA CATHÉDRALE DE VLADIMIR.

est conservé ce précieux objet. Il mesure $0^{m}17$ de longueur et $0^{m}115$ de hauteur.



MUSÉE BOUMIANTZEFF, A MOSCOU.

N'étant pas spécialiste, je me bornerai à faire connaître les appréciations des archéologues qui ont pu ainsi que moi examiner cet émail. Il est considéré comme ayant appartenu à André Bogoloubski (1157-1174), ce grand prince qui transporta du midi au nord de la Russie le centre de la vie politique et créa une principauté dont la ville de Vladimir fut la capitale. Il la dota de monuments fort remarquables, tels que la porte d'or, l'église de Saint-Démétrius et la cathédrale de l'Assomption.

Dans cette cathédrale reposent les restes du Prince, et, selon la tradition, le cercueil qui les contenait autrefois renfermait également l'objet dont nous nous occupons. Cette plaque représente, sur un fond uni de bronze doré, la Résurrection. Au milieu, le Christ sortant du tombeau; à droite, cette inscription : REXVREXTIO, et, à gauche, ŎN˘I. De sa main droite, le Sauveur écarte le linceul, et, de la gauche, il porte une hampe, surmontée d'une croix, sous laquelle flotte une petite bannière. De chaque côté, deux anges se tiennent debout, ayant à la main un sceptre terminé par une fleur de lis. Le tombeau est formé d'un sarcophage rectangulaire et son couvercle est placé en travers. Plus bas que le tombeau, on voit deux soldats renversés.

Le dessin de la tête du Christ et de celles des anges est tout à fait remarquable.

Ce sujet est rendu selon les données de l'art de

l'église occidentale et non selon les règles de l'église orientale. L'inscription est en caractères latins. Ces deux observations suffiraient à démontrer que nous nous trouvons en présence d'un produit sorti des mains d'artistes occidentaux.

L'objet en question peut donc être considéré comme un émail de provenance lorraine ou rhénane et attribué au XII[e] siècle.

Les savants étrangers à la Russie n'admettent pas la possibilité que cette plaque ait pu être faite en Russie. Ceux de Russie sont moins affirmatifs. Ils citent d'anciennes Annales, d'après lesquelles le prince André Bogoloubski faisait venir de l'étranger des maîtres d'art; ce qui tend à prouver que des artistes étrangers travaillaient en Russie dès cette époque. En effet, les *Annales* d'Ipatievsky, de l'an 1175, énumèrent divers objets et différentes matières dont le prince André Bogoloubski ornait ses églises, et, entre autres, on cite des émaux du genre de celui qui fait l'objet de notre communication. Ces *Annales* parlent de maîtres d'art de plusieurs pays, principalement d'Italie et d'Allemagne.

Une autre question a été soulevée au sujet de l'émail conservé à Vladimir. Quel pouvait en être l'usage? Selon les savants russes, cet émail était un ornement destiné à être porté sur le costume. D'abord, on le considéra comme un *nagroudnik*[1], c'est-à-dire une parure de poitrine.

1. Ce nom vient du mot *groude,* qui signifie poitrine.

Cette manière de voir fut abandonnée lors de la découverte d'une autre plaque analogue dans un des couvents du gouvernement de Vladimir. Cette seconde plaque émaillée, de la même forme et dimension que la première, percée sur les bords du même nombre de trous, offrant la même technique, représente la Crucifixion, et se trouve actuellement au Musée Boumiantzeff, à Moscou.

Elle est convexe : la planche ci-contre la représente développée.

Les personnages y sont plus nombreux et par conséquent à une plus petite échelle. Le sujet représenté est le Crucifiement. Au milieu, le Christ en croix. Au-dessus de la tête, entourée d'un nimbe crucifère, se trouve l'inscription : I ∘ N ∘ R ∘ I.

Les pieds du Christ semblent reposer sur une plate-forme carrée.

A la hauteur des bras de la croix, deux anges dans les nues. A la droite du Christ, la Vierge debout, auprès de laquelle on lit cette inscription : SMARIA. Entre la Vierge et le Christ, le soldat qui perce de sa lance le côté du Sauveur. De l'autre côté, saint Jean portant de sa main droite un rouleau sur lequel on lit IOHS. .Entre saint Jean et le Christ, un homme tendant un vase de sa main droite et tenant de la gauche la hampe munie à son sommet de l'éponge. Au pied de la croix, trois soldats se partagent les vêtements du Sauveur.

Après la découverte de ce second objet, on a présumé que ces deux plaques émaillées formaient la paire. On les a considérées depuis comme des *napletchnik*[1], sortes d'épaulettes. Cette conjecture est basée sur la ressemblance de ces ornements avec les pièces de forme analogue commandées à Constantinople au XVIIe siècle par le tzar Alexis Mikhaïlovitch, d'après les bannes portées par les Monomak au XIIe siècle.

Deux grandes pièces de ces bannes sont également concaves, de façon à prendre la forme des épaules.

J'ai pensé intéressant de signaler ces deux objets occidentaux conservés en Russie et de rappeler les opinions émises à leur sujet.

1. Ce nom vient du mot russe *plétchi,* qui signifie *épaules.*

CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE

DES

ÉMISSIONS MONÉTAIRES DE L'ATELIER DE TRÈVES

PENDANT LA PÉRIODE CONSTANTINIENNE

(305-337).

DEUXIÈME PARTIE[1].

Par M. Jules Maurice, membre résidant.

Lu dans la séance du 16 juillet 1902.

Sixième émission.

Cette émission fut frappée depuis la célébration par anticipation d'un an des vota V des Césars et des vota XV de Constantin en 320 jusqu'à l'élévation de Constantius II César le 8 novembre 324.

Les *vota* XX des Augustes furent inscrits sur les monnaies avec les légendes *Beata Tranquillitas* et *Virtus. Exercit.* L'on inscrivit sur les

1. Pour la première partie, voy. *Mémoires,* t. LXI, p. 127.

monnaies d'or les exergues *Alamannia* et *Francia* en l'honneur de la victoire que Crispus remporta en 320 sur les Francs et l'on trouve sur celles de bronze la légende du revers *Sarmatia Devicta* qui célèbre la victoire de Constantin en 322 sur les Sarmates. Les monnaies de Constance II ne parurent pas dans cette émission.

Les monnaies de bronze y sont de l'espèce du *Nummus Centenionalis* ou denier constantinien; celles d'or de l'espèce du *solidus* ou 72e à la livre d'or.

Tableau des lettres placées dans le champ du revers des monnaies et des exergues de l'émission.

Première série :

I	I
PTR	STR
T | F	T | F
PTR	STR

Cette série est la seule qui se trouve représentée dans l'émission précédente.

Deuxième série :

I	I
·PTR	·STR
T | F	T | F
·PTR	·STR

Troisième série :

I / PTR·	I / STR·

Quatrième série :

I / ·PTR·	I / ·STR·
T I F / ·PTR·	T I F / ·STR·

Cinquième série :

I / PTR◡	I / STR◡

Sixième série :

I / ·PTR◡	I / ·STR◡

Septième série :

★ I / PTR	★ I / STR

Huitième série[1] :

I / TR

I. — La plupart des pièces qui présentent au re-

1. Toutes les pièces de l'émission semblent avoir été frappées dans les deux officines ouvertes.

vers les légendes VICTORIAE · LAETAE · PRINC · PERP · et VICTORIAE · LAET · P · P ·; et qui ont été décrites dans l'émission précédente ont dû continuer à être frappées au cours de l'émission présente avec les exergues de sa première série :

$\frac{\mathrm{I}}{\mathrm{PTR}}$ $\frac{\mathrm{I}}{\mathrm{STR}}$

On trouve parfois une étoile sur le devant de l'autel, sur lequel deux Victoires posent un bouclier votif, au revers de ces pièces. L'on obtient ainsi les signes du revers de la septième série de l'émission présente : $\frac{\star}{\mathrm{PTR}}$ $\frac{\star}{\mathrm{STR}}$ Ces signes se rencontrent avec la première de ces deux légendes sur la pièce n° 640 de Constantin le Grand dans Cohen, au droit de laquelle on lit : IMP · CONSTANTINVS · MAX · AVG, et avec la seconde de ces deux légendes du revers sur toutes les pièces décrites dans l'émission précédente.

On trouve également au revers les légendes :

II. — BEATA · TRANQVILLITAS ·, et, comme type : un autel surmonté d'un globe et qui porte sur sa face antérieure l'inscription : VOTIS·XX·; au-dessus du globe, deux ou trois étoiles.

Au droit : 1° CONSTANTINVS · AVG. Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle (Cohen, 17, 1re série, BR·MVS; 3e série, BR·MVS, FR. 14465,

14467; 4e série, FR. 14464, 14468; 6e série, FR. 14466, 14469).

2° Même buste à gauche (Cohen, 18, mêmes séries, BR·MVS, Musée de Trèves, FR. 14471-72).

3° Même légende. Son buste casqué et cuirassé à droite, avec le casque quelquefois très orné (Cohen, 20, 1re série, FR. 14474, 14476; 3e série, FR. 14477, 14483; 3 gr. 50, 0m021; 4e série, FR. 14478, 14484; 6e série, Musée de Trèves).

4° Même légende. Son buste casqué et cuirassé à gauche, tenant une haste et un bouclier (Cohen, 22; coll. Voetter).

5° CRISPVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 5, 1re série, FR. 15355).

6° Même légende. Son buste lauré et cuirassé à gauche, tenant une haste sur l'épaule et un bouclier (Cohen, 7, 1re série, FR. 15357).

7° Même légende. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 8, 3e série, FR. 15358).

8° IVL·CRISPVS·NOB·C. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 15, 6e série, BR·MVS).

9° Même légende. Son buste casqué et cuirassé à gauche, avec la tête de Méduse sur la cuirasse, tenant une haste sur l'épaule et un bouclier (Cohen, 16, 6e série, BR·MVS).

10° Même légende. Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle (pièce inédite, 6e série, BR·MVS).

11° IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Même buste (Cohen, 19, 4e série, BR·MVS; 6e série, FR. 15362, 15363; 3 gr. 25, 0m020).

12° Même légende. Son buste lauré et cuirassé à droite, tenant une haste sur l'épaule droite et sur la gauche un bouclier que l'on voit de derrière (pièce inédite, 3e série, BR·MVS).

13° Même légende. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite, tenant de la main gauche une Victoire sur un globe et portant le bras droit en avant (pièce inédite, 4e série, BR·MVS).

14° Même légende. Son buste lauré et drapé à droite, tenant la lance du bras droit visible et de la gauche un globe (pièce inédite, 3e série; coll. Voetter).

15° Même légende. Son buste lauré et cuirassé à gauche, tenant une haste dirigée en avant et un bouclier (Cohen, 21, 1re série, BR·MVS). Voetter avec la représentation de la Louve et des Jumeaux sur le bouclier.

16° Même légende. Son buste lauré et cuirassé à gauche, tenant une haste sur l'épaule droite et un bouclier qui couvre l'épaule gauche (Cohen, 22, 1re série, BR·MVS, FR. 15364-65; Voetter, avec une femme à genoux devant l'empereur sur le bouclier; 3e série, BR·MVS; Voetter, avec la tête de Méduse sur le bouclier. (Pl. IV [I][1], n° 1.) 4e série, FR. 15367, 15371; Voetter, avec un trophée et un captif enchaîné assis au pied du trophée sur le bouclier; 6e série, FR. 15368, 15372; Voetter, avec l'empereur à gauche, cou-

1. Les numéros de planches entre crochets se rapportent au tirage à part.

ronné par la Victoire, et devant lui deux hommes à genoux sur le bouclier).

17° CRISPVS · NOBIL · C. Son buste casqué et cuirassé à gauche, tenant une haste et un bouclier sur lequel on voit Rome assise, tenant un sceptre et un globe (Cohen, 14, 4e série, FR. 15372 A).

18° D · N · CRISPVS · NOB · CAES. Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant une haste dirigée en avant et un bouclier (Cohen, 24, 4e série, FR. 15373).

19° D · N · CRISPO · NOB · CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 25, FR. 15374)? Exergue et atelier incertains.

20° CONSTANTINVS · IVN · N · C. Son buste lauré et cuirassé à gauche, conduisant un cheval et tenant un sceptre et un bouclier sur lequel on voit deux personnages (variété de Cohen, 15, 5e série, BR · MVS). (Pl. IV [I], n° 2.)

21° CONSTANTINVS · IVN · NOB · C. Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle (Cohen, 1re série, Trèves; 2e série; Voetter; 6e série, FR. 15581-82; 2 gr. 75, 0m018).

22° Même légende. Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant un globe surmonté d'une Victoire et un sceptre (Cohen, 20, 5e série; Voetter).

23° Son buste lauré et drapé à droite à mi-corps, tenant une haste dirigée en avant et un globe (pièce inédite, 4e série; Voetter).

24° Même légende. Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle (Cohen, 22, 4e série, FR.; Voetter).

25° Son buste lauré à gauche, à mi-corps, avec le manteau impérial, tenant un globe surmonté d'une Victoire et la mappa (Cohen, 23, 1re série, FR. 15583; 4e série, FR. 15587; Voetter); parfois l'on voit la tête de Méduse sur la poitrine.

26° Même légende. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 25, 6e série, FR. 15588; Voetter).

27° CONSTANTINVS · IVNN (*sic*) · COS · II. Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial, tenant un globe surmonté d'une Victoire et un sceptre (Cohen, 29, 1re série).

L'inscription sur cette pièce du IIe consulat de Constantin le Jeune confirme le classement chronologique des monnaies qui portent la légende *Beata Tranquillitas* dans l'émission parue de 320 à 324.

28° LICINIVS·IVN·NOB·C. Son buste radié et cuirassé à droite (Cohen, 1, BR·MVS, 1re série).

29° LICINIVS · IVN · NOB · CAES. Même buste (Cohen, 1, BR·MVS, 1re série).

30° Même légende. Son buste lauré et drapé à gauche (pièce inédite, BR·MVS, 1re série).

III. — On trouve au revers : VIRTVS·EXERCIT, et, comme type, un trophée au pied duquel sont assis deux captifs, celui de gauche dans l'attitude

de l'accablement et celui de droite les mains liées derrière le dos et retournant la tête.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 697, $\frac{T \mid F}{}$[1], 1re série, FR. 15125; 2 gr. 80, 0m019; 2e série, FR. 15128).

2° LICINIVS·P·AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 183, 1re série, $\frac{\mid}{}$ $\frac{T \mid F}{}$, FR. 14321-23; Voetter; 7e série, Musée de Berlin). (Pl. IV [I], n° 3.)

3° IMP·LICINIVS·AVG. Même buste (Cohen, 184, $\frac{\mid}{}$ $\frac{T \mid F}{}$, 1re série, FR. 14325, BR·MVS; 2e série, BR·MVS; 4e série, FR. 14324).

4° CRISPVS·NOB·CAES. Son buste casqué et cuirassé à droite ($\frac{\mid}{}$ $\frac{T \mid F}{}$, 1re et 2e séries, pièces du BR·MVS; 6e série, FR. 15539).

5° IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Son buste casqué et cuirassé à gauche, vu de dos, tenant une haste dirigée en avant et un bouclier (1re série, $\frac{T \mid F}{}$, BR·MVS).

Cohen a voulu probablement décrire ces pièces

1. Les signes $\frac{\mid}{}$ ou $\frac{\mid}{T \mid F}$ indiquent l'absence ou la présence des lettres TF dans le champ du revers des pièces des 1re, 2e et 4e séries; lorsque ces deux signes se trouvent devant l'ensemble de ces trois séries, cela veut dire que toutes présentent des revers avec et sans les lettres TF.

aux n°s 179 et 180 de Crispus, mais il s'est trompé et leur a donné le revers d'autres pièces.

6° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste radié et drapé à droite (Cohen, 261, 2e série, FR. 15854; 2 gr. 70, 0m019).

7° CONSTANTINVS·IVN·N·C. Son buste radié, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 262, $\frac{|}{\quad}$ $\frac{T|F}{\quad}$, 1re série, FR. 15853, BR·MVS; 2e série, BR·MVS).

8° LICINIVS·IVN·NOB·C. Son buste radié et drapé à droite (Cohen, 60, 1re série, $\frac{|}{\quad}$ $\frac{T|F}{\quad}$, FR. 14430-31, BR · MVS; Voetter; 7e série, FR. 14432, BR·MVS).

IV. — Au revers : VIRTVS·EXERCIT, et, comme type, un étendard au pied duquel sont assis deux captifs. Celui qui est à gauche est dans l'attitude de l'accablement; celui qui est à droite a les mains liées derrière le dos et retourne la tête. Sur l'étendard : VOT·XX.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 695, $\frac{|}{\quad}$ $\frac{T|F}{\quad}$, 1re série, BR·MVS, FR. 15102, 15115, 15125-6, et 2e série, FR. 15114, 15119; 7e série, FR. 15103).

2° Même légende; même buste à gauche (pièce inédite, $\frac{T|F}{\quad}$, 1re série, BR·MVS).

3° Même légende. Son buste lauré à droite, avec le manteau impérial, tenant un sceptre surmonté d'un aigle (Cohen, 696, $\frac{T \mid F}{\quad}$, 1re série, BR·MVS).

4° Même buste à gauche (pièce inédite, 1re série, $\frac{T \mid F}{\quad}$, BR·MVS). (Pl. IV [I], n° 4.)

5° LICINIVS·P·AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 191, $\frac{\mid}{\quad}$, 1re série; Voetter, et 2e série, BR·MVS).

6° CRISPVS·NOB·C. Son buste casqué et cuirassé à droite (pièce inédite, 1re série, $\frac{\mid}{\quad}$, BR·MVS).

7° CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré à gauche, avec le manteau impérial, tenant un globe surmonté d'une Victoire (Cohen, 170, 1re série, $\frac{\mid}{\quad}$, FR. 15528).

8° Même légende. Son buste lauré et cuirassé à gauche, vu de dos, tenant une haste dirigée en avant et un bouclier (Cohen, 171, 1re série, $\frac{\mid}{\quad}$, BR·MVS).

9° Même légende. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 172, 1re série, $\frac{\mid}{\quad}$, FR. 15531; 7e série, FR. 15532).

10° CONSTANTINVS·IVN·N·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche, tenant un globe sur-

monté d'une Victoire et un sceptre (Cohen, 250, 2e série, $\frac{|}{\quad}$, FR. 15842).

11° Même légende. Son buste radié et cuirassé à gauche (Cohen, 252, 2e série, $\frac{|}{\quad}$, BR·MVS).

12° Même légende. Son buste radié, drapé et cuirassé à gauche, levant la droite et tenant un globe (Cohen, 253, 1re série, FR. 15847).

13° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à gauche, tenant un globe surmonté d'une Victoire (Cohen, 256, variété, 1re série, $\frac{|}{\quad}$, BR·MVS).

14° FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·N·C. Son buste radié et cuirassé à gauche (pièce inédite, 1re série, $\frac{|}{\quad}$, BR·MVS).

15° LICINIVS·IVN·NOB·C. Son buste radié, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 70, 1re et 2e séries, avec $\frac{|}{\quad}$ et $\frac{T\,|\,F}{\quad}$, BR · MVS., FR. 14442-3-4 (Pl. IV [I], n° 5), Voetter; 7e série, avec une étoile dans le champ à gauche); cette étoile a parfois été prise pour le monogramme, parce qu'elle présente une branche verticale qui ressemble à un I comme dans le monogramme formé de I et de ×; mais l'extrémité de cette branche de l'étoile n'est jamais renflée comme dans le monogramme. Le colonel Voetter a montré que les signes chrétiens n'étaient apparus sur

les monnaies de Trèves qu'après la mort de Constantin en 327[1].

16° LICINIVS·IVN·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 68, 1re série, $\frac{T \mid F}{\quad}$, BR·MVS; 2e série, $\frac{\mid}{\quad}$, FR. 14440).

17° LICINNVS·IVI·NOBIL (*sic*). Son buste radié, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 71, 1re série, $\frac{\mid}{\quad}$, FR. 14445); cette pièce a été frappée avec un coin incomplètement gravé.

IV. — On trouve au revers : CAESARVM·NOSTRORVM, autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit : VOT·V.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Son buste casqué et cuirassé à droite (Cohen, 33, 8e série, FR. 14489).

2° CRISPVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 30, 8e série, FR. 15381-82).

Les *vota* V des Césars furent accomplis en l'année 321[2]; mais on les célébra et on les inscrivit sur les monnaies dès l'année précédente. Les *vota* X durent être comptés par anticipation dès l'accomplissement des *vota* V, mais continuèrent à être inscrits sur les monnaies jusqu'à la fin de l'émission.

1. O. Voetter, *Erste Christliche Zeichen auf römische Münzen*, dans la *Numismatische Zeitschrift*, 1892, p. 61.

2. *Nazarii Panegyrius* (Eumène, X, cap. 2).

V. — Au revers : CAESARVM·NOSTRORVM, autour d'une couronne de laurier dans laquelle on lit : VOT·X.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 34, 1re série, $\frac{I}{\quad}$, FR. 14491).

2° CRISPVS·NOB·CAES. Tête analogue (Cohen, 41, 1re série, $\frac{I}{\quad}$, FR. 15403, 15418).

Les *vota* X des Césars ne furent attribués qu'à Crispus et Constantin II ; dans les ateliers de Siscia, Thessalonica, Aquilée, Tarragone, et l'on peut ajouter de Trèves. Licinius II ne reçut qu'à Rome le souhait de ces *vota* X.

3° IVL·CRISPVS·NOB·C. Même tête (Cohen, 44, $\frac{I}{\quad}$, 1re série, BR·MVS, FR. 15421 ; 5e série, FR. 15419). (Pl. IV [I], n° 6.)

4° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Tête analogue (Cohen, 38, $\frac{I}{\quad}$, 1re série, BR·MVS; 5e série, H·MVS·V).

La cinquième série, $\frac{I}{\text{PTR}\cup}$ $\frac{I}{\text{STR}\cup}$ se trouve exclusivement sur les pièces de Constantin II, de Crispus et de Helena, parmi toutes celles que j'ai vues. Des exergues spéciaux sont également réservés à Londres et à Siscia aux monnaies où l'on trouve inscrits les *vota* X des Césars. On doit y voir la preuve de ce que ces monnaies ont été

émises pendant la guerre de 324 entre Constantin et Licinius, après la cessation de la frappe des monnaies des deux Licinius, père et fils[1].

VI. — On trouve au revers : SECVRITAS · REIPVBLICE. La Sécurité voilée, debout à gauche, tenant un rameau baissé et soutenant sa robe.

Au droit : FL·HELENA·AVGVSTA. Son buste drapé à droite, avec un diadème dans les cheveux et un collier de perles au cou (Cohen, 12 et 13, 5e série, $\frac{|}{\quad}$, BR·MVS).

Cette monnaie de Helena présente un exergue que l'on trouve également sur celles où sont inscrits les *vota* X des Césars et qui n'ont été frappées qu'à la fin de l'émission présente.

J'ai fait remarquer, dans mon article sur l'atelier d'Antioche[2], que les monnaies de Helena commencèrent à y être émises un peu avant l'élévation de Constantius II, au rang de César, qui eut lieu le 8 novembre 324, et fixe le début de l'émission qui vient après celle-ci. L'on voit que dans l'atelier occidental de Trèves les monnaies de Helena parurent également avant celles de Constantius II. Cela tient à ce que, d'une part, l'atelier d'Antioche tomba dans les mains de Constantin dès le

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Londres* (*Numismatic chronicle,* 1900, p. 146).
2. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Antioche* (*Numismatic chronicle,* 1899, p. 231), et *L'atelier d'Alexandrie* (*Ibid.,* 1902, p. 123).

mois de septembre 324, après la défaite de Licinius à Chalcédoine, et reçut de suite l'ordre de frapper des pièces à l'effigie de l'impératrice Hélène, et que les ateliers d'Occident reçurent cet ordre un peu plus tard, mais également avant que la nouvelle de l'élévation de Constantius II, au rang de César, n'y fut parvenue.

VII. — Au revers : SARMATIA·DEVICTA. Victoire marchant à droite, portant un trophée et une palme. Elle pose le pied droit sur un captif assis à terre et retourne la tête.

Au droit : 1° CONSTANTINVS · AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 487, rectifié, 1re série, BR·MVS, FR. 14867, 14871 ; 2 gr. 83, 0m019; 5e série, FR. 14868, 14872).

2° CRISPVS·NOB·CAES. Tête analogue (Cohen, 132; 5e série, FR. 15504).

Ces monnaies, sur lesquelles est inscrite la légende du revers *Sarmatia Devicta*, furent frappées au cours de cette émission. En effet, des pièces, n'en différant que par les exergues, furent émises en même temps que celles-ci, dans l'atelier de Sirmium, qui n'ouvrit qu'en 320, et avec un exergue caractéristique $\frac{\text{I}}{\text{.SIRM.}}$ de l'émission qui y parut de 320 ou 324[1]. C'est donc entre les

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Sirmium* (*Congrès des sciences historiques de Rome,* 1903).

années 320 et 324 qu'il faut placer la victoire de Constantin sur les Sarmates, et l'on peut dire qu'une fois cette période déterminée, c'est de l'année 322 que l'on doit dater cette victoire. En effet, plusieurs autres événements concourent à fixer l'époque où elle eut lieu. D'après l'anonyme de Valois[1], ce fut avant une campagne de Constantin contre les Goths, laquelle est datée de 323, par une inscription[2].

Zosime dit qu'elle précéda un séjour de l'empereur à Thessalonica[3], et ces séjours de Constantin sont connus par les lieux d'expédition de ses lois; il y en eut un en février 323 et un en mars et avril 324[4]. Si la victoire sur les Sarmates n'avait eu lieu qu'avant le second séjour, il eût été impossible qu'elle fût suivie de la guerre contre les Goths, qui est de 323. D'autre part, elle est postérieure aux *Quinquennalia* des Césars, car l'orateur qui y prit la parole le 1er mars 321 l'ignorait encore[5]. L'on peut préciser davan-

1. *Anonymus Valesii*, V, 21.
2. *C. I. L.*, III, 6, 159. « IN ILLYRICO VICTIS SVPERATISQVE GOTHIS TEMPORE FELICITER · QVINQVENNALIORVM. » Ces *quindecennalia* sont en effet ceux de Licinius, dans les états duquel fut gravée l'inscription que je crois en conséquence pouvoir dater de 323.
3. *Zosimi historiae*, II, 22.
4. *Cod. Theod.*, IV, 8, 2, du 2 février 323, et XIII, 5, 4, et II, 17, 1, du 8 mars et du 9 avril 324. Cf. O. Seeck, *Zeitschrift; loc. cit.*, p. 231.
5. *Nazarii Panegyrius*, Eumen., X; O. Seeck, *loc. cit.*, p. 190.

tage. L'on vient de voir que ce fut avant un séjour à Thessalonica, en février 323, que Constantin remporta sa victoire sur les Sarmates, dans le voisinage de la Moésie[1]. Or, l'on sait qu'il se trouvait le 18 décembre à Serdica, sur la route qui va de la Moésie à Thessalonica, où il devait se rendre[2]. Dès lors, l'on a toutes raisons de placer un peu auparavant sa victoire sur les Sarmates, qui eut lieu à l'époque où l'on célébrait les *Ludi Sarmatici*, d'après le Calendrier de Philocalus[3]. En effet, ces jeux étaient célébrés à des dates toutes voisines du 18 décembre, l'un au 25 novembre et l'autre au 1er décembre et l'un d'eux devait commémorer cette victoire de Constantin.

Monnaies de bronze commémoratives frappées en l'honneur de Claude le Gothique, de Constance Chlore et de Maximien Hercule.

J'ai réservé pour cette émission la description de ces monnaies commémoratives, bien qu'elles aient été frappées à deux époques distinctes à Trèves, la première fois en 314 et la seconde en

1. *Publii Optatiani Porfyrii Carmina*, VI, 22, 17. Ce poète indique le siège de Campona et le retour par Bononia (Widdin).
2. *Cod. Theod.*, III, 32, 1.
3. *C. I. L.*, I, p. 336, *Commentarii diurni* de Mommsen, p. 356. Mommsen avait déjà considéré les *Ludi Sarmatici* comme se rapportant à une victoire de Constantin.

324, c'est-à-dire avant les deux guerres entre Constantin et Licinius. J'ai déjà dit au cours de mes autres études d'ateliers monétaires[1] que le colonel Voetter avait eu le premier l'idée de voir dans ces émissions de monnaies l'expression d'une pensée hostile de Constantin vis-à-vis de Licinius[2]. Constantin voulait rappeler sa descendance de Claude le Gothique, de Maximien Hercule et de Constance Chlore pour affirmer ses droits à leur succession et à la domination de tout l'empire. Cette hypothèse est confirmée par les faits et l'interprétation des auteurs.

Les panégyristes et les auteurs contemporains de Constance Chlore et de Constantin ont, en effet, pour les flatter, parlé de leur descendance de Claude le Gothique[3].

1. J. Maurice, *L'atelier d'Aquilée* (*Riv. It. d. Num.*, 1901, p. 302); *L'atelier de Thessalonica* (*Numismatische Zeitschrift*, 1901, p. 131); *L'atelier de Siscia* (*Numismatic chronicle*, 1900, p. 345).

2. Le colonel Voetter fait remarquer que, en 314 comme en 324, les ateliers de Constantin émirent seuls ces monnaies. Cf. O. Voetter, *Ahnenmünzen kaiser Constantin des grossen* (*Verlag des Clubs der Münz und Medaillen freunde.* Wien, 1895).

3. Notamment le *Panég.* d'Eumène VII (Constantini Augusto dictus), cap. 13. Les auteurs de l'histoire Auguste, ainsi que l'a remarqué Klebs dans l'ouvrage indiqué ci-dessous, parlent de la dynastie flavienne de Constance Chlore. Trebellius Pollio, dans *La vie de Claude*, chap. III, dit : « Ille velut futurorum memor gentes Flavias Vespasiani et Titi, nolo autem dicere Domitiani propagavit. » Dans le chap. x, il raconte les prophéties qui annonçaient à Claude une des-

Les pièces commémoratives en question sont de deux sortes.

Les plus grandes, dont le poids moyen est d'un peu plus de 3 gr., peuvent être de l'espèce du *denarius communis* de Dioclétien réduite de poids; ce sont celles qui ont été frappées en 314, car elles n'ont été émises que dans des ateliers qui appartenaient à Constantin avant la guerre de 314, comme Trèves; les plus petites ont été émises, au contraire, également dans les ateliers de Siscia et de Thessalonica, qui n'appartinrent à Constantin qu'après cette guerre, et elles reçurent à Aquilée et à Thessalonica des exergues caractéristiques de l'émission de 320 à 324. Ces petites pièces semblent être la moitié du *Nummus Centenionalis*, pièce de bronze d'un poids moyen de 3 gr. 50 créée par Constantin; elles ont un poids moyen de 1 gr. 75.

J'ai réuni en un seul tableau les pièces émises en 314 et en 324. L'on voudra bien tenir compte de l'espèce monétaire de chaque pièce pour décider de l'émission à laquelle elle se rapporte. De plus, en 314, l'atelier de Trèves ne frappa que l'exergue $\frac{\mathrm{I}}{\mathrm{PTR}}$ de son unique officine; en 324, il y eut au

cendance d'empereurs, voulant par là prouver que Constance Chlore est d'une race divine. Cf. Klebs, *Das dynastiche Element in der geschichtschreibung der Römischen kaiserzeit*, dans la *Historische Zeitschrift* de Sybel, *München*, 1899, t. XXV.

contraire deux officines ouvertes donnant lieu à la frappe des exergues $\frac{|}{PTR}$ et $\frac{|}{STR}$ On trouve donc :

I. — Au revers : REQVIES · OPT · MER, avec l'empereur voilé assis à gauche sur une chaise curule, levant la droite et tenant un sceptre.

Au droit : 1° DIVO·MAXIMIANO·OPTIMO·IMP. Sa tête laurée et voilée à droite (Cohen, 500, *Denarius Communis*, FR. 13649, 1/2 *Centenionales*, Musée de Bonn, H · MVS · V). (Pl. IV [I], n° 7.)

2° DIVO·MAXIMIANO·OPT·IMP. Même tête (pièce inédite, *Denarius Communis* et 1/2 *Centenionalis*, Musée de Bonn, de Trèves, Voetter).

3° DIVO·CLAVDIO·OPT·IMP. Sa tête laurée et voilée à droite (Cohen, 24, corrigé, *Denarius Communis*, Musée de Bonn 1/2, *Centenionales*, Voetter, major Markl).

4° DIVO·CONSTANTIO·OPT·IMP. Tête analogue (Cohen, 248, Musée de Trèves, *Denarius Communis*, 1/2 *Centenionales*, Voetter, FR. 13834).

II. — Au revers : REQVIES · OPTIMORVM · MERITOR. Même type du revers.

Au droit : 1° DIVO·CLAVDIO·OPTIMO·IMP. Sa tête laurée et voilée à droite (Cohen, 241, corrigé, 1/2 *Centenionalis*, major Markl, Musée de Bonn).

2° DIVO·MAXIMIANO·OPTIMO·IMP. Tête ana-

logue (1/2 *Centenionales*, catalogue de Senkler).

3° DIVO·CONSTANTIO·OPTIMO·IMP. Tête analogue (1/2 *Centenionales*, Musée de Trèves; coll. Voetter, Trau).

Pièces d'or ayant été frappées au cours de l'émission de 320 à 324.

I. — On trouve au revers : P·M·TRIB·P·COS·VI·P·P·PROCOS. Constantin debout, à gauche, tenant un globe de la main droite et un sceptre court de la gauche à l'exergue $\frac{\text{I}}{\text{PTR}}$

Au droit : CONSTANTINVS· P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 400, BR·MVS, et H·MVS·V, n° 1335-36; 4 gr. 46, 0m019, *solidi*). (Pl. V [I], n° 8.) Cette pièce fut frappée en l'année 320, année du Consulat VI de Constantin.

II. — On trouve au revers : GAVDIVM·ROMANORVM, avec l'Allemagne assise à terre, à gauche, dans l'attitude de l'accablement et tournant la tête vers un trophée, au pied duquel sont un arc et un bouclier.

En exergue : ALAMANNIA [1].

1. M. A. Blanchet, dans une intéressante étude d'ensemble sur *Les Gaulois et les Germains sur les monnaies romaines*, a indiqué la frappe des monnaies avec l'exergue ALAMANNIA et la légende ALAMANNIA·DEVICTA, célébrant la victoire de Crispus en 320. Cf. A. Blanchet, *Études de numismatique*, t. I. Paris, 1892, p. 40, 41.

Au droit : FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 74, BR·MVS ; 4 gr. 44, 0m019, *solidus*). (Pl. V [I], n° 9.)

III. — Le même revers, mais avec T R en plus à l'exergue.

Au droit : FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·N·C. Sa tête laurée à droite (Cohen, 108).

IV. — Même légende et même type du revers, sauf que la femme assise à terre, et représentant la Nation vaincue, ne se retourne pas.

Avec l'exergue ALAMANNIA, on trouve au droit: CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 166, BR·MVS). (Pl. IV [I], n° 10).

Avec l'exergue FRANCIA, on trouve au droit : FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 75, *triens* d'or). Crispus fut élu César en 317. En 320, ce prince remporta sa première victoire sur les peuples germaniques. C'est ce que nous apprend le panégyrique prononcé le 1er mars 321 à l'occasion de l'anniversaire de cinq ans (*quinquennalia*) des Césars[1]. Ce panégyrique raconte qu'après avoir achevé sa campagne contre les Francs, Crispus traversa un immense espace de pays encore couverts de neige, à la fin de l'hiver[2], pour se

1. *Nazarii Panegyricus* (Eumen., X, cap. 2). « Quinquennalia beatissimorum Caesarum occupatos in gaudiis habent. »

2. *Ibid.*, cap. 36. « Cruda adhuc hieme, iter gelu intracta-

rendre auprès de son père, afin d'assister en famille aux fêtes des *quindecennalia* de Constantin et des *quinquennalia* des Césars. Nous connaissons par les lieux d'expédition des lois le séjour de Constantin à cette date du 1er mars 321 [1]. Il se trouvait à Serdica, en Moésie. C'est là que le rejoignit Crispus, probablement quelques jours avant les fêtes anniversaires, après avoir quitté les bords du Rhin et la frontière du pays des Francs en janvier. Il n'avait dû abandonner en effet cette contrée qu'après s'être assuré de sa pacification. D'autre part, sa campagne germanique avait dû commencer chez les Allemands, ainsi que toutes celles qui eurent lieu sous le règne de Constantin et l'on doit admettre que, si elle se termina chez les Francs qui occupaient le cours inférieur du Rhin en décembre 320, elle dut avoir lieu en octobre chez les Allemands, qui occupaient la limite inférieure de la Germanie ou le cours supérieur du Rhin. Or, certaines monnaies nous font savoir en effet que la principale victoire de cette guerre germanique de Crispus fut remportée sur les Allemands. Ce sont celles de l'atelier de Sirmium, placé en quelque sorte,

bile immensum spatio nivibus infestum, incredibili celeritate confecit. »

1. Ces lois du *Cod. Theod.*, lib. XVI, tit. x, lex. 1 ; II, 19, 2, et IX, 42, 1, sont datées de Serdica de décembre à la fin de février; VI, 35, 4, est datée de Serdica en mars. — O. Seeck, *Die Zeitfolge d. Gesetze Constantius Zeitschrift f. Rechtsgeschichte,* X, p. 226-7.

ainsi que je l'ai expliqué ailleurs[1], sous les ordres directs de l'empereur[2]. Ces monnaies de bronze présentent au revers la légende *Alamannia Devicta*[3], avec l'exergue $\frac{\text{I}}{\cdot\text{SIRM}\cdot}$ caractéristique de la première émission (320-324) de l'atelier de Sirmium, qui n'ouvrit qu'en 320, sous Constantin. Comme il n'y eut qu'une seule campagne germanique de 320 à 324, il est certain que cette légende s'applique à la victoire de Crispus. Il n'y a pas de légende comparable frappée à cette époque avec la *Francia Devicta*, pas plus dans l'atelier de Sirmium qu'ailleurs. Nous pouvons donc considérer comme démontré que Crispus remporta sa principale victoire sur les Allemands à l'automne de l'année 320. Dès lors, la difficulté que Mommsen avait trouvée à rattacher à des victoires déterminées de Constantin ou de Crispus l'origine des *Ludi Alamannici* du calendrier de Philocalus[4] se trouve levée. Ces jeux furent en effet

1. J. Maurice, *Sur les campagnes germaniques de Constantin* (*Bull. de la Soc. des Antiquaires* du 24 décembre 1902).

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Sirmium* (*Congrès des sciences historiques de Rome,* 1903).

3. Cohen, *Monnaies impériales,* t. VII, nº 1, de Crispus sous Constantin II; le colonel Voetter possède deux pièces inédites que l'on trouvera décrites dans mon article.

4. *C. I. L.,* I, p. 346 :

III NON·OCTOB·LVDI·ALAMANNICI,

VI·IDVS·OCTOB·ALAMANNICI·CM.

(*Commentarii diurni* de Mommsen, p. 403).

célébrés au mois d'octobre, et l'on a vu que cette époque convient bien pour la victoire de Crispus sur les Allemands.

L'on peut, en dernier lieu, donner à ces remarques une portée plus générale. On a pu remarquer que les panégyristes ont parlé d'une victoire de Crispus sur les Francs, mais que les monnaies de Sirmium, monuments plus précis, ont signalé celle sur les Allemands.

Les monnaies d'or de Trèves portent d'autre part en exergue ALAMANNIA, et parfois aussi FRANCIA. Que signifie ce fait? Il s'éclaire par la comparaison de la campagne de 320 avec les autres guerres germaniques sous Constantin et en particulier avec celle de 313, dont nous possédons des récits détaillés et contemporains[1]. Cette guerre de 313 donna lieu à l'inscription de l'exergue FRANCIA sur les pièces de Trèves et FRAN·ET· ALAM· sur celles de Tarragone. Le panégyriste, qui parle en 313 même de cette campagne, dit d'une façon précise qu'elle commença (*ad inferiorem Germaniae limitem*)[2] chez les *Alamanni*[3], et que Constantin fit ensuite construire une flottille

1. Celui du *Panég.* d'Eumène, IX, prononcé la même année en 313 après cette campagne, en présence de Constantin, à Trèves (*Incerti Panegyricus Constantino Augusto*).

2. Eumen., *Panegyricus,* IX, cap. 21, prononcé en 313.

3. C'est le *Panég.* (Eumen., X, cap. 18) prononcé en 321 qui reprend le récit de cette campagne comme de toutes celles qui ont été déjà accomplies et donne le nom des peuples vaincus.

sur le Rhin et descendre le cours de ce fleuve à ses troupes pour porter le ravage chez les Francs[1], dont nous savons par un autre auteur contemporain que les nations suivantes furent alors vaincues (*Bructeri*, *Chamavi*, *Cherusci*, *Vangiones*, *Tubantes*)[2]. Cette campagne eut lieu au printemps; Constantin y remporta son principal succès sur les Francs, ce qui donna lieu à la célébration des *Ludi Francici* en juillet[3], mais la guerre avait commencé chez les Allemands, comme en 320. C'est ce qui explique la frappe des exergues FRAN· ET·ALAM· en 313 et celle des exergues FRANCIA et ALAMANNIA sur les pièces d'or émises après la guerre de 320. Les deux confédérations des Allemands et des Francs furent toutes deux défaites au cours de chacune des campagnes de Constantin ou de Crispus. L'on peut comprendre pourquoi les panégyristes, dans les récits de chacune de ces campagnes ou les allusions qu'ils y font, parlent de la défaite des Francs[4]. Ils l'expliquent eux-mêmes. C'est parce

1. *Ibid.*, IX, cap. 22.
2. *Ibid.*, X, cap. 18.
3. Les campagnes de 310 et de 313 sont les seules qui se soient terminées en juillet à l'époque des *Ludi Francici*; J. Maurice, *Campagnes germaniques de Constantin* (*Bull. de la Soc. des Antiquaires* du 24 décembre 1902).
4. Ainsi, le *Panég.* d'Eumène, VI, cap. 4, parle d'une victoire sur les Francs en 306; les monnaies présentent l'exergue ALAMANNIA; l'époque de la victoire correspond à celle des LVDI·ALAMANNICI, et Eutrope, dans son *Abrégé de l'histoire romaine,* X, 3, dit : « Caesis Francis atque Alamannis. »

que c'était pour l'empereur une gloire toute particulière que d'avoir vaincu les peuples Francs, tant à cause de leur courage indomptable et de leur férocité naturelle que de l'éloignement des régions impraticables qu'ils habitaient[1]. Une campagne germanique, pour être complète, devait se terminer chez les Francs, et les panégyristes, orateurs officiels, dont le rôle était de louer les empereurs, se seraient bien gardés d'omettre de parler de cette partie réputée la plus glorieuse de la campagne, même quand la principale victoire avait été gagnée sur les Allemands.

C'est ce qui arriva pour les campagnes de 306 et de 320, tandis que celles de 310 et de 313, au contraire, furent en réalité dirigées particulièrement contre les Francs et donnèrent lieu à la célébration des *Ludi Francici* et à la frappe de nombreuses monnaies portant l'exergue FRANCIA. — Dans l'énumération de ces campagnes, donnée dans la première partie de ce travail, j'avais négligé de parler de la campagne de 310 parce que mon opinion n'était pas encore faite sur cette guerre. Elle fut, en effet, interrompue par une révolte de Maximin Hercule, mais elle reprit ensuite et se termina par la soumission des Francs,

1. Eumen., *Paneg.*, IX, cap. 24 : « Romanum vero militem, quem qualemque ordinat disciplina, ..., aut trucem Francum, ferina sola carne distentum, qui vitam pro victus sui utilitate contemnat, quantae molis sit superare vel capere. » Ailleurs il est dit que les Francs préfèrent la mort à l'esclavage.

la construction d'un pont sur le Rhin[1] et la célébration de fêtes dont parlent les auteurs en l'honneur de la victoire sur les Francs[2] au mois de juillet, à l'époque où les *Ludi Francici* ont été indiqués par le calendrier de Philocalus[3]. Toutes ces guerres germaniques offrent donc la même marche, le même plan que je viens d'essayer d'indiquer à l'aide de l'étude des monnaies et des textes.

V. — Au revers : GAVDIVM·REIPVBLICAE. Avec l'exergue $\frac{\text{I}}{\text{PTR}}$

Trophée composé d'une cuirasse, de boucliers, de hastes et d'une roue, au pied duquel sont deux captifs dans l'attitude de l'accablement.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 163, FR. 1521; 4 gr. 34, 0m017, *solidus*).

1. Eumen., *Paneg.*, VII, cap. 13 : « Insuper Agrippinensi ponte faciundo reliquiis afflictae gentis insultas. » Cette nation est celle des Francs qui se trouvait en face de Cologne.

2. *Ibid.*, cap. 12. Il est spécialement question des Bructères. Les captifs, trop braves pour être réduits en esclavage, furent livrés aux bêtes. « Puberes, qui in manus venerunt, quorum nec perfidia erat apta militiae, nec ferocia servituti, ad paenas spectaculo dati, saevientes bestias multitudine suâ fatigarunt. »

3. *C. I. L.*, I, p. 352 :

ID·IVL·EQVIT·RO·PROB·LVDI·FRANCICI
XIII·KAL·AVG·FRANCICI·$\overline{\text{CM}}$·XXIIII.

VI. — Même légende du revers, et, comme type, Constantin debout, de face, présentant un globe à l'un de ses fils qui se tourne à droite, de l'autre côté un autre de ses fils.

Au droit : même légende et même tête (pièce d'or, reprise de Cohen, 162).

Ces pièces ont dû être frappées au cours de cette émission, en même temps que celles qui portent les légendes *Gaudium Romanorum* dans plusieurs ateliers et *Gaudium Populi Romani* à Siscia[1]. La représentation des deux captifs assis est fréquente à cette époque. On la retrouve sur plusieurs des pièces d'or suivantes.

VII. — On trouve au revers : VICTORIA·CONSTANTINI·AVG. Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme, avec l'exergue $\frac{\text{I}}{\text{PTR}}$

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 600, BR·MVS; 4 gr. 48).

VIII. — Même légende du revers, mais la Victoire est placée entre deux captifs assis à terre; l'un les mains liées derrière le dos, l'autre dans l'attitude de l'accablement. Même exergue.

Au droit : même tête et même légende (Cohen, 602, BR·MVS.; 4 gr. 37).

1. J. Maurice, *L'atelier de Siscia* (*Numismatic chronicle*, Londres, 1900, p. 341).

Une pièce d'or semblable, mais avec un exergue caractéristique, fut frappée à Thessalonica au cours de l'émission de 320 à 324[1].

IX. — Même légende du revers, mais la Victoire marchant à droite, tenant une couronne et une palme entre deux captifs assis à terre, les mains liées derrière le dos. Même exergue.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·P·F·AVG. Même tête (Cohen, 609, BR·MVS; 4 gr. 37, 0m018).

2° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 144; coll. Guecchi; 0m018).

La frappe des monnaies de Crispus au cours de cette émission et avec la représentation de la Victoire au revers prouvent qu'en 323 Constantin ne songeait nullement à le faire périr, mais le glorifiait même.

J'ai démontré dans mon étude sur l'atelier de Rome que les *vota* XX des Augustes leur furent attribués au cours de cette émission. L'on trouve sur certaines pièces les *vota* XV, Fel. XX. Il en est de même des vota X des Césars Crispus et de Constantin II qui se trouvent sur des séries entières de pièces de bronze et des *vota* XV des Césars qui se trouvent inscrits dans la formule *vota* X et Fel. XV. — Tous ces *vota* sont anticipés, puisque les *vota* XX des Augustes ne furent célébrés qu'en 325 et 326, les *vota* X des

1. J. Maurice, *L'atelier de Thessalonica* (*Wiener. Numismatische Zeitschrift,* 1901, p. 133).

Césars en 326. Pourtant, il faut encore ajouter à cet ensemble de vœux les *vota* XXX des Augustes inscrits exceptionnellement sur certaines pièces avant la mort de Licinius.

X. — On trouve au revers : VICTORIBVS·AVG·G·N·N·VOTIS, et, comme type, une Victoire debout, de face, tenant des deux mains sur sa poitrine un bouclier sur lequel on lit le chiffre XX.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 651, BR · MVS; 0m021). Exergue : $\frac{\text{I}}{\text{PTR}}$ *Solidus* de grand diamètre, ressemblant à ceux de la fin du règne de Constantin; elle fait pourtant partie de cette émission, car une pièce tout à fait analogue fut frappée à Sirmium avant la mort de Licinius, après laquelle l'atelier de Sirmium indiqua sur ses pièces la disparition de l'un des deux Augustes.

C'est le pluriel du mot AVGG. et la similitude de sa légende et l'analogie de son type qui me font classer dans cette émission la pièce suivante :

XI. — VICTORIBVS · AVGG · N · N · VOTIS, et, comme type, une Victoire assise sur une cuirasse et un bouclier et écrivant XXX sur un bouclier que supporte un génie.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 653, BR·MVS; coll. Guecchi; 5 gr. 40, 0m022; pièce d'or d'es-

pèce du 1/60 à la livre, dont le poids moyen est de 5 gr. 45).

Ces pièces, du 1/60 à la livre, furent frappées comme monnaies courantes sous Dioclétien et au commencement du règne de Constantin; mais, à partir de l'année 314, elles ne parurent plus dans les États de Constantin que comme médaillons, c'est-à-dire exceptionnellement et frappées à l'occasion d'événements importants. Ce fut pour célébrer les souhaits des *vota* XX et XXX de Constantin que les médaillons qui viennent d'être décrits furent émis, soit à l'époque des fêtes qui célébraient l'accomplissement des *vota*, soit auparavant, par anticipation, soit ensuite, à l'occasion de diverses cérémonies.

Septième émission.

La septième émission fut frappée depuis l'élévation de Constantius II César, le 8 novembre 324, jusqu'à la mort de Fausta, qui suivit celle de Crispus en août ou septembre 326.

En effet, les monnaies de Constance II César font partie de toutes ses séries. L'émission est donc postérieure à l'élévation de Constance II; d'autre part, les pièces de Fausta et de Crispus furent frappées jusqu'à la fin de cette émission, car on y trouve notamment sur une pièce de

Crispus le souhait des *vota* XX de ce prince, qui ne durent être inscrits sur ses monnaies qu'en 326, année de l'accomplissement de ses *vota* X. Enfin, l'émission qui viendra après celle-ci sera caractérisée par l'absence des monnaies de Crispus et de Fausta[1].

La légende *Providentiae. Augg.* commença à paraître sur les monnaies de Trèves comme dans la plupart des ateliers de Constantin, et bien que cela semble une anomalie, après la mort de Licinius.

La plupart des monnaies de bronze qui vont être décrites sont de l'espèce des *Nummus Centenionalis* ou denier Constantinien, dont le poids moyen, pendant les années qui suivirent sa création par Constantin, en 314, fut de 3 gr. 50, et le diamètre moyen de 0m019. — Mais, à partir de 324, la frappe de ces pièces ne fut plus aussi régulière, leur diamètre et leur poids moyen s'abaissèrent, et, en 326, l'on émit dans la plupart des ateliers de l'empire une série de petits bronzes d'un poids moyen de 2 gr. 50 qui présentent au revers les noms des empereurs régnants et au droit leurs têtes, avec la face et les yeux tournés vers le ciel, ou leurs bustes, sans légendes. Cette diminution du poids des monnaies de bronze ne correspond pas à la création d'une nouvelle espèce monétaire,

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Antioche* (*Numismatic chronicle,* 1899, p. 237).

mais seulement à une réduction de poids des *Nummus Centenionalis* analogue à celle qui avait eu lieu en 307 pour la plus grande espèce de bronze alors courante, *follis* ou *Pecunia Majornia*[1]. Elle fut consacrée définitivement en 330 et dura jusqu'à la fin du règne de Constantin.

La réduction des espèces de bronze fut fréquemment répétée à cette époque, ainsi que l'a remarqué le professeur O. Seeck[2], soit que la refonte des monnaies que l'on livrait ensuite à la circulation ait été nécessaire pour satisfaire aux besoins du trésor[3], soit que le manque du métal ait résulté de la difficulté et du prix trop élevé de l'exploitation des mines de cuivre et obligé à refondre les pièces anciennes[4].

Quoi qu'il en soit, les réductions de poids des espèces de cuivre, sous Dioclétien comme sous Constantin, permettent de distinguer les époques de frappes successives des monnaies de bronze.

1. J. Maurice, *L'atelier d'Antioche* (*Numismatic chronicle*, 1899, p. 215). — Sur les espèces monétaires, voir E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, col. 608 à 614.

2. O. Seeck, *Die Münzpolitik Diocletiem. und seiner Nachfolger. Zeitschrift für Numismatik*, XVII, p. 157.

3. *Ibid.*, p. 158.

4. *Ibid.*, p. 155, et J. Maurice, *Textes juridiques relatifs à l'exploitation des mines d'or au IVe siècle* (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1898, p. 151).

Tableau des exergues de l'émission.

Première série :

$\frac{\mathrm{I}}{\mathrm{PTR}}$ $\frac{\mathrm{I}}{\mathrm{STR}}$

Deuxième série :

$\frac{\mathrm{I}}{\cdot\mathrm{PTR}\smile}$ $\frac{\mathrm{I}}{\cdot\mathrm{STR}\smile}$

Les exergues de la première série ont déjà été inscrits sur les pièces de l'émission précédente.

I. — On trouve au revers la légende PROVIDENTIAE·AVGG, et, comme type, une porte de camp ouverte au milieu, surmontée de deux tours; au-dessus de la porte une étoile.

Au droit : CONSTANTINVS·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 454, 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. 14803-4, 14839-60[1]; 3 gr. 35, 0m019, officines P — S).

II. — Au revers : PROVIDENTIAE · CAESS, avec le même type.

Au droit : 1° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Son

1. Les exergues de la deuxième série prouvent que cette pièce a été frappée au cours de cette émission. La légende *Providentiae Augg.* au pluriel a commencé à être inscrite sur les monnaies de Trèves après la mort de Licinius.

buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 124, complété, 1re série, BR·MVS, FR. 15484-5; 2 gr. 95, 0m019, officines P — S).

2° Même légende, même buste à gauche (Cohen, 125, 1re et 2e séries, FR. 15490-1-2-3, officines P — S).

3° CONSTANTINVS · IVN · NOB · C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 164, 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. 15770-76-80-82; 2 gr. 50, 0m019, officines P — S).

4° Même buste à gauche (Cohen, 165, 1re et 3e séries, officines P — S; FR. 15800-1-2-3; 3 gr.; FR. 15807, officines P $\frac{|}{\text{PTR}\omega}$

5° FL · IVL · CONSTANTIVS · NOB · C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 167 et 169, 1re série, FR. 16261, officine P; 2e série, FR. 16238-40-62-63-64; 3 gr. 40, 0m018, officines P — S). (Pl. IV [I], n° 11.)

6° CONSTANTIVS·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 173, 1re série, FR. 16267; 3 gr., 0m018, officine P).

Ce sont ces monnaies de Constance qui, confrontées avec celles de Fausta et de Crispus, fixent la durée de l'émission.

III. — On trouve au revers : SPES·REIPVBLICAE. Fausta voilée, debout à gauche, tenant deux enfants dans ses bras[1].

1. Ces enfants sont le symbole de la maternité de l'impé-

Au droit : FLAV · MAX · FAVSTA · AVG. Son buste drapé à droite, avec la chevelure ondulée (Cohen, 15, 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. 15332-33, officine P).

IV. — Au revers : SALVS · REIPVBLICAE. Même type du revers.

Au droit : même légende et même buste (Cohen, 7, 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. 15319, 15320-21 ; 3 gr. 55, 0m019, officines P — S). (Pl. IV [I], n° 12.)

V. — Au revers : SECVRITAS · REIPV-BLICE (*sic*)[1]. La Sécurité voilée, debout à gauche, tenant un rameau baissé et soutenant sa robe.

Au droit : FL·HELENA·AVGVSTA. Son buste drapé à droite, avec un diadème dans les cheveux et un collier de perles au cou (Cohen, 12 et 13, 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. 13874, 13906-7, officines P — S). (Pl. IV [I], n° 13.)

ratrice et de l'espérance de l'empire, mais ne représentent nullement les Césars, qui ne sont plus des enfants à cette époque.

1. L'orthographe de la dernière syllabe du mot : *Reipublice* avec *ce* au lieu de *cae* s'explique par ce fait que la première frappe des monnaies de Helena eut lieu dans l'atelier d'Antioche, où la contraction de *ae* en *e* avait eu lieu déjà sur les monnaies de Gordien. Voir pour les monnaies antérieures à Constantin O. Voetter, *Die Legenden d. Reichmunzstätte Antiochia,* travail lu à la *Numismatischen Gesellschaft* de Vienne en décembre 1902.

VI. — Au revers : CAESARVM·NOSTRORVM autour d'une couronne de laurier, dans laquelle on lit vota XX.

Au droit : CRISPVS·NOB·C. Sa tête laurée à droite (Cohen, 49, 1re série, FR. 15420 ; 2 gr. 95, 0m019 (Pl. IV [I], n° 14).

Les *vota* X des Césars étant accomplis (*soluta*) le 1er mars 326, les *vota* XX leur furent souhaités et reçus par eux (*suscepta*), sur les monnaies comme dans les souhaits probablement en l'année 326 également. C'est ce qui explique la présence de cette pièce de Crispus dans cette émission. D'autre part, si cette pièce ne fut frappée qu'en 326, c'est une indication nouvelle de ce fait que j'ai indiqué dans mon étude sur Antioche que Crispus ne périt probablement qu'en juillet de cette année.

La monnaie suivante appartient à une série de petits deniers de bronze d'un poids moyen de 2 gr. 50 qui furent émis dans la plupart des ateliers de Constantin en 336. Je n'ai toutefois trouvé que cette pièce de la série de Trèves.

Au revers : CONSTANTINVS · CAESAR, en quatre lignes dans le champ ; au-dessus une étoile.

Style du revers : $\frac{\star}{\text{STR}}$

Au droit : son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 83, FR. 15654 ; 2 gr. 50).

Pièces d'or.

Les pièces d'or dont la description va suivre sont classées dans cette émission pour diverses raisons que je donnerai; la plupart portent l'exergue $\frac{\mid}{\mathrm{PTR}}$, qui cessa d'être inscrit sur les monnaies de Trèves en 326.

I. — Au revers : SECVRITAS·REIPVBLICAE. La Sécurité debout à droite, les jambes croisées, posant la main droite sur sa tête et appuyant son coude gauche sur une colonne.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 497, BR·MVS; 4 gr. 36, $0^{m}019$; H·MVS·V, n° 26276; coll. Guecchi, *solidus*). Exergues : $\frac{\mid}{\mathrm{PTR}}$ et $\frac{\mid}{\mathrm{TR}}$

2° CONSTANTINVS·MAX·AVG. Son buste diadémé et drapé à droite à mi-corps (Cohen, 499, BR·MVS). Exergue : $\frac{\mid}{\mathrm{TR}}$

3° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 134, BR·MVS, $0^{m}018$, *solidus*). Exergue : $\frac{\mid}{\mathrm{PTR}}$

4° FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·N·C. Sa tête laurée à droite (Cohen, 179, FR. 1570; 4 gr. 49, $0^{m}019$, *solidus*). Exergue : $\frac{\mid}{\mathrm{PTR}}$

Je n'ai pas trouvé la pièce de Constantius César. La légende du revers de ces monnaies se trouve sur les monnaies de bronze de l'impératrice Hélène, contemporaines de ces pièces d'or.

II. — Au revers : VBIQVE·VICTOR. Constantin en habit militaire et lauré, debout à droite, tenant une haste transversale et un globe, entre deux captifs assis à terre.

Au droit : CONSTANTINVS·P·F·AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 565, BR·MVS; 4 gr. 30, *solidus*). Exergue : $\frac{\cdot|}{\text{PTR}}$

Les pièces suivantes sont des tiers de *solidus*.

III. — Au revers : VBIQVE·VICTORES. L'empereur en habit militaire et lauré debout à droite, tenant une haste transversale et un globe, entre deux captifs assis à terre.

Au droit : 1° IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 568, H·MVS·V, 25430, *triens* d'or). Exergue : $\frac{|}{\text{PTR}}$

2° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Son buste lauré et drapé ou lauré, drapé et cuirassé à droite (pièce inédite, BR·MVS, H·MVS·V; 0m013, *triens* d'or). Exergue : $\frac{|}{\text{TR}}$

Je n'indique pas la pièce n° 138 de Crispus dans

Cohen parce que je crains que la légende n'y soit inexactement transcrite.

3° CONSTANTINVS · IVN · NOB · C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 190, FR. 1571; 1 gr. 55, 0m015, *triens* d'or). Exergue : $\frac{\text{I}}{\text{TR}}$

Ces légendes, *Ubique Victor* et *Ubique Victores*, semblent avoir été inscrites sur les monnaies après la défaite de Licinius.

IV. — Au revers : PRINCIPI·IVVENTVTIS, et, comme type, le prince en habit militaire debout à droite, le manteau déployé derrière lui, tenant une haste transversale et un globe.

Au droit : 1° FL·IVL·CRISPVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 88; coll. Ponton d'Amécourt). Exergue : $\frac{\text{I}}{\text{PTR}}$

2° FL · CL · CONSTANTINVS · IVN · N · C. Tête analogue (Cohen, 142, BR · MVS, H · MVS · V ·; FR. 1566; 4 gr. 40, 0m020, *solidus*). Exergue : $\frac{\text{I}}{\text{PTR}}$

3° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 155, H·MVS·V·, *solidus*). Exergue : $\frac{\text{I}}{\text{PTR}}$

4° CONSTANTIVS · NOB · CAES. Même tête (Cohen, 156, FR.). Exergue : $\frac{\text{I}}{\text{PTR}}$

Constance II reçut, comme tous les empereurs, à l'époque Constantinienne, le titre de *Princeps Juventutis*, aussitôt après son élévation comme César; aussi le trouvons-nous inscrit sur les monnaies qui font partie de cette émission. En même temps, l'on émit encore, avec le même titre, les pièces de Constantin II et de Crispus, déjà frappées au cours des émissions antérieures.

Une émission de médaillons présentant la légende *Principia Juventutis* (au pluriel) parut au nom de Constantin II seul après sa victoire sur les Goths et la défaite des Sarmates, en 332 et 333, comme si l'on avait voulu rendre hommage aux Césars, princes de la jeunesse, et indiquer néanmoins que cette victoire était celle de Constantin II[1].

V. — Au revers : VICTOR · OMNIVM · GENTIVM. Constantin lauré et en habit militaire, debout à gauche, tenant une enseigne militaire et appuyé sur un bouclier; devant lui, à ses pieds, deux captifs à genoux le suppliant; derrière lui, un captif assis dans l'attitude de l'accablement.

Au droit : CONSTANTINVS · P · F · AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 574, FR. 1539; BR · MVS; 4 gr. 35, 0m019). Exergue : $\frac{\text{I}}{\text{PTR}}$ (Pl. IV [I], n° 15.)

1. M. A. Blanchet, dans ses *Études de numismatique*, t. I. Paris, 1892, a publié une étude sur : *Le titre de Princeps*

Cette pièce ne peut pas avoir été frappée plus tard qu'en l'année 326, après laquelle l'exergue PTR ne parut plus sur les pièces de Trèves, sous Constantin; elle ne peut être antérieure à 324, car des pièces semblables reçurent dans l'atelier de Thessalonica l'exergue $\frac{\text{I}}{\text{SMTSA}}$, qui n'y fut pas inscrit plus tôt sur les monnaies. En conséquence, frappée au cours de cette émission, elle dut l'être à la suite de la victoire de Constantin sur Licinius, victoire que lui soumettait tout le monde romain et aussi les nations barbares.

VI. — On trouve au revers : PAX · AETERNA · AVG · N, avec l'exergue $\frac{\text{I}}{\text{PTR}}$

Deux femmes à droite, en face de Constantin en toge, présentent, l'une, qui est tourelée ou radiée, une Victoire à l'empereur et la seconde une couronne.

Au droit : CONSTANTINVS · P · F · AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 380, FR. 1529; 4 gr. 39, $0^{m}019$, *solidus*). (Pl. IV [I], n° 16.)

Les empereurs portant le plus souvent la toge pendant les années de leurs consulats, cette pièce a pu être émise en 326, lors du IIIe consulat de

Juventutis sur les monnaies romaines, où l'on trouvera indiquées les diverses monnaies des empereurs qui portent ce titre.

Constantin. Sa légende fait partie d'une série de formules triomphales qui furent inscrites sur les monnaies de 324 à 326, dans plusieurs ateliers de l'empire et particulièrement à Tarragone et à Trèves : *Victor Omnium Gentium; Rector Totius Orbis; Felicitas Perpetua Saeculi; Pax Aeterna Aug. N.; Ubique Victor*. Les légendes *Victor Omnium Gentium* et *Ubique Victor* furent inscrites sur les monnaies en même temps que Constantin prit le titre de victorieux en tête de ses lettres; Νικητὴς Κωνσταντῖνος Μέγιστος Σεβαστος, en 324[1]. Cette coïncidence ne semble pas due au hasard, mais le résultat d'une décision impériale. C'est à la même époque que, après sa victoire de 323, Constantin prit les inscriptions de *Gothorum Victor ac Triomphator*[2].

VII. — Même légende et même type du revers, si ce n'est que Constantin est vêtu de la tunique et du manteau militaire et que les deux femmes lui présentent chacune une couronne.

Au droit : même légende et même tête (Cohen, 381, BR·MVS; 4 gr. 43, *solidus*).

Avec le même exergue : $\frac{\text{I}}{\text{PTR}}$

1. Migne, *Patrologie*, 1re série, t. VIII, p. 494. Cf. l'abbé Duchesne, *Sur l'authenticité des lettres de Constantin* (*Académie des Inscriptions. Mémoires*, nov.-déc. 1890).

2. *C. I. L.*, III, 6. 159; et *Commentaires* de Mommsen du *Calendrier de Philocalus, C. I. L.*, I, p. 336.

VIII. — On trouve au revers : VIRTVS·AVGVSTI·N. Constantin galopant à droite et lançant un javelot contre un ennemi à genoux qui a perdu son bouclier; sous les pieds du cheval, un ennemi mort.

Au droit : CONSTANTINVS · P · F · AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 682, BR · MVS; 4 gr. 40, *solidus*).

Des pièces analogues ont été frappées à Thessalonica à la même époque avec des exergues caractéristiques de l'émission contemporaine[1].

IX. — Au revers : VOTA · PVBLICA. Constantin debout de face, entre deux femmes qui s'inclinent; celle qui est à gauche et qui est tourelée lui offre un globe surmonté d'une Victoire et l'autre une couronne.

Au droit : CONSTANTINVS · P · F · AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 727, FR. 1554; 4 gr. 40, 0m020, *solidus*). Exergue : $\frac{\text{I}}{\text{PTR}}$

La femme qui est tourelée et offre le globe surmonté d'une Victoire peut représenter la ville de Rome et l'autre une Victoire.

L'atelier de Tarragone frappa au cours de l'émission contemporaine de celle-ci une série de pièces d'or des empereurs régnants avec leurs

1. J. Maurice, *L'atelier de Thessalonica* (*Wiener. Numismatischen Zeitschrift*, 1901, p. 137-8).

têtes diadémées au droit des pièces offrant leurs figures et regards tournés vers le ciel, dans l'attitude de la prière, suivant la remarque d'Eusèbe sur Constantin (*In aureis nummis exprimi se jussit vultu in coelum sublato*[1]). Les pièces d'or suivantes présentent la même particularité.

X. — On trouve au revers : CONSTANTINVS· AVG. Victoire marchant à gauche, tenant une palme et une couronne.

Au droit : sans légende. Buste diadémé de Constantin à droite (Cohen, 96, H · MVS · V, n° 25945, *solidus*). Exergue : $\frac{\text{I}}{\text{TR}}$

XI. — Au revers : CONSTANTINVS·CAESAR. Même type.

Au droit : sans légende. Buste diadémé de Constance II à droite (Cohen, 14). Exergue : $\frac{\text{I}}{\text{TR}}$

Je n'ai pas rencontré cette pièce, que je reprends dans Cohen.

Je n'ai pas trouvé non plus les autres pièces de cette série (celles de Constantin II et de Crispus), qui doivent avoir été frappées jusqu'à la fin de cette émission.

Les médaillons d'or suivants parurent au

1. Eusèbe, *Vita Constantini*, I, cap. 31 ; J. Maurice, *L'atelier de Tarragone* (*Revue numismatique*, 1900, p. 314-5).

cours de cette émission, avec l'exergue $\frac{\text{I}}{\text{PTR}}$ qui cessa de paraître en 326, et l'exergue $\frac{\text{I}}{\text{TR}}$

XI. — Au revers : CONSTANTINI · AVG. Deux Victoires debout, tenant ensemble un bouclier sur lequel on lit : VOT · XXX.

Au droit : CONSTANTINVS · MAX · AVG. Son buste diadémé et drapé à droite (Cohen, 81, médaillon d'or, FR. 22; 26 gr. 68, $0^{m}050$), mais avec une bélière. Exergue : $\frac{\text{I}}{\text{PTR}}$

Les *vota* XX de Constantin furent accomplis en 326 et les vota XXX lui furent régulièrement appliqués dès lors et même dès l'année 325, où fut une première fois célébré l'anniversaire de ses vingt ans de règne; mais, antérieurement déjà, les *vota* XXX lui avaient été souhaités exceptionnellement sur de rares pièces par anticipation.

Trois médaillons d'or se rapportent aux *vota* X de Constantin II, qui furent célébrés en 326.

Je n'ai pas pu voir les deux plus grands, indiqués par Cohen. Le troisième est aux Musées de Vienne et de Paris. Tous trois présentent l'exergue $\frac{\text{I}}{\text{TR}}$

XII. — Au revers : CONSTANTINI · CAES.

Deux Victoires soutenant une couronne, dans laquelle on lit : VOT · X.

Au droit : FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 61 ; coll. Ponton d'Amécourt ; 8 gr. 80).

XIII. — Même légende autour d'une couronne de laurier, dans laquelle on lit : VOT · X.

Même droit (Cohen, 62 ; 8 gr. 75).

XIV. — Même revers.

Au droit : FL · CL · CONSTANTINVS · N · C. Sa tête laurée à droite (Cohen, 63, FR. 1565 ; 5 gr. 25, 0m022). H · MVS · V.

Ces médaillons n'appartiennent pas au même système monétaire. Les deux plus grands sont le double du *solidus*, le plus petit est taillé sur le pied de 1/60 à la livre. Cette pièce d'or du 1/60 à la livre était la monnaie courante sous Dioclétien ; elle fut remplacée dans les États de Constantin seulement par le *solidus*, ou 1/72 à la livre, en 309. Le 1/60 ne fut plus frappé qu'exceptionnellement par cet empereur dès cette époque. O. Seeck a montré que les médaillons étaient utilisés pour les distributions de cadeaux que faisaient les empereurs du IVe siècle (*sportulae*) lors des événements importants de leur règne ou de la famille impériale[1],

1. O. Seeck, *Zu den Festmünzen Constantins und seiner Familie* (*Zeitschrift für Numismatik*, XXI, p. 21-22), et sur les médaillons en question, p. 27.

et l'on peut admettre que les pièces du 1/60 à la livre ne furent plus frappées que pour servir à ces distributions à partir de l'année 309.

O. Seeck a pensé que l'absence de médaillons de Crispus analogues à ceux de Constantin II, qui portent l'inscription *vota* X, prouvait que Crispus était déjà mort au printemps de l'année 326. Mais, d'une part, ces *vota* X des Césars ont été célébrés deux fois en 326 et en 327, et l'émission des médaillons peut se rapporter à la seconde aussi bien qu'à la première de ces années. Ensuite, même en 326, ces médaillons n'ont pas dû être frappés uniquement lors de l'anniversaire du 1er mars, mais plus probablement pendant le séjour de Constantin le Grand à Rome en juillet, séjour qui coïncida avec plusieurs anniversaires importants de victoires et avec le *Decennalia* de Constantin et pendant lequel périt Crispus, d'après l'historien Zosime[1]. En effet, l'on peut remarquer : que le premier anniversaire des Césars, celui de leurs *Quinquennalia*, qui ne coïncida avec aucune autre fête commémorative, ne donna pas lieu à la frappe de médaillons présentant avec leurs *vota* V, et que les médaillons n'étaient pas principalement émis au jour de l'événement qu'ils célébraient. Ceux qui portaient le nom d'une Victoire, notamment, paraissaient

1. Zosime, *Hist.*, II, 29. J'ai suivi l'histoire de Zosime, qui seul donne un renseignement précis sur la mort de Crispus, en juillet.

généralement pendant l'année qui suivait la victoire ; ils étaient distribués comme *sportules* lors des principales fêtes[1].

XIII. — Au revers : PIETAS · AVGVSTAE. L'impératrice nimbée, assise de face sur un trône, tenant un enfant sur ses genoux, entre la Félicité debout à droite qui tient un caducée et une autre femme debout tournée à gauche.

Au droit : FLAVIA · MAXIMA · FAVSTA · AVGVSTA. Son buste à droite, avec les cheveux ondulés et portant le manteau impérial. Exergue : $\frac{\text{I}}{\text{PTR}}$ (Cohen, 3, BR · MVS; 8 gr. 70, 0m025; FR., Musée de Berlin). (Pl. V [II], n° 1.)

L'on verra plus loin que le mot de *Pietas* a parfois le sens de tendresse maternelle, c'est l'impératrice tenant un enfant sur ses genoux qui la symbolise. Ce médaillon est daté de cette émission par ce fait que les pièces de Fausta ne parurent que de 324 à 326. Le *nimbe* qui entoure ici la tête de Fausta se retrouve autour de celle de Constantin le Grand sur plusieurs médaillons frappés à la même époque : 1° une médaille de Tarragone portant les légendes *Victorioso semper* et *Constantinus P. F. Aug.;* 2° deux autres de Nicomédie et de Constantinople présentant les légendes *Felicitas Perpetua Aug. et Caes. N. N.*

1. O. Seeck, *loc. cit.*, p. 27.

et *Constantinus Iun. Nob. Caes.*[1]. Ce fut de 324 à 326 que le nimbe fit son apparition sur les médailles pendant le règne de Constantin. On le trouve exclusivement réservé à l'empereur et à l'impératrice, et il ne dut probablement pas avoir de signification chrétienne, car l'impératrice Fausta ne semble pas avoir été chrétienne.

Il ne dut pas non plus indiquer la divinité de l'empereur comme sous Trajan et Antonin[2], car Constantin, qui avait arrêté la frappe des monnaies de consécration païennes, eût certainement de même interdit cet autre symbolisme païen. Il doit donc être l'emblème de la majesté impériale. Ce n'est que plus tard qu'il deviendra un attribut de la sainteté, caractère qu'il gardera sur les médailles et dans les peintures byzantines.

L'on peut remarquer, parmi les descriptions des effigies impériales au cours de cette émission, que l'impératrice sainte Hélène, que Constantin le Grand et Constantin II sont pour la première fois diadémés de 324 à 326. La comparaison des émissions des divers ateliers de la période constantinienne m'a amené à admettre que ce fut après la conquête de l'Orient sur Licinius par Constantin le Grand que cet empereur adopta le diadème pour les effigies impériales[3]. Il en orna

1. Cohen, *Monnaies impériales,* t. VII, n° 657 de Constantin le Grand et 104 de Constantin II.

2. L'abbé Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes.* Paris, 1877, article *Nimbe;* Cohen, *Monnaies impériales.*

3. J'ai vu un assez grand nombre de monnaies et de

d'abord la tête de l'impératrice sainte Hélène quand la guerre d'Orient était à peine achevée, après sa victoire de Chalcédoine[1]; puis il l'adopta pour lui et, en 326 au plus tard, pour les Césars.

Ce diadème des Césars est un simple bandeau, on le trouve sur une série de pièces qui représentent les têtes des princes, ayant les yeux et le visage tournés vers le ciel, dans l'attitude de la prière, suivant la description d'Eusèbe (*vultu in coelum sublato*)[2]. Le diadème que porte l'impératrice Hélène sur ses monnaies est au contraire généralement orné d'un et parfois de deux colliers de perles[3] et présente parfois une grosse pierre centrale. Celui de Constantin est formé de pierres précieuses alternant ou non avec des feuilles de laurier[4]. Il semble que certains médaillons des Césars présentant leurs têtes diadémées aient été frappés également en 325[5]. Mais le dia-

médailles de la période constantinienne pour pouvoir affirmer ce fait pour le règne de Constantin. M. Saglio, dans un article d'ensemble sur le diadème, dit également qu'il ne fut adopté définitivement par les empereurs romains que sous Constantin. Cf. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. II, p. 119, article Διαδημα.

1. Sur les monnaies d'Antioche.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Antioche* (*Numismatic chronicle*, 1899, p. 235); *L'atelier monétaire de Siscia* (*Numismatic chronicle*, 1900, p. 353).

3. J. Maurice, *L'atelier de Londres* (*Numismatic chronicle*, 1900, pl. V, nº 15).

4. J. Maurice, *L'atelier d'Antioche* (*Numismatic chronicle*, 1899, p. 234).

5. J. Maurice, *L'atelier de Constantinople* (*Revue numismatique*, 1901, p. 181).

dème, formé de pierres précieuses, alternant avec des feuilles de laurier, fut beaucoup plus fréquemment représenté sur les monnaies au cours de l'émission, qui dura de 326 à 330.

O. Seeck a fait remarquer que les têtes des Césars diadémées d'un simple bandeau et avec le visage tourné vers le ciel, dans l'attitude de la prière, ont été émises lors des *Vicennalia* des Césars en 336, comme lors de leurs *Decennalia* en 326. Il en a conclu, semble-t-il, avec raison, qu'elles célébraient les anniversaires des Césars[1].

Les diverses formes du diadème ont été décrites par M. Saglio dans un article du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*[2]. — Plusieurs auteurs, dans l'antiquité, ont parlé de cette adoption du diadème par Constantin, mais en ne le faisant pas remonter assez haut.

La *Chronique Paschale* dit de Constantin en l'année 330 : ορέσας πρῶτος διάδημα διά μαργαριτῶν καί ἑτερων τιμίων λίθων. Nous avons vu que Constantin porta plus tôt ce diadème formé de perles et de pierres précieuses exceptionnellement de 324 à 326, constamment de 326 à 330. Eusèbe dit, à propos des *Tricennalia* de Constantin en 335 : ἁλουργίδα τε βασῖλικήν σὺν ἁυτῷ διαδήματι[3]; mais il est évident que l'empereur por-

1. O. Seeck, *Zud. Festmünzen Constantius u. seiner Familie* (*Zeitschrift f. Numismatik*, t. X, p. 30 et 31).

2. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. II, p. 120.

3. Eusèbe, *De laudibus Constantini*, X, 6.

tait auparavant le diadème. Enfin, Aurelius Victor décrit également Constantin : *caput ex ornans perpetuo diademate*[1]. Mais la numismatique nous apprend que le port du diadème vint après la conquête de l'Orient pour Constantin[2]. Elle nous apprend que ce fut en la même année 324 que Constantin donna son nom à Constantinople[3], donna la pourpre à son fils Constance II et adopta le diadème pour sa mère, l'impératrice sainte Hélène, et pour lui.

Huitième émission.

Frappée depuis le mois de septembre 326, après la mort de Crispus et de Fausta, jusqu'au 11 mai 330, date de l'inauguration solennelle de Constantinople.

En effet, les monnaies de Crispus et de Fausta ne paraissent plus dans cette émission, et on n'y rencontre pas encore celles de Rome et de Constantinople, qui furent émises après l'inauguration de Constantinople. L'exergue $\frac{\text{I}}{\text{TRE}}$ pour

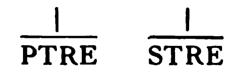
1. Aurelius Victor, *Epitome* 60.
2. Le professeur O. Seeck avait déjà remarqué que le diadème n'avait jamais été porté par les deux Licinius, père et fils, qui cessèrent d'être empereurs en 324 (O. Seeck, *loc. cit.*, p. 28).
3. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople* (*Revue numismatique*, 1901, p. 174 à 176).

Treviri ou *Treveri* (Trèves), accompagné de l'une des deux lettres d'officines P ou S, caractérise cette émission.

Ses monnaies de bronze sont de l'espèce du *Nummus Centenionalis* et ont un poids moyen légèrement inférieur à 3 gr. 50.

Les séries monétaires de cette émission frappées à Trèves sont peu nombreuses, de même que celles émises dans les autres ateliers (Arles, Constantinople, Rome), ouverts également à cette époque. Le peu d'abondance des émissions monétaires de 326 à 330 tient peut-être à ce que les grandes guerres étant momentanément terminées après la défaite de Licinius, l'état eut momentanément de moins grands besoins d'argent. Aussi ne voit-on pas de création de variété nouvelle de monnaies à cette époque. La pièce de bronze, du poids moyen de 2 gr. 50, n'est elle-même plus frappée jusqu'en 330, et un petit nombre d'ateliers seulement restent ouverts dans l'empire[1].

Première série :



1. Arles prend alors le nom de Constantina, et son atelier garde ses quatre officines ouvertes, mais Trèves est encore la principale ville des Gaules (Zosime, *Hist.*, III, cap. 7). D'autre part, l'atelier de Constantinople fonctionne seul très activement dans l'empire et a sept officines ouvertes.

Deuxième série :

I	I
·PTRE	·STRE

I. — On trouve au revers : PROVIDENTIAE· AVGG, et, comme type, une porte de camp ouverte au milieu, surmontée de deux tours ; au-dessus de la porte une étoile.

Au droit : CONSTANTINVS · AVG. Sa tête laurée à droite (Cohen, 454, 1re et 2e séries, BR · MVS, H · MVS · V, Musée de Trèves, officines P — S).

II. — Au revers : PROVIDENTIAE · CAESS. Avec le même type du revers.

Au droit : 1° CONSTANTINVS · IVN · NOB · C. Son buste lauré et cuirassé, ou lauré, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 165, 1re et 2e séries, BR · MVS, FR. 15804, Musée de Trèves, officines P — S). (Pl. V [II], n° 2.)

2° FL · IVL · CONSTANTIVS · NOB · C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à gauche (Cohen, 167 et 169, 1re et 2e séries, BR · MVS, FR. 16265, Musée de Trèves, officines P — S).

Après la déchéance de Licinius II en 324, qui suivit la mort de son père, et la mort de Crispus en 326, il n'y eut plus que deux Césars dans l'empire, Constantin II et Constance II, tous deux fils de Constantin et de Fausta, jusqu'à l'élévation de leur troisième fils, Constant Ier, en 333.

Fausta périt peu de temps après Crispus, suivant le dire de tous les auteurs, et j'ai cru pouvoir fixer la date de sa mort en août ou septembre 326[1]. Aussi n'émit-on plus de 326 à 330 que les monnaies de Constantin et de ses deux fils, et celles de l'impératrice sainte Hélène. J'ai expliqué, dans mon étude sur l'atelier de Constantinople, comment l'on peut établir : 1° que ce fut pendant le temps où parut cette émission monétaire que sainte Hélène fit son voyage d'Orient de la fin de l'année 326 à la fin de 328 ; 2° qu'elle mourut au début de 329[2]. Ses monnaies durent en conséquence cesser de paraître un an à peu près avant que ne cesse la frappe de l'émission présente.

III. — Au revers : SECVRITAS · REIPVBLICE (*sic*). La Sécurité voilée debout à gauche tenant un rameau baissé et soulevant sa robe.

Au droit : FL·HELENA·AVGVSTA. Son buste diadémé et drapé avec un collier de perles au cou (Cohen, 12 et 13, 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. 13876, 13079, 15323, Musée de Trèves ; 3 gr. 45, 0m018). (Pl. V [II], n° 3.)

Le célèbre médaillon d'or du Cabinet de France,

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Antioche* (*Numismatic chronicle*, 1899, p. 238-239).

2. J. Maurice, *L'atelier de Constantinople* (*Revue numismatique*, 1901, p. 184-5).

dont la description va suivre, est classé dans cette émission par son exergue.

Avec l'exergue : $\frac{\text{I}}{\text{PTRE}}$

I. — On trouve au revers : AVGG·GLORIA (*sic*). Porte de la ville de Trèves entourée de quatre grandes tours, dont deux à neuf étages et neuf à huit; au milieu, la statue de Constantin, debout à gauche, en habit militaire et en manteau, levant la main droite et tenant un sceptre; en haut, on voit les sommets de trois tours; dessous, la Moselle; à droite et à gauche, des monuments, deux captifs assis dans l'attitude de l'accablement.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·P·F·AVG. Son buste radié, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 236, FR.). (Pl. V [II], n° 4.)

La formule *Augg.*, au pluriel, est d'autant plus remarquable que ce médaillon est purement classé dans cette émission par son exergue et qu'un coin spécial a été gravé pour ce médaillon, alors que depuis plusieurs années, deux ans au moins, il n'y avait plus qu'un seul Auguste dans l'empire. Il faut donc admettre que les formules *Providentiae Augg.*, *Gloria Augg.* furent conservées comme des formules banales, par habitude ou comme ayant un sens religieux que l'on n'a pas voulu supprimer lorsqu'il n'y eut plus qu'un Auguste dans l'empire. D'autre part, l'atelier de

Sirmium, placé plus directement sous la surveillance de Constantin, à cause des séjours de l'empereur dans Sirmium ou à proximité, n'emploie plus le pluriel *Augg*. après la mort de Licinius.

Pendant les années 327, 328, 329, Constantin fut occupé à réorganiser les frontières de l'empire le long du Danube et du Rhin[1]. Il séjourna principalement dans les provinces riveraines du Danube, mais il vint à Trèves à la fin de 328 et au début de 329, et les indications du code théodosien[2] permettent de supposer à cette époque un séjour de Constantin à Trèves, que vient peut-être confirmer la frappe de ce médaillon.

Neuvième émission.

Frappée depuis les fêtes de l'inauguration officielle et religieuse de Constantinople le 11 mai 330[3], jusqu'à l'élévation de Constant Ier comme César au 25 décembre 333.

En effet, cette émission présente les monnaies

1. J. Maurice, *Détermination de l'époque où furent frappées les monnaies qui portent au revers : « Constantiniana Dafne »* (*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1899, p. 279 à 288).

2. Cf. O. Seeck, *Die Zeitfolge d. Gesetze Constantins* (*Zeitschrift f. Rechtsgeschichte X. Römis. Abtheil.*, p. 239).

3. *Idatii Fasti*. — « Gallicano et Symmacho, his conss. dedicata est Constantinopolis V. Idus Maias. » *Chronicon*

de Constantinople et de Rome et celles de Constantin Auguste et des Césars Constantin II et Constance II (Constantius), mais on n'y trouve pas encore les pièces de Constant I[er] (Constans).

On remarque sur ces monnaies plusieurs séries d'exergues. Les lettres d'officines P(rima) et S(ecunda) ne se placent plus, comme précédemment, avant, mais après les lettres TR, désignant la ville de Trèves.

L'organisation de Constantinople comme seconde capitale de l'empire à partir du 11 mai 330 entraîna, au cours de cette émission, d'immenses charges pour le trésor, car il fallut non seulement faire face aux fêtes de l'inauguration, aux constructions magnifiques qu'entreprit Cons-

Paschale, idem; de même Hesychius de Milet, dans les *Origines de Constantinople*, saint Jérôme place cette inauguration dans son année 2.346; Cassiodore dans la vingt-quatrième année du règne de Constantin, ce qui est bien l'année 330. L'on a vu que Constantinople reçut son nom à la fin de l'année 324. Toutefois, la cour n'y séjourna pas avant l'année 330. En effet, aucune loi du *Cod. Théod.* n'est datée d'une façon probable de Constantinople ni de Byzance, entre les années 324 et 330. A partir du mois de mai et encore plus de novembre 330, au contraire, les lois datées de Constantinople sont multiples et les monnaies portant en légende *Constantinopolis* et *Constantinopoli* sont frappées à partir de l'inauguration de la ville en présence de l'empereur. L'on doit admettre que Constantin donna son nom à *Contantinopolis* en 324, qu'il y créa alors un atelier monétaire et fit commencer la reconstruction de ses murailles suivant le dire de Themistius (*Or.*, I), mais qu'il n'y séjourna avec sa cour et sa chancellerie qu'en 330.

tantin, mais surtout aux privilèges de la nouvelle Rome, que l'empereur égalait à l'ancienne[1].

La réduction de l'espèce monétaire de bronze (*Nummus Centenionalis*) à un poids moyen de 2 gr. 50 coïncide avec ces besoins du trésor et peut en être une conséquence. Les ateliers des deux capitales de Rome et de Constantinople, et en Gaule des deux grandes villes de Trèves et d'Arles, furent seuls ouverts à cette époque dans l'empire. L'on frappa au cours de cette émission à Trèves, qui se trouva probablement déjà sous le gouvernement de Constantin II[2], des médaillons d'or à l'effigie de ce prince, célébrant sa victoire du 20 avril 332 sur les Goths et la défaite des Sarmates qui suivit en 332 ou 333.

Tableau des exergues de l'émission.

Première série :

I	I
PTR	TRS

Deuxième série :

I	I
TRP·	TRS·

1. *Anonymus Valesii,* 6, 30; Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs,* IV, p. 230 ou 234; Godefroid, *Codex Theodosianus,* VI, p. 413.

2. Constantin II ne reçut pas toutefois ce gouvernement d'une façon définitive avant 335, pas plus que Constance II ne reçut son gouvernement d'Orient.

Troisième série :

I	I
TR · P	TR · S

Quatrième série :

I	I
TRP ⋆	TRS ⋆

Les pièces suivantes sont de l'espèce du *Nummus Centenionalis.*

I. — Sans légende au revers; l'on trouve le type suivant : une Victoire debout à gauche, posant le pied sur une proue de vaisseau, tenant un sceptre transversal et appuyée sur un bouclier.

Au droit : CONSTANTINOPOLIS. Buste casqué de Constantinople à gauche, avec le casque lauré, portant le manteau impérial et tenant un sceptre (Cohen, 22, 1re série, BR · MVS; 2e série, FR. 15210, 15216; 3e série, FR. 15211, 15215; 1 gr. 98, 0m018; 4e série, FR. 15208, 15217; 2 gr. 50, 0m017; officines P et S).

II. — Au revers, sans légende; l'on trouve comme type : la Louve à gauche allaitant Romulus et Rémus et les regardant. Au-dessus, deux étoiles.

Au droit : VRBS · ROMA. Buste de Rome à gauche, avec une aigrette sur le casque et le

manteau impérial (Cohen, 17, 1re série, FR. 15277, 15278; 1 gr. 75, 0m018; 2e série, FR. 15276, 15281; 3e série, FR. 15280, 15285 (Pl. VI [II], n° 5); 4e série, FR. 15282, 15287; M. Guecchi possède également toutes ces variétés de pièces de Rome)[1].

Le point et l'étoile placés à l'exergue sont des différents monétaires et comme tels changent suivant les séries. Ils sont remplacés au cours de l'émission suivante par la palme et la couronne, qui se trouvent dans le champ des monnaies.

Les étoiles que l'on voit sur les pièces de Rome au-dessus de la Louve se retrouvent au contraire dans toutes les séries monétaires et dans toutes les émissions. C'est ce qui prouve qu'elles ont un sens symbolique. L'on verra plus loin qu'elles rappellent les Dioscures, mais n'ont plus de signification païenne, car les Dioscures eux-mêmes ont été conservés dans les représentations chrétiennes[2].

III. — Au revers : GLORIA·EXERCITVS. Deux soldats casqués, debout et se regardant, tenant chacun une haste et appuyés sur leurs boucliers; entre eux, deux enseignes militaires.

1. Voir le tableau de ces pièces par Guecchi (*Rivista Ital. di Numismatica,* 1901, fasc. 2, tav. III).

2. Ils deviennent alors le symbole de l'immortalité. Sur les monnaies de Rome, c'est la Pérennité de la ville qui est en quelque sorte symbolisée.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·MAX·AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 254, 2e série, BR·MVS, FR. 14661-63-65, officines P — S).

Avec son buste diadémé, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 254, 3e série, BR·MVS, FR. 14662-64, Musée de Trèves; 4e série, BR·MVS, Musée de Trèves, officines P — S). (Pl. VI [II], n° 6.)

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 122, 1re série, BR·MVS, FR. 15695; 2e série, BR·MVS, FR. 15724, 15727; 3e série, BR·MVS, FR. 15725; 2 gr. 40, 0m017; 4e série, FR. 722; 2 gr. 55, 0m017; 15726; 2 gr. 35, officines P — S).

3° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 104, 1re série, BR·MVS, FR. 16214; 2e série, BR·MVS, FR. 16211; 3e série, BR·MVS, FR. 16213, 16215; 4e série, BR·MVS, FR. 16212, 16216, officines P — S).

De toutes petites pièces de bronze, aux effigies de Rome et de Constantinople, semblent avoir été frappées en même temps que les précédentes, auxquelles elles sont en tout semblables, si ce n'est qu'elles sont plus petites et moins lourdes, pesant de 0 gr. 75 à 1 gr. 25 et ayant 0m009 à 0m010 de diamètre. Ces pièces, ainsi que l'a établi Babelon[1], ont continué à être émises

1. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines.* Paris, 1901, P. 615-16.

après Constantin sous le nom de *Nummi* et ont été désignées comme telles dans diverses lois du code théodosien du IV[e] et du V[e] siècle.

Ces petites pièces présentent seulement les exergues de la première série :

$$\frac{\text{I}}{\text{TRP}} \text{ et } \frac{\text{I}}{\text{TRS}}$$

Elles ont les mêmes types et légendes du droit que les pièces déjà décrites et les mêmes types du revers sans légendes.

On trouve donc au droit : 1° CONSTANTINOPOLIS. Type décrit (Cohen, 22, de Constantinople, déjà décrit, BR·MVS, FR. 15224; 1 gr. 10, 0m010).

2° Au droit : VRBS·ROMA (Cohen, 19, de Rome, pareil à Cohen, 18, déjà décrit, mais en plus petites pièces, FR. 15288, 15290, 15292-3).

Plusieurs médaillons d'or furent frappés au cours de cette émission en l'honneur de la victoire de Constantin II en 332 sur les Goths et au nom de ce prince. La date et le jour de cette victoire sont fournis par les *Fastes d'Idace*[1] et l'année confirmée par la *Chronique de saint Jérôme* et par la suite des événements racontés par les auteurs.

1. *Idatii Fasti.* « Pacatiano et Hilariano His conss., victi Gothi ab exercitu Romano in terris Sarmatarum die XII kal. maii. » — On lit également dans *La chronique de saint*

L'attribution de cette victoire à Constantin II est également certaine. L'anonyme de Valois, auteur bien renseigné, la lui attribue formellement[1], et son dire est confirmé par l'empereur Julien, qui tout au moins parle de la victoire de l'un des fils de Constantin[2]. Mais, ainsi que le démontrent les lieux d'expédition du Code théodosien, et comme l'a mis en lumière le professeur O. Seeck; Constantin le Grand se trouvait, au mois d'avril, à Marcianopolis, dans la Mœsie inférieure[3], à quelques jours de marche du Danube et des pays occupés par les Goths et les Sarmates. Il était donc à portée de surveiller la conduite de cette campagne, à laquelle il prit part en fait comme généralissime. La frappe des médaillons, qui semble avoir eu lieu exclusivement aux noms de Constantin Ier et de Constantin II est peut-être encore une confirmation de la part prise par ces deux empereurs à ces événements[4].

Jérôme : « Anno 2. 348. Romani Gothos in Sarmatarum regione vixerunt. »

1. *Anonymus Valesii*, VI, 31 : « Deinde adversus Gothos bellum suscepit et implorantibus Sarmatis auxilium tulit (*Constantinus Augustus*). Ita per Constantinum Caesarem centum prope millia fame et frigore extincta sunt. »

2. *Juliani Oratio*, I.

3. O. Seeck, *Die Zeitfolge d. Gesetze Constantius* (*Zeitschrift f. Rechtsgeschichte*, X, p. 198 et 242).

4. Cela est possible pour des médaillons, car les monnaies sont frappées le plus souvent aux noms de l'empereur et des Césars ses fils pour une victoire remportée par l'un d'eux.

Mais, ce qui est plus remarquable, c'est que l'on trouve une autre série de médaillons frappés à la même époque ou à peu près, ainsi qu'on va le voir, en l'honneur d'une victoire sur les Sarmates et qui tous sont à l'effigie seule de Constantin II. L'on peut établir que cette victoire sur les Sarmates suivit celle sur les Goths[1]. Elle eut lieu probablement au 25 novembre ou au 1er décembre de l'année 332, à l'une des deux dates anniversaires de victoires célébrées par les *Ludi Sarmatici* indiqués au calendrier de Philocalus[2]. En effet, cette victoire précéda, d'après Aurelius Victor, la nomination de Constans César[3], qui eut lieu le 25 décembre 333, et, d'après l'anonyme de Valois, c'est après avoir conclu sa paix avec les Goths en 332 que Constantin tourna ses armes contre les Sarmates, dont la fidélité lui semblait douteuse. Il n'est pas probable que Constantin attendit longtemps pour s'apercevoir du peu de fidélité des Sarmates. En effet, c'est sur l'appel même de ce peuple accablé par les Goths qu'il avait entrepris sa guerre contre ces

1. *L'anonyme de Valois* le dit formellement, VI, 32 : « Sic cum his (*Gothis*) pace firmata, in Sarmatas versus est, qui dubiae fidei probantur. »

2. *C. I. L.*, I, p. 356 : « VII · KAL · DEC · et I KAL · DEC · LVDI SARMATICI · CM · XXIIII. »

3. « Victor de Caesaribus. Gothorum Sarmatarunque stratae gentes; filiusque cunctorum minor Constans nomine Caesar fit. »

derniers[1]. Après avoir vaincu les Goths, il s'aperçut que les Sarmates, avec l'inconstance des Barbares, pouvaient tourner leurs armes contre les Romains, et l'activité déployée par Constantin dans toutes ses guerres donne lieu de penser qu'il ne leur laissa pas le temps de s'organiser. C'est donc au 25 novembre ou au 1er décembre 332 qu'eut lieu probablement la défaite des Sarmates. Les médaillons qui la célèbrent sont bien certainement postérieurs à l'année 330, parce que c'est à partir de cette année seulement que l'on ne trouve plus que l'exergue $\frac{\text{I}}{\text{TR}}$ sur les pièces et les médaillons d'or[2]. Mais pourquoi ces médaillons, sortis de l'atelier de Trèves, ont-ils été émis au nom seul de Constantin II? On peut donner de ce fait deux raisons : ou bien Constantin II continua à diriger la guerre contre les Sarmates soit seul, comme il avait dirigé celle des Goths, soit à côté de son père ; ou bien le partage de l'empire, qui lui attribua définitivement la Gaule en 335, eut lieu dès l'année 332, et Trèves, se trouvant dans ses États, ne frappa que des médaillons à son effigie.

Les deux raisons peuvent, à ce qu'il semble, se

1. Voir plus haut le texte de *L'anonyme de Valois.*

2. L'on peut voir partout en effet dans les émissions antérieures l'exergue $\frac{\text{I}}{\text{PTR}}$

combiner, car Constantin attribua des commandements extraordinaires pendant les guerres aux Césars, ses fils, et, de plus, il leur réserva le gouvernement habituel de certaines parties de l'empire pendant un temps plus ou moins long avant le partage définitif de 335[1]. C'est ainsi que Constance II, après avoir, pendant les années qui suivirent son élévation comme César, séjourné en Gaule[2], fut envoyé en Médie, sur les confins des Parthes[3]. Ce fut alors que Constantin II dut quitter le Danube, après avoir assisté à la défaite des Sarmates, et venir en Gaule, sans doute au début de l'année 333, pendant laquelle doivent avoir été frappés en son nom les médaillons qui portent la légende SARMATIA en l'honneur de la victoire sur les Sarmates remportée, suivant toute vraisemblance, à la fin de l'année 332, à l'une des dates indiquées par le calendrier de Philocalus, au 25 novembre ou au 1er décembre, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Médaillons d'or ou de bronze.

I. — On trouve au revers : DEBELLATORI· GENTIVM · BARBARVM. En légende et comme type Constantin, debout à gauche, étendant la main droite vers un soldat, casqué et armé d'un

1. *Anonymus Valesii,* VI, 35; Zosime, *Hist.*, II, 39.
2. *Juliani Oratio,* I, 12, édit. Teubner, vol. I, p. 14.
3. *Juliani Oratio,* I, 13, édit. Teubner, p. 15.

bouclier, lui amenant un captif qu'il traine par les cheveux. A l'exergue $\frac{|}{\overline{\text{GOTHIA}}}$ TR (Pl. V [II], n° 7.)

Au droit : IMP · CONSTANTINVS · MAX · AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 118; médaillon d'or; 6 gr. 44, 0m022. Berlin).

II. — Au revers : VICTORIA · GOTHICA. Rome assise à droite sur un bouclier, tenant un sceptre; la Victoire, s'approchant d'elle, lui présente une couronne et un Goth qui s'incline.

Au droit : CONSTANTINVS · MAX · AVG. Son buste diadémé, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 623; médaillon de bronze du Cabinet de France).

III. — Au revers : PRINCIPIA · IVVENTVTIS. Constantin II, en habit militaire, debout à gauche, tenant un globe et appuyé sur une haste renversée, posant le pied droit sur un captif à genoux, qui tend vers lui les mains en suppliant. A l'exergue $\frac{|}{\text{SARMATIA}}$

Au droit : FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 139, BR · MVS; médaillon d'or; 8 gr. 90, 0m025). (Pl. V [II], n° 8.)

IV. — Même légende du revers et même type; mais le César posant le pied droit sur une femme couchée sur le dos (la Sarmatie) et qui tend vers lui les mains en suppliant. A l'exergue I / SARMATIA / TR

Au droit : même légende. Sa tête laurée à droite (Cohen, 140; médaillon d'or. Musée de Danemark).

V. — Même légende du revers et même type; mais la Sarmatie est agenouillée et suppliante. A l'exergue I / SARMATIA / TR

Au droit : FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 141, BR·MVS; médaillon d'or).

Ces quatre médaillons d'or sont trop analogues pour ne pas avoir été frappés à la même époque, ainsi que l'indiquent également à leur exergue les lettres TR, qui se trouvent seules sur les pièces de Trèves postérieurement à 330.

L'on trouve des pièces d'or analogues à d'autres décrites plus haut, mais émises avec l'exergue *Sarmatia*, pour célébrer la défaite de la Sarmatie en 332. Ce sont :

VI. — Au revers : GAVDIVM·ROMANORVM. La Sarmatie assise à gauche dans l'attitude de

l'accablement et tournant les yeux en arrière vers un trophée. A l'exergue $\frac{\text{I}}{\text{SARMATIA}}$

Au droit : 1° FL·CL·CONSTANTINVS·IVN·N·C (Cohen, 109, H·MVS·V 27712; FR., *triens* d'or).

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 111, FR. 1565 A; 1 gr. 44, 0^{m}015, *triens* d'or).

Le médaillon d'or suivant du Musée de Copenhague a pu être frappé de 331 à 333, peut-être avant que Constance II ne quittât les Gaules pour en céder le gouvernement à son frère.

VII. — Au revers : PIETAS·AVGVSTI·NOSTRI. Constance, en habit militaire, debout à gauche, relevant une femme à genoux représentant une nation vaincue et tenant une haste; à gauche, la Valeur casquée debout tenant un bouclier; à droite, la Victoire debout couronnant l'empereur et tenant une palme. A l'exergue $\frac{\text{I}}{\text{TR}}$

Au droit : FL·IVL·CONTANTIVS·NOB·C. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 151, Musée de Copenhague; 20 gr. 02, 0^{m}036)[1].

Le buste de Constance II au droit du médaillon

1. Décrit et reproduit dans les *Mémoires des Antiquaires du Nord*. Copenhague, 1900, par M. Ch. Jorgaesen.

rappelle tout à fait celui d'un médaillon de Constance II, frappé à la même époque à Constantinople, avec la légende de *Gaudium Romanorum* au revers (Cohen, 88), et correspond assez bien à l'âge de quatorze à quinze ans (332 à 333) que devait avoir Constance à cette époque[1].

Il est impossible, en considérant le type du revers, de ne pas songer à la pitié de l'empereur pour les nations vaincues célébrée par Eusèbe et les panégyristes[2]. Bien que le médaillon soit à l'effigie de Constance II, la *Pietas* est attribuée à Constantin le Grand. Elle est une des qualités que les écrivains officiels devaient louer chez l'empereur et qui est figurée sur ce médaillon.

On peut classer dans cette émission, à cause de son exergue $\frac{\text{I}}{\text{TRS}}$, la pièce d'argent suivante, qui est de l'espèce du 1/96 à la livre d'argent ou *Argenteus minutulus* (Babelon)[3].

VIII. — On trouve au revers : PRINCIPI· IVVENTVTIS. Constantin lauré debout à droite, tenant une haste et un globe et posant le pied sur

1. J. Maurice, *Médaillon en or du Musée de Vienne.* (*Bulletin des Antiquaires,* 1901, p. 148 à 154.)

2. Eusèbe, *Vita Constantini,* I, cap. 46; II, 13; IV, 7; Eumen., *Paneg.,* VII, cap. 20 : « O Singularem tuam Constantine pietatem. » — *Nazarii Paneg.,* Eumen., X, cap. 37.

3. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines,* t. I, p. 563 à 566.

un captif assis à terre les mains liées derrière le dos.

Au droit : IMP·CONSTANTINVS·AVG. Son buste diadémé et drapé à droite (Cohen, 425, FR. 9516; 3 gr. 56, 0m018).

Dixième émission.

Frappée depuis l'élévation de Constant Ier comme César, le 25 décembre 333, jusqu'à celle de Delmatius au même rang impérial, le 18 septembre 335.

En effet, on trouve dans cette émission les pièces de *Constans Caesar*, mais on n'y rencontre pas celles de Delmatius.

Les monnaies de bronze de cette émission sont de la variété du *Nummus Centenionalis* dont il a été question; elles présentent un poids moyen de 2 gr. 50, des diamètres de 0m017 à 0m018. On voit apparaître sur ces monnaies de nouveaux différents monétaires : la palme et la couronne, qui se placent dans le champ du revers.

Première série :

Palme	*Palme*
TRP	TRS

Deuxième série :

$\frac{\text{Ꝛ}}{\text{TRP}}$ $\frac{\text{Ꝛ}}{\text{TRS}}$

I. — On trouve au revers : GLORIA·EXERCITVS, et, comme type, deux soldats debout, casqués et se regardant, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier ; entre eux, deux enseignes militaires, et, entre les enseignes, le différent monétaire, palme ou couronne.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·MAX·AVG. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 256, 1re série, BR·MVS, FR. 14677-8; 2e série, BR·MVS, Musée de Trèves, officines P — S).

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 127, 1re série, BR·MVS, FR. 15730; 2 gr. 30, 0m018; 2e série, BR·MVS, FR. 15735, officines P — S).

3° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 105, 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. 16221, officines P — S).

4° FL·IVL·CONSTANS·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 77, 1re et 2e séries, BR·MVS, FR. 15972-3, officines P — S). (Pl. V [II], n° 9).

II. — Au revers : sans légende. La Louve à gauche allaitant Romulus et Rémus et les regardant. Au-dessus, deux étoiles.

Au droit : VRBS·ROMA. Buste de Rome à gauche, avec une aigrette sur le casque et le manteau impérial (Cohen, 17, 1re série, FR. 15283; coll. Guecchi; 2e série, FR. 15294; coll. Guecchi; officines P — S).

La palme ou la couronne, que l'on trouve l'une ou l'autre au-dessus de la Louve, entre les étoiles, sont des différents monétaires, et, en effet, ils caractérisent diverses pièces de l'émission présente. Les étoiles, au contraire, ne se voient que sur les pièces de Rome présentant le type de la Louve au revers, mais se rencontrent sur toutes, de quelque atelier qu'elles soient sorties, et pendant toute la série des émissions où paraissent ces monnaies à l'effigie de Rome[1]. De plus, ces étoiles se trouvent au-dessus des Dioscures, qui réapparaissent une dernière fois sur les pièces de Maxence[2], suivant une tradition qui remonte aux deniers d'argent de la République et qui n'a été qu'interrompue sous l'empire. Les étoiles sont donc celles des Dioscures. Il peut sembler étonnant que ce symbolisme se soit perpétué sous Constantin et ses successeurs chrétiens, mais c'est qu'il avait perdu sa signification primitive

1. F. Guecchi, *Appunti. ala Num. Romana Rivista It. di Num.*, 1901, fasc. 2. On voit toutes les séries de ces pièces de Rome à la pl. III de cette revue.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Ostia* (*Rivista It. di Numismatica,* 1902, pl. IV, no 4).

pour n'être qu'un emblème de Rome, comme le nimbe, qui avait d'abord exprimé la déification des empereurs, ne représentait plus que leur majesté. Tous les symboles se transformaient à l'époque de Constantin, et les étoiles avec la Louve et les Jumeaux n'étaient plus que l'emblème de la durée de Rome[1] comme la Victoire mettant le pied sur une proue de vaisseau indiquait la situation de Constantinople, commandant les mers.

III. — Au revers : sans légende. Victoire debout à gauche, posant le pied sur une proue de vaisseau, tenant un sceptre transversal et appuyée sur un bouclier.

Au droit : CONSTANTINOPOLIS. Buste de Constantinople à gauche, avec le casque lauré et le manteau impérial et tenant un sceptre (Cohen, 22, 1re série, FR. 15207-14; 2 gr. 85, 0m017; 2e série, FR. 15209-13, officines P — S). (Pl. V [II], n° 10.)

Les pièces et médaillons d'or suivants ont été

1. Cf. l'article *Dioscures,* par M. Albert, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, t. II, 1re partie, p. 262 : le symbolisme des *Dioscures,* exprimant la résurrection, ne se trouva pas en opposition avec les croyances chrétiennes. C'est pourquoi l'on trouve les *Dioscures* représentés en bas-relief sur un sarcophage chrétien d'Arles (voir Le Blant, *Gazette archéologique,* 1878, p. 1 à 6).

frappés à partir de 333, en raison de leur exergue $\frac{\mathrm{I}}{\mathrm{TR}}$ inscrit sur les monnaies seulement à partir de 330 et de la présence des pièces de *Constans Caesar*.

I. — On trouve au revers : PRINCIPI·IVVENTVTIS. Le prince, en habit militaire, debout à gauche, tenant un étendard et un sceptre; derrière, les deux enseignes militaires.

Au droit : 1° FL·IVL·CONSTANS·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 93, H·MVS·V, FR. 27458; 5 gr. 45, 0m020). Cette pièce a exactement comme poids le 1/60 de la livre d'or. Cette espèce monétaire, qui fut une monnaie courante jusqu'en l'an 309 dans les États de Constantin, continua ensuite, ainsi que je l'ai déjà indiqué, à titre exceptionnel; mais ces pièces de 1/60 à la livre furent usitées comme médaillons.

2° CONSTANTINVS·IVN·NOB·CAES. Son buste diadémé, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 149, FR. 1568; 4 gr. 25, 0m021). (Pl. V [II], n° 11.) Cette pièce est au contraire de l'espèce du *solidus*, ou 1/72 à la livre d'or, qui eut cours dans les États de Constantin à partir de 309.

3° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C. Son buste diadémé et drapé à droite (Cohen, 162, H·MVS·V; 4 gr. 50, 0m021, *solidus*).

II. — Même légende du revers. Le prince, en habit militaire, debout à droite, le manteau déployé derrière lui, tenant une haste transversale et un globe.

Au droit : FL·CONSTANS·NOB·CAES. Son buste lauré et drapé à gauche (pièce inédite, H·MVS·V, FR. 27458; 1 gr. 65, 0m017). Pièce de l'espèce du *triens* d'or, ou tiers de *solidus*, mais ayant un poids un peu au-dessus de la moyenne.

Les pièces d'argent qui vont être décrites sont de l'espèce du *miliarenne*, ou 1/72 à la livre, pèsent 4 gr. 55 en moyenne et ont un diamètre moyen de 0m023[1]; elles ont été émises à la fin du règne de Constantin le Grand et ont continué à l'être après l'année 337 pour les fils de Constantin quand ils furent proclamés Augustes.

Je les ai classées, pour cette raison, dans l'émission de 335-337, dans mon étude sur l'*Atelier de Constantinople*[1]; mais il est probable qu'elles furent émises dès l'année 333, au cours de l'émission présente, avec l'exergue

| [2]
SMTR

III. — On trouve au revers : CONSTANTINVS·

1. J. Maurice, *L'atelier de Constantinople* (*Revue numismatique*, 1901, p. 200).

2. *S(acra) M(oneta) Tr(eviris)*. Cet exergue n'apparaît qu'exceptionnellement à Trèves.

AVG. En légende et comme type : quatre enseignes militaires dans le champ.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·AVG. Son buste diadémé et drapé à droite (Cohen, 107, FR., BR·MVS; 3 gr. 70, 0m022). (Pl. V [II], n° 12.)

2° CONSTANTINVS·MAX·AVG. Même buste (Cohen, 108, Musée de Constantine).

IV. — CONSTANTINVS·CAESAR. En légende : même type du revers.

Au droit : CONSTANTINVS·IVN·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (Cohen, 78; 4 gr. 80).

V. — Au revers : CONSTANTIVS·CAESAR. En légende : même type du revers.

Au droit : CONSTANTIVS·NOB·CAES. Son buste lauré et drapé à mi-corps à droite, tenant une haste et un globe (Cohen, 18; coll. Egger).

VI. — Au revers : CONSTANS·CAESAR. En légende : même type du revers.

Au droit : FL·IVL·CONSTANS·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 5; 4 gr. 50, 0m022; coll. Vallée).

Onzième émission.

Frappée depuis l'élévation de Delmatius au rang de César, le 18 septembre 335[1]*, jusqu'à la proclamation des Augustes Constantin II, Constance II et Constant Ier dans tout l'empire, le 9 septembre 337*[2].

En effet, les monnaies de Delmatius apparaissent dès le commencement de cette émission et d'autre part de nouveaux différents monétaires se montreront sur les monnaies du *Divus Constantinus* et sur celles des trois Augustes, ses fils, frappées après que ceux-ci eurent été officiellement déclarés Augustes le 9 septembre 337, à la fin d'une période d'interrègne. Cette période d'interrègne dura depuis la mort de Constantin le Grand au 22 mai 337 jusqu'à la proclamation des Augustes, qui eut lieu le 9 septembre de la même année et suivit la mort de plusieurs membres de la famille impériale[3].

1. *Idatii Fasti :* « Constantino (Constantio, *Cod. Theod.*) et Albino. His conss. levatus est Delmatius Caesar XIV kal. octob. » — Athanase, *Contra Arianos,* t. I, p. 782.

2. *Idatii Fasti :* « Feliciano et Titiano conss..... nuncupati sunt tres Augusti, Constantinus et Constantius et Constans V Idus Sept. »

3. Celle de Constance, oncle des Césars, puis celle de Delmatius et celle d'Annibalianus, qui durent se succéder

Des monnaies commémoratives de Helena et de Theodora furent frappées au cours de cette émission à Trèves comme à Rome et à Constantinople. L'on peut admettre, suivant toute vraisemblance, avec Hettner[1], que les monnaies de Theodora furent émises en même temps que celles de Delmatius, son petit-fils, et reconnaître, d'autre part, que la raison qui détermina Constantin à faire frapper les monnaies commémoratives de Helena (sainte Hélène) en même temps que celles de Theodora fut le désir légitime qu'il dut ressentir de ne pas rendre de moindres honneurs à sa mère, qui avait été la première femme de Constance Chlore, qu'à Theodora, fille d'Hercule, que Constance Chlore avait épousée par nécessité politique lorsqu'il fut créé César et répudia sa première femme en 293[2].

Les monnaies commémoratives de ces impératrices aïeules d'empereurs ne parurent que dans trois ateliers. Hettner[3] les avait indiquées comme frappées à Trèves et à Constantinople;

dans le courant de l'été (cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople* (*Revue numismatique*, 1901, p. 208 et 209).

1. Hettner, *Röm. Munschatzfunde in den Rheinlanden.* — Wedst, *Zeitschrift f. Ges. u. kunst.*, VII, p. 133.

2. O. Seeck, *Geschichte d. Untergangs d. Antiken Welt.* Berlin, 1897, vol. I, p. 33 et 453.

3. Hettner, *loc. cit.*; Westd, *Zeitschrift f. Gesch. u. kunst*, VII, p. 127. — J. Maurice, *L'atelier de Constantinople* (*Revue numismatique*, 1901, p. 202-203), et *L'atelier de Rome* (*Revue numismatique*, 1899, p. 498).

j'ai décrit celles de Rome. Ce choix d'ateliers s'explique assez facilement si l'on tient compte de la division de l'empire entre les fils de Constantin. Constantinople était la capitale de Constance II; Rome celle de Constant Ier; Trèves le plus important atelier de Constantin II[1].

Le gouvernement de Delmatius, c'est-à-dire la Thrace et l'Illyrie, et le royaume de Pont et de Cappadoce d'Annibalianus furent supprimés et réunis aux États des fils de Constantin au cours de cette émission. L'*Atelier de Constantinople* indiqua seul la période d'interrègne pendant laquelle il ne fonctionna qu'avec une officine[2]. Cela dut être une conséquence de l'état de l'empire et des rôles des empereurs. Il est avéré que Constantin II et Constant Ier ne prirent pas part aux massacres de Delmatius et d'Annibalianus qu'exécutèrent les troupes de Constance II avec ou sans la permission de leur empereur[3].

En conséquence, les ateliers des deux premiers empereurs continuèrent à émettre, après la mort de Constantin, les mêmes monnaies qu'aupara-

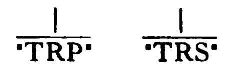
1. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 261, indique les conditions dans lesquelles se fit ce partage de l'empire.

2. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Constantinople* (*Revue numismatique*, 1901, p. 208-9).

3. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 314. — Julien dit que Constance ne put pas s'opposer aux massacres (*Or.*, I), mais Julien était obligé à le dire.

vant jusqu'à ce qu'un événement décisif, la proclamation des trois Augustes, fils de Constantin, obligea à changer toutes les légendes monétaires. Le royaume de Constance II, au contraire, fut particulièrement livré à l'anarchie pendant cette période d'interrègne, et l'atelier monétaire de Constantinople, sa capitale, cessa ses émissions; les rares pièces qui en sortirent ne portent plus de marques d'officines, et l'on y trouve celles de Delmatius; et celles d'Annibalianus dont le royaume ne comprenait pas d'atelier monétaire et dont les pièces durent cesser d'être frappées à Constantinople lors de sa mort, qui survint pendant l'été de 337[1]. Ces pièces ne parurent pas à Trèves.

Exergues de l'émission :



Les pièces de bronze de cette émission, désignées dans Cohen comme quinaires, sont la moitié du *Nummus Centenionalis;* elles ont gardé à peu près le poids moyen de 1 gr. 75, qui est la moitié du *Nummus Centenionalis*, de 3 gr. 50[2].

1. Les pièces de Delmatius César cessèrent de paraître après sa mort, avant la nomination des trois Augustes fils de Constantin.

2. Espèce déterminée dans E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, p. 612-614.

I. — On trouve au revers : GLORIA·EXERCITVS. Deux soldats casqués en regard, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier. Entre eux, une enseigne militaire surmontée d'un drapeau, sur lequel est une couronne.

Au droit : 1° CONSTANTINVS·MAX·AVG. Son buste diadémé, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 250, BR·MVS, FR. 14415, Musée de Trèves, officines P — S).

2° CONSTANTINVS·IVN·N·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (variété de Cohen, 113, BR·MVS, FR. 15667; 1 gr. 95, 0m016; Trèves, officines P — S).

3° FL·IVL·CONSTANTIVS·NOB·C. Son buste lauré et cuirassé à droite (variété de Cohen, 72, BR·MVS, FR. 16149, Trèves, officines P — S).

4° FL·IVL·CONSTANS·NOB·CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite (Cohen, 52, BR·MVS, FR. 15928; 1 gr. 30, 0m015, officines P — S). (Pl. V [II], n° 13.)

5° FL·IVL·CONSTANS·NOB·CAES. Sa tête laurée à droite (Cohen, 51, FR. 15725; 1 gr. 50, 0m016; officine P).

6° FL·DELMATIVS·NOB·CAES. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 6 et 7, BR·MVS, Musée de Trèves, officine P).

II. — Au revers : PAX·PVBLICA. La Paix debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal.

Au droit : FL·IVL·HELENAE·AVG. Son buste diadémé à droite, avec le manteau impérial (Cohen, 4, FR. 13855; 1 gr. 80, 0m016; 13918; 1 gr. 50, 0m015; coll. Guecchi, Trèves, officines P — S). (Pl. V [II], n° 14.)

III. — Au revers : PIETAS·ROMANA. La Piété ou Tendresse maternelle debout de face regardant à droite, tenant un enfant dans ses bras.

Au droit : FL·MAX·THEODORAE·AVG. Son buste lauré et drapé à droite (Cohen, 4, FR. 13913; 1 gr. 50, 0m016; 13925, 13928; coll. Guecchi, Trèves, officines P — S). (Pl. V [II], n° 15.)

Le mot *Pietas* n'est pas employé ici dans le même sens que dans la légende d'un médaillon décrit plus haut (*Pietas Augusti nostri*). La pitié de l'empereur était celle qu'il pouvait avoir à l'égard des nations vaincues. L'empereur relevait une femme à genoux symbolisant une nation vaincue. Ici, au contraire, la *Pietas* est prise dans le sens de tendresse maternelle pour Theodora, aïeule d'empereur, ainsi que nous l'avons vu plus haut. C'est pourquoi elle tient un enfant dans ses bras. C'est d'ailleurs à ce titre, et sur ce qu'elle est aïeule d'empereur, que Theodora a ses monnaies frappées depuis l'élévation de Delmatius en 335.

M. Guecchi a donné, dans ses *Appunti de Nu-*

mismatica Romana, de bonnes reproductions de ces petites monnaies de bronze qu'il a le premier décrites avec beaucoup de soin[1]. Ces monnaies, en réalité, ne sont pas rares; elles ont même dû être émises en grand nombre; mais leur petitesse et leur mauvais état de conservation font qu'il est très difficile d'en rencontrer de bons exemplaires.

Après la proclamation des trois fils de Constantin Augustes, le 9 septembre 337, l'on émit leurs monnaies avec leurs nouveaux titres dans tout l'empire. En même temps que ces pièces de *Constantius Aug.*, *Fl. Jul. Constantius Aug.*, *Fl. Jul. Constans Aug.*, présentant au revers la légende *Gloria Exercitus*, avec un étendard[2], l'on continua à frapper celles de Helena et de Theodora, qui viennent d'être décrites, et l'on émit les pièces suivantes commémoratives des *Divus Constantinus* (Constantin le Grand). Toutes ces monnaies sont des demi-*Centenionales*, du poids moyen de 1 gr. 65. Elles présentent trois séries d'exergues :

Première série :

$$\frac{\mathrm{I}}{\mathrm{TRP} - \mathrm{S}}$$

1. F. Guecchi, *Rivista Italiana di Numismatica,* 1890, fasc. 2, p. 10 à 15 de l'article et pl. IV.

2. Le colonel Voetter a donné un tableau de ces pièces qui présentent la croix dans le champ du revers (cf. O. Voetter, *Erste christliche Zeichen auf römischen Münzen. Numismatischen Zeitschrift.* Wien, 1892, p. 62).

Deuxième série :

$\frac{+\ \mathrm{I}}{\mathrm{TRP-S}}$ et $\frac{\mathrm{I}\ +}{\mathrm{TRP-S}}$

Troisième série :

$\frac{\mathrm{I}}{\mathrm{TRP}\ \textit{Palme}}$ $\frac{\mathrm{I}}{\mathrm{TRS}\ \textit{Palme}}$

C'est à cette époque seulement qu'apparaissent pour la première fois les signes chrétiens sur les monnaies de Trèves avec l'exergue $\frac{\mathrm{I}\ +}{\mathrm{TRP}}$

I. — Au revers : AETERNA·PIETAS. Constantin debout à droite, en habit militaire et le manteau déployé derrière lui, tenant une haste et un globe.

Au droit : DIVO·CONSTANTIO. Son buste voilé à droite (Cohen, 13; coll. Voetter). Avec les exergues $\frac{\mathrm{I}}{\mathrm{TRP}}$ et $\frac{\mathrm{I}}{\mathrm{TRS}}$

II. — Au revers : sans légende. Constantin dans un quadrige au galop à droite, tendant la main à une main céleste qui est tendue pour le recevoir.

Au droit : DIV· (*sic*) CONSTANTINVS·PT·AVGG. Son buste voilé à droite (Cohen, 760, BR·MVS;

0^{m}013). C'est à ces monnaies qu'Eusèbe fait allusion au chapitre LXIII du quatrième livre de son *Histoire de Constantin* : « Εφ' ἅρματι τεθρίππω ἡνιόχου τρόπον, υπο δεζιᾶς ἄνωθεν ἐκτεινομένης αὐτῶ χειρὸς αναλαμβανόμενον. »

1

2

3

13

14

15

16

1

2

3

13

14

15

DEUX

DIVINITÉS FLUVIALES

DE SYRIE

Par M. Victor CHAPOT, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 25 mars 1903.

Les deux monuments dont la description va suivre ont été découverts au cours d'un voyage entrepris il y a deux ans dans la Syrie du Nord et la région occidentale de la Mésopotamie.

*
* *

Le premier a été photographié, pour préciser davantage, dans le sud de l'ancienne Commagène. Je suivais, autant que possible, les rives de l'Euphrate pour étudier les ruines des citadelles que les Romains ou les Byzantins avaient construites sur les bords de la rivière. Celle-ci est particulièrement difficile à longer dans ces parages. Après de longues pérégrinations à travers de hauts plateaux coupés de vallées profondes et abruptes, j'atteignis, à deux heures en amont de Roum-

Kaleh, au-dessus du village d'Aïni, un point de la falaise où subsistent les ruines d'un édifice carré peu considérable et qui devait avoir une destination militaire, vu son emplacement. C'était sans doute une tour de guet, d'où l'on pouvait surveiller les abords du fleuve.

Le berger kurde qui me guidait me fit descendre de là vers la rive par un sentier en zigzags et à mi-hauteur me montra une inscription commémorant des travaux accomplis en cet endroit et dédiée à Vespasien et Titus en 73[1]. Elle mentionne l'établissement d'une *cochlea* destinée à faire monter l'eau pour les besoins de deux *uexillationes*. Les soldats, ayant salué leurs empereurs, s'acquittèrent aussi de leurs devoirs envers le fleuve bienfaisant en taillant son image dans le rocher.

Il est représenté un peu plus grand que nature et à demi couché (pl. VI). Un vide a été creusé par derrière, à droite et à gauche, de façon à produire une plus forte saillie, peut-être aussi pour ménager des réservoirs. Cette sculpture qui, même intacte, dut être fort grossière, a beaucoup souffert des intempéries ; la tête est emportée, l'avant-bras droit fait défaut; il est clair qu'il reposait sur la cuisse, un peu au-dessus du genou, qui a

1. Je l'ai publiée au *Bulletin de Correspondance hellénique*, XXVI (1902), p. 205-206, ainsi que la mention de la *Legio* [*III*] *Gal*[*lica*] qui figure au-dessous du torse du personnage représenté et qui est comme la signature du détachement.



L'« Euphrate »

Monument rupestre de Commagène.

reçu une éraflure, car il y a, à cette place, une profonde entaille qu'on s'expliquera par la disparition de la main. La jambe gauche n'a plus de pied ; elle est comme rongée de la cheville à la cuisse ; le bras gauche enfin, privé de la main, est entamé au-dessus du coude. Il est impossible de reconnaître si le dieu était représenté imberbe ou non ; en tout cas, l'attitude, l'urne sur laquelle on devine que le bras gauche s'appuyait, tout nous met en présence d'un type conforme aux exemples connus[1] ; mais la série ne compte aucun monument rupestre dont le souvenir me soit présent. C'est l'intérêt principal de ce travail assez barbare entrepris pour occuper des loisirs de garnison ; il faut noter de plus que le pays, très rarement parcouru, est exceptionnellement pauvre en monuments figurés.

*
* *

L'autre monument est signalé depuis longtemps[2], mais je ne l'ai vu reproduit nulle part ; c'est une statue de marbre qui se trouve debout dans les champs de mûriers de Soueidieh, près

1. Cf. S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, t. I, p. 429-435 ; t. II, p. 41-42.

2. Cf. *Mémoire sur les ruines de Séleucie de Piérie*, par le P. Bourquenoud (*Études publiées par la Société de Jésus*, 1860, p. 585). Je ne sache pas que le Dr von Luschan, qui avait pris des vues du grand canal (*Jahrbuch d. deutsch. arch. Instituts*, IV (1889), *Anzeiger*, p. 8), ait aussi photographié cette statue.

de l'ancien port de Séleucie de Piérie. Je l'ai photographiée en avril 1901 ; en octobre 1896, mon ami Paul Perdrizet en avait pris lui-même une vue sous un autre aspect, qu'il a mise gracieusement à ma disposition. C'est une œuvre gréco-romaine, très ordinaire, d'un modelé exact, mais sommaire. Les mutilations ont fait disparaître le sommet de la tête et le bras droit, cassé à l'épaule.

Elle représente (pl. VII et VIII) un personnage assis sur un banc de rocher bizarrement crevassé[1]; ses grosses lèvres sont encadrées d'une grande barbe, divisée en rainures verticales, comme ce qui reste de la chevelure; une bandelette enserrait celle-ci, formant un nœud derrière la tête. Un ample manteau qui enveloppe les jambes, en dessinant des plis très conventionnels, laisse nu le haut du corps, à part l'épaule gauche, d'où il retombe pour s'arrêter, en un gros bourrelet, à la saignée du coude. Le bras gauche est presque allongé et la main pose sur une urne horizontale. Même assis, le personnage dépasse très sensiblement la taille d'un homme ordinaire.

La statue est-elle encore à sa place primitive? La question a de l'importance au point de vue du

1. Un petit bronze du Cabinet des médailles représente la ville d'Antioche dans une attitude fort analogue à celle de la statue du Vatican (Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1895, p. 254, nº 607). Le rocher sur lequel elle est assise n'est pas sans ressemblance, par ses creux et ses bombements, avec le siège en question ; ce qui me permet de le définir comme je le fais.



Statue de marbre de Séleucie de Piérie (côté droit).
(Photographie communiquée par M. Perdrizet.)



Statue de marbre de Séleucie de Piérie (côté gauche).

sujet représenté, qu'aucun indice extérieur ne nous aide à préciser. Pas d'inscription; nul monument n'est resté debout aux alentours; on est réduit à l'étude attentive de la statue elle-même. Faut-il y voir un Poseidon? Je ne le crois pas, car je ne connais pas d'exemple d'un Neptune ayant une urne pour attribut. La cassure sur la cuisse droite semble en outre marquer l'endroit où une corne d'abondance devait s'appuyer; c'est un des emblèmes ordinaires des dieux fluviaux. On ne peut songer qu'à l'Oronte, qui débouche pourtant dans la mer à quelque distance de Soueidieh, et qui n'avait d'autre utilité pour les habitants de Séleucie que de leur ouvrir, par sa vallée, un passage vers Antioche. Les monnaies de cette dernière ville, à l'imitation de la statue d'Eutychidès, représentent le fleuve sous les traits d'un jeune homme nageant aux pieds de la Tyché. Les gens de Séleucie devaient adopter un autre type; ils en ont choisi un d'ordre exceptionnel.

Le plus souvent, les divinités fluviales sont étendues, presque couchées, très rarement assises comme ici. M. Lehnerdt a cité[1] quelques cas, bien peu nombreux, de cette variante; de plus, ils appartiennent à d'autres genres de représentations, à la peinture[2], à la gravure en médailles[3].

1. Roscher, *Lexikon der Mythologie*, v° *Flussgötter*.

2. Cf. le *Scamandre* de Philostrate l'Ancien, I, 1; les miniatures de l'Iliade (Mai, *Iliad. pict. ex cod. Med. bibl. Ambr.*, tàv. 53; Karl Woermann, *Die Landschaft in der Kunst der alten Völker*. Munich, 1876, p. 229).

3. Monnaies de Topirus de Thrace (Mionnet, I, p. 422,

On peut joindre à sa liste la rivière représentée sur une pièce de Leontini de Sicile[1], qui est plus conforme à notre Oronte ; elle est assise sur un rocher, et non à terre, position qu'on trouve dans la plupart des autres exemples et qui se rapproche davantage de la position allongée. Je ne connais pas d'autre *statue* de fleuve assis ; ce qui me paraît donner quelque prix à la connaissance de ce monument, dont le caractère paisible ne rappelle en rien l'*acer Orontes* de Virgile[2] ou le Δράκων de Denys le Périégète[3].

P.-S. — Depuis que lecture a été donnée à la Société du commentaire qui précède, M. Babelon a eu la grande amabilité de me proposer en particulier une autre interprétation du marbre de Séleucie, dont je voudrais dire quelques mots.

Selon lui, ce serait un *Dèmos*. Cette explication offre l'avantage de nous ramener, sauf quelques détails, à un type ordinaire : les génies des villes sont assis. Tel le Dèmos que représente un autre bronze du Cabinet des Médailles[4] : il est pareillement au repos sur un rocher et son manteau l'enveloppe d'une manière toute semblable ; le bras

n° 372), d'Éphèse (Ibid., III, p. 98, n° 288), de Tabala de Lydie (Ibid., IV, p. 144, n° 821), de Thyatira (p. 154, n° 878), de Damas (V, p. 292, n° 65).

1. Macdonald, *Greek Coins in the Hunterian Collection*, Glasgow, I (1899), p. 194, n° 22.

2. *Aen.*, I, 220.

3. Dionys. Perieg., 919; *add.* Pausan. Damascen., frgm. 3 (Müller, *Fr. H. Gr.*, IV, 468).

4. *Catalogue*, p. 265-6, n° 624.

droit est cassé de même à l'épaule, et c'est la gauche qui tient une corne d'abondance.

Il y a cependant des différences : ce Dèmos, imberbe, est coiffé d'une couronne murale tourrelée, que j'ai quelque répugnance à restituer sur une tête barbue. Cette barbe fait songer à autre chose qu'à la personnification d'une ville; l'art antique adoptait généralement en pareil cas les types juvéniles ou féminins. On pourrait cependant invoquer comme exemple le gracieux motif qui décore un miroir du IVe siècle[1] : Corinthe couronné par Leucade. La première de ces villes figure sous les traits d'un Zeus, assis comme le personnage de Séleucie, tenant son sceptre et s'appuyant du coude gauche sur le dossier de son siège.

M. Percy Gardner a reproduit ce miroir comme spécimen de représentation d'une ville par une figure allégorique; il cite en outre trois autres procédés familiers à l'art antique : la cité peut être symbolisée par une Tyché, par le héros éponyme ou fondateur ou par la divinité poliade[2]. Notre statue n'est évidemment pas une Tyché, et le fondateur de Séleucie n'a rien de mystique, c'est le roi Séleukos.

En revanche, les monnaies de cette ville, au IIe siècle avant notre ère, — quelquefois même au

1. Albert Dumont, dans les *Monuments grecs* (t. I, année 1873).

2. *Countries and Cities in Ancient Art* (*Journal of Hellenic Studies*, IX (1888), p. 47-81).

premier, — offrent comme type la tête de Zeus laurée[1]. Le sculpteur aurait-il voulu figurer, lui aussi, un Zeus, comme πολιοῦχος θεός de Séleucie?

Le sceptre ferait défaut; il faut restituer autre chose du côté du bras droit; serait-ce la foudre, qui était l'attribut essentiel du Zeus Kasios? Peut-être, mais quel contraste avec cette attitude de repos et de bienveillance! Du reste, même avec cette interprétation, l'urne est encore une difficulté. L'expliquerons-nous par le voisinage de la mer? Autre nouveauté sans exemple : Corinthe aussi était ville maritime et l'urne n'apparaît pas sur le miroir. Quant aux eaux douces qui descendaient de la montagne, elles étaient plutôt l'effroi des habitants, dont elles ensablaient le port, et qui durent les détourner par un gigantesque travail. Enfin, la statue du Zeus Kasios, si elle existait, devait s'élever plutôt sur la hauteur, sur l'emplacement du sacrifice de Séleukos, que dans la ville marchande.

De toutes manières, je crois que ce monument n'a pas de prototype exact, et, dans l'incertitude qui en résulte, je serais décidément porté, pour le définir, vers l'hypothèse d'un dieu fluvial.

1. Cf. W. Wroth, *Catalogue of the Greek Coins of Galatia, Cappadocia and Syria*, 1899, pl. XXXII, 3, 4, 5. — Plus tard, on trouve à la place une Tyché ou l'effigie d'un empereur.

LES PONTARQUES

DE

LA MÉSIE INFÉRIEURE

Par M. J. Toutain, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 25 février 1903.

Tous les historiens qui se sont occupés soit du culte rendu aux empereurs romains, soit des assemblées provinciales, ont tenté de résoudre la question qui se pose à propos de certains dignitaires provinciaux du monde grec, dont les plus connus sont l'Asiarque, le Bithyniarque, le Galatarque, etc. Notre savant confrère M. l'abbé Beurlier, dans sa thèse remarquable, a résumé les solutions diverses proposées, surtout en ce qui concerne l'Asiarque, par MM. Waddington, Perrot, Marquardt, Monceaux, P. Guiraud, Mommsen. Il a ensuite donné son avis en ces termes : « Nous sommes amenés à conclure que très probablement, presque partout, le président du Κοινόν était, en même temps, le prêtre provincial et l'agonothète. Les exceptions étaient dues à des circonstances particulières. » Enfin, il a affirmé

l'identité des titres d'ἀρχιερεὺς Ἀσίας et d'Ἀσιάρχης[1]. Dans l'article *Koinon* du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* publié par MM. Daremberg et Saglio, M. G. Fougères est revenu sur cette question. Après avoir, lui aussi, rappelé les principales théories en présence, il montre, en analysant de près les fonctions du Lyciarque, que le Lyciarque et le prêtre provincial de la province de Lycie doivent être nettement distingués. Il se défend toutefois d'apporter une solution applicable à tous les cas analogues, et sa vraie conclusion nous paraît être dans cette phrase : « L'extrême variété des solutions adoptées par les Romains doit prémunir l'historien contre des généralisations prématurées et des rapprochements fallacieux; chaque cas doit être étudié séparément ; il serait désirable que l'histoire intime de chaque koinon fût établie avec toutes les ressources de l'épigraphie[2]. »

Nous nous proposons précisément ici d'étudier, à l'aide de documents épigraphiques, l'un des κοινά les moins connus et son chef, le Ποντάρχης ou Pontarque. Il ne n'agit point du Pont d'Asie Mineure, mais d'une confédération formée par plusieurs villes grecques situées sur la côte occi-

1. E. Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains,* p. 122 et suiv.

2. M. Fougères s'est rallié récemment à l'opinion des savants qui admettent l'identité complète des deux titres. Voir *Mélanges Perrot,* p. 103-108.

dentale du Pont-Euxin, au sud des bouches du Danube. Cette confédération ou κοινόν semble bien avoir porté le nom de Πόντος, puisque la capitale Tomes est fréquemment appelée Μητρόπολις τοῦ Πόντου[1]; le mot Πόντος dans cette expression ne peut désigner ni le Pont-Euxin lui-même ni le Pont asiatique. Une indication plus précise encore est fournie par une inscription de Tomes, qui fut publiée dans le journal grec *Pandora*, le 1er juin 1868. Tomes y est appelé μητρόπολις καὶ α' (πρώτη) τοῦ Ευωνύμου Πόντου. Le sens de cette épithète a été ingénieusement découvert par J. Millingen dans l'Ἑλληνικὸς φιλολογικὸς Σύλλογος de Constantinople (IVe partie, p. 105-108). Εὐώνυμος, dit-il, est un synonyme d'ἀρίστερος, gauche; Εὐώνυμος Πόντος peut être considéré comme une formule abrégée pour ὁ Πόντος ὁ ἐξ εὐωνύμου χειρός : c'est le Pont situé à main gauche pour les navigateurs qui viennent du sud et qui débouchent dans le Pont-Euxin par le Bosphore[2].

Puisque cette confédération de cités grecques s'appelait Πόντος, son chef, le président de l'assemblée fédérale, portait le titre de Ποντάρχης,

1. Voir *infra*, n° 1; cf. *Archaeol.-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich*, t. VIII (1884), p. 4, n. 9; R. St. Pole, *Catalogus of Greek Coins : The Tauric Chersonese, Sarmatia, Dacia, Moesia, Thracia, etc.*, p. 56 et suiv.; Behrendt Pick, *Die antiken Münzen von Dacien und Moesien*, pl. VII.

2. Perrot, *Mélanges d'archéologie*, p. 450.

formé exactement de la même manière que les titres analogues de Βιθυνιάρχης, Γαλατάρχης, Λυκιάρχης, etc. Ce titre de Ποντάρχης se lit sur plusieurs inscriptions, qui ont été découvertes à Tomes, à Callatis, à Odessos. Comme ces textes ne se trouvent actuellement réunis nulle part, nous les publions ici.

1.

Tomes.

Αγαθῇ τύχῃ. | Κατὰ τὰ δόξαντα τῇ κρατίστῃ | βουλῇ καὶ τῷ λαμπροτάτῳ δήμῳ τῆς λαμ|προτάτης μητροπόλεως καὶ | α' (πρώτης) τοῦ Εὐωνύμου Πόντου Τόμεως τὸν | ποντάρχην Πρείσκιον | Ἀννιαν[ὸ]ν | ἄρξαντα τοῦ κοινοῦ τῶ[ν] Ἑλλήνων καὶ τῆς μητρο|πόλεως τὴν α' (πρώτην) ἀρχὴν ἁγνῶς καὶ ἀρχιερασά|μενον, τὴν δἰ ὅπλων καὶ κυνηγε[σ]ίων ἐνδόξως | φιλοτειμίαν μὴ διαλιπόντα, ἀλλὰ καὶ βου|λευτὴν καὶ τῶν πρωτευόντων Φλαβίας Νέας | Πόλεως, καὶ τὴν ἀρχιέρειαν σύμβιον αὐτοῦ | Ἰουλίαν Ἀπολαύστην | πάσης τειμῆς χα[ρ]ειν.

(*Pandora*, 1er juin 1868; Mommsen, *Histoire romaine*, trad. franç., t. X, p. 75, note 1.)

2.

Tomes.

Ἀγαθῆι τύχηι. | Κατὰ τὰ δόξαντα τῇ κρατίστῃ | βουλῇ καὶ τῷ λαμπροτάτῳ δήμῳ | τῆς [λ]αμπροτά-

της μητροπόλε|ως Τόμεως Αυρήλιον Πρείσκι|ον Ἰσίδωρον τὸν ποντάρχην | καὶ ἄρξαντα τὴν πρώτην ἀρχὴν | ἁγνῶς καὶ ἀμέμπτω[ς] καὶ ἀρχι|ερασάμενον, τὴν δί ὅπλων καὶ | κυνηγεσίων φιλοδόξως φιλοτειμί|αν ἐφεξῆς ἡμερῶν ἕξ μὴ διαλιπόντα, | καὶ τὴν ἀρχιέρειαν σύνβιον αὐτοῦ | Οὐλπίαν Μάτρωναν, | πάσης τειμῆς καὶ ἀρετῆς χάριν, τὸν | καὶ βουλευτὴν καὶ τῶν πρωτευόντων τῆς | λαμπροτάτης Φλαουΐας Νέας Πόλε|ως καὶ Ἀντιπατρίδος.

(*Pandora*, 1er juin 1868.)

3.

Tomes.

[Ἀγαθ]ῇ τύχῃ. | [Τ]ὸν ποντάρχην καὶ ἄρ[ξαν|τ]α τῆς Ἑξαπό[λ]εως | [τὸν] υἱὸν τοῦ Πόντου καὶ | [π]ρῶτον ἀγωνοθέτην | θεοῦ Ἀντινόου Τ. Φλα|ούιον Ποσειδώνιον, | υἱὸν Φαίδρου τοῦ ποντάρ|χου καὶ υἱοῦ τῆς πόλε|ως, φυλὴ Ἀργαδέων | τὸν ἑαυτῆς προστάτην.

(Ἑλληνικὸς Φιλολογικὸς Σύλλογος, IVe partie, p. 105 ; G. Perrot, *Mémoires d'archéologie*, p. 447; cf. Marquardt, *Organisation de l'empire romain*, t. II [Marquardt et Mommsen, *Manuel des antiquités romaines*, trad. franç., t. IX], p. 186, n. 5.)

4.

Tomes.

Ἀγαθῆι τύχηι. | Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆ|μος Τ. Κομίνιον | Κλαυδιανὸν | Ἑρμάφιλον τὸν | σοφιστὴν καὶ |

ἀγωνοθέτην | ἀρετῆς χάριν, τὸν ποντάρχην | τῆς Ἑξαπόλεως | καὶ ἀρχιερέα καὶ ἱερέα | τῶν β′ (δυοῖν) αὐτοκρατόρων.

(*Archaeol.-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich*, 1882 [t. VII], p. 22, n. 44. — Lecture vérifiée sur un estampage obligeamment adressé à M. Cagnat par M. Tocilesco, directeur du Musée de Bucharest.)

5.

Tomes.

[Ἡ βουλὴ καὶ ὁ] δῆμος τῆς [μητρο|πόλεως Τόμ]εως τὸν φιλάδε[λφον | .....]ον Εὐμένους, ἀδελφό[ν] | Κομινίου Κλαυδιανοῦ Ἑρμαφίλου | ποντάρχο[υ], ἄρξαντα τὴν πρώτην | ἀρχὴν ἐπισήμως, ἀγορανομήσα[ν]τα ὑγιῶς, πανηγυριαρχήσαντα τῆς | θυμελικῆς συνό[δ]ου φιλοτείμος, ταμιεύσαντα πιστῶς ..... | ..... δήμου.

(*Archaeol.-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich*, 1887 [t. XI], p. 43, n. 56.)

6.

Tomes.

Θρέψε — Διονυσόδωρος — ποντάρχης παῖδας ἵνα [πάτρῃ καταλείψῃ
ἐκ γαμετῆς Ιουλίας ἀρχιερείης μεγακύδου,
διαδόχους ἀνθ′ αὐτοῦ, ὡς θέμις ἦν, βιότῳ,
ἀλλὰ νεμεσσήθη · κατῆλθαν γῆς ὑπένερθε,

Ἰοῦλις Διονυσόδωρος, Λεοντιανὸς καὶ Διονυσὶς,
καὶ θυγάτηρ Ἀγριππεῖνα τάχος λείψασα τὸν ἄνδρα ·
ὢ μοίρας ἀπαθοῦς · τό[κ]ους ....

(*Archaeol.-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich*, t. VI [1882], p. 29, n. 59.)

7.

Tomes.

Σπείρατο μὲν Συρίης με Νε[ή]πολις εὐρυάγυια,
πλείονα δ' αὖ πάτρης ἐστεφάνωσε Τομεύς,
ἥ μ' ἄλλων μερόπων πλέον εἴσιδε κοσμηθέντα
χρυσείοις στεφάνοις πορφυραίοις τε πέπλοις.
Δὶς γὰρ ἐποντάρχησα και Ἀραίως ἄθλα ἐτέλεσα
τρὶς τελέσας ἀρχὴν καὶ πόλιν οὐχ ὑβρίσας.
Ταῦτα δ' ἅπαντα ἀν[ύ]σας φθόνῳ πληγεὶς νεμεσήθην,
ἀλλὰ θεῶν βουλαῖς εἶχον ψυχαί με μαράντα
Ἄρεως ἀθλητῆρες οἱ ἐμοῖ σταδίοισι δαμέντες
μνήμην κἂν θανάτῳ τοῦτο φέρουσι γέρας.

(Tocilesco, *Fouilles et recherches en Roumanie*, p. 224; *Revue des études grecques*, 1901, p. 138 et suiv.; cf. 1899, p. 390, et 1900, p. 503.)

8.

Callatis.

Inscription très mutilée.

[Θ]εοῖς π[ατρῴοις?.....] Ἀντων[είνῳ.... Σεϐ]αστῷ καὶ ..... προνοο[..... Οὐ]αλέριο[ς ..... π]οντάρχη[ς.

(*Archaeol.-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich*, t. VI [1882], p. 7, n. 13.)

9.

Odessos.

Ἀγαθῇ τύχῃ. | Ἡρόσοδον Φαρνά|γου ἄρξαντα τῆς πό|λεως καὶ ἄρξαντα | τοῦ κοινοῦ τῆς | Πενταπόλεως καὶ | τειμηθέντα ὑπο | τοῦ κοινοῦ τῆς Πεν|ταπόλεως.

(*C. I. Gr.*, 2056[c].)

10.

Odessos.

Πεῖαν Ἀπολλοδώ|ρου τὴν ἀρχιέρει|αν, γυναῖκα δὲ | [..... πον]τάρχου | [Διον]υσίου Ἀγα|[θ...,. ἡ β]ουλή.

(*Archaeol.-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich*, t. XIV [1894], p. 203, n. 82. Les auteurs de l'article restituent [πολι]τάρχου; mais de la lettre qui précède le τ, il reste seulement un jambage vertical ; ce jambage peut être aussi bien la dernière haste d'un N qu'un I.)

Le titre de Pontarque (ποντάρχης, ποντάρχήσας, ἐποντάρχῆσα) se lit avec certitude sur huit inscriptions grecques ; il peut être restitué avec une grande vraisemblance sur un neuvième document ; enfin, à ces neuf textes nous avons ajouté une inscription qui mentionne un personnage ἄρξας τοῦ κοινοῦ τῆς Πενταπόλεως.

Si nous rapprochons tous ces textes, nous cons-

tatons que le titre de Pontarque se présente sous des formes diverses :

ποντάρχης
ποντάρχης τῆς Ἑξαπόλεως
ποντάρχης καὶ ἄρξας τῆς Ἑξαπόλεως
ποντάρχης ἄρξας τοῦ κοινοῦ τῶν Ἑλλήνων
ἄρξας τοῦ κοινοῦ τῆς Πενταπόλεως.

De ces diverses expressions, il résulte que le Pontarque était le chef d'une confédération grecque, qui est nommée une fois Pentapole, deux fois Hexapole, qui par conséquent se composa à une certaine époque de cinq villes, à une autre époque de six villes. Est-il possible d'expliquer cette modification et de déterminer les villes qui faisaient partie de ce κοινόν?

Les deux textes qui nomment l'Hexapole peuvent être datés approximativement. T. Flavius Posidonius, ποντάρχης καὶ ἄρξας τῆς Ἑξαπόλεως, s'intitule en même temps πρῶτος ἀγωνοθέτης θεοῦ Ἀντινόου. L'inscription est donc postérieure, mais de peu, à la mort du favori d'Hadrien. Antinoüs s'étant noyé dans le Nil en 130 ap. J.-C.[1], on peut dire, sans crainte de se tromper, que T. Flavius Posidonius fut pontarque au plus tôt pendant les dernières années du règne d'Hadrien, c'est-à-dire entre 130 et 138.

Quant à T. Cominius Claudianus Hermaphilus, qui fut pontarque de l'Hexapole (n°s 4 et 5), il fut aussi prêtre de deux empereurs qui régnaient

1. G. Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, p. 199.

ensemble (ἱερεὺς τῶν β' αὐτοκρατόρων); or, ce fut seulement avec Marc-Aurèle et Lucius Verus que le pouvoir impérial fut également partagé entre deux chefs, dont les titres étaient pareils. Ce second texte ne peut donc pas être antérieur à l'avènement de ces deux princes, c'est-à-dire à l'année 161 ap. J.-C.

Quant à l'inscription sur laquelle le κοινόν est appelé κοινὸν τῆς Πενταπόλεως, elle ne renferme aucun élément qui permette de lui assigner une date précise. Le seul indice qu'on puisse y remarquer, c'est que le personnage qui s'y trouve mentionné ne porte aucun nom latin; il s'appelle Herosodos (?), fils de Pharnace. Il est vraisemblable, comme le croit Mommsen[1], que ce texte date du Ier siècle de l'empire, sinon même de la période antérieure à la conquête romaine.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons admettre que la confédération fut une Pentapole avant de devenir une Hexapole, et qu'elle fut transformée, non par diminution, mais par accroissement. Une sixième ville vint s'ajouter aux cinq cités de la confédération primitive.

En ce qui concerne les villes qui constituaient la Pentapole, deux opinions ont été exprimées.

Bœck[2], et après lui Marquardt[3], pensent que

1. Mommsen, *Histoire romaine*, traduction française, t. X, p. 75, n. 1.

2. *C. I. G.*, ad n. 2053 *d*, p. 995.

3. *Organisation de l'empire romain*, t. II (Marquardt et

ces villes étaient du nord au sud Istros, Tomes, Odessos, Mesembria, Apollonia; Bœck fonde son opinion sur une inscription malheureusement mutilée trouvée à Mesembria, publiée d'abord dans le *C. I. Gr.* n° 2053 *d*, puis par MM. Dumont et Homolle, dans leurs *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie*, p. 462, n° 111 *j*. Cette inscription mentionne les honneurs multiples décernés à un seul et même personnage par Apollonia, Istros, Tomes; le reste du texte a disparu; mais il faut sans doute ajouter aux trois villes nommément désignées la ville de Mesembria, où l'inscription a été découverte; quant à la cinquième ville, ce doit être Odessos, puisque notre texte n° 9, qui contient l'expression κοινὸν τῆς Πενταπόλεως, a été découvert dans les ruines de cette colonie. La Pentapole pontique se serait donc composée des cinq villes romaines ci-dessus, dont, à l'époque romaine, trois faisaient partie de la Mésie inférieure, Istros, Tomes, Odessos, et deux de la province de Thrace, Mesembria et Apollonia.

C'est là précisément ce que Mommsen ne veut point admettre. « L'Hexapole et vraisemblablement aussi la Pentapole doivent avoir concordé avec les limites des provinces romaines, c'est-à-dire avoir compris les villes grecques de la Mésie inférieure. » Le savant historien exclut donc de

Mommsen, *Manuel des antiquités romaines*, traduction française, t. IX), p. 185-186.

notre κοινόν les deux villes d'Apollonia et de Mesembria; il les remplace, dans la Pentapole, par les deux cités grecques de Callatis et de Dionysopolis, situées entre Tomes et Odessos[1].

Quant à la sixième ville, dont l'adjonction transforma la Pentapole en Hexapole, Mommsen pense que ce fut Marcianopolis, cité fondée par Trajan après sa double campagne contre les Daces. Cette hypothèse a du moins le mérite d'expliquer pourquoi c'est pendant le IIe siècle que la confédération porta le nom d'Hexapole[2].

En l'absence de documents précis, il est difficile de se prononcer entre l'opinion de Bœck et de Marquardt et celle de Mommsen. Les inscriptions qui nous ont fait connaître soit le κοινόν lui-même, soit le Pontarque, proviennent seulement de trois villes, Tomes, Callatis, Odessos. Il est certain que ces trois villes faisaient partie de l'Hexapole. Voilà tout ce que nous pouvons scientifiquement affirmer.

Il est, d'autre part, incontestable que la capitale du κοινόν, la μητρόπολις τοῦ Πόντου était Tomes, et que le chef de la confédération était le Ποντάρχης. Les formules ἄρξας τοῦ κοινοῦ τῆς Πενταπόλεως (n° 9), ἄρξας τοῦ κοινοῦ τῶν Ἑλλήνων (n° 1), ἄρξας τῆς Ἑξαπόλεως (n° 3), indiquent que ce Ποντάρχης était un ἄρχων, c'est-à-dire un véritable fonctionnaire, un administrateur. Ce caractère

1. Mommsen, *loc. cit.*
2. Id., *ibid.*

civil, laïque, pourrait-on dire, du Pontarque, est confirmé par le rapprochement que font plusieurs textes entre cette fonction et les magistratures municipales :

N° 9. Herosodos fut à la fois ἄρξας τῆς πόλεως et ἄρξας τοῦ κοινοῦ τῆς Πενταπόλεως.

N° 1. Priscius Annianus fut à la fois ἄρξας τοῦ κοινοῦ τῶν Ἑλλήνων καὶ τῆς μητροπόλεως... τὴν α'(πρώτην) ἄρχην.

N° 2. De même Priscius Isidorus est appelé ποντάρχης καὶ ἄρξας τὴν πρώτην ἄρχην.

Le verbe ἄρχειν dans deux formules ainsi employées l'une auprès de l'autre ne peut avoir qu'un seul et même sens. Et nous sommes amenés à conclure à propos du Pontarque, comme M. Fougères a conclu en ce qui concerne le Lyciarque : « Il semble que l'activité de l'ἐθνικὸς ἄρχων est véritablement celle d'un administrateur et d'un président de confédération. »

Mais, d'autre part, il est indéniable que ce même Pontarque exerçait des fonctions religieuses. Il était prêtre et il présidait des jeux d'un caractère religieux. M. F. Cumont a justement remarqué que le Syrien de Néapolis, dont l'épitaphe est reproduite sous notre n° 7, fut prêtre du culte impérial, puisqu'il porta à plusieurs reprises la couronne d'or et la robe de pourpre, insignes de ce sacerdoce[1]. Mais comme ces insignes étaient

1. *Revue des études grecques*, 1901, p. 141.

accordés aussi bien aux prêtres municipaux qu'aux prêtres provinciaux de ce culte, il est impossible de dire lequel de ces deux sacerdoces exerça notre Syrien.

T. Cominius Claudianus Hermaphilus est appelé, en même temps que ποντάρχης, ἀρχιερεὺς καὶ ἱερεὺς τῶν β' αὐτοκρατόρων. D'autre part, l'épouse du pontarque Dionysodoros porte le titre d'ἀρχιερεία (n° 6), et de même Peia, fille d'Apollodoros, épouse du pontarque Dionysios, est aussi appelée ἀρχιερεία.

En outre, le Pontarque présidait des jeux. T. Flavius Posidonius se vante d'avoir été le premier agonothète du dieu Antinoüs; T. Cominius Claudianus Hermaphilus fut aussi agonothète; quant au Syrien de Néapolis, devenu citoyen de Tomes, il rappelle avec emphase qu'il célébra des jeux en l'honneur d'Arès.

Ces fonctions sacerdotales et agonothétiques, qui incombaient sans aucun doute possible au Pontarque, le titre d'ἀρχιερεὺς qu'il portait, le titre d'ἀρχιερεία donné dans plusieurs documents à la femme du Pontarque : tous ces faits nous amènent à poser ici la question, si souvent débattue, qui a été posée à propos de l'Asiarque, du Bithyniarque, du Galatarque, du Lyciarque, etc. Le Pontarque doit-il être confondu avec le prêtre provincial du culte impérial? Doit-il au contraire en être distingué?

Pour serrer le problème de plus près, il faut

d'abord résumer ici ce que nous savons du culte provincial et des prêtres provinciaux dans la Mésie inférieure. Aucun document ne cite le *concilium provinciae* ni le temple ou l'autel provincial; nous ne connaissons que plusieurs prêtres ou anciens prêtres, *sacerdotes provinciae* ou ἀρχιερεῖς, *sacerdotales* ou ἀρχιερατικοί.

Troesmis.

C. I. L., III, 773 = 6170 : *M. Ulp(ius) Antipater sacerdos provin(ciae) et bis duumvira(lis).*

Id., ibid., 7506 : ... *Vitalis ex b(eneficiario)?, vet(eranus) leg(ionis) V Mac(edonicae), sacerd(os)q(ue) provin(ciae)...*

Nicopolis *ad Istrum.*

C. I. L., III, 12428 : *L. Petronius Sentius sacerdotalis.*

Dobrusky, *Matériaux d'archéologie bulgare*, fasc. V, p. 17-18, n° 4 : M. Ἰούνιος Λουκιανὸς ἀρχιερατικὸς καὶ Οὔλπια Ἀγριππεῖνα ἀρχιερατικὴ σύμβιος αὐτοῦ.

Id., *ibid.*, p. 20, n° 10 : Ἰούλιος Ἰουλιανὸς ἀρχιερατικὸς καὶ πρῶτος ἄρχων,... Πόπλιος Αἴλιος Μηνιανὸς ἀρχιερεὺς φιλότιμος.

Archaeol.-epigraph.Mittheilungen, t. XVI (1892), p. 211 : Ἀσκληπιόδοτος Ἀσκληπιάδης ἀρχιερατικός.

Id., ibid., p. 215 : Οὐλπιανὸς ἀρχιερεύς.

Id., t. X (1886), p. 243 : Ἰούλιος Εὐτύχης ἀρχιερατικός.

Tomes.

Archaeol.-epigraph. Mittheilungen, t. VI (1882), p. 21 : Πό(πλιος) Αἴλιος Ἀντώνιος Ζώϊλος ὁ ἀρχιερεύς.

Dionysopolis.

Archaeol. - epigraph. Mittheilungen, t. XVIII (1894), p. 210, n. 102 : ..... ἀσύνκριτος ἀρχιερεὺς ..... καὶ πρεσβεύσας παρὰ θε[ὸν] Ἀντωνεῖνον εἰς τὴν βασιλίδα Ρώμ[η]ν...

De ces divers textes, il résulte, croyons-nous, que le culte provincial était parfaitement organisé dans la Mésie inférieure ; les prêtres, chargés de le célébrer et par conséquent de présider le *concilium provinciae*, pouvaient être soit des citoyens de villes latines voisines du Danube, comme Troesmis, soit des Grecs devenus citoyens de Nicopolis *ad Istrum*, soit des habitants des anciennes colonies grecques de la côte. Il y avait dans cette province danubienne un prêtre provincial comme dans les autres provinces de l'empire.

Quel lien convient-il d'établir entre ce prêtre provincial et le Pontarque? Notons tout d'abord que, sur plusieurs des inscriptions relatives à la pontarchie, le Pontarque est dit avoir été ou être

ἀρχιερεύς : ἀρχιερασάμενος, ἀρχιερεύς. Dans notre n° 1, par exemple, Priscius Annianus est dit ἄρξας τοῦ κοινοῦ τῶν Ἑλλήνων καὶ τῆς μητροπόλεως..... τὴν α'(πρώτην) ἄρχην ... καὶ ἀρχιερασάμενος, et son épouse Julia Apolaustè est appelée ἀρχιερεία. De même, n° 2, Aurelius Priscius Isidorus est dit ποντάρχης καὶ ἄρξας τὴν πρώτην ἄρχην ..... καὶ ἀρχιερασάμενος, et sa femme Ulpia Matrona porte le titre de ἀρχιερεία; n° 4 : T. Cominius Hermaphilus est ποντάρχης τῆς Ἑξαπόλεως καὶ ἀρχιερεὺς καὶ ἱερεὺς τῶν β' αὐτοκρατόρων. Tout ce que nous pouvons conclure de ces textes, c'est qu'il n'y avait pas incompatibilité entre la fonction de ποντάρχης et celle d'ἀρχιερεὺς.

Mais poussons notre enquête plus loin. Dans l'inscription métrique du Syrien de Néapolis se trouve un petit mot qui doit attirer notre attention : « Tomes m'a vu, plus que d'autres mortels, orné de couronnes d'or et de vêtements de pourpre : *car* j'ai été deux fois Pontarque. »

ἥ μ' ἄλλων μερόπων πλέον εἴσιδε κοσμηθέντα
  χρυσείοις στεφάνοις πορφυραίοις τε πέπλοις ·
δίς γὰρ ἐποντάρχησα.....

Cette préposition γάρ établit entre les insignes que ce personnage est si fier d'avoir portés et la pontarchie un lien plus fort que la simple compatibilité. Ce Pontarque a porté la couronne d'or et les vêtements de pourpre, parce que pontarque.

Or, s'il est vrai que ces insignes caractérisaient les prêtres du culte impérial, nous devons en conclure que le Pontarque célébrait les cérémonies de ce culte, que cette obligation était un des devoirs de sa charge.

Mais cette constatation, qu'il nous paraît difficile de réfuter et impossible de négliger, doit-elle entraîner forcément comme conclusion l'identification du Pontarque et du prêtre provincial de Mésie inférieure? Nullement. Et c'est ici qu'il convient de bien préciser les termes mêmes du problème.

Qu'est-ce que le Pontarque? Comme nous l'avons démontré plus haut, le Pontarque est le président, le chef d'une confédération qui se compose de cinq, puis de six villes grecques, toutes voisines de la côte, toutes situées à l'extrémité orientale de la province. Et, d'autre part, qu'est-ce que le prêtre provincial? C'est le président du *concilium provinciae*, *concilium* où sont représentées non seulement ces mêmes villes grecques du littoral, mais encore Nicopolis, les villes situées le long du Danube, telles qu'Oescus, Durostorum, Troesmis, peut-être aussi la *Civitas Montanensium*. Le Pontarque ne peut pas plus se confondre avec le *sacerdos provinciae* ou ἀρχιερεύς que le κοινὸν τῶν Ἑλλήνων, le κοινὸν τῆς Πενταπόλεως, puis τῆς Ἑξαπόλεως ne peut se confondre avec la *provincia Moesia inferior*. Le κοινόν est compris dans la *provincia*, mais il n'en forme qu'une partie, et

surtout il n'en détruit pas l'unité. Il n'est pas indépendant du gouverneur de la province. Le Pontarque ou chef de cette confédération est un personnage considérable dans sa ville et dans la région que comprend ce κοινόν, mais les autres villes de la province ne le connaissent pas; il ne les représente nullement. En tant que chef du κοινόν, il est tenu, comme tous les autres personnages analogues, de rendre aux divinités de l'empire le culte que leur doivent toutes les cités, toutes les provinces; c'est pourquoi le Pontarque revêtait les insignes caractéristiques des prêtres de ce culte; mais il ne célébrait ce culte qu'au nom des villes du κοινόν, à l'exclusion des autres villes de la province. Et, d'autre part, nous pouvons très bien nous expliquer que plusieurs Pontarques aient été ἀρχιερεῖς. Le rang qu'ils tenaient dans leur cité les désignait pour le sacerdoce provincial. Il n'est pas possible de dire si la pontarchie précédait ou suivait la prêtrise du culte impérial; nos documents ne sont pas assez explicites. Le même personnage pouvait-il revêtir en même temps les deux dignités? Nous ne le savons pas davantage.

Mais ces questions de détail n'infirment en rien, croyons-nous, notre conclusion générale. Le Pontarque, chef de la Pentapole ou Hexapole de Tomes, est un dignitaire absolument distinct du prêtre provincial de la Mésie inférieure; l'assimilation des deux titres est impossible, parce que

géographiquement la confédération grecque et la province romaine ne coïncident pas.

Si du problème spécial de la Pontarchie nous passons à la question plus générale dont nous parlions au début de cette étude, il nous semble que la même solution s'applique à un certain nombre de ces dignitaires provinciaux. M. l'abbé Beurlier, qui en a dressé la liste, mentionne par exemple :

le Bithyniarque	Βιθυνιάρχης
le Boeotarque	Βοιωτάρχης
le Crétarque	Κρητάρχης
le Lesbarque	Λεσβάρχης
le Lyciarque	Λυκιάρχης
le Pamphyliarque	Παμφυλιάρχης
le Pontarque	Ποντάρχης
le Phocarque	Φωκάρχης
le Phœniciarque	Φοινικάρχης.

Or, ni la Béotie, ni Lesbos, ni la Phocide, ni la Phénicie ne formaient de provinces à l'époque romaine. D'autre part, il n'y avait pas non plus, sous l'empire, de province s'appelant simplement la Bithynie, la Crète, la Lycie, la Pamphylie, le Pont. Il y avait une province de Bithynie et Pont (*Bithynia et Pontus*) ; il y avait une province de Crète et Cyrénaïque (*Creta et Cyrenaïca*) ; il y avait une province de Lycie et Pamphylie (*Lycia et Pamphylia*). Les dignitaires ci-dessus mentionnés ne pouvaient pas plus se confondre avec de

véritables prêtres provinciaux que le Pontarque de l'Hexapole avec le *sacerdos provinciae Moesiae inferioris*. L'assimilation, la confusion a pu se faire là où la province romaine coïncidait avec l'ancienne confédération; mais ailleurs elle est peu vraisemblable. Il est donc nécessaire, conformément à l'observation très juste présentée par M. Fougères, d'étudier chaque cas séparément.

Quoi qu'il en soit de ces observations générales, notre étude sur la Pontarchie de la Mésie inférieure nous amène à insister sur deux ou trois idées, déjà plusieurs fois indiquées, mais sur lesquelles, à notre avis, il ne sera jamais superflu d'insister, parce qu'elles ont été trop longtemps méconnues. L'existence dans une province romaine d'un κοινόν grec, qui n'en forme qu'une partie, la juxtaposition de l'organisation provinciale romaine et d'une fédération grecque prouvent avec quelle souplesse le gouvernement romain a su faire plier sa politique devant les circonstances locales, et combien est erronée la méthode d'après laquelle on prétend conclure *a priori* d'une région du monde romain à l'autre. Il est possible, par exemple, que l'ἀρχιερεὺς Ἀσίας et l'Ἀσιάρχης soient identiques; mais il ne faut pas en conclure que cette solution s'applique à tous les autres cas; il ne faut pas même parler d'exception, car il n'y a d'exceptions que s'il y a une règle générale, et cette règle générale n'existe pas, au moins en la matière.

D'autre part, la domination romaine n'eut point

le caractère oppressif qu'on lui prête si souvent. Elle respecta à peu près partout les éléments ethnographiques, religieux, même politiques et administratifs qu'elle trouva dans les divers pays réduits en province, à condition bien entendu que ces éléments fissent preuve d'un absolu loyalisme. Les Grecs de Tomes et de la Pentapole ne furent pas brutalement incorporés à la province de Mésie inférieure; on leur laissa, dans les limites de la province, leur ancienne organisation.

Enfin, il est curieux de constater que c'est peut-être dans cette province danubienne, également étrangère avant l'ère chrétienne à la civilisation latine et à l'hellénisme, que l'Occident et l'Orient se rejoignent, se trouvent face à face. C'est Trajan, semble-t-il, qui compléta dans cette région l'œuvre entreprise par Auguste. S'il donna une forme latine au trophée monumental qu'il éleva pour célébrer ses victoires sur les Daces[1], ce fut sur le modèle des cités grecques qu'il organisa les deux villes fondées par lui dans cette province, Nicopolis ad Istrum et Marcianopolis. Le *sacerdos provinciae* et le Pontarque, vivant l'un près de l'autre, symbolisent en quelque sorte cette union pacifique des deux civilisations du monde ancien.

1. Tocilesco, *Das Monument von Adam-Klissi*, Vienne, 1895.

LES RUINES

DE THUGGA ET DE THIGNICA

AU XVIIe SIÈCLE

Par M. Louis Poinssot, associé correspondant national.

Lu dans les séances du 24 décembre 1902
et du 7 janvier 1903.

Il y a deux ans, à la même date, M. Cagnat communiquait à la Société une curieuse description des ruines de Leptis Magna à la fin du XVIIe siècle. Il nous a paru utile, au moment où des fouilles récentes ont de nouveau attiré l'attention des archéologues sur les antiques ruines de Dougga, d'exhumer une description, à bien des égards analogue, de Thugga et de la ville voisine de Thignica. Nous ferons précéder cette description d'une courte notice sur son auteur, Thomas d'Arcos, qui est peut-être le plus ancien des archéologues, j'allais dire des « Antiquaires de Tunisie[1]. »

1. Cf. *Lettres de M. Fauris de Saint-Vincens à M. A.-L. Millin sur des lettres inédites de Peiresc.* Paris, Sajou, 1815, in-8° de

*
* *

De famille espagnole, mais né en Provence, à la Ciotat, vers 1586, Thomas d'Arcos était venu fort jeune à Paris. Il y devint secrétaire du cardinal de Joyeuse († 1615), qu'il accompagna, selon toute vraisemblance, en Italie. Plus tard, nous ne savons par suite de quelles heureuses circonstances il parcourut tout le monde méditerranéen, en quête d'aventures et curieux de toutes choses. Il séjourna longtemps en Égypte, en Sardaigne, où il se maria, en Espagne, où il fut même peut-être attaché par quelque fonction à la cour ; d'ores et déjà, il rassemblait des notes pour divers ouvrages, et, lorsqu'il passait en Provence, au cours de ses longs voyages, il les communiquait à son ami Aycard, établi à Toulon. — Un événe-

211 p. (extrait du *Magasin encyclopédique* de mai 1815). — *Lettres inédites de M. de Peiresc communiquées à M. Millin par M. Fauris de Saint-Vincens.* Paris, Sajou, 1815, in-8° de 56 p. (travail paru, dès septembre 1806, dans le *Magasin encyclopédique*). — C.-G.-A. Lambert, *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras*, t. II, 1862, p. 240. — Tamizey de Larroque, *Les correspondants de Peiresc.* T. XV : *Thomas d'Arcos.* Alger, Jourdan, 1889 (extrait de la *Revue africaine* de mai-juin et juillet-septembre 1888). — Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc* (dans la *Collection des documents inédits pour servir à l'histoire de France*). 7 vol. parus. Dans le t. VII (1898), *Lettres à Aycard et à d'Arcos.* — Gassendi, *Vita N. C. de Peiresc.* Éd. 1645, p. 151 et 152, 169, 180, où il faut corriger *femina* en *Thomas d'Arcos.*

ment qui semblait devoir interrompre à jamais les travaux de d'Arcos allait lui permettre de les compléter et de les coordonner. — En 1628, Thomas d'Arcos est fait prisonnier par les corsaires. Sur le marché de Tunis, il est acheté par un riche propriétaire du pays, qui le prend en affection. Malgré sa captivité, d'Arcos commence à correspondre avec Peiresc, avec qui Aycard l'a mis en rapport; ses premières lettres sont perdues; mais nous savons, par les lettres d'Aycard, que d'Arcos réside alors alternativement à Tunis et à la Cale et qu'il va souvent à Utique, où l'on découvre le squelette d'un éléphant qu'on prend pour un géant. — En juin 1630, Thomas d'Arcos se rachète, mais, au grand étonnement de ses amis et pour le plus grand bien de l'archéologie, il reste en Tunisie, par égard, prétend-il, pour son ancien patron. Deux ans après (vers juin 1632), Thomas d'Arcos se fait musulman. Par amour pour une belle « Morisque, » « ce pauvre vieillard » devient Osman d'Arcos, *Bab Osman*, disent quelques-uns ironiquement. Mais, en réalité, on ne sait quelles sont ses convictions, « il est tenu pour turc entre les turcs, juif entre les juifs et pour chrestien entre les chrestiens, ou pour ne scavoir qu'est-ce qu'il est ou qu'il doit être. » Au reste, si cette « prise du turban turchesque » n'est pas sans scandaliser ses amis, qui, toutefois, continuent de correspondre avec lui, elle ne modifie pas les goûts de l'ancien

secrétaire de François de Joyeuse, elle ne fait que faciliter ses recherches. D'Arcos, devenu un familier du vice-roi de Tunis, qu'il accompagne toujours à la mosquée et qui lui fait une pension, rassemble dans sa maison de Tunis les matériaux les plus divers, manuscrits orientaux, livres de toute sorte, médailles, intailles, poteries..., il traduit ses anciens ouvrages en français et en italien et en rédige de nouveaux; enfin, il ne fait « quasi qu'estudier, » malgré ses mauvais yeux et la goutte dont il est affligé.

C'est du moins ce qu'affirment les visiteurs que lui attire sa grande influence auprès du vice-roi, commerçants de Marseille ou religieux chargés du rachat des captifs, comme cet Abraham Échellensis, l'un des auteurs de la fameuse Bible Polyglotte de Le Jai, à qui il put montrer, en juin 1633, la copie de l'inscription libyco-punique de Thugga, qu'il avait prise en 1631. — Les nombreuses lettres, échangées par lui à cette époque avec Peiresc et Aycard, nous donnent quelque idée de son universelle curiosité[1].

1. En ce qui concerne les lettres d'Aycard et de d'Arcos, cette correspondance est, hélas! bien mutilée. Mais on se rendra facilement compte de son importance si l'on remarque que les lettres de Peiresc lui-même à Thomas d'Arcos, publiées par Tamizey de Larroque, sont déjà au nombre de vingt-six, qui portent les dates de : *13 juillet 1630, 17 septembre 1630, 30 septembre 1630, 10 mai 1631, 13 mai 1631, 20 mai 1632, 17 juillet 1632, 11 août 1632, 22 mars 1633, 25 janvier 1634, 23 mars 1634, 3 août*

Mais, en 1637, Aycard et Peiresc meurent; et, dès lors, nous ne savons plus rien de la destinée de Thomas d'Arcos, même point l'époque de son propre décès.

*
* *

On est aussi mal renseigné sur les œuvres de Thomas d'Arcos que sur sa vie.

Voici, autant que les lettres de Peiresc, d'Aycard et de d'Arcos lui-même nous ont permis de l'établir, la liste, par ordre chronologique, des manuscrits envoyés par d'Arcos à son illustre compatriote. Si les renseignements assez imprécis dont nous faisons suivre chaque titre ne permettent point, comme nous le voudrions, de retrouver l'un ou l'autre dans tel ou tel fonds de textes anonymes, ils auront du moins l'avantage de « situer » exactement, dans l'œuvre de d'Arcos, le récit que nous publions plus loin.

I. — *Memorial para principes* ou *Mémorial sur le gouvernement des princes*. — Il avait été écrit au moins en partie pendant le séjour de d'Arcos à la cour d'Espagne. Antérieurement à 1628, Aycard en avait lu quelques fragments

1634, 25 août 1634, 17 octobre 1634, 18 décembre 1634, 29 avril 1635, 11 mai 1635, 21 septembre 1635, 30 septembre 1635, 18 octobre 1635, 26 octobre 1635, 30 mai 1636, 20 juillet 1636, 14 septembre 1636, 24 mars 1637, 20 mai 1637.

lors d'un passage de l'auteur à Toulon. Le 20 octobre 1631, d'Arcos dédia et envoya à Peiresc le manuscrit du Mémorial, rédigé en espagnol. Un an plus tard, vers octobre 1632, d'Arcos envoyait à Peiresc une traduction italienne du même ouvrage[1] qui devait être dédiée au cardinal Barberini et imprimée en Italie.

II. — *Observations du s^r Thomas d'Arcos faictes en Afrique près de Thunis (1631).* — C'est le manuscrit que nous publions plus loin. Le fragment de lettre suivant, daté du 20 octobre 1631, nous montre dans quelles circonstances ces observations, qui ne sont que de simples notes de voyage, ont été écrites : « J'ay esté ces jours passez veir mon patron qui est à une sienne metayeria, loing de deux journées de Tunis, vers le Ponent, appelée Duca, où et par chemin j'ay veu et recueilli certaines antiquitez que je vous envoye en un mémoire que vous trouverez dans le livre que je vous ay dédié. J'ay entendu qu'il s'en retrouve d'assez plus remarquables en aultres lieux de ce Royaume où j'espère d'aller pour les recueillir et vous en faire part... » C'est presque un miracle qui nous a conservé ces observations.

1. *Lettre de Thomas d'Arcos à Peiresc,* 20 octobre 1631. — *Lettre d'Aycard à Peiresc,* qui paraît de 1632, mais que Fauris de Saint-Vincens a publiée sans date. — *Lettre de d'Arcos à Peiresc,* 25 novembre 1632. — *Lettre de Peiresc à Aycard,* 26 décembre 1632.

En effet, comme le Mémorial, elles avaient failli disparaître dans le naufrage où avait été anéanti le vaisseau qui les portait. Ce n'est qu'après des péripéties de toute sorte que les deux manuscrits parvinrent, le 20 mars 1632, à Peiresc, qui en remercia leur auteur le 17 juillet.

III. — *Défense de la foi chrétienne contre les musulmans (1632).* — Ce qui donnait une saveur toute particulière à cet ouvrage, c'est qu'il était précisément contemporain de la conversion de Thomas d'Arcos au mahométisme. « Ravi d'admiration » de la singularité du fait, Peiresc lut l'ouvrage « d'un bout à l'autre. » Il y trouva de « bonnes choses pour le christianisme » mais « rien contre le mahométisme, » qui fut « de considération. » — L'ouvrage avait été envoyé vers octobre 1632 à Aycard, qui l'avait aussitôt communiqué à Peiresc.

IV. — *La Relation africaine* (*1633*). — Dès novembre 1632, d'Arcos travaille à la mettre au net. Le 2 avril 1633, il en confie le manuscrit au patron Louis Lombard de Sixfours. Grâce à Aycard, leur ami commun, la relation parvenait entre les mains de Peiresc dès le 23 avril.

Quoique prévenu contre son auteur, dont il venait d'apprendre la singulière conversion, Peiresc vit si bien l'intérêt qu'offraient les nombreux détails de mœurs et les précieuses indications

géographiques dont l'œuvre était remplie qu'il en prépara dès lors la publication. Il fut convenu que l'ouvrage, augmenté d'un certain nombre d'opuscules, sur des sujets indiqués par Peiresc, et dont nous verrons plus loin les titres, complété et corrigé, paraîtrait sous un pseudonyme pour éviter à d'Arcos les commentaires malveillants que n'auraient pas manqué de susciter son nom et le souvenir de son apostasie.

Cet ouvrage, de beaucoup le plus important de toute l'œuvre du renégat provençal[1], semble bien avoir disparu après la mort de Peiresc. Pourtant, comme il avait été communiqué à un grand nombre de savants, il serait possible qu'on en retrouvât quelque extrait.

C'était une compilation considérable, faite avec assez peu de critique, mais, comme les voyages de Schaw, conçue dans un esprit tout à fait encyclopédique. Elle contenait, nous est-il dit, *une relation bien exacte tant de l'Égypte que de toute l'Afrique*. A côté d'extraits aussi bien historiques que géographiques, empruntés aux auteurs grecs, latins, arabes, à l'ouvrage d'El Edrisi par exemple, on y trouvait, et ceci nous intéresse davantage, des souvenirs très complets des voyages de d'Arcos sur les côtes d'Égypte et de Barbarie et des renseignements de toute nature, empruntés par lui au récit de voyageurs, de pèle-

1. Il y a des mentions, dans les lettres de Peiresc à d'Arcos, des chapitres XIV et XXIV de la *Relation*.

rins, de commerçants, surtout d'esclaves ou de négriers venant des régions centrales de l'Afrique.

Les usages des peuples tenaient, semble-t-il, une place capitale dans l'ouvrage. C'étaient, par exemple, les coutumes singulières des Gelle-Imbes, Imbagobs « et autres de leurs voisins, » adorateurs d'arbres fétiches, cavaliers merveilleux aux cheveux nattés, aux visages tatoués et tailladés, aux jambes et aux bras garnis de bracelets, ensevelissant leurs morts tout en armes, buvant à deux mains dans le crâne de leurs ennemis, admettant dans leur législation moyenâgeuse, la preuve par le feu et la preuve par le breuvage. Ailleurs, il s'arrêtait longuement à une peuplade d'adorateurs du soleil, aux peuplades nègres des bords du Niger, à l'Éthiopie et à la légendaire antiquité de ses livres[1]. Avec plus de précision, il notait les nattes faites de joncs, dites *stèeres*, usitées à Tunis, les chapelets, dont bien avant les chrétiens se servaient les musulmans, et les instruments de musique des Mores et des Turcs. Il remarquait aussi, et le fait était énergiquement contesté par Peiresc, que les mahomé-

1. On possède encore à ce sujet deux relations que Peiresc n'eût point manqué d'utiliser dans la publication de la relation, *Relation au sujet de l'Éthiopie* et *Or apporté de l'intérieur de l'Afrique par les noirs,* dues l'une et l'autre à Jean Magy, de Marseille, correspondant de Peiresc (Papiers de Peiresc, Carpentras, bibl. Inguimbertine, reg. LXXIX).

tans ne portaient point de couronne[1] ; en d'autres endroits, il groupait les légendes des Mores sur le géant Dulcarnaim.

Si l'histoire naturelle n'était point représentée comme dans Schaw par de scientifiques catalogues de poissons, de plantes et de fossiles, on trouvait dans la Relation les plus amples descriptions de toutes les bêtes singulières, dont, depuis Pline, on peuplait l'Afrique, bœufs gros comme des éléphants, serpents énormes et apprivoisés, grands singes de Sierra Leone, qui ont des esclaves humains, licornes, dont, au reste, d'Arcos contestait l'existence. D'autres animaux, les alzarons et les caméléons par exemple, étaient l'objet d'études plus précises, mais la perte en est peu regrettable, puisque, dans les papiers de Peiresc, on trouvera les descriptions les plus complètes, qui, certainement, aient jamais été faites à l'époque des uns et des autres[2]. Dans le même

1. En ce qui touche les mœurs tunisiennes à cette époque, Peiresc pouvait compléter l'ouvrage de son correspondant par l'addition d'une *Note de François Savary de Brèves sur la prostitution à Tunis,* dont une copie nous a été conservée par P. Dupuy (Bibl. nat., ms. fonds Dupuy 488, fol. 101).

2. Les observations de Peiresc avaient été provoquées par l'envoi, à lui fait par d'Arcos, d'un alzaron et de nombreux caméléons. On retrouve dans le ms. 669 du fonds Dupuy (Bibl. nat.), du fol. 3 au fol. 30, un recueil de toutes les notes de Peiresc au sujet des caméléons, qui sans doute aurait été incorporé ou tout au moins résumé dans la Relation africaine. — Pour compléter les parties zoologique et botanique de l'ouvrage, on eût également utilisé le mémoire

ordre d'idées, un paragraphe était sans doute consacré au squelette d'éléphant, pris d'abord pour un géant, trouvé vers mars 1630, près d'Utique; là encore, les restitutions sont faciles, grâce aux lettres de d'Arcos et au dessin à grande échelle (lavis) de l'une des dents de la mâchoire de l'animal, possédée par Peiresc (Bibl. Nat., fonds Dupuy, ms. 488, fol. 171).

La géologie et la météorologie avaient été, par contre, et Peiresc s'en plaignait, assez négligées; pourtant, un chapitre au moins de ces matières fut ébauché par Peiresc, qui là encore eût complété l'œuvre de son correspondant, dans un mémoire de juin-juillet 1634, « flux et reflux, courans d'Afrique » (Bibl. nat., fonds Dupuy, n° 669, fol. 81 et 82).

Pour en arriver aux sciences historiques, il est assez difficile de se rendre compte des services qu'eût pu rendre la relation. La présence parmi les papiers de Peiresc d'une *relatione della guerra successa in Barbaria tra Algieri e Tunisi, quest anno 1628*, œuvre d'un esclave italien, Marcello Attardo[1], atténue le regret que nous pourrions

de Jean Magy, conservé à Carpentras, *Animaux et plantes d'Égypte* (bibl. Inguimbertine, reg. LXXIX). Cf. *Notes inédites de Peiresc sur quelques points d'histoire naturelle* (*Bulletin des Basses-Alpes*. Digne, 1895).

1. Bibl. nat., ms. fonds Dupuy 660, fol. 329 à 336. — Le n° 475 du même fonds, actuellement *en déficit*, contenait divers documents à rapprocher également, *Lettre de Tunis*, datée de 1535, *Relation touchant la Barbarie*, etc.

avoir d'un historique des pays berbères, dont seuls les récits d'événements contemporains de d'Arcos avaient vraisemblablement quelque valeur. D'autre part, en ce qui concerne l'archéologie, l'absence même dans les lettres de Peiresc de critiques aux chapitres où il en était question prouve assez qu'elle n'occupait pas une place bien importante dans l'ouvrage. En dehors de commentaires plus ou moins fantaisistes de passages d'auteurs anciens, on n'y trouvait sans doute guère autre chose que les *Observations* dont nous publions plus loin le texte, augmentées de commentaires, pour nous sans grand intérêt, des orientalistes de l'époque, en particulier du maronite Echellensis, et un milliaire dont on lui avait envoyé de Bizerte la copie suivante :

IMP·CAESAR M·AVRELIVS ANTONINVS
PIVS AVG·PART MAX BRIT MAX GERM·MAX
TRIB POT XVIIII COS IIII·PP·RESTITVIT
XX

copie qu'il avait communiquée dès 1632 à Peiresc par l'intermédiaire d'Aycard[1]. Il est vrai

1. Cette copie offre quelques différences de lecture avec le texte 10115 du t. VIII du *Corp. inscr. lat.*, qui, au reste, a été revu par Wilmanns. Comme ces différences de lecture n'ont pas été signalées au *Corpus* et que, d'autre part, Fauris de Saint-Vincens (*Magasin encyclopédique*, année 1806, t. V, p. 129) n'a reproduit la copie qu'incomplètement, nous avons cru utile de la donner ici à nouveau d'après un extrait, conservé parmi les papiers de Peiresc (Bibl. nat., ms. fonds latin 8957, fol. 217 v°), de la lettre de Thomas

que là, plus que partout ailleurs, l'illustre savant provençal eût été pour d'Arcos un précieux collaborateur. Il aurait ajouté, aux inscriptions connues du renégat, les textes, au nombre de dix, reproduits par *ung honneste homme de Marseille* au cap Roux et dans d'autres localités de la Tunisie, qu'il devait à l'obligeance du conseiller d'Ollivier[1]; la reproduction de la plaque écrite de cuivre *qui pèse XII livres, apportée de bien près de Thunis, laquelle est du temps de Constantin le Grand*, dont on ignore la destinée[2], et celle de la *vieille inscription de marbre d'une libertine qui avait mérité la nomination de Pia Mater*[3], qu'il avait reçue de d'Arcos en 1637, avec quelques autres sur lesquelles nous n'avons aucune indication; enfin les textes des quatre tombes[4] appor-

d'Arcos, datée du 2 avril 1632, conservée à la Méjanes (collection Peiresc, nº 1019, fol. 218).

1. Bibl. nat., fonds latin 8957, fol. 169, 170, 171, 172, que nous publierons prochainement. La lettre du conseiller a échappé aux auteurs du *Corpus*, qui n'ont connu que par les extraits de Spon quelques-uns des textes qui y sont reproduits (*Corp. inscr. lat.*, VIII, 5205, 5206, 5207) et dont à tort, dans le *Recensus auct.*, ils attribuent la copie à d'Arcos.

2. *Lettre de Peiresc à d'Arcos*, 22 mars 1633. — *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, nº 1139. C'est à tort que la préface du *Corpus*, *Auctorum recensus*, § 5, attribue à d'Arcos cette mention.

3. Mention non relevée au *Corpus*. L'inscription provenait vraisemblablement de Tunis ou de ses environs immédiats (*Lettre de Peiresc à d'Arcos*, mai 1637).

4. *Corp. inscr. lat.*, nos 9998 à 10001. — Bibl. nat., ms. fonds latin 8957, fol. 110.

tées en 1627 « d'Algiers » à Marseille par Samson Napollon. A ces compléments épigraphiques fussent venues se joindre des études sur les monnaies romaines et puniques, les pierres gravées, les lampes et les vases antiques, que d'Arcos envoya en si grand nombre à son correspondant; et sans doute une notice sur la topographie de Carthage, dont on trouve les éléments dans les notes critiques, provoquées, j'imagine, par les travaux de Casaubon, insérées dans ses papiers[1].

V. — *Une relation de la musique des Turcs et des Mores envoyée à Peiresc le 30 juin 1633.* — Cette relation lui avait été demandée par Peiresc, qui le savait musicien et même « grand organiste. » D'Arcos y représentait les Mores comme peu « friands de la musique; » il y décrivait néanmoins fort longuement leurs instruments, en particulier les grands cors d'ivoire, nommés « pugas, » dont son illustre correspondant possédait un spécimen dans ses collections.

VI. — *Mémoire sur les poids et mesures usités en Barbarie envoyé à Peiresc le 30 juin 1633.*

1. Bibl. nat., ms. fonds Dupuy 663, fol. 154 et suiv., *Lettre anonyme sur le plan de Carthage.* C'est une critique très serrée d'un *Essai de restitution de la topographie de Carthage* qu'il convient sans doute de rapprocher des travaux de Peiresc et de Casaubon en 1607, sur le même sujet, mentionnés par Gassendi (*Vita N. C. de Peiresc,* éd. de 1645, p. 58).

— Il y était fait mention, entre autres choses, du nom de *mataro* donné à la « mesure de l'huile. »

VII. — *Catalogue des plats et vases qu'on use en Barbarie envoyé à Peiresc le 30 juin 1633.* — Ce mémoire comme les précédents était des compléments à la Relation africaine inspirés par Peiresc, qui décida du reste de les y incorporer *in extenso*. Ces différents traités auraient pu être accompagnés de planches faites d'après les pièces de la collection Peiresc, puisqu'on y trouvait, en dehors du « pugas » cité plus haut, grâce aux envois de d'Arcos, des poids antiques en pierre noire, des vases, des poteries, des « escuellons de porcellaine et de bugie, » des tasses en usage en Barbarie, mais parfois importées de Constantinople ou de l'Yémen.

VIII. — *Histoire du commencement et premier âge du monde depuis la création jusqu'à Abraham,* ou *Histoire de la plantation du monde.* — Elle fut envoyée le 25 septembre 1633 à Peiresc, qui la reçut le 18 octobre; mais, en mars 1634, Peiresc n'avait pas encore eu le temps de la lire. Elle avait été d'abord, à une date antérieure à 1633, et peut-être même avant la captivité de d'Arcos, comme le Mémorial, rédigée en espagnol; c'est pour Peiresc que d'Arcos la traduisit en français.

IX. — *Histoire des Ottomans, en langue espagnole, commencée vers 1627.* — En juin 1634,

elle était entièrement rédigée jusqu'au règne de Soliman le Magnifique[1], et d'Arcos écrivait, deux mois plus tard, qu'il espérait avoir terminé son ouvrage dans le courant de l'année.

X. — *Une vie d'Alexandre et de ses successeurs.* — Il en est question dans une lettre de d'Arcos du 1er août 1634 ; il venait de l'envoyer à Aycard, qui devait la communiquer à Peiresc.

XI. — *Un petit traité des lois envoyé à Peiresc le 19 octobre 1636.*

XII. — *Les lettres.* — Vingt-six lettres écrites par d'Arcos et conservées d'une part à l'Inguimbertine et à la Méjanes, d'autre part à la Bibliothèque nationale figurent dans les publications de Fauris de Saint-Vincens et de Tamizey de Larroque, mais neuf seulement y ont été reproduites *in extenso*. Voici les dates de ces lettres, suivies des noms des destinataires : 1. *25 avril 1630* (Aycard). — 2. *26 juin 1630* (Aycard). — 3. *15 mars 1631* (Peiresc). — 4. *10 avril 1631* (Aycard). — 5. *20 octobre 1631* (Peiresc). — 6. *2 avril 1632* (Aycard). — 7. *25 novembre 1632* (Peiresc). — 8. *15 mars 1633* (M. de Gastines). — 9. *15 mars 1633* (Aycard). — 10. *23 mars 1633* (M. de Gastines). — 11. *30 mars 1633* (Aycard). — 12. *2 avril 1633*

1. Cette première partie comprenait plus de 350 feuilles.

(Aycard). — 13. *17 avril 1633* (Aycard). — 14. *30 juin 1633* (Peiresc). — 15. *25 septembre 1633* (Peiresc). — 16. *15 décembre 1633* (M. de Gastines). — 17. *20 janvier 1634* (Aycard). — 18. *30 janvier 1634* (M. de Gastines). — 19. *30 juin 1634* (Peiresc). — 20. *1er août 1634* (Peiresc). — 21. *20 novembre 1634* (Peiresc). — 22. *20 décembre 1634* (Aycard). — 23. *3 avril 1635* (Peiresc). — 24. *8 septembre 1635* (Aycard). — 25. *16 février 1636* (Peiresc). — 26. *19 octobre 1636* (Peiresc).

Les précieux renseignements que contient sur la Tunisie cette correspondance en font désirer une édition complète et définitive[1].

XIII. — A la suite des travaux personnels de d'Arcos, il convient de noter les copies qu'il fit faire *de vieux itinéraires en Tartarie*, par lui retrouvés, dont l'un était daté de 1334. Ces copies, envoyées à Peiresc en 1637, devaient sans doute compléter l'importante collection d' « anciens itinéraires » inaugurée par Bergeron[2].

1. Des fragments des lettres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13 existent aussi bien dans les publications de Fauris de Saint-Vincens (*Magasin encyclopédique*, septembre 1806 et mai 1815) que dans celle de Tamizey de Larroque (*Revue africaine*, 1888). On trouve, en outre, des fragments des lettres 17, 19, 24 dans Fauris de Saint-Vincens. Les lettres 8, 14, 15, 16, 18, 20, 21, 22, 23, 25, 26 sont reproduites intégralement par Tamizey de Larroque.

2. Les principaux voyages publiés par Bergeron étaient les *Voyages du sr Peyrard aux Indes orientales*, dont il parut

*
* *

De cet ensemble si varié de travaux, il ne reste, semble-t-il, à peu près rien, sinon quelques lettres et *les Observations faites en Afrique près de Thunis*. De ces *Observations*, il existe à la Nationale au moins deux manuscrits dans le fonds Dupuy, n° 167, l'un sous les folios 160, 161, 162, l'autre sous les folios 162[a], 162[b], 162[c]. Le premier est l'œuvre d'un secrétaire de Peiresc, auquel sont dues presque toutes les copies contenues dans le même volume; le second, d'après M. Dorez, l'auteur du Catalogue du fonds Dupuy, ne serait qu'une restitution de folios disparus. De la dernière partie des *Observations*, c'est-à-dire de la copie de l'inscription libyco-punique, Peiresc avait fait faire un certain nombre de copies, destinées aux orientalistes qu'il connaissait. On retouve un de ces extraits dans le ms. 8957 du fonds latin (Bibl. nat.), au fol. 218. Il comprend, outre une copie de l'inscription libyco-punique, plus soignée que celle du ms. 167 du fonds Dupuy, les dernières lignes de la description de *Duca* depuis : *Entre les ruynes de la*

deux éditions, 1611 et 1615-1616; ceux du s[r] Mocquet, parus en 1616-1617 ; enfin, la *Relation des voyages en Tartarie de frère Guillaume de Rubriquis, frère Jean du Plan-Carpin, frère Ascelin, etc.* Paris, 1634. — Cf. *Copies d'itinéraires de Tartarie* du ms. 686 du fonds Dupuy (Bibl. nat.).

Citté, on voit encores les ruines de deux arcs triomphaux.

Les *Observations* ont échappé à M. Tamizey de Larroque qui, dans son étude sur d'Arcos, les considère comme disparues. Cependant, elles ont été utilisées au point de vue des inscriptions et par Spon et par Wilmanns. Spon même, dans ses *Miscellanea eruditae antiquitatis* (Lyon, 1685, p. 194 et 195), accompagne les fragments antiques d'une traduction assez complète, mais où se sont glissées bien des erreurs, des descriptions de Thomas d'Arcos. Le texte de Spon devait être reproduit presque *in extenso*, en 1775, dans le *Veterum Inscript. graec. et latin. novissimus Thesaurus* de Seb. Donat. (t. II, p. 63). — Quant aux extraits des *Observations* reproduits par Wilmanns, au t. VIII du *Corpus inscr. latin.*, ils sont bien moins complets et aussi inexacts que ceux donnés par Spon.

*
* *

OBSERVATIONS DU SIEUR THOMAS D'ARCOS, FAITES EN AFRIQUE PRÈS DE THUNIS.

(20 octobre 1631.)

« La rivière que les Mores appellent *Gualdi-*
« *barbaro* a son origine quelques dix lieues delà

« d'une antique Citté que les Romains appeloient « Urbs, et aujourd'huy les Mores l'appellent *le* « *Kef*, où à ce qu'on dit il y a de grandes et « fameuses antiquailles. Elle est située au *Ponent* « *de Tunis*. Cette rivière, environ six lieues du « Kef, se sépare en deux branches, l'une garde « son nom et va tomber en la mer prez de « Tabarca. L'aultre vient droit à Porto-Farina et, « changeant de nom, s'appelle *Magrida*.

« Sur ceste dernière branche, les Andaluzes, « Tagarins et Catalans ont fondé plusieurs vil- « lages; un desquels à douze lieues de Thunis « s'appelle *Tassator* [*Testour*] et contient quelque « 1500 feux, fort peuplé et remply d'assez belles « maisons fabriquées à la christianesque et de « sept mesquites [mosquées] qui ont d'assez « belles tours. A une lieue de ceste ville, on entre « dans des montagnes dans lesquelles je retrouve « une ancienne cité des Romains appelée *Tanaca* « [*Aïn-Tounga*] vers le Ponent. Là se voit encores « sur pied *un temple de 30 pas de long et 10 de* « *large*, réparti en porche et intérieur; le porche « contient 6 pas de longueur et 10 de largeur, « soustenu de dix colonnes de 24 pieds de haut « et 4 de diamètre à la base, entières, et semblent « quasi-neufves. Les chapiteaux de ces colonnes « sont *corinthes* et les bases *doriques*, couvertes « de belles et somptueuses corniches, et l'archi- « trave et frontispice travaillés à la ionique. L'ex- « térieur de ce temple contient 24 piedz de lon-

« gueur et 10 de largeur[1], et son entrée est une
« *grande porte* de 16 piedz de hault et 8 de lar-
« geur, faicte de trois seulles pierres d'admirable
« grandeur d'ouvrage *dorique*, sur laquelle se
« retrouve, escript en lettres maiuscules ro-
« maines :

CRISPRA ESTITITIO DICAVIT

« Sur la corniche du porche au dehors se voit
« une certaine inscription fort consommée qui
« dénote que ce *temple fut dédié aux dieux Gé-*
« *niaux de Dioclétian et de Maximinian.*

« A costé de ce temple, à main gauche, environ
« deux coups de pierre, se voit *un semi-cercle de*
« *40 pas de diamètre*, et dans icelluy un quarré
« de 30 pas, et là estoit l'*estude publique* comme
« on peut cognoistre de divers fragmentz de
« pierres très grandes et rompues en plusieurs
« pièces, esquelles on voit diverses pièces d'ins-
« criptions latines, et particulièrement d'une où
« on peut encores lire *Gymnasio.*

« Cette antique Citté est sur le pendant d'une
« colline et semble avoir contenu quelque *demye*
« *lieue de circuit.* Au bas de la colline, il y a un
« chasteau de pierres très grandes de 60 piedz
« en quarré avec huit tours qui monstrent trois

1. Il nous semble qu'on doit comprendre « 24 pas de lon-
« gueur et 10 de largeur » et non « 24 piedzs. » La largeur
de la *cella* était, selon toute vraisemblance, à peu près la
même que celle du *pronaos,* évaluée plus haut à 10 pas.

« de chaque face, dans lequel se retrouvent plu-
« sieurs colonnes rompues, architraves et chapi-
« teaux. Il y a une fontaine au dedans d'eau vive,
« à laquelle on descend par 12 degrez. Aujour-
« d'hui, ce chasteau est habité d'Alarbes (*sic*) sau-
« vages. Et, au dehors du chasteau, il y a un
« fragment de pierre où on peut lire seulement :

HERI CIVIBVS

« A trois lieues de ceste Citté, *vers le même*
« *ponent*, sur une haulte montagne, se trouve
« *l'antique Cité de Duca* [*Thugga* = *Dougga*],
« toute destruite, et *semble avoir contenu de cir-*
« *cuit quelques deux lieues*. En icelle, je vois un
« grand *Amphithéâtre*, [c'est *le Théâtre*], de forme
« *semi-circulaire*, tout environné de degrez les
« uns sur les autres, comme le *Coliseo de Rome;*
« soubz ces degrez, il y a plusieurs grottes, dans
« lesquelles on gardoit les lyons et autres animaux
« féroces pour combattre aux spectacles publicz;
« contiendra cette amphithéâtre quelques 70 pas
« de diamètre. Et, entre ses ruynes, on y
« remarque plusieurs pièces de grandes colonnes
« et pierre d'excessive grandeur entre lesquelles
« on peut lisre les noms de *Antonino Pio* et *M. Au-*
« *relio et Faustina*. En un fragment de pierre on
« lit : *tonius Zeno Proc.*, en une autre, *s publici*
« *vetus*. Toutes les lettres sont maiuscules ro-
« maines, aulcunes d'un pied de long.

« Plus bas de cet amphithéâtre, il y a *un*
« *temple* qui semble avoir été dédié à *Jupiter*,
« pour ce qu'au frontispice d'icelluy il y a un
« aigle très grand très bien travaillé. Ce temple
« est de la mesme grandeur et façon de celuy de
« Tanaca, excepté que les *colonnes* sont toutes
« *canelées*.

« Au fond de ce temple, il y a une grande
« niche, qui ne se retrouve en celui de Tanaca;
« sur la porte de l'intérieur, il y a cette inscrip-
« tion :

L · MARCIVS SIMPLEX ET MARCIVS SIMPLEX REGILLIANVS SIT

« Sur l'architrave de ce temple, curieusement
« fait à la *ionique*, il y a trois règles de maius-
« cules quasi toute consommées, desquelles on a
« peu seulement transcripre cecy, de la pre-
« mière : AC AVG·SACRVM
« de la seconde : ERD·AVG·ARMENIACOR
« de la troisième : REGILLIA NVS·SVA

« Sur une pierre, au dehors de ce temple, en
« l'un des coings, se retrouve ce fragment :

IMP · CAES · DIVI ANTONINI MAG M · AVRELIO SEVERO
ALEXAND———— PONTIFICI MAXIMO TRIBVNICI———ET
CASTRORVM ET SENATVS ET PA———LIVM LIBERVM
THVGGA———VS PERP · AVGVRCII———ORIA EIVS PERP·
S · P · F ·

« Proche du temple, il y a une pierre comme

« un architrave, soustenue sur quatre piliers,
« laquelle est de 24 piedz de longueur, de 2 de
« quadrature, et en icelle se retrouve un fragment
« en maiuscules romaines :

PIETATI AVG·SACRVM
——ROGATVS TESTAMENTO C · POMPEI NA——
FRATRIS SVI LXII XXX MISO—SVO—DEDICAVIT—
——MATOR————————————

« Sur le pendant de la montagne, plus bas et
« proche du temple, de l'autre part de la susdite
« pierre, se retrouve un *semi-cercle* comme celui
« de Tanaca, qui servoit d'estude publique, où se
« trouvent ces fragments :

« Sur une pierre rompue : MENTO SVO AB HERI
« Sur une aultre : LTIPLICATA A SEPE
« Sur une aultre : VLO ET GYMNASIO

« Entre les ruynes de la cité, on veoit encores
« les ruynes de deux *arcs triomphaux*, d'assez
« belle architecture. Et y a une belle fontaine
« portée de loing par aquaduck, chose assez
« étrange pour estre la citté située sur une mon-
« tagne très haulte. Sur le pendant de la mon-
« tagne, il y a *une base de pierre très grande de*
« *18 piez en quarré*, *de haulteur de 20 piedz*, dans
« laquelle il y a *quatre petites chambrettes;* sur
« cette base, on dit qu'il y avoit une piramide
« eslevée. Et on en veoid encores quelques pières
« rompues. En la part méridionale, se retrouvent

« *engravées es lettres* que j'estime estre *puniques*, « ou carthaginoises, ou bien syriaques. Et se « lisent au revers comme l'hébreu, l'arabique et « le chaldéen ; elles contiennent un tiltre et sept « lignes. »

Les *Observations* se terminent par une copie assez négligée de l'inscription libyco-punique.

*
* *

Ce texte provoque quelques remarques.

TANACA (Thignica).

L'identification avec Aïn-Tounga s'impose. Au reste, nous trouvons dans Schaw *Tunga* ou *Tannica*, la *Thignica* des Anciens, et dans Ximenez « municipio Thignica que oy los moros llaman Tagnica, a una legua de Testor. » Il est d'autant plus curieux que le *Corpus* n'ait pas adopté cette identification que quelques textes empruntés à d'Arcos et retrouvés depuis figurent au tome VIII parmi les inscriptions de Thignica. Sous le n° 10952, dans les *Africanae originis incertae*, un extrait assez considérable de notre description se trouve cité avec la note suivante : « Ianaca [mauvaise lecture du *Corpus* pour Tanaca]... Nos de *Ianaca* illa praeterea nihil compertum habemus ; simile est quodammodo vocabulum *Unucae* (dans la carte de Peutinger *Inuca*) distantis à Tuneto c. m. p. XI. » La publication des *Observations*

permettra de faire disparaître définitivement des *incertae* les inscriptions qui sont reproduites sous le n° 10952[1]. (*Corp. inscr. lat.*, VIII.)

A. *Le temple.* — En 1631, il existait donc encore un fort beau temple à Aïn-Tounga. Il ne tarda pas sans doute à s'écrouler, car les descriptions postérieures, en particulier celles de Ximenez et de Peyssonnel, ne signalent à Thignica qu'*un templo desbaratado* ou *un temple dont le portique était semblable à celui de Thugga, ce que l'on connaît par les fragments de colonnes et par des pierres d'une grosseur énorme*. Où était le temple de Thomas d'Arcos? Parmi les édifices dont il reste encore des traces, deux peuvent en être rapprochés, le premier situé au nord-est et à peu de distance du fort byzantin, le second à 150 mètres plus à l'est dans la partie haute de la ville et sensiblement dans l'axe du fort.

Le premier, qui, d'après M. Darré[2], serait un

1. Avant le *Corpus,* J. Spon avait commis la même erreur de lecture, *Ianaca;* dans la traduction assez complète qu'il donne de la description de d'Arcos, il avait ajouté à cette erreur la mention *tribus ab urbe Tunis milliaribus* en contradiction avec le texte même du correspondant de Peiresc (J. Spon, *Miscellanea eruditae antiq.*, p. 195). — Au n° 10952, le *Corpus* a omis d'indiquer ce passage de Spon, qui pourtant contient la première publication des textes lus par d'Arcos à Aïn-Tounga.

2. *Bulletin trimestriel des antiquités africaines,* t. II, 1884, p. 136 et suiv. Article de M. Julien Poinssot, rédigé en ce qui concerne Aïn-Tounga, d'après des notes de M. Darré.

temple avec *cella* de 11 mètres de côté et *pronaos* très vaste, présentant un grand nombre de colonnes brisées, est trop peu déblayé pour qu'on puisse restituer avec certitude son plan et sa destination. On est bien porté à considérer sa destruction comme datant de l'antiquité quand on rapproche la façon, en quelque sorte méthodique, dont ses colonnes et ses murs semblent avoir été rasés à une même hauteur et l'ensevelissement complet de ses fondations de sa proximité tout à fait grande du fort; il est en effet peu admissible que les constructeurs de la citadelle en eussent laissé les abords immédiats embarrassés par un monument aussi considérable et qui eût été fort utile comme point d'appui à des assiégeants. Ce n'est donc pas dans les ruines décrites par M. Darré qu'il faut reconnaître le temple que d'Arcos vit encore debout.

Le second, dit temple de Mercure, a été très complètement étudié par M. Saladin[1]. Avec ses murailles encore en partie debout, l'amas énorme de ses matériaux fort peu ensevelis et que les Arabes n'ont guère exploités, il offre tous les caractères d'un écroulement relativement récent. Nous sommes d'autant plus portés à l'identifier avec le monument décrit par d'Arcos que la description faite par celui-ci s'y applique très exacte-

1. H. Saladin, *Rapport sur une mission scientifique accomplie en Tunisie* (*Nouv. arch. des missions scientif.*, t. II, 1892, p. 53 et suiv.).

ment. Ce qui avait le plus frappé le correspondant de Peiresc, c'était la ressemblance entre les temples de Dougga et d'Aïn-Tounga ; *même grandeur et même façon*, dit-il ; ne retrouve-t-on pas cette ressemblance entre le temple dit de Mercure et le temple de Dougga ?

Les dimensions sont presque identiques. Les deux édifices sont d'ordre *corinthien*, *tétrastyle*, *prostyle*, *pseudopériptère ;* ils ont des portes semblablement composées de *trois seules pierres d'admirable grandeur*[1]*;* il n'est pas jusqu'à la méthode de construction qui ne soit la même : à Aïn-Tounga comme à Dougga, les murs de la *cella* se composent d'une ossature en grands matériaux avec remplissage en maçonnerie. D'Arcos signalait, il est vrai, deux différences assez notables, à Aïn-Tounga, à l'encontre de ce qui existait à Dougga, le mur de la *cella* ne contenait pas de grande niche, et les colonnes du *pronaos* n'étaient pas cannelées. Comme précisément, au temple dit de Mercure, les colonnes ne sont pas cannelées, et la *cella* n'a pas de niche, il y a là une preuve de plus de l'identification proposée par nous entre les ruines décrites par d'Arcos et le temple dit de Mercure. Il n'y a pas lieu, croyons-nous, d'objec-

1. L'édifice décrit par d'Arcos a au reste, d'après celui-ci, *chapiteaux corinthes ;* il est réparti en *porche* et intérieur, c'est-à-dire se compose d'une *cella* précédée d'un *pronaos ;* enfin, l'entrée de sa *cella* est composée par trois pierres, c'est-à-dire est formée par deux monteaux monolithes supportant un large linteau.

ter le nombre de « dix colonnes » indiqué par d'Arcos pour le « porche » du temple; la similitude signalée par d'Arcos entre l'édifice d'Aïn-Tounga et le capitole de Dougga suffit à prouver qu'il y a là un *lapsus calami* de d'Arcos ou de ses copistes et qu'il faut lire *six* et non *dix*, en remplaçant *d* par *s*, lettre qui lui ressemble souvent dans les manuscrits de l'époque.

Nous renonçons à interpréter les dimensions données par d'Arcos. Les hauteurs indiquées en *pieds* se rapprochent sensiblement des mesures notées au temple dit de Mercure; ainsi, les colonnes actuellement à terre ont 7^m40 au lieu des 24 pieds (7^m77 environ) indiqués par d'Arcos, différence légère, qui même disparaît si l'on admet que dans le calcul de d'Arcos était compris le chapiteau. Il n'en est point de même des mesures en *pas;* que l'on donne au pas la valeur du *pas géométrique*, c'est-à-dire cinq pieds, ou 1^m62, ou la moitié de cette valeur, ce qui correspond à peu près au pas réel; peut-être, au reste, le *pas* adopté par d'Arcos a-t-il une valeur différente de l'un et de l'autre.

Quoi qu'il en soit, l'identification entre l'édifice décrit par d'Arcos et le temple dit de Mercure semble certaine. Bien que la relation du correspondant de Peiresc soit trop brève pour compléter d'une façon bien appréciable le peu que nous savons de ce monument, nous résumerons ici les conclusions plus souvent négatives que positives

qu'on peut en tirer. En 1631, le temple dit de Mercure était en grande partie debout, non seulement comme à Dougga le *pronaos*, avec ses six colonnes aux beaux chapiteaux corinthiens, ses corniches, ses architraves, son fronton (*frontispice*) et la porte aux monteaux monolithes subsistaient presque intacts, mais les murs de la *cella* étaient bien mieux conservés qu'ils ne le sont actuellement au Capitole. Ce n'est qu'à une date postérieure à 1631, antérieure aux voyages de Ximenez et de Peyssonnel en 1724 qu'eut lieu l'écroulement de cet ensemble important, produit sans doute par un des tremblements de terre fréquents dans la région. Cette contribution à l'histoire de l'édifice n'est pas sans intérêt, car elle permet, croyons-nous, de faire définitivement justice du vocable de *temple de Mercure* qui l'a longtemps désigné. En effet, on ne peut plus attribuer, comme on l'avait fait auparavant, un peu arbitrairement, à un édifice dont l'écroulement est tout récent, le beau fragment de dédicace à Mercure, daté de 170 ap. J.-C., actuellement encastré dans la tour sud-ouest de la forteresse (d'après M. Darré). Remarquons en outre à ce propos qu'il ne faut pas attribuer au temple décrit par d'Arcos une base à Mercure reproduite au *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, sous le n° 1400, avec l'indication un peu équivoque *in parietinis templi*[1].

1. C'est, en effet, au temple dit de Mercure que cette base est attribuée par MM. Cagnat et Gauckler dans *Les temples*

L'édifice près duquel on a retrouvé, en place semble-t-il, cette base et plusieurs autels à peu près semblables dédiés à Cérès, à Vénus et à la Fortune, est une salle carrée terminée par des hémicycles, situés à l'autre extrémité de la ville, très au sud de la citadelle; M. Darré y a reconnu une basilique tandis que Berbrugger y voyait un temple[1].

A quelle divinité l'édifice était-il donc consacré? L'autorité de d'Arcos est malheureusement insuffisante pour substituer avec certitude à Mercure les *dieux géniaux de Dioclétian et de Maximinian*, d'autant plus qu'il a négligé de reproduire la dédicace lue par lui à la frise du temple, « à la corniche du porche, » selon son expression. Pourtant, cette attribution n'est pas aussi invraisemblable qu'elle le paraît de prime abord[2]. Certes, les ressemblances frappantes qui existent entre le temple d'Aïn-Tounga et le capitole de Dougga, l'aspect architectural et la beauté d'exécution de ses motifs décoratifs poussent à attribuer sa construction au siècle des Antonins. Mais là, comme en

païens, p. 63 (paru, en 1898, dans *Les monuments historiques de la Tunisie.* 1re partie : *Les monuments antiques*).

1. *Revue africaine,* 1856 (Berbrugger, *Itinéraires archéologiques en Tunisie*), p. 383 et 384.

2. Les fragments reproduits au *Corpus* sous le n° 14910 (= 1411), qui ont été trouvés parmi les ruines du temple, ne s'opposent nullement à cette restitution. Voici le plus important : « ... MAXIM ... || ... *respu*BLICA MVNIC*ipi*, » gravé sur un fragment de frise.

beaucoup d'autres endroits, on put sous la Tétrarchie accomplir des réparations ou des restaurations légitimant une nouvelle consécration et une nouvelle dédicace. L'époque de Dioclétien, qui fut pour l'Afrique une sorte de Renaissance, combien brève, a laissé bien des souvenirs dans la région de Teboursouk.

Récemment encore, les fouilles de M. Merlin révélaient à Dougga l'existence d'un temple du Génie de la Patrie, qui fut rétabli *ad pulchriorem faci*[*em*] pour le salut de Dioclétien, de Maximin, de Constance et de Galère. Et, à Aïn-Tounga même, une base en l'honneur de la Tétrarchie, rappelant peut-être un Taurobole, est encastrée dans les murs de la citadelle (*Corpus inscr. lat.*, VIII, 14907 = 1407).

Nous n'osons être plus affirmatifs au sujet de l'attribution du temple *aux dieux géniaux de Dioclétian et de Maximinian*. Une inexactitude, au reste fort explicable, commise par d'Arcos dans la description du même édifice doit nous rendre très circonspects. Le fragment CRISPRAESTITIO-DICAVIT n'a jamais été, comme il le dit, au-dessus de la porte de la *cella*. Wilmanns l'a retrouvé encastré dans les murailles de la citadelle et le lit en le rapprochant d'un autre fragment :

....*ero*}GABATVR·LAVA}CRIS·PRAESTITIT·Q}
.....}ET · DE}DICAVIT}

Comme un autre fragment, lu par d'Arcos *au*

dehors du chasteau, HERICIVIBVS (pour [*f*]*ieri civibus*), il provient d'une grande dédicace contemporaine de Théodose Ier et relative à des bains (*Corpus inscr. lat.*, VIII, 15204 = 1412).

Les dimensions mêmes de l'inscription, qui avait une longueur très sensiblement supérieure à 13 mètres, le contenu du texte, son époque, comme la place actuelle du fragment lu par d'Arcos, sont autant de raisons qui ne permettent pas d'admettre la place qu'il lui donnait.

B. *L'édifice en forme d'hémicycle.* — L'enceinte demi-circulaire dont parle notre description existe encore au sud du temple dit de Mercure. Elle a été décrite au XVIIIe siècle par Peyssonnel et de nos jours par M. Darré et par M. Saladin ; ni les uns ni les autres ne parlent du *quarré de 30 pas* qui serait au milieu du demi-cercle, détail qui a son importance, puisqu'il établit une similitude de plus entre cet édifice et le temple de Caelestis à Dougga, dont au reste d'Arcos l'a rapproché[1].

Faut-il conclure de la description du correspondant de Peiresc qu'on est ici en présence d'un sanctuaire à péribole demi-circulaire? M. Cagnat, dont nous avons mis une fois de plus à contribution l'inépuisable obligeance, n'ose l'affirmer; parmi les soubassements assez confus, peut-être

1. Au centre de l'hémicycle du temple de Coelestis à Dougga, il y a le soubassement du sanctuaire proprement dit composé d'un stylobate large de 9^m60, long de 17^m50.

en partie de basse époque, révélés par des sondages en 1894 et mentionnés dans les *Temples païens*[1], M. Cagnat a bien reconnu dans un de ses derniers voyages un soubassement rectangulaire, mais il est au moins dix fois plus petit que le *carré* décrit par d'Arcos et ne se confond sans doute pas avec lui; et si l'un peut être le stylobate d'un temple, l'autre a les dimensions des fondations d'un autel.

D'Arcos n'a malheureusement reproduit des inscriptions de cet édifice qui reste, on le voit, assez mystérieux, que le mot *gymnasio*. Assez arbitrairement, le *Corpus* a rapproché le texte lu si incomplètement par le voyageur provençal d'une inscription dont une partie des fragments est transportée à Testour, au moins depuis le début du XVIIIe siècle[2] : ..[*c*]*um omnibus ornamentis suce*... || [*p*]*opulo epulas et gymnasio coe*... || [*de*]*derunt itemq. dedicaverunt*.

C. *Le château*. — Il faut signaler une inexactitude bien excusable de d'Arcos. Le château n'a trois tours que sur une de ses faces, la face méridionale, de sorte qu'il n'a en tout que cinq tours

1. R. Cagnat et P. Gauckler, *Les temples païens*, 1898, p. 102.

2. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 14884 (= 1361), qu'il faut rapprocher de 1414. — Trois fragments, dont deux ont été lus par Ximenez, Berbrugger et V. Guérin à Testour et le troisième par Guérin et par Wilmanns *dans la citadelle* d'Aïn-Tounga.

et non huit, comme il est dit dans les *Observations*. — La mention d'un bassin au milieu du château a son intérêt, car elle nous donne l'explication définitive du choix de son emplacement. Comme en bien d'autres points d'Afrique, les Byzantins s'étaient établis autour d'une source, ici celle de l'Oued-Tounga. — L'emplacement de ce bassin avait été indiqué, mais d'une façon assez vague, par M. Darré. *L'intérieur des murs* [*du fort*] *présente une cavité profonde d'où semble partir le conduit souterrain qui amène la source de l'Oued-Tounga au point F* [*du plan*] *où se trouvent les ruines d'une ancienne fontaine.*

DUCA (Thugga).

A. *Le théâtre.* — D'Arcos semble être le seul voyageur qui ait décrit ses ruines antérieurement à Temple et à Pückler-Muskau. Le silence de ses successeurs n'est pas sans nous étonner, car, même en 1835, il était encore fort reconnaissable au milieu des *cactus* et des *gourbis*, puisque les *Lettres d'un trépassé* nous montrent alors *le demi-cercle presque tout entier d'un fort grand théâtre avec les banquettes, et au-dessous les passages couverts, ainsi que plusieurs colonnes isolées, paraissant avoir fait partie d'une colonnade qui formait le demi-cercle du côté le plus escarpé du rocher*[1].

1. Pückler-Muskau, *Chroniques, lettres et journal de voyage extraits des papiers d'un défunt* (trad. de *Semilasso in Africa*), t. III. Paris, 1837, p. 276 et suiv.

— Quant aux textes cités par d'Arcos[1], l'un d'eux, *Antonino Pio*, a pu faire partie de l'une des grandes dédicaces du théâtre, où P. Marcius Quadratus est dit *adlectus ab imp. Antonino Aug. Pio*. On ne voit pas bien la place des autres.

.....*s publici vetus* fait peut-être allusion à une restauration d'édifice, *vetustate corruptum*. Quant au fragment ....*tonius Zeno proc.* comme on ne connaît pas de proconsul d'Afrique du nom d'[An]-tonius Zeno, il peut aussi bien se rapporter à un procurator qu'au gouverneur de la province.

B. *Le capitole*. — Il est décrit, comme on a pu le voir, très exactement. Les murailles de la *cella* ne se sont écroulées qu'à une époque fort rapprochée de nous; les dessins de Bruce nous les montrent encore debout à la fin du XVIIIe siècle. Les inscriptions dédicatoires du temple existent encore (cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 1471).

Quant au texte, gravé en l'honneur d'Alexandre Sévère, on voit que, dès le XVII[e] siècle, il n'était plus en place et sans doute avait déjà été encastré dans la muraille toute voisine du temple où il se trouve encore. C'est donc par erreur que Schaw, au XVIII[e] siècle, l'indique comme inscrit *upon the frize of the portico* (du temple) (cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 1484).

D'Arcos a reproduit à tort, à la suite de l'ins-

1. Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1480. — Spon, *Miscellanea eruditae antiq.*, p. 194.

cription d'Alexandre Sévère, un fragment de frise encore existant que la découverte de nouveaux fragments permet de lire : ..[*Pa*]*cuvius Saturus fl. perp. augur C. I. K.* || ..[*et*] *Nahania Victoria ejus fl. perp. s. p. f.* (cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 15508=1497).

C. *Le temple de la Pietas Augusta* (*ou Augusti*). — A quelques mètres à l'est du temple, et très près de la mosquée, M. Merlin vient de retrouver, dans le voisinage de quatre piliers assez considérables divers fragments de l'inscription copiée en partie par Thomas d'Arcos. J'espère que les fouilles postérieures donneront le plan de ce temple, dont on peut d'ores et déjà indiquer l'emplacement sur le plan de l'ancienne Thugga[1].

Nous avons été amenés par la comparaison de la copie de d'Arcos et des fragments découverts à la restitution suivante : *Pietati Aug. sacrum* || [*.Pompeius?*] *Rogatus, testamento C. Pompei Nahani fratris sui ex HS $\overline{xxx}$ m. n. so*[*lo*] *suo* || [*extruxit? itemqu*]*e dedicavit, curatoribus M. Morasio Donato, C. Pompeio Cossu*[*to*] (cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 1473 et 15543). Cette dédicace est d'autant plus intéressante que le culte

1. Postérieurement à cette communication, les fouilles dont, en avril et mai 1903, j'ai été chargé par la Direction des Antiquités de Tunisie ont confirmé l'hypothèse suggérée par la description de d'Arcos. Les quatre piliers dont le sommet était seul visible étaient les quatre angles du portique d'une chapelle très soignée à cella demi-circulaire. — L. P.

de la *Pietas Aug.* paraît avoir été peu répandu en Tunisie, puisque, en dehors de Dougga, on ne trouve qu'au Kef une dédicace en l'honneur de la déesse (*Corp. inscr. lat.*, VII, 15849); encore le temple de Sicca Veneria a-t-il totalement disparu, ses débris ayant été utilisés, sans doute au début du v[e] siècle, dans la construction de la basilique Saint-Pierre.

D. *Le temple de Caelestis.* — On voit comment la présence du mot *gymnasio* l'a fait qualifier d'*estude publique.* Les textes que d'Arcos a fort bien reproduits, puisqu'il a tenu compte de la forme particulière et des dimensions exceptionnelles des lettres L T et Y du dernier fragment, font partie de la grande inscription qui décorait la frise du portique demi-circulaire (cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 15509 = 1501-1502, etc.).

E. *Les arcs de triomphe.* — Leur description est malheureusement peu précise. L'un, *Bab-Roumia*, est situé au nord-est du capitole et date d'Alexandre Sévère. L'autre, qui est contemporain de Septime-Sévère ou de Caracalla, était au sud-est de la ville et au nord-est du mausolée punique. Il a beaucoup souffert depuis le XVII[e] siècle, car Thomas d'Arcos n'eût pu reconnaître dans le tas de pierres qui naguères en indiquait seul l'emplacement les restes d'un arc triomphal. Des fouilles récentes de MM. Merlin et Bruel per-

mettent maintenant de se rendre très exactement compte de son plan.

F. *Le mausolée punique.* — Les plans de Bruce et la description de Peyssonnel indiquaient déjà les quatre chambrettes mentionnées par d'Arcos. Par contre, la mention d'une *piramide élevée*, qui, en 1631, était déjà détruite, mais dont les Arabes avaient sans doute révélé à d'Arcos l'existence antérieure, est à noter; on peut y voir une confirmation de la restitution proposée par M. Saladin pour les parties supérieures du tombeau. Quant à l'inscription libyco-punique, actuellement conservée au British Museum, nous n'essaierons pas à reconstituer l'historique des nombreux travaux qu'elle a inspirés. Nous rappellerons seulement que d'Arcos, ayant songé à l'arracher du mausolée pour l'envoyer à Peiresc, celui-ci se refusa à laisser *commettre ceste irréligion, pour ne pas dire impiété, de faire courir fortune à un si noble et ancien monument de périr tout à faict.*

*
* *

D'autres sont plus désignés que nous pour faire un examen critique des *Observations* du sr Thomas d'Arcos. Les remarques précédentes sur quelques-uns des édifices décrits suffiront, croyons-nous, pour donner une idée de la plus ou moins grande valeur documentaire du texte. On peut en conclure que, si ces *Observations* ne sont qu'une

ébauche, elles sont du moins l'œuvre d'un esprit consciencieux; il n'y a dans ce récit aucune des attributions, des interpolations, des lectures fantaisistes si fréquentes chez les pseudo-savants de l'époque; d'Arcos reproduit ce qu'il voit, même s'il ne le comprend pas. Les seules inexactitudes de quelque importance qu'on relève chez lui sont relatives à la place des textes copiés. Comme tous les voyageurs pressés, d'Arcos s'était contenté sans doute de reproduire de son mieux les inscriptions, sans les accompagner d'annotations; de retour à Tunis, il n'eut pas de peine à décrire de souvenir les monuments, mais on comprend que sa mémoire l'ait trompé dans la répartition des textes copiés par lui avec minutie. Les erreurs de même nature sont bien plus abondantes encore chez Ximenez et chez Peyssonnel, et les voyages récents n'en sont nullement exempts.

Arrivés au terme d'une étude forcément assez décousue, qu'il nous soit permis de souhaiter qu'il soit entrepris une collection de toutes les anciennes descriptions de Tunisie et d'Algérie; même au point de vue tout spécial des antiquités latines, il reste à glaner, plus qu'on ne le croirait, après les dépouillements du *Corpus*, dans tous ces récits du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, en particulier dans ces notes des amis de Peiresc, dont nous avons essayé par un exemple de montrer tout l'intérêt.

ÉTUDE

SUR

UNE MESURE ANTIQUE

DÉCOUVERTE AUX ENVIRONS DE MIREBEAU-SUR-BÈZE (CÔTE-D'OR)

Par M. Ferdinand Rey, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 9 mars 1898.

L'étude des mesures anciennes, et notamment la détermination de la valeur exacte du pied romain, a, nous pouvons le dire, passionné les nombreux auteurs qui ont traité cette question.

Elle a donné lieu aux recherches les plus savantes et aux déductions les plus ingénieuses; aussi Romé de l'Isle[1] n'exagérait-il point en commençant ainsi la préface de son traité de métrologie :

« Le rapport des mesures antiques avec les nôtres est une connaissance si nécessaire pour

1. *Métrologie ou tables pour servir à l'intelligence des poids et mesures des Anciens*, par Romé de l'Isle. Paris, impr. de Monsieur, 1789.

l'intelligence de l'histoire ancienne qu'il n'est pas étonnant que, depuis Bude, nombre de savants en aient fait l'objet de leurs recherches, » et Fréret allait jusqu'à dire que, sans cette connaissance, tout dans l'antiquité deviendrait une énigme pour nous.

L'intérêt qui s'attache à cette question nous a donc déterminé à présenter aujourd'hui une mesure trouvée sur l'emplacement de l'ancien camp romain de Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or).

Nous nous proposons, dans cette étude, d'exposer comment cette mesure fut mise au jour, d'en donner la description, de prouver qu'elle est bien romaine; puis, après avoir parlé de la rareté des découvertes analogues faites en France, nous tirerons les quelques conclusions que l'examen de cet objet peut suggérer, car nous n'avons pas la prétention de donner une nouvelle solution à l'important problème des dimensions exactes du pied romain, cette question semblant résolue aujourd'hui d'une façon satisfaisante.

Avant de parler de la découverte du pied de Mirebeau, il ne sera pas sans intérêt de fournir quelques indications sur le pays où il fût trouvé; établir le séjour prolongé des Romains dans la contrée, n'est-ce point déjà une présomption en faveur de notre thèse?

Le territoire actuel de la commune de Mirebeau est traversé par l'ancienne voie romaine de Langres à Genève par Sacquenay, Mirebeau et Pontailler.

Les antiquités recueillies sur ce territoire sont nombreuses et ont, depuis longtemps, attiré l'attention des archéologues et des membres de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or; aussi voyons-nous, au lendemain de la fondation de cette Société créée en 1831, les rapports se multiplier pour nous entretenir des découvertes faites sur l'emplacement du bourg ou du camp romain, qui s'en trouve à peu de distance.

Ce ne sont point seulement des médailles ou de petits objets, mais des inscriptions, des stèles, des substructions, un aqueduc, des bains, tous les vestiges enfin d'une importante station gallo-romaine qu'ils nous font connaître.

Cette station a pu s'élever à l'abri du camp, le précéder peut-être, mais, en tout cas, elle lui a survécu pendant plusieurs centaines d'années, car, si les médailles de Néron, de Vespasien et d'Antonin le Pieux sont les plus fréquentes dans le pays, on en trouve également à l'effigie des empereurs qui régnèrent entre Auguste et Valens, ce qui semble indiquer une occupation de près de quatre siècles.

Nous nous limiterons à une courte description du camp, parce que la mesure que nous étudions provient de son emplacement. Ce camp situé à quelques centaines de mètres au sud-est de Mirebeau était assis sur les petites collines qui dominent la rive gauche de la Bèze.

Il joignait à l'avantage de jouir de vues fort

étendues celui de la proximité de l'eau, à laquelle on accédait par des pentes très douces. Les nombreux fragments de poteries et les débris de tuiles qui jonchent encore le sol sur près d'un kilomètre carré permettent de reconnaître qu'il se développait sur les deux côtés de la voie romaine.

Les tuiles les plus nombreuses portent l'estampille de la VIIIe légion Augusta, commandée par Lucius Appius; mais il en est d'autres à estampilles collectives qui rendent cette station particulièrement intéressante et nous apprennent le passage de *vexillationes* des IIe, XIe et XIVe légions auxquelles nos découvertes personnelles ont permis d'adjoindre, depuis 1884, des *vexillationes* des Ire et XXIe légions[1].

M. Mowat[2], qui a fait des tuiles légionnaires de Mirebeau l'objet d'une savante dissertation, attribue la création de ce camp au conflit des Lingons et des Séquanes et le donne comme un point de rassemblement du corps d'observation chargé de tenir en respect les populations soulevées par Sabinus.

A notre époque, en dehors d'une grande quantité de tuiles ou de poteries et des vestiges d'un aqueduc creusé dans le roc, il n'existe plus de

1. *Compte-rendu des travaux,* dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or,* 1er avril 1884.

2. *Bulletin épigraphique,* dirigé par M. R. Mowat. T. IV, année 1884, p. 65 et suiv.

traces apparentes de l'ancien camp, car la culture s'est depuis longtemps emparée du sol qu'il occupait.

Nous devons aux défoncements nécessités par la plantation de la vigne ou du houblon de nombreuses découvertes, et parmi elles celle du pied, qui fera l'objet de ce travail.

DÉCOUVERTE DU PIED DE MIREBEAU.

Il fut trouvé en 1884, sur l'emplacement du camp romain, à proximité du lieu dit la Garenne, sur la gauche de l'ancienne voie romaine de Langres à Genève.

Les mêmes fouilles mirent au jour des tuiles, des poteries, des spatules, des fibules de l'époque gallo-romaine et des médailles de Néron, de Vespasien et de Nerva[1].

Qu'on nous pardonne cette longue digression, mais elle était nécessaire pour bien établir le séjour des Romains dans la contrée et apporter, comme nous le disions tout à l'heure, une première présomption en faveur de notre thèse.

Nous espérons qu'aucun doute ne subsistera sur l'authenticité de notre mesure quand nous

1. Les travaux exécutés dans les champs voisins ont amené la mise au jour de nombreuses médailles d'Antonin le Pieux; il n'y a donc pas lieu d'attribuer le pied au règne des empereurs cités ici à cause des nombreux bouleversements que le sol a subis.

aurons successivement indiqué sa composition, donné sa description, étudié ses divisions et ses dimensions.

DESCRIPTION.

La mesure qui nous occupe est d'une longueur totale de 0^m294. Elle est d'un travail soigné et composée de trois tiges égales de bronze reliées entre elles par des charnières.

Deux petites lamelles du même métal évoluant autour de deux pivots placés aux extrémités de la branche médiane, l'un sur la face supérieure, l'autre sur la face inférieure, assurent la rigidité du pied en venant s'assujettir, à l'aide d'une échancrure, aux deux tenons fixés à la base des branches extrêmes et s'opposent ainsi au jeu des charnières. Celle de ces lamelles qui est intacte a 0^m042.

L'autre est cassée à l'échancrure.

Passant maintenant à l'examen successif de nos trois tiges, nous observons que la tige médiane va en s'amincissant graduellement du milieu aux extrémités; cet amincissement, du reste, ne porte que sur les faces latérales, lesquelles se réduisent de 0^m003 à 0^m002 1/2, alors que les faces supérieure et inférieure gardent une largeur égale de 0^m003.

Les charnières qui rattachent la tige du milieu aux deux autres tiges jouent en sens opposé.

Cette branche médiane, se terminant à ses deux extrémités par des coudes de forme arrondie allant dans un sens différent, affecte la figure d'une S fort allongée.

Les deux autres branches ont la forme d'une verge quadrangulaire et s'amincissent également à leur extrémité; elles passent de 0^m003 à 0^m002 1/2, branche de droite, et de 0^m003 à 0^m002, branche de gauche, cette dernière étant un peu plus détériorée.

Comme pour la branche médiane, les faces supérieures et inférieures de ces tiges restent sensiblement les mêmes.

Les deux charnières dont nous avons parlé permettent au pied de se replier, ce qui le rend beaucoup plus portatif; il ne mesure plus alors que 0^m10.

Nous ne nous attacherons point à réfuter ici l'objection présentée contre l'antiquité des pieds à lamelles et à charnières; cette objection tombe d'elle-même devant l'examen de pieds romains reconnus comme tels. Observons cependant qu'ils n'ont généralement qu'une charnière, tandis que notre pied en possède deux.

Afin de faciliter l'étude des divisions du pied de Mirebeau, étude à laquelle nous arrivons maintenant et qui va fortifier nos conjectures, nous désignerons les faces supérieure et inférieure par les lettres A et B, en prenant comme

face supérieure celle qui est divisée en doigts, et nous appellerons C et D les faces latérales.

Divisions du pied.

Face supérieure A. — Elle est partagée en seize divisions par des points carrés tous bien visibles; un seul de ces points est masqué par le pivot de l'une des lamelles.

Les points sont doubles pour les 4ᵉ, 8ᵉ et 12ᵉ divisions, c'est-à-dire de quatre en quatre.

Face inférieure B. — Est divisée en quatre par de doubles points apparents. Ces points sont également carrés.

Face latérale antérieure C. — Cette face porte douze divisions; la conservation des points est moins bonne, bien qu'on puisse les reconnaître sans user de la loupe. Le quatrième se confond avec la charnière.

Face latérale postérieure D. — Ne porte aucune division.

Nous savons par les anciens auteurs que le pied romain était partagé en quatre palmes, douze pouces ou seize doigts.

Ces divisions, nous les trouvons toutes reproduites sur le pied de Mirebeau; les palmes le sont même deux fois, et, qui plus est, une face de la mesure est affectée à chacun de ces sous-multiples du pied.

DÉTERMINATION DE LA LONGUEUR DU PIED ROMAIN.

Il nous reste maintenant à examiner si la longueur de notre mesure est bien celle attribuée au pied romain.

Nous abordons ici, sans contredit, une des questions les plus importantes et les plus controversées auxquelles cette étude ait donné lieu.

De sa solution dépend une foule de conséquences, tant au point de vue de l'histoire militaire qu'au point de vue de l'histoire civile des Romains. Ne nous étonnons donc point du nombre des savantes recherches que cet important problème a suscitées[1].

Désireux de nous limiter, nous nous bornerons à signaler les principaux modes de détermination employés par les auteurs.

Hultsch[2], après Wurm, établit, dans sa métrologie grecque et romaine, qu'un étalon du pied romain se trouvait placé dans le temple de Juno Moneta au Capitole, que ce pied était une gran-

1. Depuis Léonard de Porcio et Lucas Paetus, nous pouvons citer Édouard Bernard, Auzout, Picard, J. Gréaves, Raper en Angleterre, Villalpandus, Fabretti, Astolfi, Cagnazzi en Italie, Wurm, Ideler, Wex, Hultsch en Allemagne, Fréret, d'Anville, Paucton, Romé de l'Isle, Dureau de la Malle, Letronne, Gosselin, Walckenaer, Jomard, Aurès en France.

2. *Griechische und Römische Metrologie*, von F. Hultsch. Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1882, p. 88 et suiv.

deur constante et ne fut guère altéré qu'à partir du IIe siècle de notre ère.

Si nous n'avons point de doute sur l'existence de cet étalon qui fut détruit et reconstitué plusieurs fois à la suite des incendies du Capitole, ceux qui l'ont remplacé ne nous sont point parvenus ou nous ont été transmis sans qu'on puisse en garantir l'authenticité.

Les métrologues ont donc essayé de reconstituer cet archétype.

Wurm[1] résume ainsi les documents utilisés pour ces recherches :

A) « Lapides quidam sepulcrales quibus pedis inest modulus. »

B) « Regulae pedales. »

C) « Lapides ab Urbe sive milliarium Romanorum. »

D) « Locorum distantiae. »

E) « Congii romani. »

F) « Obelisci Aegyptii. »

G) « Aedificiorum denique veterum dimensiones. »

En ajoutant à cette énumération les déductions tirées du rapport du pied grec au pied romain, rapport certain et bien connu; la valeur du pied osque; l'étude du pied basée sur les dimensions de la colonne Trajane ou celle d'autres monu-

1. Wurm, *De ponderum, nummorum mensurarum ac de anni ordinandi rationibus apud Romanos et Graecos*. Stuttgard, 1820.

ments, étude corroborée par la loi des proportions définies pour ceux qui admettent cette loi comme rigoureusement obligatoire dans la pratique, nous avons le résumé de la plupart des essais qui ont été tentés.

Ces différents modes, nous les indiquerons le plus brièvement possible, en observant que les auteurs n'ont point, en général, basé leur estimation sur l'un d'eux pris isolément, mais ont cherché à les contrôler les uns par les autres.

C'est ainsi que Lucas Paetus[1] a déduit le pied qu'il fit graver au Capitole des pieds romains découverts de son temps, de ceux relevés sur les tombeaux, de l'arête du cube qui représente la contenance de l'amphore et des mesures prises sur la voie appienne entre Rome et Albano.

Letronne, de son côté, ajouta à la moyenne des douze pieds rapportés par Fréret la mesure des deux pieds tracés sur le rocher de Terracine et celle qui se conclut de l'intervalle des bornes 42 à 46 dans les marais pontins. Il arriva ainsi à donner au pied romain une longueur de $0^{m}2947$. Nous pourrions multiplier ces citations, mais ce serait nous écarter de notre sujet.

1. *Traité des mesures itinéraires anciennes et modernes*, par M. d'Anville, 1769, p. 10 et suiv.

Pieds représentés sur les monuments funéraires.

Les pieds représentés sur les monuments funéraires de Statilius, de Cossutius, d'Aebutius et celui reproduit sur un tombeau de la voie Aurelia découvert au XVIIIe siècle, pied qui porte le nom du marquis Capponi, ne peuvent donner une évaluation bien certaine parce qu'ils sont ou mal divisés ou d'une mauvaise conservation.

Les auteurs qui les ont étudiés varient dans leurs appréciations et pour le même pied. Il serait bien étonnant que les ouvriers qui les ont gravés aient pris toutes les précautions désirables pour nous laisser des spécimens absolument irréprochables du pied romain.

Pieds découverts dans les fouilles.

On[1] serait tenté *a priori* d'attribuer plus d'exactitude aux pieds découverts dans les fouilles; malheureusement, ces pieds diffèrent entre eux, suivant MM. Walckenaer et Jomard, de près de 0^{m}007.

De grandes différences s'observent même dans ceux qui ont identité d'origine. C'est ainsi que M. Dureau de la Malle cite cinq pieds en bronze et

1. Rapport de MM. Walckenaer et Jomard, présenté à l'Académie des inscriptions le 12 juin 1835.

un demi en ivoire trouvés à Herculanum et étudiés par Cagnazzi, dont le plus grand atteint $0^{m}2963$, alors que le plus petit lui est inférieur de $0^{m}005$.

En dehors des modifications officielles, on a cherché à expliquer ces dissemblances par les difficultés de l'étalonnage, le frottement, l'usage, la fraude ou même le soin de prévenir un raccourcissement.

Le tableau suivant donnera une idée des différentes longueurs des pieds les plus connus :

Pied de la bibliothèque du Vatican.	$0^{m}2946$. Barthélemy.
Pied du Châtelet.	$0^{m}295$.
Pied du Musée Kircher.	$0^{m}2961$.
Six pieds du Musée de Naples.	$0^{m}29145$ à $0^{m}29630$.
Deux pieds du Louvre.	$0^{m}29630$ à $0^{m}2959$.
Pied de la forêt de Maulevrier.	$0^{m}292$ 5/10.

Suivant Hultsch, on peut toutefois conclure, des découvertes faites à Herculanum et à Pompéi, que le pied romain valait $0^{m}2956$ et ne dépassait pas $0^{m}296$.

DÉDUCTION DU MILLE ET DE LA DISTANCE CONNUE ENTRE DEUX VILLES.

Ce mode de détermination ne peut être employé qu'à la condition de connaître la valeur approximative du pied. Sans cette connaissance préalable, la division du mille en 5,000 pieds n'at-

ténuerait pas les erreurs possibles, car, disent MM. Valckenaer et Jomard :

1° La mesure totale reproduit, multipliée, l'erreur qui affecte l'élément primitif;

2° L'application de la mesure peut entraîner des erreurs sur le terrain;

3° La différence entre les milles est aussi forte que celle observée entre les pieds.

Cassini, sur la voie Emilia, a obtenu un pied tout autre que celui déduit par Astolfi des mesures prises sur la voie Appia.

L'appréciation devient encore plus difficile pour les distances de lieux; dans ce dernier cas, on ne connaît pas toujours exactement les points de départ ou d'arrivée, car le tracé de la route a pu varier.

DÉDUCTION DU CONGE.

L'amphore étant connue comme ayant la capacité du pied cube romain, Lucas Paetus, Villalpandus, Riccioli tentèrent successivement de déterminer l'arête de ce cube afin d'obtenir la valeur du pied romain.

Ces tentatives aboutirent à des résultats absolument différents, tant à cause de l'usure des conges employés pour ces expériences qu'eu égard aux questions de température.

Les Romains n'ont point connu l'eau distillée; ils déterminaient dans la pratique les mesures

d'après le poids d'eau ou de vin qu'elles contenaient.

Déduction de la mesure des obélisques égyptiens.

Nous ne dirons rien de la mesure des obélisques égyptiens amenés d'Héliopolis à Rome par Auguste. Leur mesure prise par Stuart, puis par Kircher, de la Hire, etc., ne s'accorde point avec ce qu'en dit Pline, et le pied qu'on en déduit est de beaucoup inférieur à la longueur admise de nos jours.

Déduction du pied grec.

Nous ne nous arrêterons pas davantage à étudier le rapport du pied grec au pied romain. On admet unanimement qu'ils étaient dans le rapport de vingt-quatre à vingt-cinq.

Le Parthénon, nommé Hecatompedon, a servi à établir la mesure du pied grec et par suite a permis de déterminer la valeur du pied romain.

Déduction du pied osque.

Le pied osque, qu'Hygin compara au pied romain, a été obtenu par la mesure des monuments, et on en déduit pour le pied romain une valeur de $0^{m}2957$.

MODE DE DÉTERMINATION ADOPTÉ AUJOURD'HUI.

Passons maintenant au mode d'appréciation le plus fréquemment adopté aujourd'hui ; il est dû à Raper et a été accepté par Wurm et par Hultsch comme ayant donné les meilleurs résultats.

Il consiste dans la recherche de la mesure sur laquelle se réglaient les anciens architectes pour la construction des monuments publics ; mais, pour opérer cette recherche, il faut connaître approximativement la valeur du pied, ce qu'on obtient par les voies déjà énumérées. Il est alors facile de calculer le nombre de pieds contenus dans chaque dimension simple des édifices.

C'est à la suite de nombreuses mesures prises par Raper au temple de la Fortune, à celui de Vesta, au Panthéon, au temple de la Paix, à l'amphithéâtre de Vespasien, à l'arc de Titus qu'il en vint à donner au pied $0^{m}2957$, conclusion que les nouvelles découvertes n'ont fait que confirmer.

D'autres mesures, prises sur des monuments romains d'une époque plus récente, lui permirent de reconnaître qu'une diminution s'était produite au IIe siècle et qu'à cette époque le pied pouvait être considéré comme valant $0^{m}2942$.

Ce sont, à 2/10 de millimètre près, les dimensions du pied de Mirebeau.

Nous avons donc comme preuves de l'authenticité de notre pied :

1° Sa découverte dans un pays occupé par les Romains pendant une longue suite de siècles ;

2° Sa composition, le bronze, métal d'un usage courant chez les Romains ;

3° La coïncidence de ses divisions avec celles données par les anciens auteurs ;

4° Son mode de fermeture analogue aux pieds du même genre mis au jour soit en France, soit en Italie ;

5° Enfin, sa longueur, qui est bien celle attribuée au pied romain à partir du IIe siècle de notre ère.

Le pied de Mirebeau tire surtout son intérêt de la rareté des découvertes analogues faites en France.

En faisant abstraction des Musées ou des collections particulières qui peuvent en renfermer à notre insu, deux pieds romains seulement sont connus, jusqu'ici, dans notre pays.

Le premier en date est celui de M. Grignon, découvert en 1764 sur la montagne du Châtelet, entre Joinville et Saint-Dizier, dans les ruines d'une villa romaine. Sa longueur est de 0m2959.

Le second est celui de la forêt de Maulevrier, près Caudebec, trouvé en 1834. Ce dernier a fait l'objet d'un important rapport de MM. Walckenaer et Jomard à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 12 juin 1835. Il atteint 0m2925.

Notre pied serait donc le troisième trouvé en France. Cette rareté provient-elle du peu d'inté-

rêt que les ouvriers attachent à la mise au jour de semblables objets ou, comme le dit Hygin, le pied romain n'a-t-il jamais été employé en dehors de l'Italie?

En tout cas, cette découverte nous a semblé assez intéressante pour être signalée.

Bien que la longueur de notre mesure nous semble confirmer l'opinion de Raper, qui indique une diminution du pied vers la fin du IIe siècle, nous n'osons, à cause des nombreux bouleversements qui se sont produits sur le territoire de Mirebeau, en tirer cette conclusion.

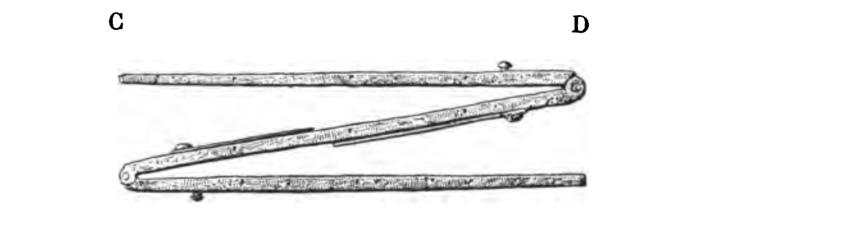
Observons encore, en terminant, que notre pied, dont la fabrication est très soignée, a cependant des divisions fort inégales.

C'est ainsi que les doigts varient entre 0^m018 et 0^m019, qu'il s'en trouve un de 0^m016 et que le plus grand atteint 0^m0215; les palmes de cette même face ont 0^m074, 0^m074, 0^m072 et 0^m074.

Les pouces mesurent 0^m0235, 0^m025 et même 0^m026.

La face uniquement consacrée aux palmes nous les donne de 0^m073, 0^m075, 0^m072 et 0^m074.

Il y a tout lieu de croire que les sous-multiples de ce pied n'étaient point utilisés; en tout cas, l'inégalité des divisions nous semble fort étrange. Nous laissons donc aux personnes plus compétentes que nous le soin de résoudre ce problème.



MESURE ANTIQUE DÉCOUVERTE SUR L'EMPLACEMENT DU CAMP ROMAIN DE MIREBEAU-SUR-BÈZE (CÔTE-D'OR).

Sa longueur, de $0^{m}294$, est réduite ici à $0^{m}176$.

AB. Pied allongé portant les divisions en doigts et en palmes et permettant de se rendre compte du jeu des lamelles.

CD. Pied replié montrant le fonctionnement des charnières et présentant les divisions en pouces.

OUTILS

D'ARTISANS ROMAINS

Par M. Ant. Héron de Villefosse, membre honoraire.

Lu dans la séance du 19 novembre 1902.

A deux reprises, pendant l'année 1900, notre confrère M. Et. Michon a entretenu la Société des Antiquaires de stèles grecques de l'époque romaine portant la représentation de quelques outils d'artisans adonnés au travail du bois[1]. La première de ces stèles, conservée au Louvre, est l'épitaphe d'un fabricant de lits nommé Beitenos Hermes : on y voit un compas, une équerre et deux sortes de rabots (fig. 1). La seconde provient des environs de Larnaca; le défunt était fabricant de chars : on y voit un rabot.

Au mois de septembre 1901, j'ai communiqué moi-même à la Société une épitaphe chrétienne de Carthage envoyée par le P. Delattre sur laquelle on remarque une scie, un maillet et divers autres instruments[2]. Dans les familles d'artisans romains,

1. *Bull. des Antiq. de France*, 1900, p. 98 et 300.
2. *Ibid.*, 1901, p. 249.

on aimait ainsi à faire graver sur les tombes les outils (*instrumenta fabrilia*) rappelant la profession du défunt que le texte ne mentionnait pas

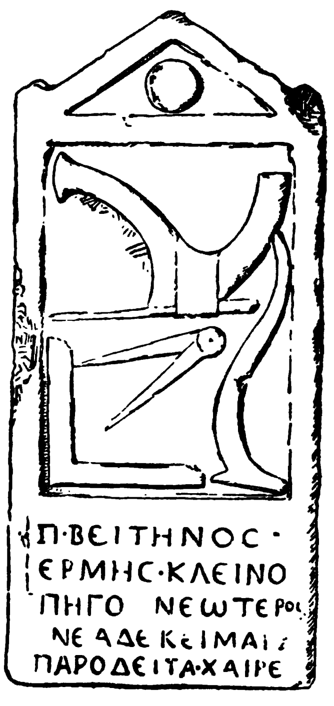


Fig. 1. — Stèle de Beitenos Hermes.
Musée du Louvre.

toujours. Il n'est pas rare de voir, représentés sur les monuments funéraires, certains instruments de travail des cordonniers, des menuisiers, des charpentiers, des maçons, des tailleurs de pierre,

des marbriers,... etc. On peut rappeler à ce propos quelques monuments intéressants.

En Italie, à Milan, sur un monument funéraire, on voit un cordonnier (*sutor caligarius*) assis devant un escabeau sur lequel sont disposés les instruments de son métier[1]; à Tortona, on remarque au dessous d'une épitaphe quatre instruments, une règle coudée, un tranchet, une forme à chaussure et un objet rectangulaire[2]; à Aquilée, un compas et un autre instrument[3]; à Cervignani, une règle, un compas et une petite roue[4]. Un marbre funéraire d'Alba présente à droite et à gauche de l'inscription deux figures d'hommes vêtus de tuniques : le premier tient un marteau et un ciseau, le second un instrument de mesurage[5]. Sur une pierre de Reggio en Emilie, on voit les outils d'un marbrier symétriquement disposés : une équerre y fait pendant à un niveau en forme de Δ, dont le poids en bronze, *perpendiculum*, est figuré, suspendu entre les deux outils; deux marteaux de marbriers sont placés au-dessous, à droite et à gauche[6]. A Rome, un marbre chrétien, employé dans le pavage de la basilique de Sainte-Agnès sur la voie Nomen-

1. *Corp. inscr. latin.*, V, 5919.
2. *Ibid.*, 7388.
3. *Ibid.*, 1183.
4. *Ibid.*, 1508.
5. *Ibid.*, IX, 3906.
6. *Ibid.*, XI, 968.

tane, laisse voir un ciseau, une pointe sèche, une petite règle graduée et coudée à chaque extrémité[1], dans laquelle on a cru reconnaître un niveau à liquide[2]; je crois que c'est plutôt la figure d'un pied romain. A Rome encore, un cippe à double épitaphe, de la famille Cossutia, conservé au Musée du Capitole, montre sur son flanc gauche une très curieuse série d'outils de marbriers[3] : un pied romain avec ses divisions[4], un niveau avec son *perpendiculum*, un compas à branches droites, une équerre, un marteau de tailleur de pierre, un ciseau, un compas à branches courbes. Ce tombeau a acquis une célébrité exceptionnelle; il a été souvent cité et reproduit.

En Dalmatie, l'usage italien s'est naturellement implanté. De nombreuses tombes portent des représentations d'outils : tenailles ou pinces, marteau, équerre, ciseaux, hache à deux tranchants,

1. De Rossi, *Inscr. christ. urbis Romae,* I, p. 188, n. 433.

2. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* v° *libella,* fig. 4447.

3. *Corp. inscr. latin.,* VI, 16534. L'image de ces outils a été très fréquemment donnée, notamment par Mazochi, *Epigrammata antiquae Urbis,* fol. C v°; Smetius, p. CXVIII, 1; Gruter, p. DCXLIV, 1; Muratori, p. MCCCXXXV, 1; cf. Cagnat, *Dict. des antiquités grecques et romaines,* v° *inscriptiones,* fig. 4067.

4. Pour la détermination de la longueur du pied romain, la bibliographie est donnée par Fr. Hultsch, *Griechische und römische Metrologie,* 2e éd., p. 88 à 98. On peut dire que les auteurs presque innombrables qui, depuis trois siècles, ont cherché à déterminer la valeur du pied romain ont connu, étudié ou reproduit le monument du Capitole.

tarière, compas, *perpendiculum* avec ou sans cordeau, faucille, cognée[1], triangle[2] et même règle à mesurer, de deux pieds, avec ses divisions, au côté droit de laquelle est attaché un *perpendiculum*[3]. Ces représentations deviennent plus rares en Pannonie, où on retrouve cependant le marteau et les pinces, la règle et le *perpendiculum*[4]; une tombe des environs de Igg est ornée d'un marteau, d'une pince serrant un morceau de fer et d'une enclume[5]. A Verespatak, en Dacie, un marteau de mineur est représenté sur un tombeau[6]. En Rétie, on trouve une règle[7]; à Augsbourg et à Ratisbonne, un quart de cercle...[8], etc.

En Gaule, et en particulier dans la Narbonnaise, le niveau avec le *perpendiculum* fait pendant à l'ascia sur quelques monuments funéraires, n'ayant sans doute ainsi qu'une signification symbolique. On trouve ces deux outils réunis sur des tombes d'Antibes[9], d'Aix[10], d'Arles[11], de Saint-Remy[12],

1. *Corp. inscr. latin.*, III, 1925, 2833 (cf. p. 1627), 3102 (= 10104), 6397, 8834, 9786, 10038, 14999, 15005, 15005[1].
2. *Ibid.*, 13976.
3. *Ibid.*, 14998.
4. *Ibid.*, 10739, 14354[1].
5. *Ibid.*, 10743.
6. *Ibid.*, 1269.
7. *Ibid.*, 11968.
8. *Ibid.*, 5812, 5951.
9. *Ibid.*, XII, 218.
10. *Ibid.*, 571.
11. *Ibid.*, 689, 722, 729, 738, 813, 815, 927.
12. *Ibid.*, 1005.

d'Orange[1],... etc. Toutefois, on conserve au Musée de Nîmes un monument surmonté d'un fronton arrondi où sont représentés un marteau, un *perpendiculum*, un ciseau et une équerre[2]. Aux environs de Bagnols (Gard), on a recueilli une plaque sculptée anépigraphe où, dans un cadre rectangulaire formé d'une guirlande de roses, on remarque les instruments du même métier : un *perpendiculum*, un marteau pointu d'un côté, deux ciseaux, l'un pointu, l'autre tranchant[3]. La Bibliothèque de Zurich possède la tombe d'un soldat, originaire de Spire, trouvée à Windisch, au bas de laquelle est figuré un compas à côté d'un autre instrument qui paraît avoir servi à mesurer ou à tracer des angles[4]. A Sens, Bellicus, debout devant une enclume, tient un marteau de forgeron à long manche[5], un autre ouvrier tient des

1. *Ibid.*, 1267.
2. *Ibid.*, 3355. Ce monument n'est pas une épitaphe; c'est une véritable enseigne, comme le pensait Germer Durand, portant le nom de l'ouvrier et les insignes de sa profession.
3. C'est aussi une enseigne. Cf. Germer Durand, *Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard pendant l'année* 1871, p. 51.
4. Mommsen, *Inscr. confed. Helveticae latinae*, n. 253; cf. *add.*, p. xx.
5. Julliot, *Musée gallo-romain de Sens*, pl. X, 2; *Corp. inscr. latin.*, XIII, 2965. Le Musée d'Orléans possède le moulage d'une enclume en bronze, de l'époque romaine, appartenant au Cabinet de M. Chevrier à Châlons-sur-Saône, Desnoyers, *Catalogue du Musée historique de la ville d'Orléans*, p. 124, n. 421.

tenailles[1]. Sur une stèle d'Autun apparaissent encore des tenailles[2].

Il est inutile de multiplier ces exemples. Ceux qui viennent d'être cités suffisent à prouver que les outils nécessaires aux artisans, en particulier aux tailleurs de pierre, aux marbriers, sont assez fréquemment représentés. Les tombes d'Alba, de Reggio, de Rome, les monuments de Nimes et de Bagnols ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

On rencontre plus rarement les outils eux-mêmes. Peut-être sont-ils peu remarqués à cause de leur modeste apparence. Assurément, il serait utile d'en faire la recherche dans les musées et les collections privées; on arriverait à en dresser un intéressant catalogue[3]; on fournirait ainsi une précieuse documentation à ceux qui écriront un jour l'histoire du travail manuel.

1. *Corp. inscr. latin.*, 2988.

2. *Ibid.*, 2739; cf. 2749. Voir aussi Caumont, *Abécédaire d'archéologie, ère gallo-romaine,* p. 467 et suiv.

3. M. V. Cauchemé, *Description des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne sous la direction de M. Albert de Roucy,* 2e fasc., pl. XIV, vient de publier une curieuse série d'outils et d'ustensiles en fer de l'époque romaine, trouvés au lieu dit la Carrière du Roi. Cf. Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens,* pl. XXII (instruments d'architecture; niveau avec le *perpendiculum*); pl. XXII *bis* (outils originaux, compas, ciseaux, ciselets, ciseaux à gorge, truelles); voir aussi pl. XXIV, LIII à LIX, XC (pieds romains).

Rappelons en passant un des outils romains trouvés en Gaule, le charmant compas de bronze guilloché, découvert vers 1841 sous les murs du jardin de l'hospice d'Autun et conservé aujourd'hui au Musée de l'hôtel Rolin[1]. Sur chacune des branches de cet élégant instrument, on lit séparément les mots **VTERE FELIX**; on ne pouvait imaginer une application plus juste ni plus ingénieuse de cette formule courante[2]. Le compas d'Autun est un objet très soigné : on a le droit de penser, en l'admirant, qu'il n'a jamais été manié par un artisan vulgaire. C'est un fort joli compas d'architecte, offert peut-être comme souvenir et destiné dans tous les cas à une main délicate.

La forme de la plupart de ces outils n'a guère varié depuis des siècles; elle avait été fixée dès la plus haute antiquité. On conserve au Musée du

1. Harold de Fontenay, *Inscriptions céramiques d'Autun, suivies des inscriptions sur verre, bronze, etc.*, p. 98, n. 605, pl. XXXIX.

2. Cette formule est inscrite sur un autre compas en bronze trouvé à Yverdon, l'antique Eburodunum, Rochat, *Recherches sur les antiquités d'Yverdon*, p. 72; pl. I, fig. 9. On trouvera de nombreux exemples de cette formule réunis dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, III, 1883, p. 119 à 123. Quant aux compas eux-mêmes, ils ne sont pas rares dans nos collections françaises; on peut en voir, en bronze et en fer, aux Musées d'Orléans, de Reims, de Narbonne et ailleurs. Cf. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, v° *circinus*.

Caire des équerres, des niveaux ou fils à plomb, de peintre ou de maçon, provenant de la tombe de Sannotmou, découverte à Thèbes (Deïr-el-Médineh) au mois de février 1866. Cette tombe, qui remonte à la XXe dynastie, n'avait jamais été fouillée; elle contenait un mobilier funéraire des plus complets et des plus intéressants depuis les instruments de l'architecte jusqu'au texte d'un roman qui représentait la bibliothèque du mort[1].

I. — *Outil de marbrier, à plusieurs fins, conservé au Musée du Louvre.*

J'ai eu la bonne chance de pouvoir acquérir cette année, pour le Département des antiquités grecques et romaines, un outil de marbrier ou de tailleur de pierre, en bronze, intéressant à rapprocher de certains outils représentés sur les monuments. Il est combiné de telle sorte qu'il pouvait en remplacer plusieurs autres. D'après le marchand qui l'a vendu au Musée, il aurait été découvert en Syrie, à Ras-el-Aïn, près de Sour, l'ancienne Tyr[2] (fig. 2).

Cet outil est formé de quatre lames, absolument plates, ayant l'apparence de règles; elles sont d'une largeur uniforme de 0^{m}02 et d'une épaisseur également uniforme de 0^{m}005. Deux de ces

1. G. Maspero, *Guide du visiteur au Musée du Caire*, p. 244, n. 449, 450, 451.
2. Il est inscrit à l'inventaire MND. sous le n° 526.

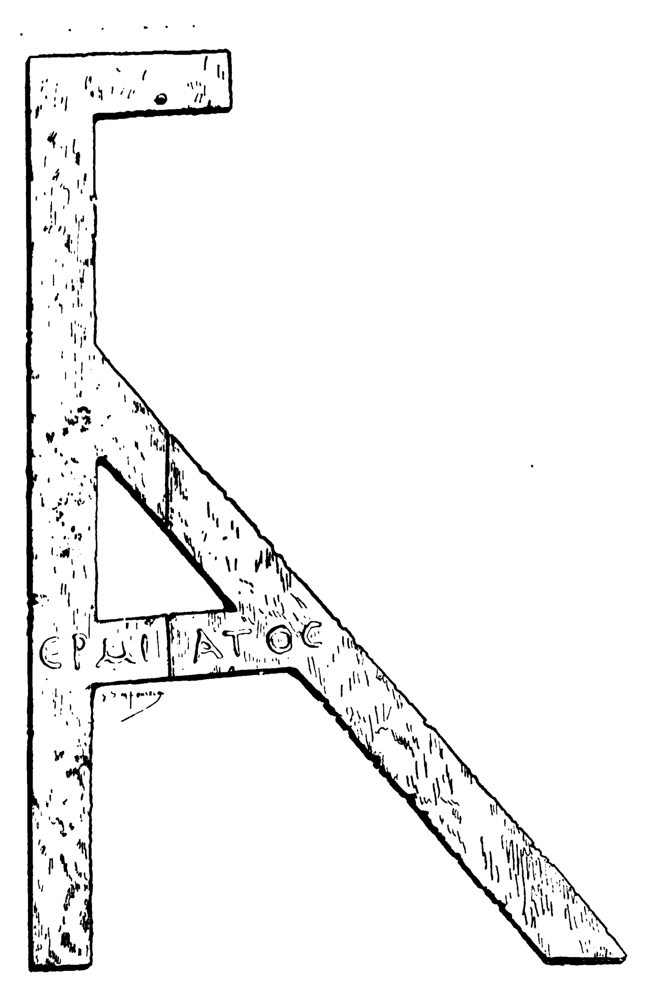


Fig. 2. — Outil d'artisan romain trouvé en Syrie.

Musée du Louvre.

lames sont disposées en potence : la plus grande est longue de 0m295 ; la plus petite, réunie à angle droit avec la grande, est longue de 0m066 ; cette dernière est percée d'un trou près du bord inférieur, dont j'expliquerai plus loin l'usage. Le long de la grande lame, et à 0m092 du sommet, prend naissance une troisième lame qui s'écarte de la première en formant avec elle un angle aigu ; elle mesure 0m27 de longueur et se termine sur le même plan que la première : à 0m035 du point où elle s'embranche sur la première est gravée une rainure qui la traverse dans toute sa largeur ; cette rainure est parallèle à la première lame. Enfin, une quatrième lame, transversale, réunissant la première et la troisième, prend naissance à 0m092 du premier embranchement.

Sur cette lame transversale est gravé en creux le nom du propriétaire de l'outil, dont les lettres forment deux groupes, séparés entre eux par une autre rainure qui occupe toute la largeur de la lame :

ЄPMI|ATOC

Cette seconde rainure et la première se correspondent ; toutes deux sont gravées précisément dans l'axe du petit trou indiqué plus haut ; elles se retrouvent l'une et l'autre sur la face opposée de l'outil, exactement à la même place. Il est évident que le trou servait à suspendre un cordeau

muni d'un poids en bronze, c'est-à-dire un *perpendiculum*, qui, lorsqu'il était tendu dans sa position utile, devait s'appliquer dans les rainures, soit d'un côté de l'outil, soit de l'autre.

Cette dernière pièce, le *perpendiculum*, qui correspond à notre fil à plomb, complétait l'outil; elle en a été séparée et manque aujourd'hui : mais il est facile de la rétablir par la pensée. Notre confrère M. Georges Lafaye a fait connaître, il y a quelques années, un *perpendiculum* en bronze, trouvé à la Roque d'Antheron, près de Lambesc (Bouches-du-Rhône)[1], qui donne la forme probable de la pièce absente. La tombe de Reggio, où le *perpendiculum* et son support sont figurés séparément, montre bien la distinction des deux pièces.

L'outil, muni de son fil à plomb, servait donc de niveau (*libella*). Mais, en même temps, il pouvait être utilisé comme équerre (*norma*); la forme de sa partie supérieure le prouve. En outre, la lame la plus grande a exactement la longueur du pied romain normal (*pes*), ainsi qu'il résulte des mesures de Raper (= $0^{m}2957$)[2]. Cet outil servait également à mesurer les angles et à les tracer.

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France,* XLV (1884), p. 45-47; voir la fig. de la p. 46. Quatre exemplaires de cette même pièce, aussi en bronze et affectant diverses formes, trouvés à Pompéi, ont été publiés par Fr. Zavarone, *Museo Borbonico,* VI, tav. xv.

2. Wex-Monet, *Métrologie grecque et romaine,* p. 14.

Pour ce dernier usage, les marbriers emploient aujourd'hui l'équerre-sauterelle, instrument dont les branches s'ouvrent comme celles d'un compas; ils se servent aussi d'un autre instrument qu'ils nomment une « coupe ». Généralement, la « coupe » moderne est en bois plaqué de cuivre. Le triangle (voir la fig. 2) formé par l'intersection de trois lames de notre outil présente le même aspect qu'une « coupe ». Les autres ouvertures pouvaient servir à tracer ou à mesurer des angles droits, obtus ou aigus.

Le Musée des Antiquaires de Zurich possède un instrument antique en métal[1] ayant servi, d'après Keller, à mesurer des angles ou à les dessiner. Je ne le connais que par un croquis publié par Mommsen[2]. Il est fait, comme le nôtre, de lames plates, d'une largeur uniforme; comme le nôtre, il a dû servir à plusieurs fins. Le côté le plus long a été probablement établi à la mesure du pied romain; ignorant les dimensions de l'objet, je n'ai pu vérifier cette supposition, qui me paraît pourtant vraisemblable (fig. 3). Il a pu, en outre, servir d'équerre. Enfin, la partie triangulaire a tout à fait l'apparence de l'instrument appelé « coupe » par nos marbriers modernes.

C'est probablement un outil du même genre, en forme de triangle (*triangulum*), destiné au même usage, qu'il faut reconnaître sur une stèle

1. En fer, dit-on.
2. *Inscr. confed. Helveticae latinae*, p. xx.

du Musée de Spalato[1]. Cet instrument a pu être confondu quelquefois avec l'équerre et le niveau commun à perpendicule, les représentations de

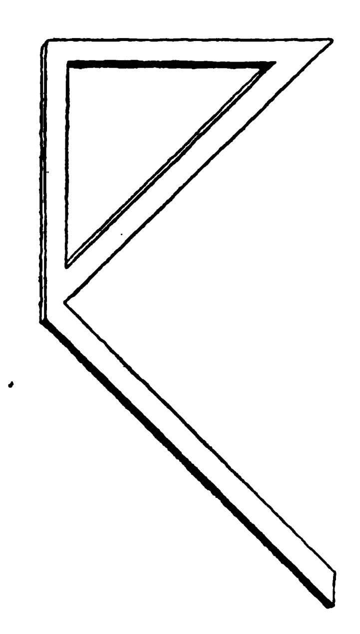


FIG. 3. — INSTRUMENT ANTIQUE EN MÉTAL POUR MESURER LES ANGLES.

Musée des Antiquaires de Zurich.

ces divers outils étant souvent imparfaites sur les tombeaux.

ЄΡΜΙΑΤΟϹ est le nom de l'ouvrier auquel

1. *Corp. inscr. latin.*, III, 13976.

appartenait l'outil[1]; la transcription est absolument certaine. C'est un nom peu répandu et assez en dehors de la dérivation grecque ; je n'en connais pas d'autre exemple. Cependant, le dictionnaire des noms propres grecs de Pape signale, d'après Leake[2], Ἑρμιαῖος, qui paraît mieux formé, mais qui peut néanmoins être une copie fautive du même nom où le T aurait été pris pour un I.

L'outil découvert près de Tyr servait donc à la fois de niveau, d'équerre, de pied romain et de « coupe ». Il pouvait, sous une forme pratique et commode, rendre à lui seul tous les services que l'ouvrier demandait à ces quatre instruments.

II. — *Pieds romains en bronze, conservés au Musée du Louvre.*

L'outil en bronze, trouvé en Syrie et conservé aujourd'hui dans nos collections nationales, présente exactement, sur son plus grand côté, la longueur du pied romain. Il est donc intéressant de le rapprocher des types du pied romain parvenus jusqu'à nous.

Depuis longtemps les antiquaires italiens ont signalé et étudié les pieds romains en bronze recueillis dans leur pays, particulièrement dans les fouilles

1. Le nom du propriétaire de l'outil devrait être au génitif; mais nous n'avons pas ici une forme du génitif.

2. W. Pape, *Wörterbuch der griechischen Eigennamen*, éd. Benseler, v° Ἑρμίας, in fine.

de Rome et de Pompéi[1]. Je n'en rappellerai qu'un seul, décrit par Ficoroni dans les notes sur les antiquités trouvées de son temps[2]. Ce pied fut offert par lui au pape Benoît XIV, qui le fit déposer à la Bibliothèque du Vatican :

85. Nell' anno 1743 sul Celiolo si trovò un antico piede romano fatto di una verga di metallo quadra da una estremità all' altra, diviso in sedici once con altrettanti punti.

1. Lucas Paetus, *De mensuris et ponderibus romanis et graecis*, dans le vol. XI du *Thesaurus antiquitatum romanarum* de Graevius, en signalait déjà quatre trouvés à Rome (en bronze, à deux branches et à charnières), dont l'un avait été découvert en dehors de la Porte Nomentane, col. 1617; cf. la planche de la col. 1674. Consulter à ce sujet la bibliographie donnée par Jomard, p. 192 et 198 du mémoire indiqué plus loin; voir en particulier Luca de Samuele Cagnazzi, *Memoria su i valori delle misure e dei pesi degli antichi romani desunti degli originali esistenti nel museo Borbonico di Napoli*, 1825; ce dernier auteur signale, p. 5, cinq pieds romains en bronze, à charnière, d'une bonne conservation, trouvés à Pompéi, ainsi qu'un demi-pied en os ou en ivoire. Cf. Fr. Zavarone, *Museo Borbonico*, VI, tav. XV, qui reproduit un des pieds romains en bronze, à charnière, trouvé à Pompéi, et portant des divisions en 16, en 12 et en 4; sur la même planche sont dessinés trois compas en bronze. Canina, *La prima parte della via Appia*, I, p. 242 (appendice II), signale un pied romain en bronze du Musée Kircher, trouvé en 1835, à Rome, en dehors de la Porte Latine; ce pied est également cité par Jomard, p. 208, *N. B.* de son rapport indiqué plus loin.

2. Carlo Fea, *Miscellanea filologica, critica e antiquaria*, I, p. CXVIII : *Notizie di antichita ricavate delle opere dell' ab. Francesco Ficoroni*, n. 85 (p. CLX). Cf. Gori, *Inscr. antiq.*, III, p. CLII; Galeotti-Ficoroni, *Gemmae antiquae litteratae et vetera monumenta*, p. 136-137.

E' composto di due pezzi uguali, uniti insieme per mezzo di due perni dello stesso metallo, in maniera da poterli chiudere e aprire come un compasso. In un braccio, verso l'estremità di dentro, vi erano rilevati due piccoli capi parimente di metallo. Ora è nella Biblioteca Vaticana[1].

Ainsi, le pied en bronze trouvé à Rome en 1743 se compose de deux branches égales s'ouvrant et se fermant comme les deux branches d'un compas; elles sont carrées comme de petites réglettes; l'outil, dans sa longueur totale, est divisé par des points en 16 parties égales que Ficoroni appelle « once »[2]. Deux petits boutons en relief se voient vers l'extrémité d'une des branches[3].

Le Musée du Louvre possède aussi deux pieds romains en bronze, exposés dans la salle des bronzes antiques et formés de deux branches s'ouvrant à l'aide d'une charnière. Ils sont semblables aux pieds de bronze découverts en Italie. Tous deux présentent des particularités dignes d'attention qui doivent aussi se rencontrer sur l'exemplaire du Vatican.

A. — Le premier vient de la collection Ed. Du-

1. Le pied du Vatican a été souvent mesuré et étudié, notamment par Canina, *op. cit.*, p. 242; par l'abbé Barthélemy et par le P. Jacquier, Minime à Rome, *Mémoire sur les anciens monuments de Rome*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXVIII, p. 610.

2. A tort; ce sont des *digiti*.

3. Il devait y en avoir également un sur l'autre branche.

rand[1]. Il est bien conservé; les deux branches égales, de forme carrée, ressemblent à de petites réglettes; elles ne sont pas usées. Quand ces branches sont fermées, vers l'extrémité supérieure de l'une, un peu au-dessous de la charnière, on remarque, formant saillie à l'extérieur, deux tiges minuscules de la grosseur d'une épingle et dont l'extrémité est repliée à angle droit comme une petite potence, ou, si l'on préfère, comme un petit crochet; l'autre branche ne porte qu'une seule tige saillante de la même grosseur, placée à peu près à la même hauteur[2].

Si on ouvre les deux branches et si on place l'instrument de manière à regarder la face munie de ces tiges minuscules, on observe sur toute la longueur du pied des divisions indiquées par des petits points : 8 divisions sur chaque branche, c'est-à-dire quatorze points pour toute la longueur du pied; 16 divisions = 16 *digiti*. Sur cette même face intérieure, chaque demi-pied (c'est-à-dire chaque branche) est encore divisé en deux par un moyen très simple : le point central (le quatrième sur chaque branche) est double, c'est-à-

1. L'étiquette a disparu, mais c'est certainement celui qui était marqué ED. 3014.

2. Il manque une lamelle de bronze, fixée sur la tige unique de la seconde branche et munie de deux crans, qui servait à assurer la rigidité de l'instrument quand on l'ouvrait. Les deux crans s'abaissaient sur les deux petites tiges de la première branche. Cette lamelle a été brisée et a disparu.

dire qu'il y a au centre de chaque branche deux points à côté l'un de l'autre au lieu d'un, ce qui correspond à 4 divisions pour le pied entier, 4 *palmi*.

Si, après ce premier examen, on tourne l'outil sur une de ses faces latérales, on constate 12 divisions semblables, c'est-à-dire cinq petits points espacés également sur chaque branche. Ces 12 divisions représentent des pouces = 12 *unciae*.

La troisième face, celle qui demeure cachée lorsque l'instrument est fermé, est divisée elle-même en 4 sections par deux doubles points, correspondant exactement aux doubles points de la première face. Ces dernières divisions correspondent chacune à un quart de pied, *palmus* = 4 *palmi*.

La quatrième face (l'autre face latérale) ne porte aucune division[1].

B. — Le second pied romain en bronze, conservé au Louvre, provient également de la collection Ed. Durand[2]. Comme le premier, il porte des

1. Un dessin de ce pied a été publié dans les *Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XII, 1839, planche jointe à la p. 184, fig. 4 : Jomard, *Rapport sur un pied romain trouvé dans la forêt de Maulevrier (près de Caudebec) en* 1834. Il a été dessiné du côté de la quatrième face, qui ne porte aucune division; la légende lui donne à tort le n° 3016, et elle indique inexactement les divisions des branches.

2. Il porte l'étiquette ED. 3015. Les deux branches ont été rapprochées par un restaurateur moderne. Il y a un relâchement très sensible de la charnière.

Fig. 4. — Pied romain à charnière, en bronze.
(Exemplaire B du Musée du Louvre.)

divisions sur trois de ses faces : en 16 et en 4 sur les faces principales, en 12 sur une des faces latérales.

Le dessin ci-contre reproduit les trois faces portant ces divisions (fig. 4). Les trois petites tiges près de la charnière sont munies de trois boutons, deux sur une branche, un seul sur l'autre branche[1] ; on peut les voir de face et de profil sur le dessin ci-joint. On remarquera que deux de ces boutons cachent deux points diviseurs sur la face A, sectionnée en 16. La charnière, après avoir été consolidée de nos jours, est actuellement branlante et desserrée ; les extrémités de l'outil sont assez usées ; il est recouvert d'une belle patine[2].

1. La lamelle de bronze qui manœuvrait sur ces boutons est brisée ; il en reste des débris.

2. Il a été gravé, comme le précédent, dans le t. XII, 1839, des *Mémoires de l'Institut, Académie des Inscriptions*, planche jointe à la p. 184, fig. 2. Le dessin de Jomard donne bien l'aspect de l'objet, mais

En somme, les deux outils du Louvre sont semblables. Le premier (A) a moins servi et les extrémités de ses branches ne sont pas usées, mais il est plus oxydé que le second. Il porte aussi sur une de ses faces principales une seconde division en 4 par suite du doublement des points centraux de chaque branche. Au lieu de petits boutons près de la charnière, il est muni de simples tiges minuscules. Voilà les seules différences. Il faut retenir que, sur chaque outil, la division en 12 est indiquée sur une des faces latérales.

C. — Je dois signaler enfin, aussi au Louvre, un troisième exemplaire incomplet, réduit à l'état de demi-pied par la perte d'une de ses branches et provenant, comme les précédents, de la collection Ed. Durand[1]. Il était exactement pareil aux autres; il porte les mêmes divisions, disposées de la même façon. C'est la branche munie des deux petits boutons près de la charnière qui nous a été conservée; ces boutons ont été placés de façon à

il ne le reproduit que d'un seul côté : il est d'ailleurs absolument inexact au point de vue des divisions; la légende les indique aussi inexactement, ainsi que les numéros d'inventaire. Notre fig. 4 fait voir les trois faces portant des divisions : la première face A porte quatorze points, formant 16 divisions, la seconde face B porte deux points ou 4 divisions, la troisième face C porte dix points ou 12 divisions.

1. ED. 3016. C'est le demi-pied trouvé par Grignon au Châtelet, comme on le verra plus loin. Il est aussi gravé sur la planche jointe au rapport de Jomard, fig. 3.

ne pas cacher le point d'une des divisions comme

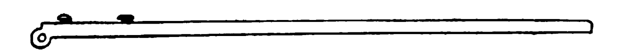


FIG. 5. — DEMI-PIED ROMAIN EN BRONZE.
Exemplaire C du Musée du Louvre.

sur l'exemplaire B. La réglette n'est pas usée.

Ces pieds en bronze à deux branches égales et à charnières, en forme de compas, sont donc divisés en 4 *palmi* et en 16 *digiti*. La division de la face latérale comprend 12 *unciae*.

Le pied technique (*pes*) = 4 *palmi*,
= 16 *digiti* 0.2957

Le palme (*palmus*) = 1/4 du *pes*. . 0.0739

Le pouce (*digitus*) = 1/16 du *pes* . 0.0185

La division en douze parties égales, adoptée pour la face latérale, rentre dans un autre système de mesure. L'*uncia* = 1/12 du pied = 0.0246[1].

Il m'a semblé que ces différents outils, dont l'intérêt est indéniable mais qui attirent peu les regards du public dans notre salle des bronzes, à cause de leur apparence modeste et aussi à cause des œuvres d'art qui les entourent, méritaient d'être rappelés à l'attention des antiquaires, en même temps que l'outil de bronze de Ras-el-Aïn leur était signalé.

1. Cf. J. Wex-Monet, *Métrologie grecque et romaine*, p. 18-19.

III. — *Pieds romains en bronze, trouvés en Gaule.*

Les dessins des pieds romains du Louvre qui accompagnent le mémoire de Jomard, cité plus haut, manquent absolument d'exactitude, au point de vue spécial et fort intéressant de la division des différentes faces. Ce mémoire remonte à l'année 1835 : c'est un travail important pour la question qui nous occupe.

Walkenaër et Jomard avaient été chargés par l'Académie des Inscriptions d'examiner un pied romain en bronze, trouvé l'année précédente en Normandie. Jomard rédigea le rapport et le lut à l'Académie dans la séance du 12 juin 1835; ce rapport est accompagné d'une planche sur laquelle ont été réunis les dessins des pieds romains en bronze, à charnière, trouvés ou conservés en France et connus du rapporteur. « Les développe-« ments où nous allons entrer, dit-il, sont justifiés « par l'importance de la question et la *rareté* des « objets semblables trouvés en France jusqu'à « présent, ce pied [celui de Normandie] étant « (nous croyons) le seul qu'on y ait découvert « depuis celui de M. Grignon[1]. »

Les pieds romains du Louvre que Jomard signale très sommairement, dans un post-scriptum[2], ne

1. P. 185 du *Rapport* cité; Jomard insiste de nouveau sur cette rareté à la p. 208, note 2.

2. P. 208, *N. B.*

lui furent connus que tardivement, probablement après la lecture de son rapport; il put néanmoins les reproduire sur sa planche. Mais, absorbé par la détermination de la valeur du pied romain, il ne s'inquiéta ni des origines ni de l'histoire de ces divers exemplaires.

On peut donc ajouter quelques renseignements à ceux que Jomard a donnés, tout en se rendant parfaitement compte que ces renseignements seront encore incomplets. Un dépouillement de nos publications provinciales et des catalogues de nos musées locaux fournirait peut-être de nouveaux résultats. C'est une tâche que je laisse à un homme de bonne volonté, espérant toutefois que ma liste provisoire attirera l'attention de quelques-uns de nos confrères; ils voudront bien m'aider à la compléter.

1. — *Pied romain trouvé au Châtelet en 1773.*

Dans les fouilles célèbres, poursuivies de 1772 à 1774, sur la montagne du Châtelet, en Champagne, entre Saint-Dizier et Joinville[1], Grignon découvrit un pied romain qu'il décrit en ces termes :

Nous avons trouvé en 1773 un pied romain dans son

1. Sur ces fouilles, voir les deux *Bulletins* de Grignon cités plus loin; la préface de Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens;* le *Bulletin des Antiquaires de France,* 1876, p. 74 à 82; p. 160 à 165.

entier; nous le jugeons tel, parce que le demi-pied dont nous avons parlé dans notre premier bulletin est une pièce de comparaison étant de même grandeur que la moitié de celui que nous décrivons. Ce pied est composé de deux petites barres de cuivre méplattes, d'une ligne et demie de largeur sur une ligne d'épaisseur; elles sont unies par une charnière. Lorsque ce pied est ouvert, il est assujetti par une alhidade qui tourne sur un point mobile et s'applique sur le plat de la charnière, son autre extrémité vient s'assujettir sous le bout d'un petit rivet à mentonnet, et, pour qu'elle ne passe pas outre, elle est arrêtée par un bouton saillant qui est reçu dans une coche pratiquée dans l'alhidade à ce dessein.

L'on observe sur ce pied quatre sortes de divisions, une sur chaque face; la plus grande, qui est le demi-pied, n'est marquée que par le pli de la charnière; la seconde est ponctuée sur la face antérieure divisée en quatre parties, ce sont les palmes, *palma* (sic).

La face extérieure divisée en seize parties fixoit les doigts, et l'un des côtés présente les douze onces dont le pied est composé[1].

Ce pied passa, avec tous les objets du *Museum* de Grignon, dans le Cabinet de l'abbé Campion de Tersan. Le catalogue des collections de cet amateur, publié après sa mort, en 1819, en fait mention[2]. Grivaud de la Vincelle en donna la même

1. Grignon, *Second bulletin des fouilles faites par ordre du Roi d'une ville romaine sur la petite Montagne de Châtelet, entre S. Dizier et Joinville, découverte en* 1772. Paris, 1775, p. CXXXIV-CXXXV. Romé de l'Isle mentionne ce pied, en 1789, dans la Préface de sa *Métrologie,* p. XVIII, note *b.*

2. *Catalogue des objets d'antiquité et de curiosité qui composaient le Cabinet de feu l'abbé Campion de Tersan, ancien*

Fig. 6. — Pied romain trouvé au Chatelet.
(D'après la fig. 6, c, du Rapport de Jomard.)

année un dessin[1], sur lequel la petite lamelle de bronze, servant à assujettir les deux branches quand on ouvre l'instrument que Grignon appelle « l'halidade, » est figurée comme à moitié brisée. Sur le dessin de Jomard[2], au contraire, l'instrument, reproduit sur ses quatre faces, paraît intact; la lamelle est en parfait état. Il y a là un désaccord évident que je ne puis m'expliquer. Malheureusement, Jomard n'indique pas où il a retrouvé cet objet; à deux reprises il dit que ce pied fut découvert par Grignon en 1764 (p. 194 et sur la légende de la planche); puis il renvoie à la *Gazette de France* de 1764 (*ibid*, note 2), sans

archidiacre de Leitoure (sic), p. 28 : « n. 219. — Style, Épingles, Cuillers, *Pied romain*, etc., dont on fera des lots ».

1. *Arts et métiers des anciens représentés par les monuments*, pl. XC, 5.

2. Fig. 5 de la planche insérée à la p. 184 du *Rapport*. Jomard semble avoir eu l'objet sous les yeux, car il le reproduit quatre fois : *a*, face antérieure; *b*, face postérieure, le pied plié; *c*, face supérieure; *d*, face inférieure.

préciser le numéro. Il y a là une erreur de date, puisque Grignon ne commença ses fouilles qu'en 1772. Si, dès 1764, il avait recueilli un pied romain au Châtelet, il n'aurait pas manqué de le rappeler plus tard en signalant celui qu'il découvrit en 1773[1].

Où ce pied de bronze se cache-t-il aujourd'hui? Si l'on doit se fier à l'un ou à l'autre des deux dessins publiés par Grivaud de la Vincelle et par Jomard, dessins qui d'ailleurs ne concordent pas, il ne peut être identifié ni avec l'exemplaire A, ni avec l'exemplaire B du Musée du Louvre. Et cependant il aurait dû suivre la fortune de l'exemplaire C (n. 2) qui se retrouve dans nos collections nationales. Il y a là un petit problème à résoudre.

Longueur (d'après Jomard), $0^{m}295$.

Grignon; Campion de Tersan; ...?

2. — *Demi-pied romain trouvé au Châtelet en 1774.*

Le demi-pied romain, rappelé dans la citation précédente du Bulletin de Grignon, fut découvert au Châtelet en 1774. C'est la moitié d'un instrument semblable au précédent, brisé depuis longtemps, et dont l'autre moitié n'a pas été retrouvée. Grignon le signale en ces termes dans son premier bulletin :

1. Il faut sans doute lire *1774* au lieu de *1764*.

Un demi-pied romain, de mesure égale à celui que nous recouvrâmes l'an dernier; il est plus fort d'échantillon; il est divisé de même en palmes, doigts et onces[1].

Il est certain que cet exemplaire incomplet, c'est-à-dire réduit à l'état de demi-pied par la perte d'une de ses branches, est l'exemplaire C du Musée du Louvre décrit plus haut. La remarque de Grignon, « il est plus fort d'échantillon », en fournit la preuve : la verge de bronze est, en effet, plus forte et plus épaisse que celle des autres pieds du Musée.

Longueur (d'après Jomard), $0^{m}147,3$.

Grignon; Campion de Tersan; Ed. Durand; Musée du Louvre.

3. — *Demi-pied romain, trouvé à Saint-Remy en Provence, avant 1819.*

Il est signalé par Grivaud de la Vincelle, qui en donne un croquis informe[2], auquel il est impossible de recourir pour le reconnaître. Grivaud dit qu'il est en bronze. Je ne sais ce qu'il est devenu.

4. — *Pied romain trouvé dans la forêt de Maulevrier, près de Caudebec, en 1834.*

Ce fut la découverte de ce pied qui donna lieu

1. *Bultin* (sic) *des fouilles faites par ordre du Roi, etc.* Bar-le-Duc, 1774, p. XVIII.
2. *Arts et métiers des anciens,* pl. XC, 7.

au rapport de Jomard. Ce savant le décrit en ces termes :

Il a la forme d'une verge étroite divisée en deux par une charnière; les facettes sont égales deux à deux, de manière à former une pyramide tronquée, très plate et très allongée, à base rectangulaire. Le milieu de la facette supérieure porte une lamelle mobile tournant d'un bout autour d'un bouton fixé à la moitié de droite et ayant deux échancrures à l'autre bout, pour embrasser deux boutons fixés à la moitié de gauche. Quand ces boutons sont introduits dans les échancrures, les deux moitiés sont parfaitement tenues et le pied bien droit[1].

Les lamelles de cette nature ont disparu sur un certain nombre d'exemplaires, et notamment sur les exemplaires du Louvre, parce qu'elles étaient composées d'une feuille de métal très mince, offrant peu de résistance à un choc. Notre fig. 6, empruntée à la planche de Jomard, en fait comprendre la disposition et la manœuvre.

Jomard ajoute au sujet des divisions :

Les divisions marquées sur le pied sont de plusieurs espèces : la face supérieure *c* est divisée en seizièmes et huitièmes par des points carrés frappés au poinçon, peu marqués et qu'il faut reconnaître à la loupe... La face antérieure *a* avait douze divisions... La face inférieure *d* était partagée en quatre parties; on voit distinctement les deux points qui, avec la charnière, formaient cette division. La face postérieure *b* est sans divisions apparentes;

1. P. 184 du *Rapport sur le pied romain.*

explorée soigneusement à la loupe, elle ne paraît pas en avoir porté[1].

Ce pied offre l'avantage d'être très bien conservé.

Longueur, $0^m292,5$.

Musée des antiquités à Rouen[2].

5. — *Moitié de pied romain découvert à Besançon.*

Cet exemplaire a été signalé en 1870 par M. Castan; il provient des fouilles de l'arsenal. C'était originairement un pied complet qui a été brisé; la partie subsistante conserve encore la petite lamelle de bronze qui servait à assurer la rigidité de l'instrument quand on l'ouvrait.

Trois des faces de la réglette portent des points correspondant aux divisions en 16, en 12 et en 4[3].

1. P. 185 du *Rapport*. Les lettres *a, b, c, d* de la description de Jomard correspondent aux lettres de la fig. 1 de la planche jointe à son mémoire; le dessinateur a mis des divisions sur la face *b*, qui n'en porte pas. — Ce pied est également décrit par A. Deville, *Note sur un pied à mesurer, en bronze, découvert dans la forêt de Maulevrier, auprès de Caudebec, en* 1834, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, IX, 1835, 1re série, p. 172 à 179.

2. *Catalogue du Musée d'antiquités de Rouen*, 1875, p. 104, n. 9.

3. *Revue archéologique*, nouvelle série, XXI, p. 99, note de M. Aurès; gravé sur la pl. V, n. 8.

Longueur, 0^m147.

Musée archéologique de Besançon.

6. — *Pied romain, découvert aux environs de Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or), sur l'emplacement du camp romain, en 1884.*

Il a été signalé à la Société des Antiquaires de France, par notre confrère M. Ferdinand Rey, le 9 mars 1898[1]; il est décrit et publié par le même savant avec le plus grand soin dans le présent volume[2].

Ce pied offre un intérêt tout particulier; M. Ferdinand Rey a bien voulu m'autoriser à en reproduire ici le dessin déjà inséré dans son travail (fig. 7). Les autres exemplaires connus se replient en deux parties à l'aide d'une seule charnière; celui de Mirebeau se replie en trois parties à l'aide de deux charnières. Naturellement, deux lamelles, au lieu d'une seule, assurent la rigidité de l'instrument quand il est ouvert; chaque lamelle est fixée sur une face opposée de l'instrument et n'a qu'une seule échancrure, correspondant à un seul bouton d'arrêt. Cet exemplaire, avec ses deux charnières, est unique jusqu'à présent; il est divisé, comme les autres, en 16, en 12 et en 4; une des faces latérales ne porte aucune division.

1. *Bull. des Antiq. de France,* 1898, p. 156.

2. Voir plus haut, p. 185 et suiv., *Étude sur une mesure antique découverte aux environs de Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or).*

Lorsque les deux charnières sont fermées, il a la longueur d'un tiers de pied (*triens*) = 0m098.

Lorsqu'une seule charnière est fermée, il a la longueur de deux tiers de pied (*bes*) = 0m197.

Lorsqu'il est complètement développé, il présente la longueur du pied technique (*pes*) = 0m295.

A l'aide des divisions, on peut obtenir presque tous les sous-multiples du pied [1].

Longueur, 0m294.

Cabinet de M. Ferdinand Rey.

7 et 8. — *Deux pieds romains conservés au Louvre.*

Les deux exemplaires du Louvre (A et B), signalés plus haut, ont-ils été découverts sur notre territoire? Je ne puis l'affirmer; je n'ai pas su retrouver leur première origine. Ils sont entrés au Musée sous la Restauration, avec la première collection de M. Edouard Durand, qui, à côté d'un grand nombre d'objets trouvés en Gaule, en renfermait beaucoup d'autres découverts en Italie ou ailleurs. Malheureusement, à cette époque, on ne se préoccupait pas des provenances, et les inventaires du Louvre sont muets sur ce point. Je ne puis cependant m'empêcher

1. Sur les sous-multiples du pied et la façon dont on les notait, voir la curieuse inscription de Pouzzoles, *Lex parieti faciendo, Corp. inscr. lat.*, X, 1781; cf. l'inscription de Velletri, *Ibid.*, 6596.



FIG. 7. — PIED ROMAIN, A DEUX CHARNIÈRES, DÉCOUVERT, EN 1884, A MIREBEAU-SUR-BÈZE (CÔTE-D'OR).
(Cabinet de M. Ferdinand Rey.)

A-B. *Développement de l'instrument; divisions en 16 et en 4; fonctionnement des lamelles.*

C-D. *Plié replié : divisions en 12; fonctionnement des charnières.*

de supposer que l'un des deux pourrait être le pied du Châtelet (n. 1), malgré le témoignage contraire des dessins cités plus haut. Jomard n'était préoccupé que de rechercher la valeur du pied romain; tout ce qui, dans son mémoire, ne se rapporte pas à ce point spécial, contient beaucoup d'inexactitudes.

Longueur de A, 0m295.

Longueur de B, 0m296.

Ed. Durand; Musée du Louvre.

9. — ...?...

Grivaud de la Vincelle signale un pied romain de bronze, non entier, qui faisait partie du Cabinet Campion de Tersan. D'après son dessin, les trois quarts du pied environ étaient conservés[1]; il n'en indique pas l'origine.

Des observations qui précèdent, il résulte que le pied romain usuel et pratique, dont se servaient les artisans, était un instrument d'une forme déterminée et constante.

Il a l'apparence d'une verge assez mince, à quatre facettes.

Il est en bronze.

Une charnière, placée au milieu de l'instrument, le divise en deux parties égales, formant deux demi-pieds. Il ressemble ainsi à un compas sans

1. *Arts et métiers des anciens*, pl. XC, 8.

pointes, facile à transporter ou à mettre en poche, comme les mètres pliants en usage de nos jours. Un seul exemplaire connu (n. 7) se plie en trois parties égales à l'aide de deux charnières, formant trois tiers de pied.

Deux des quatre faces de la verge sont toujours un peu plus étroites que les deux autres.

1° La face extérieure la plus large, qui porte ordinairement deux boutons d'arrêt avec une lamelle à deux échancrures (fig. 6), est constamment divisée en 16 *digiti* (fig. 4, A, et fig. 6).

2° La face inférieure la plus large, celle sur laquelle les deux moitiés du pied s'abaissent en se repliant, et qui demeure cachée lorsque l'instrument est fermé, est divisée en 4 *palmi*, par la charnière et par deux points, un point au milieu de chaque branche (fig. 4, B).

3° Une des faces plus étroites est divisée en douze *unciae* (fig. 4, C).

4° L'autre face étroite ne porte aucune division ponctuée; elle est simplement séparée en deux demi-pieds par la charnière (fig. 5).

La longueur des exemplaires retrouvés varie aujourd'hui de 1 à 3 millimètres, par suite de diverses circonstances, frottement prolongé des extrémités, relâchement ou consolidation de la

charnière, etc... Originairement cette longueur devait être exactement la même.

Il est bien évident que les exemplaires parvenus jusqu'à nous ne sont pas toujours des instruments d'architectes ou d'artistes en ouvrages de précision; le plus souvent ils ont servi à des ouvriers ou à de vulgaires commerçants; ils ont, comme on dit, fait leur temps. Les constatations opérées sur des instruments à charnières, qui nous arrivent, pour la plupart, détériorés, gauchis ou usés, ne peuvent donner des résultats d'une précision absolue. Ce serait perdre un peu son temps que de les poursuivre ou de les renouveler. Tout le monde, d'ailleurs, est d'accord aujourd'hui pour adopter les mesures de Raper[1] et pour reconnaître le chiffre de $0^{m}295,7$ comme celui de la longueur du pied romain.

1. Raper, *Enquiry into the measure of the Roman foot*, dans les *Philosophical Transactions*, 1760, p. 771 et suiv.

LES « SAMNAGENSES »

ET

L'OPPIDUM DE NAGES (GARD)

A PROPOS DE

L'INSCRIPTION ROMAINE DE MONTARNAUD (HÉRAULT)

Par M. Jos. Berthelé, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 4 novembre 1903.

« L'intérêt [de l'inscription de Montarnaud]... réside dans l'ethnique *Samnagensis*. C'est le nom d'une peuplade de la Narbonnaise. Les *Samnagenses* sont cités par Pline. Leur nom se retrouve sur des monnaies et dans une inscription latine de Nîmes. L'emplacement de leur territoire est incertain. Les uns les placent aux environs immédiats de Nîmes, les autres entre le Rhône et la Durance. » (Ant. Héron de Villefosse, *Bull. de la Soc. des Ant. de France,* 1896, p. 232-233.)

I.

L'existence dans la partie *est* de la Gaule méridionale, antérieurement et postérieurement à la conquête romaine, d'une peuplade portant le nom de *Samnagenses* est attestée par des témoignages historiques de trois sortes :

1° Un passage de l'*Histoire naturelle* de Pline;
2° Des monnaies à légende grecque;
3° Des inscriptions romaines.

Le texte de Pline[1] se réduit à la mention de cette peuplade, parmi un certain nombre d'autres qui habitaient dans l'intérieur des terres à droite ou à gauche du Rhône; un mot, ni plus ni moins, au milieu d'une énumération.

Pour ce mot, les manuscrits et les éditions fournissent quatre leçons différentes :

Samnagenses,
Samnages,
Sannagenses,
Sanagenses.

La première est donnée par le manuscrit de Leyde du IXe siècle A[2]. La seconde, transcription incomplète et incorrecte de la première, est celle qui figure dans l'édition princeps de Pline, parue à Spire en 1469[3]. On trouve *Sannagenses* dans

1. Pline, *Hist. nat.*, III, 5.

2. « Lectio codicis Pliniani Leidensis A, qui habet *Samnagenses* pro vulgata *Sanagenses.* » (Ern. Herzog, *Galliae narbonensis provinciae romanae historia,* appendix epigraphica, p. 31.)

3. « *Samnages,* dans l'édition princeps de 1469. M. Mionnet, dont l'obligeance a toujours été parfaite pour moi, a vérifié dans l'édition princeps ce nom que je ne connaissais que par une copie manuscrite. » (De Lagoy, *Description de quelques médailles inédites,* p. 39.) — « *Samnages,* peuple de la Gaule narbonnaise, dont le nom ne se trouve cité exactement que dans l'édition princeps de Pline (Spire, 1469). » (De Lagoy, *Revue numismatique,* 1857, p. 388.)

l'édition de Rome de 1470. Ensuite on imprima et on réimprima couramment *Sanagenses*[1].

En 1860, Littré donna la préférence à la forme *Samnagenses* sur la forme *Sanagenses*, qu'il trouvait dans Lemaire et dans les précédents éditeurs[2]; Littré motivait sa lecture par les légendes des monnaies[3]. En 1864, Ernest Herzog, dans son étude sur la Gaule narbonnaise, préféra également *Samnagenses;* il s'appuyait à la fois sur la numismatique et sur le manuscrit A de Leyde[4]. Cette même lecture *Samnagenses* a été adoptée en 1866 par Detlefsen, dans son édition de Pline[5], et depuis par Ernest Desjardins, dans sa *Géographie de la Gaule romaine*[6].

Elle a, en effet, le mérite d'être la seule d'accord avec les données de la numismatique et de l'épigraphie, mais elle ne doit pas faire exclure comme défectueuses les variantes *Sannagenses* et

1. De Lagoy, *Ibid.* — L. de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise* (Blois et Paris, 1842, in-4°), p. 100.

2. Littré, *Histoire naturelle de Pline, avec la traduction en français* (Paris, Didot, 1860), t. I, p. 160.

3. « Les médailles prouvent qu'il faut lire, non, comme Vulg., *Sanagenses,* mais *Samnagenses.* » (Littré, *op. cit.*, t. I, p. 181, note 28.) — Littré appelle *Vulg.* l'édition de Lemaire. (Cf. *Ibid.*, p. 98, note 2.)

4. Cf. ci-dessus, p. 242, note 2.

5. D. Detlefsen, *C. Plinii Secundi naturalis historia* (Berlin, 1866, in-8°), t. I, p. 136.

6. « Bien que les anciennes éditions portent *Sannagenses,* la bonne leçon est certainement *Samnagenses.* » (E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine,* t. II, p. 88, note 9.)

Sanagenses. La philologie romane nous oblige, en effet, à considérer ces dernières comme des transformations naturelles de la première. Il n'y a entre elles qu'une différence phonétique et chronologique. *Samnagenses* devait devenir et est devenu avec le temps *Sannagenses* et *Sanagenses*. *Samnagenses* reste la plus ancienne forme, tout simplement.

C'est au marquis de Lagoy que revient l'honneur d'avoir fait connaître et d'avoir identifié les « rarissimes monnaies[1] » des *Samnagenses*.

Les pièces décrites et figurées par lui en 1834, 1837 et 1857[2], celles publiées par De Saulcy en 1863[3] et les quelques autres exemplaires connus portent, au revers, avec la figure du taureau cornupète, la légende ΣΑΜΝΑ-ΓΗΤ(ων)[4], soit

1. J. Laugier, *Les monnaies massaliotes du Cabinet des médailles de Marseille* (Marseille, 1887, in-8°), p. 54.

2. *Description de quelques médailles inédites de Massilia, de Glanum, des Caenicenses et des Auscii*, par M. le marquis de Lagoy (Aix, impr. Pontier, 1834, in-4°, 40 p. et 2 pl. hors texte), p. 38 à 40 et fig. n° 25. — *Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules inédites ou incertaines*, par le marquis de Lagoy (Aix, impr. Pontier, 1837, in-4°, 47 p. et 1 pl. hors texte), p. 28-29 et fig. n° 15. — L. de la Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise* (Blois et Paris, 1842, in-4°), p. 99 à 102. — Marquis de Lagoy, *Médailles gauloises*, dans la *Revue numismatique*, 1857, p. 388-389 et pl. XI, n° 2.

3. De Saulcy, *Lettres à M. de Longpérier sur la numismatique gauloise*, dans la *Revue numismatique*, nouvelle série, t. VIII, 1863, p. 156-157 et pl. VI, fig. 1 et 2.

4. On sait que, dans les monnaies gauloises portant comme

frappée et conservée au complet[1], soit réduite, selon le plus ou moins de justesse de la frappe et selon le degré d'usure de la pièce, à divers groupes de lettres, tels que :

SAMN■GET[2],
SAMNA■■T[3],
SAM■■■ET[4],
■■■■AGET[5],
■■■■■GET[6],
SAMNA[7],
SAMN[8],
SAM[9].

Le Cabinet des médailles de Paris possède vingt

légendes des ethniques en langue grecque, la désinence ητων correspond à la désinence latine *ensium*. — ΣΑΜΝΑΓΗΤ(ων) = *Samnagensium*.

1. De Lagoy, *Description*, p. 38, n° 25 ; — De la Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, p. 99 ; — Muret, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, p. 45, n°s 2256 et 2257.

2. Muret, *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, n°s 2266, 2269 et 2274. — De Lagoy, *Description*, p. 38.

3. *Ibid.*, n° 2259.

4. *Ibid.*, n° 2264.

5. *Ibid.*, n° 2271.

6. *Ibid.*, n° 2272.

7. *Ibid.*, n°s 2258, 2260, 2261 et 2270.

8. *Ibid.*, n°s 2262, 2267 et 2273. (De Lagoy, *Rev. num.*, 1857, p. 389 et pl. XI, n° 2.) — É. Bonnet, *Médaillier de la Soc. arch. de Montpellier*, p. 12-13, n°s 161 à 164.

9. Muret, *op. cit.*, n°s 2263 et 2275 ; cf. les n°s 2265 et 2268.

exemplaires des monnaies des *Samnagenses*[1], dont dix provenant de la collection de Lagoy, passée en 1860 dans celle du duc de Luynes, qui en fit don en 1862 à la Bibliothèque nationale[2]; neuf autres proviennent de la collection De Saulcy, acquise par l'État en 1872[3]; la vingtième faisait partie de l'ancien fonds[4].

En dehors de Paris, il en existe, à notre connaissance, quatre exemplaires dans le médaillier de la Société archéologique de Montpellier[5] et un au Cabinet des médailles de Marseille[6].

Les provenances de ces divers spécimens du monnayage samnageois sont loin d'être toutes connues avec précision. Les premières de ces monnaies qui furent recueillies par le marquis de Lagoy, celles qu'il publia en 1834, avaient été

1. Muret, *op. cit,*, p. 45-46, nos 2256 à 2275.

2. Muret, *op. cit.*, p. 45, nos 2266 à 2275; — cf. la préface de Chabouillet, p. XXII et XXIII.

3. Muret, *op. cit.*, p. 45, nos 2256 à 2261 et 2263 à 2265; — cf. la préface de Chabouillet, p. XXIII.

4. Muret, p. 45, no 2262.

5. É. Bonnet, *op. cit.*

6. « J'ai aussi découvert dernièrement, dans le Musée de Marseille, une médaille semblable et parfaitement conservée; elle provient du cabinet Saint-Vincent. La conformité de type l'avait fait placer parmi les monnaies de Massilia. » (De Lagoy, *Description...*, p. 38, note.) — J. Laugier, *Les monnaies massaliotes du Cabinet des médailles de Marseille*, p. 54 et pl. XVII, no 22. — J. Laugier, *Catalogue des monnaies, médailles, jetons, etc., etc., composant le Musée numismatique de la ville de Marseille* (Marseille, 1884, in-16), p. 10.

trouvées à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône)[1]; celle qu'il fit connaître en 1837 provenait des environs d'Avignon[2]. Deux exemplaires de l'ancienne collection De Saulcy proviennent de Barry, près Bolène (Vaucluse)[3]; un autre a été trouvé à Orange[4], un autre à Levroux (Indre)[5].

Les inscriptions romaines, mentionnant notre peuplade ou en offrant l'ethnique, sont aujourd'hui au nombre de deux.

La première[6], qui fut trouvée à Nîmes antérieurement à 1560 et qui paraît avoir été perdue peu de temps après sa découverte, était relative à des dons d'orfèvrerie faits à un temple d'Isis et de Sérapis. Elle présentait les douze lettres AMNAGENSIBVS à l'avant-dernière ligne, *à la suite d'une partie fruste*. La restitution [S]AMNAGEN-

1. « Ces [deux] médailles de bronze inédites, ainsi que quatre autres exemplaires semblables, proviennent des fouilles de Saint-Remy. » (De Lagoy, *Description...*, p. 38.)

2. « J'ai acquis dernièrement à Avignon cette petite médaille de bronze qui venait d'être découverte dans les environs. » (De Lagoy, *Notice...*, p. 29.)

3. De Saulcy, dans la *Rev. num.*, nouv. série, t. VIII, 1863, p. 157. — Muret, *Cat. des monn. gaul. de la Bibl. nat.*, p. 45, nos 2256 et 2257.

4. Muret, *op. cit.*, no 2263.

5. *Ibid.*, no 2264.

6. Voir le texte de cette inscription, notamment dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, p. 391, no 3058, et dans l'*Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. XV, p. 565-566, no 94, et p. 747-748, no 447.

SIBUS[1] a été acceptée par les épigraphistes les plus autorisés[2].

La seconde inscription, — celle-ci nous offre au complet le radical de l'ethnique *Samnagensis*, — n'est connue que depuis peu de temps. Elle est conservée, — en attendant que la Société archéologique de Montpellier la conquière pour son Musée, — dans un coin de l'ancienne église de Montarnaud (Hérault), où nous l'avons découverte par hasard[3] au cours d'une tournée d'inspection d'archives communales[4]. M. Héron de

1. 1837. « M. Millingen a eu l'obligeance de m'indiquer dans Ménard, vol. 7, p. 205, une inscription qui probablement se rapporte aux *Samnages* ou *Samnagenses*. On y trouve, en effet, le mot *amnagensibus*, dont Scaliger fait un nom de peuple dans l'index des inscriptions de Gruter. *Amnagenses* ne se rapportant à aucun nom connu de la Gaule, tout porte à croire que la lettre initiale a été détruite et qu'il devait y avoir anciennement *Samnagensibus*; on peut d'autant mieux le supposer que l'inscription citée par Ménard est mal conservée et présente une grande quantité de lacunes. » (De Lagoy, *Notice...*, p. 29.) — 1842. « Il est bien probable que, si la lettre S manque au commencement de l'avant-dernière ligne, c'est le résultat d'un oubli, soit du graveur, soit du copiste, ou d'une dégradation causée par le temps, qui a rongé tant d'autres lettres de l'inscription. » (De la Saussaye, *op. cit.*, p. 101.)

2. « ▮AMNAGENSIBVS » = « [S]*amnagensibus*. » (Hirschfeld, *C. I. L.*, t. XII, nº 3058.) — Ant. Héron de Villefosse, *Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1896, p. 232-233. — Allmer, *Rev. épigr.*, 1897, p. 446.

3. En compagnie de M. le chanoine Léon Cassan, archiviste du diocèse de Montpellier et de la ville d'Aniane.

4. Cf. Jos. Berthelé, *Rapport de l'archiviste du département*,

Villefosse en a communiqué le texte à la Société nationale des Antiquaires de France au mois de juin 1896[1]. M. Allmer l'a publiée à nouveau en 1897, avec commentaires variés[2]. C'est une épitaphe d'enfant, dont l'avant-dernière ligne est ainsi conçue :

VIB · ECLAE · SAMNAG

Si l'on rapproche ces quelques données fournies par l'épigraphie, par la numismatique et par Pline, on constatera que ce que nous savons de plus précis au sujet des *Samnagenses*, c'est leur nom.

Dans ces conditions, il est tout naturel que l'emplacement de leur territoire soit resté incertain. Et si les uns les ont placés aux environs de Nîmes et les autres entre le Rhône et la Durance, c'est que l'inscription les mentionnant, qui a été découverte au XVIe siècle, était certainement d'origine nîmoise, tandis que celles de leurs monnaies, qui ont été remarquées et signalées les premières, avaient été trouvées dans la partie ouest de la Provence et dans le Comtat.

Conseil général de l'Hérault, session d'août 1896, Rapport du préfet et rapports des chefs de service, p. 231. — Cf. les *Mém. de la Soc. arch. de Montpellier*, 2e série (in-8o), t. I, p. 416.

1. A. Héron de Villefosse, *Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1896, 3e trimestre, p. 232.

2. Allmer, *Rev. épigr. du Midi de la France*, no 84, janv.-mars 1897, p. 446.

II.

Le centre d'habitat des *Samnagenses* fut tout d'abord identifié, au moins à l'état d'hypothèse, avec Senez, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Castellane (Basses-Alpes). Senez représente l'antique *Sanitium*, capitale de la *civitas Sanitiensium*[1].

M. de Lagoy fit observer (en 1834)[2] que « le

1. E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, t. III, p. 315, 502, etc. — Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe s.*, p. 459. — Longnon, *Atlas hist. de la France*, texte explicatif des planches, p. 159.

2. « La conformité de ce dernier nom, — [*Samnages*, dans l'édition princeps de Pline de 1469], — avec la légende de nos médailles est parfaite et ne laisse rien à désirer. J'ignore pourquoi dans les éditions plus modernes [de Pline] qui ne portent aucune variante on a corrigé mal à propos le *Samnages* de la 1re édition ; on peut conjecturer que cette altération a été faite dans l'intention de rapprocher davantage ce nom de celui de Senez, *civitas Sanicientium* vel *Sanitium*, que l'on croyait qu'il désignait. D'Anville n'a probablement pas partagé cette opinion, puisqu'il a évité de parler de ce peuple dans sa notice des Gaules ; et, effectivement, il n'est pas possible que le *Sanitium* de Ptolémée, situé dans les Alpes-Maritimes, puisse avoir été la ville latine des *Samnages* que Pline énumère dans la Gaule narbonnaise. On ignore absolument la situation de cette dernière ville. Le type marseillais et la légende grecque de nos médailles prouvent qu'elles appartenaient à une colonie marseillaise qui devait se trouver dans le pays compris entre *Massilia* et le Rhône. Il se pourrait que ce fût Senas, bourg situé à quelques lieues de Saint-Remy et où l'on découvre, dans un emplacement peu éloigné, des débris d'antiquités annonçant d'anciennes habitations. Le nom de Senas dans le

Sanition de Ptolémée, situé dans les Alpes-Maritimes, ne peut pas avoir été la ville latine des *Samnages*, que Pline a placés dans la Gaule narbonnaise, » et il proposa, — « avec beaucoup de probabilités, » dit M. de la Saussaye, — « Sénas (Bouches-du-Rhône)[1], *Senacium* ou *Senassium* du moyen âge, bourg situé dans la direction de la voie antique conduisant à Pellisane[2], au point d'intersection de cette voie avec celle qui menait à Aix[3], et à égale distance des deux villes antiques de Glanum[4] et de Cabellio[5]. On trouve dans cet endroit beaucoup de ruines antiques, notamment sur le rocher de la Pugère, à l'endroit appelé le *Vieux-Sénas*...[6]. »

moyen âge, *Senacium* ou *Senassium*, n'a pas, il est vrai, une grande analogie avec celui des *Samnages*, mais cette conjecture, qui ne contrarie aucun texte ni aucune autre indication géographique, doit acquérir un grand poids lorsqu'on saura qu'elle a reçu l'approbation de M. le baron Walckenaer ». (De Lagoy, *Description*..., p. 39-40.) — « *Samnages* forte *Senas*. » (De Lagoy, *Description*..., p. 38.) — « *Samnages* peut-être *Senas*. » (De Lagoy, *Notice*..., p. 28.) — « *Samnages* nunc *Senas?* » (De Lagoy, *Rev. num.*, 1857, p. 388.)

1. Arr. d'Arles, cant. d'Orgon.
2. Bouches-du-Rhône, arr. d'Aix, cant. de Salon.
3. Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
4. Auj. Saint-Remy-de-Provence, ch.-l. de cant. de l'arr. d'Arles.
5. Auj. Cavaillon, ch.-l. de cant. du dép. de Vaucluse, arr. d'Avignon.
6. « Cf. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 284, et *Statistique du canton d'Orgon*, par le Dr Quenin, dans le *Répertoire des travaux de la Soc. de stat. de Marseille*, II, 61 et 63. »

« Les conclusions de M. de Lagoy... [reçurent] une grande autorité de leur adoption par M. le baron Walkenaer, dans sa *Géographie ancienne des Gaules*[1], » par M. de la Saussaye, dans sa *Numismatique de la Gaule narbonnaise*[2], par Conbrouse, dans son *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France*[3], et par Littré, dans son édition de l'*Histoire naturelle* de Pline[4]. En 1887, le distingué numismatiste J. Laugier, conservateur du Cabinet des médailles de Marseille, les citait encore, à la suite de M. de la Saussaye, comme offrant « beaucoup de probabilités[5]. »

Cependant, dès 1864, Ernest Herzog s'était refusé à les admettre comme certaines, *non prorsus certum*, et, s'appuyant sur l'inscription romaine découverte à Nimes au XVIe siècle, *in qua agitur de donis ab ordine Biturigum datis tam Nemausensibus quam Samnagensibus*, il conjecturait que les *Samnagenses* devaient être placés de l'autre côté du Rhône, près des Nimois, vers les confins des Arécomiques et des Tectosages : *conjecerim ab altera Rhodani parte collocandos esse Samnagenses*

1. « Voir t. I, p. 281 et 282. »

2. L. de la Saussaye, *Num. de la Gaule narbonnaise*, p. 100.

3. Conbrouse, *Cat.* (Paris, 1839, in-4°), 1re partie, p. 39, art. 549.

4. Littré, *Hist. nat. de Pline*, t. I, p. 181, note 28.

5. J. Laugier, *Les monnaies massaliotes du Cabinet des médailles de Marseille*, p. 54. — « *Samnagenses, Senas?* » (J. Laugier, *Cat. du Musée num. de Marseille*, p. 10.)

et vicinos fuisse Nemausensibus habitantes circa confinia Arecomicorum et Tectosagum[1].

Depuis Herzog, l'inscription de Nimes mentionnant les *Samnagenses* a été republiée plusieurs fois, — d'une part, en 1878, dans la *Géographie de la Gaule romaine*, d'Ernest Desjardins[2]; — d'autre part, en 1888, dans le tome XII du *Corpus Inscriptionum latinarum*, par Hirschfeld, — enfin, à deux reprises, dans le recueil épigraphique, qui forme le tome XV de la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc* : 1° par le regretté Eugène Germer-Durand, ancien bibliothécaire et conservateur du Musée archéologique de Nîmes; 2° par son fils et digne continuateur M. François Germer-Durand, architecte départemental de la Lozère.

Eugène Germer-Durand accepta l'opinion d'Herzog et chercha à la préciser. Il s'exprime ainsi : « Les *Samnagenses*, ainsi que Herzog le fait justement remarquer, devaient être une peuplade « Arécomique... Le fleuve *Arauris*, l'Hérault, formant la limite entre les Arécomiques et les Tectosages, c'est non loin de son cours que doit « être cherché l'*oppidum* des *Samnagenses*. La « petite ville de Ganges, chef-lieu d'un canton de « l'arrondissement de Montpellier, qui forme « enclave dans le département du Gard, répond

1. Herzog, *Gall. Narb.*, p. 124.
2. Cf. E. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, t. II, p. 89-90.

« exactement à ces conditions. La forme de son « nom au moyen âge était *Aganticum*, *Agenti-* « *cum*[1]. »

François Germer-Durand ne paraît pas avoir été très convaincu de l'identité des *Amnagenses* de l'inscription de Nîmes avec les *Samnagenses* de Pline et les *Samnagètes* des monnaies à légende grecque. Il ne paraît pas non plus avoir admis l'opinion de son père, plaçant les *Samnagenses* à Ganges. Il a fait connaître son sentiment personnel, en premier lieu, à l'occasion du piédestal du Musée de Nîmes, qui contient une suite de onze noms géographiques, parmi lesquels d'ailleurs celui de notre peuplade ne figure pas. Le piédestal en question l'amena à dresser « une liste de trente-six noms [de peuplades de l'*ager Nemausensis*], dans laquelle les vingt-quatre *oppida ignobilia* de Pline, κωμαι de Strabon, ont (dit-il) grande chance de se trouver compris. Après avoir cité *Adgentia* (Argence?), *Aganticum* (Ganges), *Altimurium* (Murviel-lès-Montpellier) et *Ambrussum* (Pont-Ambroix), il arrive aux *Amnagenses* et propose à leur sujet une théorie toute nouvelle : « Amnagenses, *que nous identifions avec* Nages, « *dans le canton de Sommières, au moyen âge* « Anagia[2]. »

Deux pages plus loin, à propos de l'inscription

1. *Hist. gén. de Languedoc,* éd. Privat, t. XV, p. 566.
2. *Hist. gén. de Languedoc,* éd. Privat, t. XV, p. 745.

qui avait déjà exercé la sagacité de son père, d'Herzog, de De la Saussaye, etc., il écrit :

« Qu'étaient ces *Amnagenses?*

« Faut-il considérer le mot comme entier et voir dans les *Amnagenses* les habitants d'un *vicus* de l'*ager Nemausensis*, par exemple la localité appelée actuellement Nages, au moyen âge *Anagia*, et qui paraît avoir eu dans l'antiquité une certaine importance?

« Ou bien convient-il mieux d'adopter la correction *Samnagenses* proposée par De la Saussaye?... Il s'agirait alors, non pas d'un *vicus* du territoire de la *civitas* de Nîmes, mais d'une cité mentionnée par Pline parmi les *oppida latina* de la Narbonnaise, sous le nom de *Sanagenses*, suivant la leçon vulgate, et *Samnagenses*, suivant celle d'un manuscrit conservé à Leyde?...

« Le catalogue de Pline étant établi alphabétiquement, on n'en apprend rien pour l'emplacement des *Samnagenses;* mais, d'après une médaille à légende grecque, ΣΑΜΝΑΓΗΤ (De la Saussaye, *ibid.*, et pl. 13), dont les exemplaires connus ont été trouvés dans le voisinage de Saint-Rémy et d'Avignon, il y aurait, selon toute vraisemblance, à le rechercher dans la partie de la Narbonnaise, située à la gauche du Rhône, où l'on rencontre, en effet, près de Saint-Paul-Trois-Châteaux, un Saint-Pierre-de-Sénoz, qui toutefois s'appelle *Senomagus* sur la Table de Peutinger, et *Noiomagos* dans Ptolémée.

« On devra, en tout cas, comme le fait judicieusement remarquer E. Germer-Durand, se garder d'identifier la cité des *Samnagenses* avec Sénez dans les Basses-Alpes, autrefois *Sanitium*, dont l'ethnique est *Sanitienses*[1]. »

A côté des opinions émises, sur l'habitat des *Samnagenses*, à l'occasion des monnaies et de l'inscription de Nîmes, il convient de placer la théorie, exprimée par le regretté Aug. Allmer, à propos de l'inscription de Montarnaud.

Allmer place les *Samnagenses* à Albi : « Pline, dans sa description de la Narbonnaise,... les enregistre entre les Rutènes et Toulouse : *Ruteni, Sanagenses, Tolosani Tectosagum Aquitaniae contermini* (III, ch. IV). D'après cette situation entre Rodez et Toulouse, il y aurait à penser aux Rutènes *provinciales*, différenciés par ce nom de *Samnagenses* des Rutènes d'Aquitaine, et ils seraient vraisemblablement les mêmes que les *Albienses* qui apparaissent comme cité dans la *Notice des Gaules* (voir *Table de Peutinger* de Desjardins, p. 73-74) et avaient pour ville principale Albiga, aujourd'hui Albi[2]. »

En additionnant ces diverses tentatives d'identification de l'habitat des *Samnagenses*, nous trouvons un total de six opinions, présentées

1. *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. XV, p. 748.
2. *Rev. épigr.*, 1897, p. 446.

d'une façon plus ou moins hypothétique ou plus ou moins affirmative :

1° Senez (Basses-Alpes);
2° Sénas (Bouches-du-Rhône);
3° Saint-Pierre-de-Sénos (Vaucluse);
4° Ganges (Hérault);
5° Nages (Gard);
6° Albi (Tarn).

Nous voudrions rechercher si la philologie et l'archéologie ne se trouveraient pas être d'accord pour nous porter à admettre une de ces opinions de préférence aux autres. Nous limitons notre enquête à la philologie et à l'archéologie, parce que les éléments topographiques qui auraient pu nous être fournis par l'histoire, par la numismatique et par l'épigraphie se trouvent, dans l'espèce, ne nous apporter aucune information décisive. L'épigraphie ne peut donner qu'une présomption insuffisante. Le lieu de découverte des monnaies à l'état isolé ne prouve rien, et le texte de Pline, comme l'a observé M. François Germer-Durand, laisse le champ libre à toutes les hypothèses.

Voyons d'abord ce que peut nous fournir la philologie[1].

1. L'éminent professeur honoraire de philologie romane de l'Université de Montpellier, M. Camille Chabaneau, correspondant de l'Institut, me permettra de le remercier ici de ses excellents conseils.

III.

Les ethniques en *enses* impliquent, comme nom de l'habitat, une forme qu'il est facile de restituer quand les textes ne la fournissent pas : ainsi *Nemausenses* dérive de *Nemausus*, *Lutevenses* de *Luteva*, *Lemovicenses* de *Lemovicae-as*, etc. Il n'y a entre le nom de l'habitat et l'ethnique qu'une différence dans la *désinence*. L'ethnique développe cette désinence d'une façon spéciale; mais, dans l'ethnique, le *radical* reste le même que le nom de l'habitat[1]. Quelle qu'ait été la désinence du nom de l'habitat des *Samnagenses*, ce nom a certainement présenté comme radical **Samnag*. Or, **Samnag* offre deux syllabes dans chacune desquelles on trouve la voyelle *a*.

Comme nous sommes en pays de langue d'oc, et non de langue d'oui, comme nous avons affaire à un radical et non à une désinence nous offrant les flexions de la première déclinaison, nous ne devons trouver ici normalement que l'application de la loi générale de l'*a* latin, tonique et en position, restant *a* dans le roman du Midi. En vertu de cette loi, la forme *Samna*, ou plutôt *Sana* (nous dirons pourquoi tout à l'heure), doit se

1. « Les villes grecques ou grécisées, Glanon, Rhodanousia, Samnagia... » ; — « bourg voisin [de Marseille] Samnagia ». (Joachim Lelewel, *Études numismatiques et archéologiques*, 1er vol., p. 114 et 115.)

retrouver dans le nom roman, qui a été celui de l'ancien chef-lieu des *Samnagenses*. On constate au premier coup d'œil que ce n'est le cas ni de Sénas, ni de Senez, ni de Sénos.

Nous connaissons la forme du nom de Sénas au moyen âge. C'était *Senacium* ou *Senassium*, ce qui répond visiblement à un original antique en *atium*. Les mots ainsi terminés en *atium* à l'époque romaine ont, dans la langue d'oc du moyen âge, les désinences *az* d'abord, *as* ensuite (exemple : *solatium*, *solatz*, *solas*). Sénas peut donc dériver normalement de la forme romaine **Senatium*, sans qu'il soit besoin de chercher autre chose.

Mais Sénas peut aussi dériver normalement du cas oblique **Senagis* (comme *maïs*, puis *mas*, est dérivé de *magis*). Doit-on admettre ici cette forme **Senagis*, si différente de ce que le moyen âge nous fournit pour le nom de Sénas? Il faudrait pour cela supposer *dès l'époque romaine* l'évolution suivante : **Samnagis*, **Sannagis*, **Sanagis*, **Senagis*. Or, cette évolution ne serait guère vraisemblable, même au moyen âge, avec un *a* entravé, comme celui qui figure dans la première syllabe de notre radical *Samnag*; à plus forte raison parait-elle devoir être écartée pour la période antérieure à la transformation du latin vulgaire en roman.

La même difficulté se présente pour Senez et pour Sénos.

Le nom de Senez à l'époque romaine était

Sanitium[1]. L'*a* de la première syllabe a pu s'affaiblir en *e*, cet *a* latin n'étant ni tonique ni entravé. D'autre part, l'*i* tonique latin bref suivait sa marche ordinaire, qui était de passer à l'*e*. Et l'on a eu successivement au moyen âge *Sanetium*[2] et *Senetium*[3], dont la désinence a donné normalement *ez*. De Lagoy et Eugène Germer-Durand ont écarté Senez dans leurs essais d'identification des *Samnagenses*, et la justesse de leur observation est évidente.

Sénos, *aliàs* Saint-Pierre-de-Sénos, s'appelait à l'époque romaine *Senomagus*[4]. Les noms de lieux en *omagus* ont donné, dans le nord et dans l'ouest, des formes affectant la désinence *on* ou *an*, selon l'accent du terroir[5]. Il n'en a pas été tout à fait de même dans le Midi. M. Longnon, qui a eu l'occasion de s'occuper quelque peu de *Senomagus* = *Sénos*, a fait observer que « Sénos est en pays provençal, où la nasale disparaît facilement[6]. » Les noms de personnes et les noms de lieux abondent dans la langue d'oc, qui offrent cette chute de la nasale finale.

1. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, t. II, p. 229.
2. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe s.*, p. 47, note.
3. Longnon, *op. cit.*, p. 132, note.
4. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, t. II, p. 226. — Jules Quicherat, *Noms de lieu*, p. 50.
5. Jules Quicherat, *Noms de lieu*, p. 49. — Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 384.
6. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe s.*, p. 269, note 5.

De même que *Sanitium* a donné *Sanitienses*, *Rothomagus* = *Rothomagenses*, etc.; de même *Senomagus* a pu fournir un ethnique *Senomagenses*. Mais *Senomagenses* n'est pas *Samnagenses:* il reste entre les radicaux *Senom* et *Samn* une différence assez caractérisée pour qu'on puisse considérer ces deux formes comme dérivant chacune d'une source particulière.

En résumé, pour les attributions faites à Senez, à Sénas et à Sénos, la philologie romane nous amène à constater : d'une part, des difficultés considérables à rapporter ces trois noms de lieux au radical *Samnag;* d'autre part, une transformation toute naturelle des anciennes dénominations *Sanitium*, *Senatium* et *Senomagus*. Nous avons à choisir entre une dérivation forcée et une dérivation naturelle. Il n'y a pas à hésiter. Nous écarterons donc Senez, Sénas et Sénos, et nous chercherons ailleurs.

IV.

La quatrième opinion place les *Samnagenses* à Ganges (Hérault).

Ici de nouvelles difficultés se présentent, plus graves encore que pour Sénas.

Pour que **Samnagis*, **Sanagis* ait pu donner Ganges, il faudrait que *Samn*, *San* soit devenu *Gan*. Or, l'*s* initial n'a jamais passé au son *gue* dans les langues romanes du midi de la France.

D'autre part, on connait la forme ancienne du nom de cette localité. C'est *Aganticum*, ou plutôt *Aganticas*, au cas oblique *Aganticis*, d'où *Ganges*, par suite de l'aphérèse de l'*a* initial.

Mais (pourrait-on se demander) cette aphérèse n'aurait-elle pas été plus ample qu'il ne paraît au premier abord? *Aganticum* ne représenterait-il pas le deuxième état d'une forme primitive **Samnaganticis*, **Sanaganticis?* L'aphérèse des trois ou quatre premières lettres *Samn*, *San* aurait certainement pu se produire à propos de Ganges, comme elle s'est produite ailleurs. Mais il resterait toujours à rendre compte de la transformation de la seconde partie du radical, et cette transformation, aucun similaire n'est là pour la justifier. *Ag* n'est jamais devenu *agant*, et vice versa.

Agant... et *Samnag*... peuvent être deux frères, mais en tout cas ils sont assez différents de physionomie pour n'être jamais pris l'un à la place de l'autre.

Au surplus, cette attribution des *Samnagenses* à Ganges n'est pas sans avoir revêtu, dans sa mise au jour, un caractère quelque peu aventureux.

Herzog avait été porté, par l'inscription de Nîmes, à placer les *Samnagenses* sur la rive droite du Rhône plutôt que sur la rive gauche. Le texte de l'inscription permettait, en effet, — suggérait même, dans une certaine mesure, — cette première hypothèse. Mais rien, absolument rien,

n'autorisait Herzog à conjecturer que ce peuple habitait *circa confinia Arecomicorum et Tectosagum*. Cette seconde hypothèse étant sans le moindre fondement, on a quelque droit de s'étonner qu'Eugène Germer-Durand, au lieu de la tenir pour telle, y ait ajouté toute confiance, l'ait considérée comme un fait acquis et en ait tiré des conclusions nouvelles.

Le raisonnement d'Eugène Germer-Durand a été, en réalité, le suivant : les *Samnagenses* habitaient sur les confins des Arécomiques et des Tectosages ; or, c'est la rivière d'Hérault qui formait la limite de ces deux peuples ; or, il y avait, sur l'Hérault, un centre anté-romain, appelé Ganges ; donc, les *Samnagenses* habitaient Ganges. Les mineures du syllogisme pouvaient se discuter, mais, ce qui n'était pas discutable, c'est que la majeure était encore entièrement à démontrer.

L'attribution à Ganges est donc aussi défectueuse au point de vue logique qu'au point de vue philologique, et nous l'écarterons avec plus de sécurité encore que les trois précédentes.

V.

L'opinion d'Allmer, identifiant les *Samnagenses* avec les *Albienses*, a contre elle, — encore plus que la théorie de Ganges, — la différence irréductible des deux ethniques.

Elle ne s'appuie que sur une interprétation

plutôt fantaisiste du texte de Pline. M. Allmer a oublié que la liste donnée en cet endroit par Pline est établie *dans l'ordre alphabétique*.

Si nous appliquions aux autres peuplades figurant dans cette liste la méthode qui a conduit l'éminent épigraphiste lyonnais à loger les *Samnagenses* à Albi, nous arriverions à placer Pézenas (Hérault) entre Rodez et Nîmes, et, ce qui serait encore plus piquant, Lodève (Hérault) entre Nîmes et Saint-Remy-de-Provence (Bouches-du-Rhône), et Carcassonne (Aude) entre Saint-Thibéry (Hérault) et Cavaillon (Vaucluse), *Cabellio*, *Carcasum Volcarum Tectosagum*, *Cessero*, ... *Glanum Livi*, *Lutebani qui et Foroneronienses*, *Nemausum Arecomicorum*, *Piscinae*, *Ruteni*, *Samnagenses*, *Tolosani Tectosagum*[1].

VI.

Reste l'attribution à Nages (Gard), formulée par M. François Germer-Durand, avec ces deux raisons à l'appui : 1° l'analogie de la forme [incomplète] *Amnagenses*, fournie par l'inscription de Nîmes, avec le nom de Nages à l'époque féodale, *Anagia;* 2° l'importance que Nages paraît avoir eue dans l'antiquité.

1. Detlefsen, *C. Plinii Secundi naturalis historia*, t. I, p. 136. — Littré, *Hist. nat. de Pline*, t. I, p. 160. — Cf. Desjardins, *Géogr. de la Gaule rom.*, t. III, p. 87.

Examinons d'abord si Nages (qui se prononce encore aujourd'hui *nàtye* dans le patois local) peut dériver régulièrement du nom de lieu offrant **Samnag* comme radical et dont l'ethnique a été *Samnagenses*. Supposons pour ce nom de lieu la forme la plus naturelle **Samnagae-as-is*, analogue, par exemple, à *Lemovicae-as-is*, d'où l'ethnique *Lemovicenses*. A quelle forme a dû aboutir **Samnagas* ou **Samnagis?*

Nous avons déjà dit que les deux *a* du radical *Samnag* devaient être conservés, conformément à la loi qui régit l'*a* entravé et l'*a* tonique. Nous avons dit également que l'*s* initial de ce radical devait pareillement subsister, l'*s* initial étant de son naturel (sauf le cas d'aphérèse) une des consonnes les plus résistantes. Nous allons voir comment ont dû se comporter nos trois autres consonnes :

D'une part, le groupe *mn;*

De l'autre, le *g* suivi des flexions *ae*, *as*, *is*.

La lettre *m*, placée entre une voyelle et la lettre *n*, dans des conditions n'amenant pas l'introduction d'un *p* ou d'un *b*, a eu, selon les circonstances, deux destinées absolument contraires. Il s'est produit comme une lutte entre ces deux nasales juxtaposées, et si quelquefois l'*m* a été victorieuse de l'*n* et l'a annihilée (comme dans *damnaticum* = *damage* = *domage*), le plus souvent elle a été vaincue, et alors, ou bien elle a

disparu complètement devant l'*n* (comme dans *domina* = *dona*), ou bien elle lui a fourni un renfort, en prenant place à son côté sous la forme d'une seconde *n* (comme dans *Garumna* = *Garonne*, *columna* = *colonne*), ou bien encore elle a fait successivement ou même alternativement l'un et l'autre. C'est le dernier cas qui s'est produit pour l'*m* de *Samnagenses*. Les leçons *Sannagenses* et *Sanagenses*, données par les divers manuscrits de Pline, en font foi.

Donc **Samnagas* a dû devenir normalement **Sannagas* et **Sanagas*, de même que *Samnagenses* est devenu normalement *Sannagenses* et *Sanagenses*.

Maintenant, comment a dû se comporter le *G* : 1° suivi de la flexion *as*; 2° suivi de la flexion *is*, *as* pour l'accusatif et *is* pour le datif ou l'ablatif, car il convient d'envisager cette double éventualité. L'ablatif a eu, en effet, en maintes circonstances, pour les noms de lieux, plus de vitalité et plus d'action que l'accusatif : c'est ainsi que *Aix*, *Ganges*, etc., dérivent d'*Aquis*, d'*Aganticis*, et non d'*Aquas*, d'*Aganticas*, etc.

En Languedoc, le *g*, suivi de la flexion *as*, est resté dur et a donné *gas*; suivi de la flexion *is*, il s'est adouci et a pu donner *ges*. Conséquemment, **Sanagas* a dû rester **Sanagas* et **Sanagis* a pu donner **Sanages*.

Mais il importe d'observer ici que nous arriverions, — et plus facilement encore, — à **Sanages*,

si, au lieu de **Sanagis*, nous avions eu affaire à une forme telle que **Sanagiis* (de **Sanagii*, **Sanagios*).

Ces désinences en *ii*, *ios*, *iis* ont existé dans les ethniques plutôt que dans les noms d'habitat; elles étaient parallèles aux désinences *enses*, *ensium*, *ensibus* (de même en grec, les ethniques sont tantôt en ιοι, tantôt en ηтοι). Les deux désinences *ii* et *enses* ont plus d'une fois été employées, simultanément ou successivement, pour un seul et même peuple, et l'on a souvent usé, au moyen âge, de l'une ou de l'autre désinence indifféremment.

En ce qui concerne les *Samnagenses*, on a dû être amené tout naturellement à une seconde qualification avec la désinence *ii*, et voici pourquoi : de même que *burgensis* était devenu *borgés* en langue d'oc, *Lutevensis* = *Lodevés*, *Agathensis* = *Agadés*, etc.; de même l'ethnique *Samnagenses* avait dû donner la forme **Sanagés*, dont la désinence se prononçait avec le *g* doux **Sanatjés*. D'autre part, le nom du lieu d'habitat **Sanagis* avait dû donner *Sanàges*, prononcé, quant au *g*, de la même façon douce. En troisième lieu, l'ethnique **Samnagios* lui aussi aurait donné *Sanàges* doux. Trois formes latines différentes avaient ainsi pu aboutir en langue d'oc à une seule et même forme, sauf une différence d'accentuation entre la première et les deux autres.

Nous distinguons très bien aujourd'hui cette

triple possibilité d'origine, mais la philologie n'était pas le fait des clercs et des notaires du moyen âge, et, quand il s'agissait pour eux de restituer une dénomination latine d'après la forme en usage dans la langue vulgaire, on comprend qu'ils aient songé à la forme la plus voisine, la plus simple, et que, pour eux, la désinence *ges* leur ait paru dériver tout naturellement de *gii*, *gios*, *giis*.

En second lieu, il ne faut pas oublier que l'analogie a toujours joué un rôle important dans les langues romanes et par suite qu'une restitution de l'ethnique, dans les conditions que nous venons de dire, non seulement pouvait, mais encore devait influencer la restitution du nom de l'habitat.

Nous en concluons que, si, d'une part, l'ethnique *Samnagios*, aussi bien que le nom d'habitat **Samnagis*, nous ont donné **Sanàges;* d'autre part, les *Samnagenses* ont pu être, plus tôt ou plus tard, qualifiés de **Samnagii* et traités comme tels philologiquement, et, en conséquence, le nom de leur lieu d'habitat a pu être modifié ou restitué d'une façon analogue. On verra tout à l'heure qu'il en a été ainsi, ou, tout au moins, que cette explication est vraisemblable.

La forme romane idéale **Sanàges*, que nous avons indiquée, et à laquelle nous étions conduits de toute façon, ne se retrouve nulle part dans la topographie méridionale. Et cette lacune a produit

le dissentiment qui nous occupe aujourd'hui. Mais en revanche, on trouve, et en plusieurs exemplaires, une forme, bien réelle celle-là et bien vivante encore, la forme *Nages*, qui est le nom du village mis en avant par M. François Germer-Durand. Le même nom est porté par un hameau situé sur le Larzac, dans le département de l'Hérault[1], par un bourg du département du Tarn[2] et par un village du département de l'Allier[3], sans compter les analogues *Najac*, dans l'Aveyron[4], et *Najejouls*, dans le Lot-et-Garonne[5]. Les *Nages* du Larzac, du Tarn et de l'Allier sont intéressants pour la toponymie en général, mais rien ne paraît pouvoir les rattacher à la question particulière, locale, de topographie qui nous occupe. Nous nous en tiendrons donc au *Nages* des environs de Sommières.

Il a dû y avoir parallélisme dans les deux évolutions linguistiques qui ont produit ce *Nages* et notre hypothétique, mais rationnel **Sanages*. Et on peut affirmer que *Nages*, en tant que nom d'habitat, dérive soit d'une forme romaine **Nagis*,

1. Les Natges, dans la comm. de Saint-Maurice, cant. du Caylar, arr. de Lodève.

2. Nages, comm. du cant. de Lacaune, arr. de Castres.

3. La Nage, dans la comm. de la Chapelaude, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon.

4. Najac, ch.-l. de cant. de l'arr. de Villefranche-de-Rouergue.

5. Najejouls, dans la comm. de Tournon, cant. de Tournon, arr. de Villeneuve-sur-Lot.

ou mieux **Nagiis*, soit d'une autre forme romaine, devenue **Nagis*, **Nagiis*, par suite d'une réduction de date plus ou moins postérieure.

Les textes ne nous fournissent pas ce prototype romain **Nagis*, **Nagiis*, et les lacunes de ce genre sont si fréquentes en matière de toponymie que nous n'avons pas lieu de nous en étonner. Mais nous rencontrons, presque en abondance, une forme médiévale avec la désinence *agia*. Cette désinence peut être une transcription de l'antique; elle peut être tout aussi bien une restitution, devenue courante avec le temps, due aux rédacteurs d'actes du moyen âge; cela n'importe guère. Ce qui est certain, c'est qu'une différence caractéristique sépare *Nages* de notre forme **Sanages*. Cette différence consiste en ceci : dans l'une, présence, dans l'autre, absence de la syllabe initiale *sa*. Et nous voici amenés à nous demander si cette différence doit nous obliger à éliminer Nages, comme nous avons fait pour Sénas, Senez, Sénos et Ganges, ou bien si elle est susceptible d'une explication philologique et topographique, ne nous entraînant à aucune des difficultés que nous avons constatées pour les opinions précédentes.

**Samnagis*, ou mieux **Samnagiis*, devenu très régulièrement **Sannagis*, **Sannagiis* et **Sanagis*, **Sanagiis*, n'a pu donner *Nages* que si, pour une raison quelconque, une aphérèse s'est produite, qui a fait disparaître la syllabe initiale *sa*. L'hypothèse d'une aphérèse de ce genre est-elle *possible*

d'une façon générale? Est-elle *vraisemblable* en l'espèce?

Les aphérèses, même polysyllabiques, ne sont pas absolument rares en toponymie. C'est ainsi (pour n'en citer que deux exemples) que, dans le Doubs, *Epomanduodurum* a donné *Mandeure*[1], et, dans la Sarthe *Sanctus Mammes* = *Mamers*[2]. Un phénomène analogue a très bien pu se produire pour **Sanagis*, **Sanagiis*.

Mais il n'y a pas eu que des aphérèses d'une ou de deux syllabes. A côté du plus, on trouve le moins. Il y a eu aussi, il y a même eu surtout des aphérèses d'une seule lettre. Et les textes du moyen âge prouvent que la forme actuelle *Nages* est, au minimum, le produit d'une aphérèse de cette seconde catégorie. Ils prouvent également que *la Vaunage*, cette jolie plaine (située entre Nîmes et le Vidourle) dont Nages peut être considéré comme l'ancien chef-lieu, puisqu'il lui a donné son nom, a passé par les mêmes vicissitudes phonétiques. Nages et la Vaunage ont eu autant d'affinité dans leurs dénominations qu'ils en ont dans la topographie.

Nages est dit : du IXe au XIVe siècle, *Anagia;* en 1435, *Anages;* en 1482, *Anagiis;* en 1539, *Nagiis;* en 1554, *Naiges;* aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, *Nages*, comme aujourd'hui[3].

1. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 383.
2. *Ibid.*, p. 398.
3. Eug. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 149. —

La Vaunage est dite couramment *Vallis Anagia* ou *Valle Anagia* aux IXe, Xe et XIe siècles. Dans la seconde moitié du XIe siècle, on trouve *Vallis Enagia*, ce qui n'est pas étonnant, étant donné que l'accentuation portait, dans la forme romane, d'un côté sur la syllabe *val*, de l'autre sur la syllabe *nag*. En 1112, nous voyons *Valnajen* (avec un *j*), ce qui suffirait à prouver l'adoucissement du *g* primitif, si la présence de l'*i* dans les formes précédemment citées n'était pas là déjà pour la rendre incontestable. Enfin, le substantif et son adjectif s'unissent indissolublement et nous fournissent : en 1262, *Valnagia*, et, en 1310, *Vaunatgii*[1]. Il résulte de ce dernier texte que la forme actuelle *Vaunage* était complètement constituée dès le début du XIVe siècle.

L'aphérèse de l'*a* initial, constatée avec certitude au XIVe siècle pour *la Vaunage*, au XVIe siècle seulement pour *Nages*, a des similaires, non moins certains, à peu de distance, aussi bien dans le département du Gard que dans celui de l'Hérault.

Dans le Gard, c'est : *l'Abric*, aujourd'hui Brigues; *Adasanicæ*, *Adacianicus*, Dassargues; *l'Affenadou*, Fenadou; *Agrevoletum*, le Grevoulet; *Agrifolium*, Greffuelhe; *Aguilhan*, *Aquilhan*, Quilhan; *Alliracum*, Lirac; *Amiglavum*, *Amilia-*

Cf. Eug. Germer-Durand, *Cartulaire de l'Église cathédrale Notre-Dame de Nîmes* (Nîmes, 1875, in-8°), *passim*.

1. Eug. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 258. — Cf. *Cart. N.-D. de Nîmes, passim.*

vum, Milhaud; *Avicantus*, le Vigan; *Avisanum*, Visan[1].

Dans l'Hérault : *Abriniacum*, Brignac; *Aganticis*, Ganges; *Agusanicis*, Guzargues; *Alairanicis*, Layrargues; *Aliuranum*, Lieuran; *Anicianum*, Nissan; *Aniciatis*, Nizas; *Aniza*, Nize; *Assogradus*, Saugras; *Avairanum*, Veyran; *Aviatis*, *Aviatium*, *Avias*, Vias[2].

L'aphérèse de l'*a* dans *Nages* et dans *Vaunage* n'a, on le voit, rien d'extraordinaire; sa réalité est bien établie, mais elle ne répond qu'à une partie des conditions nécessaires pour l'identification de **Sanagis*, **Sanagiis*. Et les textes manquent, qui pourraient permettre de déterminer, si, en la circonstance, le phénomène d'aphérèse s'est borné à la suppression que nous avons vu s'opérer sur les formes de l'époque féodale, ou bien si cette disparition n'était que la continuation d'un lent travail de simplification, dont le début devrait se placer entre l'époque romaine et l'époque carolingienne.

Il pourrait cependant y avoir une raison plausible à ce que l'aphérèse de l'*a* ait été précédée par l'aphérèse de l'*s*.

Quand nous disons aujourd'hui, tant dans l'arrondissement de Nîmes que dans l'arrondissement de Montpellier : *aller à Nages*, *demeurer à Nages*,

1. Cf. Eug. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard,* p. 269 à 271.
2. Cf. Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault,* p. 233 à 235.

nous employons pour cette formule *à Nages* : 1° une préposition, 2° le nom de lieu. Sur le Larzac, au contraire, comme dans le département de l'Allier, quand on veut exprimer les mêmes idées à propos des localités du même nom, on emploie : 1° la préposition, 2° *l'article*, 3° le nom de lieu, et l'on dit *aller*, *demeurer à la Nage* ou *aux Natges*. De ce fait, on doit inférer deux choses : ou bien que ce nom de lieu était réellement un nom *commun* comportant l'article, comme beaucoup d'autres noms de lieux, et que cet article s'est conservé dans l'Allier et sur le Larzac et a disparu dans le Gard, ou bien que ce nom de lieu était seulement susceptible d'être considéré comme comportant l'article.

Quels qu'aient été la nature et le sens des éléments qui ont formé les noms de lieu **Samnag*... et *Nages*, il n'y a pas à s'étonner de la différence de traitement qui se présente entre *Nages* du Gard, d'une part, et *la Nage* et *les Natges*, de l'Allier et du Larzac, d'autre part. Beaucoup de noms de lieux, anciennement accompagnés de l'article, offrent aujourd'hui, à côté d'une forme où l'article a survécu, une autre forme où il a disparu. C'est ainsi que nous trouvons parallèlement, en Bas-Languedoc : *Caunes*[1], *Caunas*[2] et

1. Caunes, comm. du département de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Peyriac-Minervois.

2. Caunas, village de la comm. de Lunas, département de l'Hérault, arr. de Lodève, cant. de Lunas.

Lacaune[1], ***Caunelles***[2], ***Caunette***[3] et ***Lacaunette***[4]. En sens inverse, des articles ont été ajoutés à des noms de lieux qui n'en avaient pas autrefois, v. g. ***Veyruna***, aujourd'hui ***Lavérune***[5].

Il est impossible, faute de textes, de dire comment *Nages* du Gard a été traité au point de vue de l'article, à l'époque romaine et dans les premiers temps du moyen âge. Ce qui est certain, c'est que la forme *Anagia* permet une hypothèse qui rendrait compte assez naturellement de la transition de **Sanages* à *Nages*.

L'habitude méditerranéenne de remplacer l'article *ille* par l'article *ipse*, qui nous a donné, par exemple, *Sacaze* pour ***Lacaze***, ***Desfour*** pour ***Dufour***, ***Desmont*** pour ***Dumont***, ***Despous*** pour ***Dupuits***,

1. Lacaune, ch.-l. de cant., département du Tarn, arr. de Castres. — La Caune, hameau de la comm. de Cassagnoles, département de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olargues. — La Caune, hameau de la comm. de Prémian, département de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olonzac.

2. Caunelles, domaine sur la rive droite de la Mosson, dans la comm. de Juvignac (département de l'Hérault), à cinq kil. de Montpellier.

3. Caunette-sur-Lauquet, petite comm. du département de l'Aude, arr. de Limoux, cant. de Saint-Hilaire. — Caunettes-en-Val, comm. du département de l'Aude, arr. de Carcassonne, cant. de Lagrasse.

4. Lacaunette ou La Caunette, comm. du département de l'Hérault, arr. de Saint-Pons, cant. d'Olonzac.

5. Comm. du département de l'Hérault, à six kil. de Montpellier.

Dezeuse pour *Deleuze*, etc., est spécialement constatée, pour la Vaunage, par les documents du *Cartulaire de Notre-Dame de Nîmes*[1], comme elle est constatée, pour les vallées du Lez et de la Mosson, par les chartes du *Mémorial des Nobles*[2]. Par suite, les formes féodales *Anagia*, *Anages*, précédées de l'article, auraient certainement été **ipsa Anagia* et non **illa Anagia*, d'où **s'Anagia*, **s'Anages* et non **l'Anagia*, **l'Anages*.

Cette forme **s'Anages* se trouve être d'une prononciation identique à celle de la forme qui a dû dériver de **Sanagis*, **Sanagiis*.

Si **Sanages*, dérivé de **Sanagiis*, ressemble, à s'y méprendre, à **s'Anages*, en d'autres termes à *Anages* précédé de l'article méditerranéen, il n'y aurait rien d'invraisemblable à ce que l'*s* initial en eût été considéré comme article et en eût été détaché comme tel, de même que pour *Nages* du Tarn, alors qu'il a été conservé dans *la Nage* de l'Allier et dans *les Nages* du Larzac.

On pourrait donc, *étant donnée la région dont il s'agit*, invoquer une cause rationnelle à l'aphérèse de l'*s* antérieurement à l'aphérèse de l'*a*. Dans ces conditions, il serait permis d'admettre

1. E. Germer-Durand, *Cartulaire... Notre-Dame de Nîmes*, introduction, p. LXX.

2. Chabaneau, *Remarques sur le texte du Mémorial*, dans l'introduction du *Liber instrumentorum memorialium*, éd. Germain, p. L.

que *Nages* pût dériver légitimement de **Sanagis*, **Sanagiis*, et des six opinions que nous avons entrepris d'examiner, celle de M. François Germer-Durand serait la seule que la philologie romane pût autoriser.

Cette *possibilité* devient presque une *probabilité* quand on rapproche ce qui *a pu se passer* pour Nages de ce qui *s'est passé* pour un autre nom géographique de la même vallée, qui a été certainement d'un usage aussi fréquent que *Anagia* et *Vallis Anagia* et par suite qui a dû subir une trituration phonétique aussi intense.

La Vaunage est arrosée par un cours d'eau aujourd'hui dénommé *le Rhôny*, ou plus exactement par une série de ruisseaux tous dénommés *Rhôny*[1]. Dans la Vaunage comme dans beaucoup

1. « On donne le nom de *Rhôny* à un cours d'eau formé de la réunion de six ou sept ruisseaux descendant des collines de Clarensac, et qui, après avoir traversé toute la Vaunage, va se jeter dans le Vistre au Caylar... On distingue : 1° le *Grand-Rhôny,* qui prend sa source sur la comm. de Caveirac, à la Font-d'Arque ; 2° le *Rhôny-Vert* ou *del Vern,* à gauche du précédent, dans lequel il se jette sur le territoire de la comm. de Saint-Dionisy ; 3° le *Rhôny de Saint-André,* qui traverse le territoire de Clarensac et se jette dans le premier Rhôny, presque au même point que le Rhôny-Vert ; 4° le *Rhôny de Saint-Roman,* ainsi appelé parce qu'il prend sa source sur l'ancien prieuré rural de Saint-Romain-en-Vaunage ; 5° le *Rhôny de Saint-Cosme,* qui prend son nom du village de Saint-Cosme ; 6° la *Font-de-Robert...;*

d'autres endroits, le même nom, ou tout au moins le même radical, a servi pour désigner : 1° le domaine ou le village dont les eaux se déversaient dans le ruisseau; 2° le ruisseau lui-même[1]. La *villa*, située dans la Vaunage, et dont les eaux formaient le Rhôny ou les Rhônys, est mentionnée à deux reprises, aux xe et xie siècles, dans le *Cartulaire de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes* sous les formes *Saravonicos* et *Saraonicos*[2].

La forme actuelle *Rhôny* correspond essentiellement au *même radical* qui nous est offert par le nom de la *villa Saravonicos*, et c'est très judicieusement que MM. Eugène Germer-Durand et Flouest ont restitué pour ce cours d'eau les formes

7° le *Rhôny de Rieutort.* » (E. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 182.)

1. C'est ainsi qu'auprès de Montpellier on trouvait le domaine de l'Antissargues et le ruisseau de l'Antissargues. Des exemples analogues nous sont fournis, dans l'arrondissement de Montpellier, par l'antique *villa* de *Corbessiacum*, devenue le village de Saint-Drézéry, et par le ruisseau du Courbessac, — par le domaine et par la rivière du Salaison, etc.; — auprès de Saint-Pons-de-Thomières, par le village ou mas anciennement dénommé *Gazanus, Aguze*, et par le ruisseau de l'Aguse; — dans l'arrondissement de Saint-Pons, par le ruisseau du Briand et par le lieu habité du même nom; etc.

2. Vers 960. « *De Saraonicos*... villa que vocatur Saravonicos. » (E. Germer-Durand, *Cartulaire... Notre-Dame de Nîmes*, charte 58, p. 98-99.) — Entre 1043 et 1060. « *De Saraonicos*... ipso manso de Saravonicos. » (*Op. cit.*, charte 140, p. 225.)

carolingiennes **Saravonicus*[1] et **Saraonicus*[2].

Mais si *Rhôny* représente aujourd'hui **Saraonicus*, si nous avons *Rhôny* au lieu de **Sarôny*, c'est précisément qu'il y a eu aphérèse de la première syllabe. Cette constatation d'aphérèse nous est précieuse en l'espèce, car elle nous permet de conclure non seulement à la possibilité, mais à la vraisemblance d'une aphérèse identique dans le mot **Sanagiis*.

Selon qu'il a été employé au pluriel ou au singulier, comme nom de *villa* ou comme nom de cours d'eau, le vocable *Saraonic* a été prononcé avec deux accentuations différentes, et, par suite, a subi deux sorts différents, — d'autant plus intéressants à constater qu'ils se sont produits dans les conditions de voisinage les plus immédiates, sur les lèvres des mêmes habitants. Nom de cours d'eau (au singulier), **Saraonicus* est devenu *Rouanis*, *Roanis*, *Ronis*, et finalement *Rhôny*[3]; — nom de domaine, puis de village,

1. « Dans une charte de 960, ... [les] habitants [de la Vaunage] sont appelés *Saravonici*, du nom du petit ruisseau qui l'arrose et qui porte aujourd'hui celui de *Rhôny*, mais qu'on nommait alors le *Saravonicus*. (Voy. *Dict. top. du département du Gard*, par M. E. Germer-Durand.) » (Ed. Flouest, *Rev. archéol.*, décembre 1869, p. 392, note; *Mém. Acad. du Gard*, année 1868-1869, p. 235, note; *Congrès scientifique de France*, 35e session, t. II, p. 337, note.)

2. « *Saraonicus*. » (E. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 182 et 293.)

3. Voir E. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 182, v° *Rhôny*.

Saraonicos (au pluriel) est passé successivement à *Saraonegues* ou *Sarovonegues*[1], *Sereonicæ*, *Serorgues*, *Sororgues*, pour aboutir en dernier lieu à *Solorgues*[2]. La double évolution parallèle a porté aussi bien sur la partie initiale du mot que sur la désinence. En ce qui concerne la partie initiale, il y a eu aphérèse dans un cas, et non dans l'autre. En ce qui concerne la désinence, le traitement a varié selon qu'il s'est agi d'un *Saraonicus* au singulier ou des *Saraonicos* au pluriel.

La transformation phonétique a été aussi normale pour le nom de cours d'eau que pour le nom de village. D'ordinaire (chacun le sait), les suffixes composés *anic* et *onic* donnent *argues* et *orgues*[3]. Les noms de lieux en *argues* foisonnent dans l'Hérault et le Gard. Accentués différemment, les mêmes suffixes ou leurs similaires se comportent d'une autre façon. (C'est ainsi que, dans l'Hérault, *Fabricas* est devenu non seulement *Fargues* et *Farges*, mais encore *Fabrègues*[4]).

1. Nous n'avons pas besoin de rappeler que l'on prononçait *Saraón'gues* et non pas *Saraonègues*.

2. Voir E. Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*, p. 238, v° *Solorgues*.

3. Cf. Jules Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 33 ; — Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 389.

4. Autre exemple non moins curieux : *Antonegues*, aujourd'hui *Antonègre* (domaine de la commune de Montbazin, Hérault).

En ce qui concerne spécialement le suffixe *icum* au singulier, on trouve des noms de lieux en provenant qui se terminent en *y*, tout comme les noms de personnes de la même désinence[1]. Dans l'arrondissement de Montpellier, un petit ruisseau, affluent de la Cadoule, porte le nom de *Rouanis*[2]; à quelques kilomètres de là, au contraire, un tènement (jadis habité), sur la rive gauche du Lez, nous offre la forme *Rouargues*[3].

Pris séparément, constatés à une distance plus ou moins grande l'un de l'autre, *Rhôny* et *Solorgues* n'offriraient rien qui pût étonner. Juxtaposés dans une même vallée, ils offrent un rapprochement assez piquant, et l'on serait tenté au premier abord de considérer comme une anomalie ce fait, bien réel pourtant, qu'une aphérèse s'est produite dans le nom de cours d'eau et que

1. J. Quicherat cite : « *Caprificus*, Chobrefy (Dordogne); *Wippericum*, Guipry (Ille-et-Vilaine). » (*Op. cit.*, p. 32.)

2. Comm. de Castries, près le mas de Banières. — Ce ruisseau n'est pas mentionné par le *Dict. topogr.* de Thomas. — Voir Archives départementales de l'Hérault, série H, *Plans géométriques des domaines, fiefs et directes de la commanderie du Grand et Petit Saint-Jean de Montpellier* (1751), plan coté BB.

3. Comm. de Saint-Clément-la-Rivière. — Le *Dict. topogr.* de Thomas ne mentionne ni le tènement ni le mas qui y existait autrefois. — Cf. le *Liber instrumentorum, Cartulaire des Guillems de Montpellier*, éd. Germain, p. 415, 428, etc. — Le plan cadastral de Saint-Clément donne la forme *Bouargues*, qui n'est conforme ni aux données historiques écrites ni à la tradition orale encore vivante.

le radical est resté complet dans le nom d'habitat. Il y a d'autant moins lieu de s'étonner du cas de la Vaunage que le même phénomène se retrouve ailleurs et dans des conditions topographiques absolument semblables.

La commune du Bosc, près Lodève (Hérault), avait naguères pour chef-lieu administratif[1] le village de Loiras[2], antérieurement *Louyras*, *Ouiras*, *Aouyras*, *Avouyras*[3], en latin *Avoiracium*, *Avoyracium*[4]. Ce village est longé par un ruisseau, aujourd'hui dénommé *la Bouïre* ou *la Bouyre*[5], anciennement le *valat* ou ruisseau de *Nabouyre*[6]. Que ce nom de cours d'eau et le nom du lieu d'habitat qu'il arrose soient d'origine identique,

1. Le chef-lieu actuel est le village de Saint-Martin. Les archives anciennes sont encore à Loiras.

2. « *Loiras,* h[ameau], comm. du Bosc. Ecclesia paræcialis S. Petri de Avoiratio, 1236 (Plant[avit de la Pause], Chr. praes. Lod., 146). » (Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault,* p. 98.)

3. Le compois de 1670, conservé aux archives communales du Bosc, donne les formes suivantes : *Louiras* (fol. 86 r°, fol. 100 v°, etc.), — *Louyras* (fol. 72 r°, 79 r°, 81 r°, 92 r°, etc.), — *Avouyras* (fol. 72 r°), — *Avouyras dit Louyras* (fol. 75 v°).

4. Cf. aux archives communales du Bosc les rares parchemins du moyen âge qui se sont conservés.

5. *Ruisseau de la Bouïre* (Atlas cadastral de la commune du Bosc, 1834).

6. Le compois de 1670 donne les formes suivantes : *la revieyre de Nabouyre* (fol. 75 v°), — *la reviére de Nabouyre* (fol. 89 r°), — *la revière de Nabouire* (fol. 87 r°, etc.), — *lou vallat de Naboire* (fol. 78 r°, 80 r°, etc.), — *le vallat de Nabouyre* (fol. 87 r°).

c'est ce qu'il est impossible de contester[1]. *La Bouïre* représente le radical AVOÏR, conformément à toutes les habitudes phonétiques locales; *Loiras* représente non moins certainement *Avoiracium.* Il s'est produit à Loiras une double transformation. *La Bouïre*, c'est AVOÏR, moins la désinence *acium*, avec l'article en plus. *Loiras*, c'est AVOÏR et sa désinence *acium*, avec une addition pouvant être considérée comme un article, mais sans la syllabe initiale *av*. *Loiras*, c'est l'aphérèse d'*avoiracium*, mais une aphérèse corrigée instinctivement en vue de l'euphonie par le langage populaire. Au total, deux traitements différents pour le même vocable topographique, *l'un avec aphérèse et l'autre sans*, et cela dans un terroir plus restreint encore que la plaine de la Vaunage.

Qu'on me permette, — au risque d'allonger démesurément cette digression, — de citer un autre exemple de ces variétés de transformations d'un même radical, à des distances relativement minimes.

Dans la partie du département de l'Hérault, qui s'étend entre la Vaunage et Montpellier, à l'est et au nord de cette dernière ville, on trouve plusieurs rivières ou petits fleuves dont les déno-

1. Dans une autre région du département de l'Hérault (commune de Fraïsse), on trouve le ruisseau *Bouaïrat* et le lieu habité *Bouayral, Boueyrat* ou *Bouaïrat*. (Cf. Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault*, p. 23.)

minations sont, sinon identiques, tout au moins de la même famille :

D'abord, le *Lirou*, qui prend sa source près du village des Matelles et va se jeter dans le Lez, auprès du domaine de Restinclières (un vieux domaine curieux qui a conservé jusqu'au début du xxe siècle une bonne partie de sa physionomie du moyen âge)[1] ;

2° La *Lironde*, qui se jette également dans le Lez, au-dessus du domaine non moins archaïque de Lavallette[2] ;

3° Une autre *Lironde*, qui coule parallèlement au Lez et va se jeter dans un des étangs du littoral[3] ;

4° Le *Lez* lui-même, le plus considérable du groupe, dont le nom se retrouve dans le Haut-Languedoc sous les formes *Lez*, *Lèze*[4], *Lers* ou *l'Hers*[5], et qui, au moyen âge, s'est appelé à la fois **Lerus* ou **Lerius* ou **Larius* et *Lanus*[6], de même

1. Cf. Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault*, p. 96. — Il existe, dans le département de l'Hérault, une autre rivière portant le nom de Lirou. (Cf. Thomas, *Ibid.*)

2. Cf. Thomas, *ibid.*, p. 96.

3. Cette seconde Lironde, moins importante que la précédente, n'est pas mentionnée dans le *Dict. topogr.* de Thomas.

4. Le *Lez*, affluent du Salat; — la *Lèze*, affluent de l'Ariège.

5. Le *Grand-Lhers*, affluent de l'Ariège; — le *Lhers* ou *Lhers-Mort*, affluent de la Garonne.

6. L'article consacré au Lez dans le *Dict. topogr. de l'Hérault* contient plus d'une erreur.

que Montpellier s'est appelé *Monspistillarius* et *Monspessulanus*.

5° Le *Salaison*, au moyen âge *Salaro* et *Saliro* [?][1], qui, lui aussi, nous offre comme le Lez le passage de l'R à l'S. (Nous sommes dans le pays où *Balazuc* est devenu *Balaruc*, où *garillan* a donné *gazillan*, etc.)

Les noms de ces cinq cours d'eau offrent des affinités aussi étroites que les noms de mares plus ou moins grandes, dont la toponymie locale, ancienne ou actuelle, nous offre des exemples dans *la lane* (auj. *la lande* en dialecte montpellié-rain), *la lône*, *Londres*, *Luno*, *Lunel*.

Que nous ayons affaire aux *Lirou*, aux *Lironde*, au *Lez* ou au *Salaison*, nous constatons, — la question de voyelle mise au second plan, — un radical commun, essentiellement composé d'un L et d'un R. Or, de tous ces noms, qui ont aujour-

1. Le *Salaison* aurait aussi été dénommé « *Saliron* ». (Cf. Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault*, p. 198.) — Il existe dans le département de l'Hérault, à quelques lieues de Montpellier, un torrent important (affluent de la Mosson), qui porte le nom de *Coulazou*. (Cf. Thomas, *Dict. topogr. de l'Hérault*, p. 51, v° *Coulezou* ou *Colazon*.) — Dans le département du Gard, on trouve un ruisseau nommé le *Coularou*, pour lequel Germer-Durand cite les formes anciennes *Colaro*, *Croalono*, *Crohalono* et *Coralono*. (Cf. *Dict. topogr. du Gard*, p. 68.) — Le *Coulazou* de l'Hérault et le *Coularou* du Gard appartiennent évidemment à la *même famille* que le Salaison (en patois *Salazou*) de la banlieue de Montpellier, mais ils constituent, en raison de la première partie de leur nom, *une branche très distincte*.

d'hui pour compagnon l'article dérivé de *ille*, un seul a conservé l'article méditerranéen primitif *ipse*, — le Salaison, *Salaro* = *sa Laro*, — dont les ponts au moyen âge auraient pu s'appeler *pont Salarou*, *pont Salairou*, tout comme les ponts du Lez s'appelaient *pont Lairou*[1].

La syllabe initiale *sa* a survécu pour le Salaison, tandis qu'elle a disparu pour les Lirou, pour les Lironde et pour le Lez. Nous aurions donc tort de trouver étonnant que, dans la Vaunage, la même syllabe initiale ait survécu chez l'un des dérivés de *Saraonicos* et qu'elle ait disparu chez l'autre.

VII.

Notre étude du problème des *Samnagenses* se-

1. Il y avait autrefois sur le Lez deux ponts, — l'un et l'autre disparus depuis longtemps, — dont le souvenir s'est conservé sous le nom de *Pont Layrou*. Le premier, dont les substructions existent encore, était situé au pied de Substantion et servait au passage de la voie Domitienne (cf. Archives départementales de l'Hérault, série H, *Plans géométriques des domaines, fiefs et directes de la commanderie du Grand et Petit Saint-Jean de Montpellier* (1751), plan coté Z). Le second était situé en aval du précédent, entre les moulins de Sauret et de Salicates, et mettait en communication Montpellier et Montpelliéret, avec la paroisse de Saint-André-de-Novigens. (Cf. L. Guiraud, *La Paroisse Saint-Denis de Montpellier*, p. 95 et plan; cf. également Jos. Berthelé, *Archives de la ville de Montpellier, inventaires et documents*, t. III, éclaircissements topographiques, art. *Saint-André-de-Novigens*, p. 465-466.)

rait incomplète si nous négligions de chercher dans la topographie et dans l'archéologie quelques nouveaux traits de lumière, susceptibles de nous aider à contrôler les données de la philologie. Quelque admissibles, quelque vraisemblables même que puissent être les indications fournies par l'étude des noms de lieux, nous ne sommes toujours en présence que d'une hypothèse susceptible d'être renforcée ou affaiblie par des informations nouvelles venant d'ailleurs. Si Nages (du Gard) a été réellement le chef-lieu des *Samnagenses*, sa topographie et les vestiges de son passé doivent témoigner à leur façon de son existence et de son importance aux époques romaine et anté-romaine.

L'occupation de la Vaunage, — et de Nages, en particulier, — par les Romains, est amplement attestée par la présence de substructions et par des trouvailles numismatiques, épigraphiques, etc. On montre encore à Nages les restes des bains romains et de la fontaine romaine et l'emplacement d'une grande mosaïque à sujets qui a été gaspillée. La commune de Nages a fourni, à elle seule, plus de dix inscriptions romaines[1].

Mais c'est à la période antérieure à la conquête que se rapportent les plus intéressantes découvertes faites dans cette commune. En 1868,

1. Cf. *Hist. gén. de Languedoc,* éd. Privat, t. XV, p. 1057 à 1059, nos 1792 à 1802.

l'Académie du Gard, aidée par l'administration départementale, y exécuta des fouilles, dont les résultats ont été exposés par un archéologue, parvenu depuis à la renommée, M. Édouard Flouest, alors procureur impérial près le tribunal de Nimes :

L'échancrure par laquelle on pénètre dans la Vaunage est dominée par « deux montagnes dressées en face l'une de l'autre, comme des promontoires commandant un détroit. Celle de droite ou de l'est, au pied de laquelle s'est établie la commune de Nages, a vu de bonne heure (dit M. Flouest) son étroit sommet occupé par une peuplade guerrière qui s'y fixa à demeure et y fonda un oppidum.

« La position avait été merveilleusement choisie pour être facilement défendue. De trois côtés, ce ne sont que rochers et pentes abruptes, souvent entrecoupés de profondes ravines. Seul, le côté sud-ouest présente une mince bande de terrain à peu près plat, par laquelle ce sommet se rattache au massif montagneux de la contrée. De trois côtés aussi, l'œil embrasse un horizon immense; il n'est arrêté que vers le nord-est par le plateau du Bois-l'Évêque, qui lui dérobe la vue de Nîmes et de la tour Mague. Aussi, la peuplade gauloise, par qui fut construit l'oppidum, avait-elle établi de ce côté, à un ou deux kilomètres de distance et presque au-dessus du village actuel

de Langlade, un petit poste avancé, de forme carrée, d'où l'on apercevait facilement la vigie nîmoise et dont les retranchements sont à peu près intacts. Cet emplacement a conservé jusqu'aujourd'hui le nom significatif de *Castellas*.

« C'est... par une appellation absolument semblable (*les Castels*) que les habitants de Nages désignent... l'enceinte de l'oppidum.

« Cette enceinte, de forme subquadrangulaire..., a été détruite [du côté du midi],... pour fournir des moellons aux maisons du village. A l'est, au nord et à l'ouest, elle subsiste sans solution de continuité, sur une longueur de huit cent vingt mètres.

« Elle est composée de deux murailles étroitement juxtaposées, de manière à ne former qu'un seul massif, ayant chacune trois mètres d'épaisseur moyenne. Leurs parements intacts apparaissent, de distance en distance, au milieu d'énormes amas de pierres éboulées, que le temps a accumulés à leur pied. Elles sont construites en pierre sèche, à l'aide de grands blocs de calcaire marneux arrachés aux flancs de la montagne et qui, vers la base surtout, mesurent assez souvent deux mètres de longueur sur 30 ou 40 centimètres d'épaisseur. Leur mise en œuvre a été l'objet de soins assez attentifs et intelligents pour que, malgré le défaut d'appareillage, il n'existe aucun vide dans leurs assises.....

« Dans sa partie septentrionale et en regard de

l'étroite bande de terrain qui seule permettait d'arriver commodément à l'oppidum, l'enceinte avait été réconfortée par trois énormes massifs de pierres formant, à trente mètres l'un de l'autre, des avant-corps semi-circulaires ressemblant à des tours... A une cinquantaine de mètres en avant du rempart [du nord, on aperçoit] une large traînée de pierres, vestige encore très apparent d'un ancien mur élevé en guise de première défense...

« On avait encore élevé... [au milieu de l'enceinte]... une sorte de citadelle de forme elliptique,... dont la puissante masse, où l'on est surpris de ne rencontrer aucun vide, est constituée par un étrange assemblage de murs juxtaposés dans toutes les directions, sans jamais se pénétrer les uns les autres... Du pied de la citadelle partaient, à peu près dans la direction des quatre points cardinaux,... [quatre] larges et solides murailles, [dont deux existent encore dans toute leur longueur], qui allaient se souder aux murs d'enceinte, partageant ainsi l'oppidum en quatre grands quartiers retranchés, que l'ennemi, après avoir franchi le rempart extérieur, était encore obligé d'emporter successivement d'assaut, avant de rester complètement maître de la place...[1]. »

1. Ed. Flouest, *L'Oppidum de Nages (Gard)*, dans la *Rev. archéol.*, nouvelle série, t. XX, livraison de décembre 1869, p. 392 à 397; — Ed. Flouest, *Id.*, dans les *Mém. de*

Ces quelques détails suffisent pour faire reconnaître dans l'oppidum de Nages une construction antérieure à l'occupation romaine. Des débris céramiques et divers objets en bronze y ont été rencontrés, qui sont également caractéristiques de l'époque gauloise.

Le territoire de Nages a donc été, durant la période anté-romaine comme durant la période romaine, un centre d'une réelle importance. Et il serait tout naturel que sa dénomination, — qui ne rappelle en rien les noms de lieux d'origine romaine en *ac*, en *an*, en *argues*, — qui ne présente aucune trace caractéristique d'une origine chrétienne ou féodale, — soit l'écho direct de sa dénomination antique.

De cet exposé, au cours duquel nous avons demandé à la philologie et à l'archéologie des lumières susceptibles de préciser les données si insuffisantes de l'histoire, de la numismatique et de l'épigraphie, nous croyons pouvoir conclure qu'il faut attribuer à l'opinion plaçant à *Nages*,

l'Acad. du Gard, novembre 1868-août 1869 (Nîmes, 1870, in-8°), p. 235 à 245, avec deux planches hors texte; — Ed. Flouest, *Id.*, dans le *Congrès scientifique de France,* 35e session (1868), t. II (Montpellier, 1872, in-8°), p. 337 à 344. — M. Flouest n'a pas recherché à quelle peuplade cet oppidum avait bien pu appartenir. — Ernest Desjardins l'a considéré, — sans aucun argument d'ailleurs à l'appui de son opinion, — comme ayant été l'oppidum des *Umbranici.* (Cf. *Géogr. de la Gaule rom.,* t. II, p. 218 et 265.)

— ou, pour parler plus exactement, à *l'oppidum de Nages*, — le chef-lieu des *Samnagenses*, une valeur bien supérieure à celle des diverses opinions émises en faveur de Sénas, de Senez, de Sénos, de Ganges ou d'Albi.

Ces dernières ont toutes les chances possibles d'être inexactes. La théorie favorable à Nages, au contraire, a des chances réelles d'être la vraie. Il n'est pas permis, croyons-nous, d'affirmer davantage. Dans une question aussi délicate et pour la solution de laquelle les textes de l'époque romaine nous renseignent si peu, une identification sans réserves serait excessive et imprudente.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

PUBLICATIONS

DE L'ACADÉMIE CELTIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

En vente à la Librairie *C. Klincksieck*, 11, rue de Lille, *à Paris*.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8° avec planches. Paris, 1807-1812. (Pour qu'un exemplaire soit complet, il faut joindre les 128 pages du VIe volume, seules publiées, à la suite du tome V.) *Épuisés.*

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.

1re série, 10 vol. in-8°. Paris, 1817-1834, — ou tomes I à X.
2e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1835-1850, — ou tomes XI à XX.
3e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1852-1868, — ou tomes XXI à XXX.
4e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1869-1879, — ou tomes XXXI à XL.
5e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1880-1889, — ou tomes XLI à L.
6e série, 10 vol. in-8°. Paris, 1890-1899, — ou tomes LI à LX.
7e série, vol. 1, in-8°. Paris, 1900, — ou tome LXI.

Les tomes I à XXI, XXVI, XXVII, *épuisés*. Chaque exemplaire des tomes XXII à XXV, XXVIII à XL, à 4 francs; XLI à XLV, à 12 francs; XLVI à LX, à 8 francs.

BULLETINS.

De 1857 à 1884, 3 francs chaque année. Les années 1863, 1865, 1866, 1869, 1870, 1872 et 1882 ne se vendent qu'avec les volumes correspondants des *Mémoires* de la Société. — Les *Bulletins* peuvent être réunis aux *Mémoires;* ceux de 1868 et de 1871 doivent être reliés à part. — 1885 à 1903, 8 francs chaque année.

Prix d'abonnement : Paris, *8 fr.* — Départements, *9 fr.*
Union Postale, *10 fr.*

ANNUAIRES.

1848 à 1855, 8 volumes in-12; à 1 fr. 50 chaque année, sauf 1848 et 1850 qui sont *épuisées*.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE. Réduction aux 2/3 de la partie de la Carte de Peutinger qui concerne la Gaule, feuille de 45 c. sur 55 c. Prix : 1 franc.

LE COSTUME DE GUERRE ET D'APPARAT d'après les sceaux du moyen âge, par G. DEMAY.

Volume in-8° de 56 pages et 26 planches, gravées à l'eau-forte; papier ordinaire, 5 fr.; papier de Chine, 10 fr.

METTENSIA.

Mémoires et Documents. — Fondation Auguste PROST.

I (1897). AUGUSTE PROST, sa vie, ses œuvres, ses collections (1817-1896). In-8°, 167 pages, avec portrait, **5** fr.

II (1898 à 1901). CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE GORZE, publié par A. D'HERBOMEZ. In-8° de 673 pages, avec fac-similé et carte, **15** fr.

III (1902). REMARQUES CHRONOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES SUR LE CARTULAIRE DE GORZE, par Paul MARICHAL. In-8° de 105 p. **3** fr.

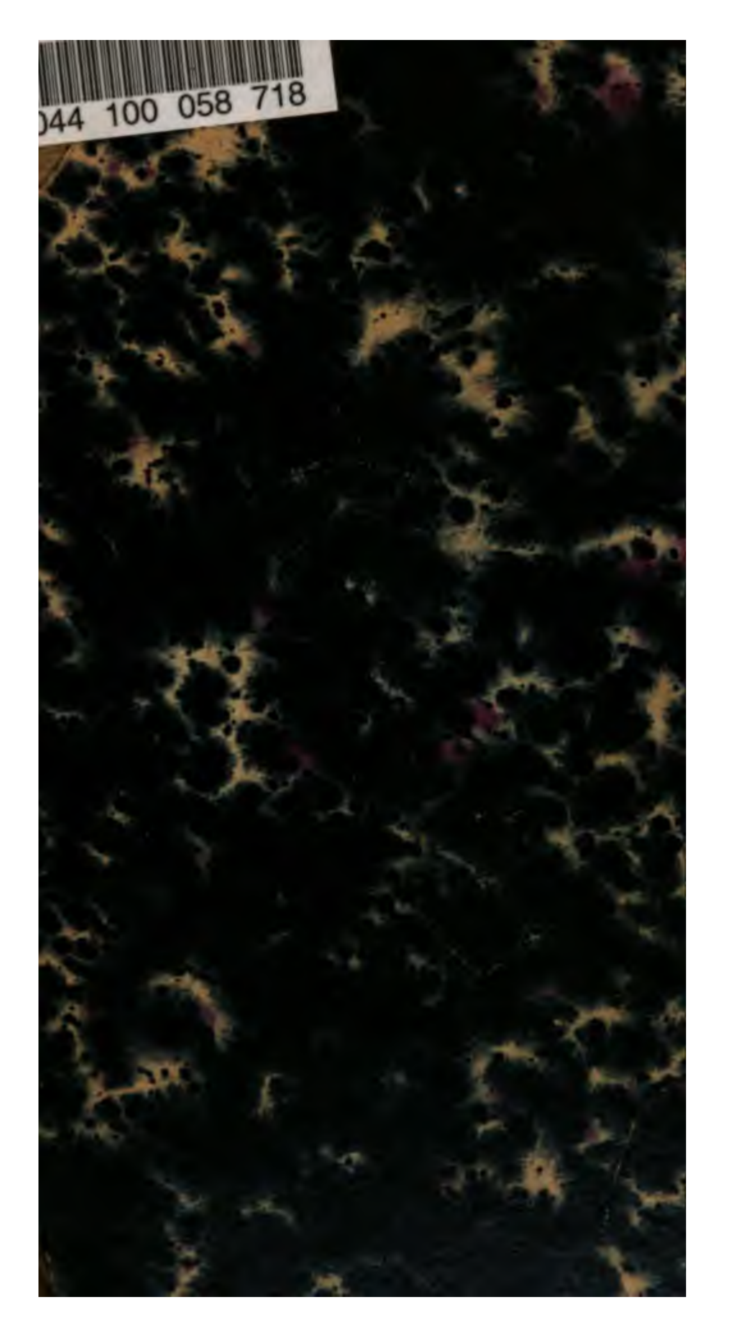
IV (1903). CARTULAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE METZ, par Paul MARICHAL, fasc. 1. In-8°, **5** fr.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des publications de l'Académie Celtique et de la Société nationale des Antiquaires de France (1807 à 1889)

Rédigée, sous la direction de M. R. DE LASTEYRIE, par M. PROU. Volume in-8° de XXXII et 676 pages, **20** fr.

Nogent-le-Rotrou, l'imprimeur-gérant : DAUPELEY-GOUVERNEUR.


044 100 058 718